



Commerce sain – Agriculture durable

Un cadre multilatéral pour des marchés agricoles durables



HEINRICH
BÖLL
STIFTUNG

MISEREOR
IHR HILFSWERK

 Wuppertal Institut
für Klima, Umwelt, Energie
GmbH



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Son contenu est de la seule responsabilité de MISEREOR et de la Fondation Heinrich Böll et ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant la position de l'Union européenne.

Commerce sain – Agriculture durable

Un cadre multilatéral pour des marchés agricoles durables

- Auteurs Wolfgang Sachs et Tilman Santarius
- Avec la collaboration de Souleymane Bassoum, Daniel De la Torre Ugarte, Gonzalo Fanjul Suárez, Anna Luiza Ferreira Pijnappel, Arze Glipo, Aileen Kwa, Hannes Lorenzen, Sophia Murphy, Oduor Ong'wen, Rita Schwentesius Rindermann
- Traduction en français
relecture Elodie Duclos ;
Brigitte Ostmeier (Service linguistique de MISEREOR)
- Éditeurs Fondation Heinrich Böll et MISEREOR
- Première édition Decembre 2008, Allemagne
- © Fondation Heinrich Böll
Bischöfliches Hilfswerk Misereor e.V. (Oeuvre de l'Église catholique
d'Allemagne chargée de l'aide au développement)
- Maquette Michael Pickardt
- Fabrication hinkelsteindruck, Berlin, Allemagne
- Gestion du projet Jörg Haas, Silke Helfrich (Fondation Heinrich Böll), Alicia Kolmans,
Mute Schimpf (MISEREOR), Tilman Santarius (Institut du climat, de
l'énergie et de l'environnement de Wuppertal).
- La présente publication ne reflète pas nécessairement l'opinion
des éditeurs.
- Vous pouvez télécharger le document sur le site www.ecofair-trade.org
- Commande MISEREOR, Mozartstraße 9, 52064 Aachen, Allemagne, Fax (+49) (0) 241-442-505
- Photos Misereor (couverture, 2/3), Erika Barahona Ede (9), dpa (14, 19),
Maurice Oudet (couverture, 75), KNA-Bild (26, 49)

MISEREOR
Mozartstr. 9
52064 Aachen, Allemagne
Tél. (+49) (0) 241-442-168
Fax (+49) (0) 241-442-505

www.misereor.de

Heinrich Böll Stiftung
Schumannstraße 8
10178 Berlin, Allemagne
Tél. (+49) (0) 30 38534-0
Fax (+49) (0) 30 28534-109
info@boell.de

www.boell.de

Commerce sain – Agriculture durable

Un cadre multilatéral pour des marchés agricoles
durables

Auteurs :
Wolfgang Sachs et Tilman Santarius

Avec la collaboration de :
Souleymane Bassoum
Daniel De la Torre Ugarte
Gonzalo Fanjul Suárez
Anna Luiza Ferreira Pijnappel
Arze Glipo
Aileen Kwa
Hannes Lorenzen
Sophia Murphy
Oduor Ong'wen
Rita Schwentesius Rindermann

Conférence régionale
nord-américaine

Washington D.C., USA
Septembre 2006



Conférence régionale
européenne

Bruxelles, Belgique
Novembre 2006



Conférence régionale
Mexique et Amérique
centrale

Teotihuacán, Mexique
Octobre 2006



Conférence régionale
ouest-africaine

Mbour, Sénégal
Février 2006

Conférence régionale
latino-américaine

Curitiba, Brésil
Août 2006





Conférence régionale
allemande

Berlin, Allemagne
Octobre 2006



Panel de discussion
« Dialogue pour un Commerce
équitable respectueux
de l'Environnement »

Hong Kong
Décembre 2005



Conférence régionale
asiatique

Chiang Mai, Thaïlande
Mai 2006

LE DIALOGUE POUR UN COMMERCE ÉQUITABLE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT (ECOFAIR TRADE DIALOGUE)

Nouvelles orientations pour l'instauration de règles régissant le commerce mondial
des produits agricoles

Remerciements

Ce rapport se fonde sur la tenue d'un vaste dialogue international qui a fait appel à une multitude d'idées, d'expériences et de points de vue d'un grand nombre de parties prenantes.

Le dialogue international n'a pas seulement généré une analyse profonde de problèmes à la fois complexes et difficiles. Il a également permis de catalyser à la fois les tensions intellectuelles et les désaccords sur les points fondamentaux abordés au cours du débat. Nous voyons cela comme un élément positif et crucial dans le développement d'une nouvelle perspective. Malgré des efforts tels que ceux-là, toutes les divergences de point de vue n'ont pu être résolues. C'est pourquoi, les individus membres du panel d'experts se réservent le droit de faire valoir leurs avis lorsqu'ils diffèrent de ceux décrits dans ce rapport.

Ce rapport a été compilé et coécrit par Wolfgang Sachs et Tilman Santarius, les modérateurs du Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l'Environnement, en étroite collaboration avec les membres du Panel d'Experts : Souleymane Bassoum, Gonzalo Fanjul Suárez, Arze Glipo, Aileen Kwa, Hannes Lorenzen, Sophia Murphy, Oduor Ong'wen, Anna Luiza Ferreira Pijnappel, Rita Schwenz Rindermann et Daniel De la Torre Ugarte.

Nous tenons également à remercier Kamal Malhotra qui a participé à la majorité des réunions du panel d'experts en son nom propre, et nous a procuré des commentaires et conseils avisés au cours du processus de dialogue.

Nous avons également reçu énormément de réactions de la part des membres du Bureau consultatif international du Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l'environnement, et en particulier de Mario Aguja, Frère David Andrews, Jesús Antón, Laura Carlsen, José María Alvarez Coque,

Biswajit Dhar, Bernward Geier, Christiane Grefe, Mark Halle, Benny Härlin, Ulrike Höfken, Panos Konandreas, Ibrahim Assane Mayaki, Robert Taylor et Bill Vorley. Helen Rupp a participé à l'analyse comparative entre les sexes dans le projet.

En outre, tous nos remerciements vont également à l'attention de toutes les personnes qui ont offert un peu de leur temps, de leur savoir et de leur expérience au cours des Conférences Régionales. Leurs contributions ont été profondément appréciées et leurs noms figurent dans l'appendice.

Les collaborateurs de la Fondation Heinrich Böll et de MISEREOR ont offert leur soutien lors de la préparation des Conférences régionales ainsi que leurs suggestions et commentaires judicieux lors du processus de rédaction. Ces personnes incluent Wilhelm Thees et René Millogo, Heike Löschmann et Hilke Koegl, Thomas Fatheuer et Clarisse Castro, Liane Schalatek, Charly Poppe, Anne Kaiser, Jorge Villareal et Johanna Goetter, ainsi que Anja Mertineit et Heinz Oelers.

L'équipe qui a géré l'ensemble du processus de dialogue et qui constituait le groupe éditorial de la Fondation Heinrich Böll et de MISEREOR se composait de : Jörg Haas, Silke Helfrich, Alicia Kolmans et Mute Schimpf. Ils ont été assistés par Rita Hoppe, Silvia Cottin, Johanna van Biesbrock et Annette Maennel.

La traduction en français a été réalisée par Elodie Duclos et la relecture assurée par Brigitte Ostmeier du service linguistique de Misereor.

La version finale du rapport a été publiée sous la direction de Johannah Bernstein et la maquette a été conçue par Michael Pickardt.

Nous sommes réellement reconnaissants de la participation de toutes ces personnes et collaborateurs à cet important projet.

Contenu

	Préface	7
	Pour le lecteur pressé...	9
Introduction	Le Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l'Environnement	14
Première Partie	Principes	19
	Multifonctionnalité	20
	Droits de l'Homme	21
	Intégrité environnementale	21
	Souveraineté démocratique	22
	Responsabilité extraterritoriale	23
	Subsidiarité économique	24
	Justice commerciale	24
Seconde Partie	Problèmes	26
	2.1 Zoom commercial sur l'agriculture	26
	2.2 Au mépris des subsistances	32
	2.3 Oubliés de la nature	36
	2.4 La liberté d'action des entreprises	41
	2.5 Imprescriptibles asymétries	46
Troisième partie	Solutions	51
	3.1 Élargissement de l'espace politique national	51
	3.2 Investir dans la multifonctionnalité	55
	3.3 Stabiliser les prix pour protéger les modes de subsistance agricoles	60
	3.4 Établir des normes pour un commerce de qualité	63
	3.5 Démocratiser la chaîne alimentaire	69
	3.6 Redresser les asymétries	74
Conclusion	En route pour une architecture du commerce agricole post-OMC	79
	Documents de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement	82
	Notes de bas de page	83
	Bibliographie	84
	Participants aux Conférences régionales	89
	Les membres du panel d'experts	94

Préface

La publication de cette proposition pour une réforme fondamentale du régime international de commerce agricole coïncide avec une période au cours de laquelle les problèmes qui se dressent au-devant du système de marché mondial existant – notamment en ce qui concerne l’agriculture – deviennent toujours plus évidents.

Le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha organisé par l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est sur le point d’échouer : il est actuellement particulièrement contrecarré par le refus de l’Union Européenne et des États-Unis d’opérer de plus grandes concessions envers les pays en développement dans le domaine agricole et par leur demande simultanée de vaste ouverture des marchés dans le Sud. Dans un même temps, un nombre croissant d’études de projection prévoient que seuls les pays industrialisés et une poignée de pays exportateurs en développement seront les gagnants du Cycle de négociations de Doha, tandis qu’une majorité de pays pauvres figureront au nombre des perdants. En outre, au-delà du niveau auquel se trouvent les états-nations, il est apparu que la libéralisation des marchés qui s’effectue principalement au bénéfice d’acteurs économiques puissants, renforce ainsi leur pouvoir de marché au détriment des intervenants économiquement faibles – à la fois au Nord et au Sud.

L’expérience acquise jusqu’ici avec la libéralisation des marchés au sein du cadre établi par l’OMC, ou des accords commerciaux régionaux et des programmes d’ajustement structurel, a démontré depuis déjà quelque temps que dans le secteur agricole la mondialisation économique amène avec elle de sérieux problèmes. Ceux-ci comprennent une paupérisation accrue des populations rurales dans les pays en développement et la perte d’accès à des ressources telles que la terre, l’eau, les semences mais aussi les marchés. De nombreuses familles confrontées à de fortes pressions de prix et de concentration, abandonnent l’agriculture tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. La dégradation de l’environnement et la perte de diversité biologique et culturelle qui s’en suivent sont également alarmantes. De plus, les règles commerciales agricoles actuelles ferment les yeux sur les défis tels que le pic pétrolier ou le changement climatique auxquels devra se confronter l’agriculture mondiale au 21^{ème} siècle.

Mais quelle forme doit prendre le régime commercial agricole mondial pour contribuer à une plus grande justice sociale et à un développement durable dans le monde entier ? Comment doit-il se structurer pour gérer les nouveaux défis du futur ?

Ces questions ont été abordées par la Fondation Heinrich Böll et MISEREOR lors de la tenue à l’échelle mondiale du Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l’Environnement – en travaillant conjointement avec l’Institut pour le Climat, l’Environnement et l’Énergie de Wuppertal et un panel d’experts dont les intervenants sont issus des cinq continents, tous ayant collaboré à l’élaboration de ce rapport. Le dialogue a été mené lors de conférences régionales organisées en Afrique, Asie, Europe, et Amérique du Nord et latine. Parmi les participants se trouvaient non seulement des représentants d’organisations d’agriculteurs, d’ONG, mais aussi de ministères, de parlements, de la communauté scientifique et d’organisations internationales. Les diverses conditions auxquelles nous nous sommes confrontés dans les différentes régions du monde et les positions variées de la société civile ont été d’une importance capitale au cours de nos délibérations. Au travers de cette publication, nous aspirons à mettre les résultats de ces dialogues à la disposition des décideurs politiques, des organisations de la société civile ainsi que des personnes intéressées par ce débat au sein du grand public.

Nous croyons réellement que ce rapport procurera une orientation ainsi que des sujets de discussion sur les différentes tâches qui nous attendent dans le futur : le chemin à parcourir pour parvenir à un système d’échange commercial mondial plus en adéquation avec son environnement social et écologique, une agriculture et une sécurité alimentaire durables sur toute la planète. Des publications passées élaborées par nos organisations respectives ont tracé le chemin en proposant une source de réflexion et d’échange similaire, comme cela est le cas de l’étude de MISEREOR « Verdir le Nord » et le « Mémoire de Johannesburg » de la Fondation Heinrich Böll. C’est sur cette toile de fond que nous avons instauré le Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l’Environnement.

Il est désormais largement reconnu que le développement durable n’est pas possible à moins que la politique commerciale soit conjointement traitée avec les questions sociales relatives aux moyens de

subsistance et aux droits des hommes, et également à la protection de l'environnement. Cette vision est à la base des principes présentés dans ce rapport traitant de la régulation du commerce agricole, comme par exemple les principes de *subsidiarité économique*, de *multifonctionnalité de l'agriculture*, de *justice commerciale* et d'*intégrité environnementale*. En partant de ces principes et d'une analyse profonde des défauts du système commercial agricole qui prévaut actuellement, des propositions concrètes de réforme qui prennent également en compte les défis institutionnels ont été envisagées.

Il ne fait aucun doute que de nombreuses questions demeurent sans réponse et certains points seront même sujets à controverse. Néanmoins, il est

évident qu'un changement paradigmatique devient de plus en plus urgent. Le temps est venu de mener une vaste et intense discussion dont l'objectif est de développer des solutions nouvelles et innovantes et de créer une société mondiale plus juste et durable pour tous. Le présent rapport « Commerce sain – Agriculture durable » est l'une de nos principales contributions à ce débat. Dans les années à venir – notamment entre 2007 et 2009 – le Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l'Environnement organisera des conférences et séminaires afin que les propositions de réforme soient connues de tous, tandis qu'elles seront débattues avec des décideurs politiques et des organisations de la société civile, dans l'espoir qu'elles inspirent l'action.

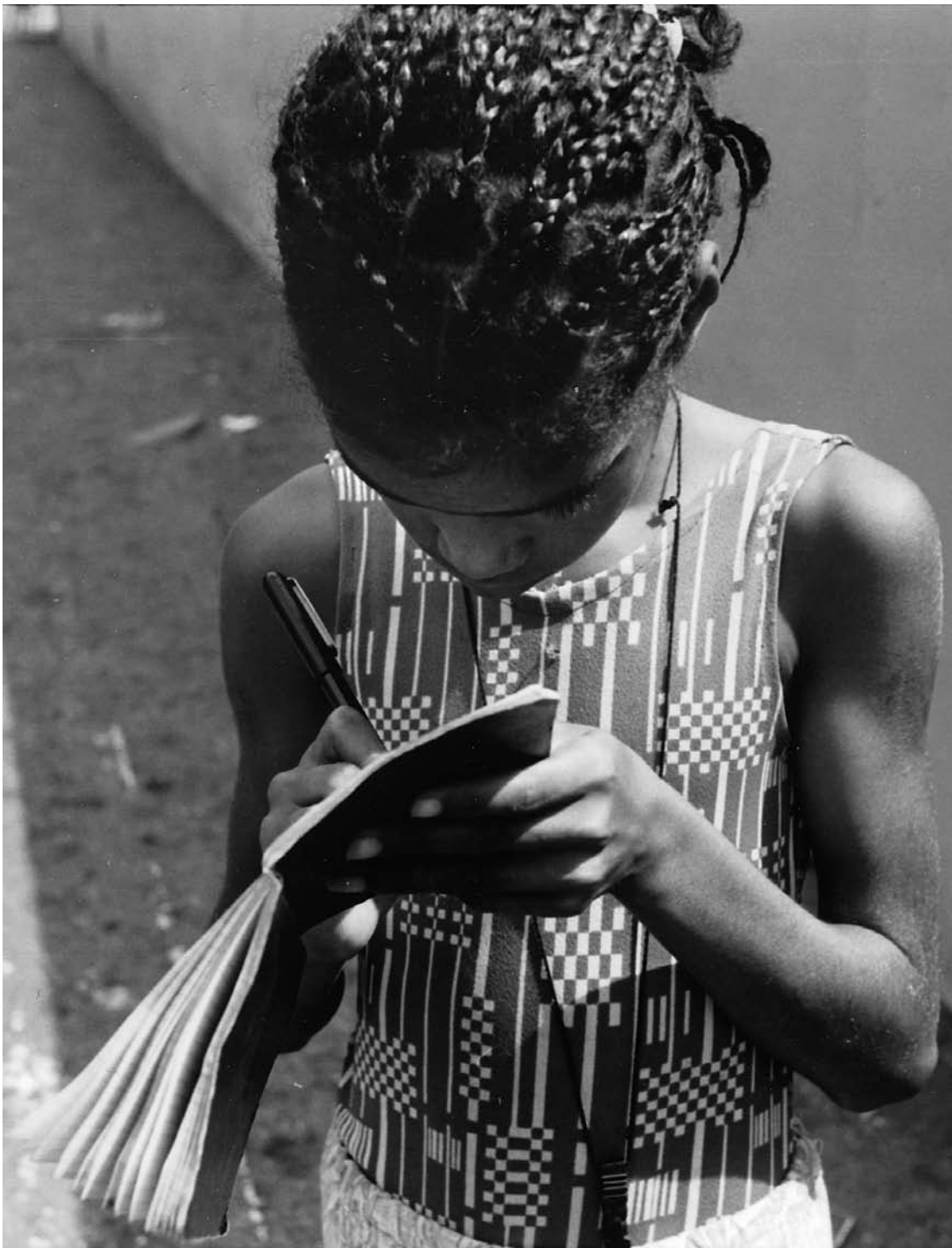


Prof. Dr. Josef Sayer
Directeur Général
Bischöfliches Hilfswerk MISEREOR
(MISEREOR – Œuvre épiscopale d'aide
au développement)



Barbara Unmüßig
Conseil Exécutif
Fondation Heinrich Böll

Pour le lecteur pressé...



La réforme des règles commerciales agricoles est au centre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives au cadre multilatéral pour l'économie mondiale. Toutefois, les réformes envisagées n'augurent rien de bon pour le futur de l'agriculture à travers le monde. Elles accroîtront le désespoir des

petits agriculteurs et affaibliront les écosystèmes locaux et mondiaux. En outre, dans l'ère post-fossile qui se profile déjà, elles rendront plus difficiles les sauts de productivité de l'agriculture. Avec leurs yeux fixés sur la réduction des tarifs douaniers et des subventions, les protagonistes des pays du Nord et des plus importants pays du Sud ignorent

largement les défis que rencontrent l'agriculture et les communautés rurales en termes de pauvreté, de déclin environnemental et d'amenuisement des ressources pétrolières. Tandis que les exploitants devront partout faire preuve d'imagination pour faire face à ces défis, les politiques d'ajustement commercial et structurel opèrent un changement dans la mauvaise direction. Pour ce motif, ce document propose des perspectives politiques et des instruments de politique destinés à créer un système d'échange qui offre de véritables opportunités aux pauvres, préserve l'environnement, et permette d'aider l'agriculture à passer à une base de ressources solaires.

Le Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l'Environnement a été initié par la Fondation Heinrich Böll et MISEREOR (toutes deux basées en Allemagne mais avec des bureaux et des organisations partenaires partout dans le monde), et avec l'Institut de Wuppertal, après la tenue de la Conférence Ministérielle de l'OMC en septembre 2003 à Cancun, lorsque l'agriculture figurait comme un élément important de négociation pour les concessions dans l'industrie et les services. Ce rapport est le produit de conférences et d'ateliers qui ont été réalisés avec un nombre très important d'organisations de la société civile sur tous les continents. Les douze auteurs proviennent eux-mêmes des Amériques, d'Australie, d'Afrique et d'Asie, de petits pays et de grandes puissances commerciales du Nord comme du Sud ; ils travaillent en tant qu'analystes commerciaux pour des organisations non gouvernementales, promoteurs de l'agriculture durable sur le terrain, chercheurs dans des universités ou conseillers en politique pour des parlements et des gouvernements.

La première partie du titre du document original en Anglais : *Slow Trade* fait non seulement référence au mouvement international *Slow Food* (« Alimentation Lente »), figure emblématique dans la défense d'une alimentation saine, de qualité et juste, mais aussi à la lenteur des contrats commerciaux respectueux de nombreuses considérations justes et nécessaires. Pour la traduction en Français, le terme de Commerce « sain » lui a été préféré, car pris dans son acception littérale, l'adjectif « lent » pourrait être interprété de manière péjorative. La deuxième partie de l'intitulé *Sound Farming* a été remplacée par *Agriculture durable*, car cet adjectif reprend fidèlement l'idée de fond abordée dans ce rapport. De même que pour la version originale, le titre complet transmet graphiquement la vision de ce document, c'est-à-dire qu'un commerce bien intentionné – « sain » – en faveur des individus et de la planète permettra d'une part, de réduire la concurrence commerciale qui favorise la puissance et le profit et d'autre part, de stimuler les marchés équitables.

La **Première partie** établit sept **principes** qui participent à la conception d'une architecture commerciale agricole. Les principes se fondent sur la conviction que les valeurs d'intérêt public doivent primer sur les intérêts privés et que les politiques doivent encadrer les marchés. Le principe de la *Multifonctionnalité* valorise le fait que l'exploitation agricole est intrinsèquement liée aux réseaux sociaux et environnementaux ; le principe des *Droits de l'Homme* souligne que la réforme du commerce doit améliorer la situation désastreuse des citoyens les moins avantagés de la planète ; le principe d'*Intégrité environnementale* reflète la mission de l'agriculture qui consiste en la régénération des sols, de l'eau et de la biodiversité tout en continuant à produire des aliments, des combustibles et de la fibre ; le principe de *Souveraineté démocratique* défend les droits des citoyens à exprimer leurs préférences collectives sur la manière d'envisager les politiques commerciales et d'investissement qui interfèrent dans leur vie quotidienne ; le principe de *Responsabilité extraterritoriale* exprime la responsabilité mondiale – en particulier dans le cas des pays puissants – à ne pas nuire aux citoyens se trouvant au-delà de leurs frontières ; le principe de *Subsidiarité économique* implique que les échanges commerciaux prenant place au sein du système alimentaire, devraient idéalement prendre place au niveau local voire national, tandis que les échanges qui s'opèrent au niveau continental ou mondial ne devraient avoir qu'une fonction complémentaire ; et enfin, le principe de *Justice commerciale* suggère que le renversement des asymétries actuelles requiert une inégalité des opportunités en faveur des plus faibles plutôt qu'une égalité des chances qui favorise les plus riches.

La **Seconde partie** étudie les **problèmes** les plus pertinents liés à la déréglementation du commerce agricole. Un *Zoom commercial sur l'agriculture* nous enseigne que les discussions commerciales sont gouvernées par la vision étriquée de l'agriculture considérée comme une machine d'argent qui génère de la croissance et des devises étrangères. Toutefois, le rôle de l'agriculture va bien au-delà de la feuille comptable ; elle est le pilier de la vie rurale, tout comme elle fait partie intégrante de la biosphère. Lorsque ces contextes sont systématiquement négligés, les politiques commerciales aboutissent à des prises de décision erronées.

Plus particulièrement, le chapitre *Au mépris des subsistances* met en exergue les conséquences tragiques de cette négligence sur les petits exploitants et les communautés rurales de nombreux pays. Les individus ont été amenés ou contraints à quitter leurs terres pour rejoindre les agglomérats urbains ; la mondialisation et la libéralisation des échanges sont en partie responsables de l'actuelle disparition

de la paysannerie. Les auteurs de ce document rejettent toutefois l'hypothèse non avouée des diplomates du libre-échange qui consiste à dire que les petits fermiers sont en voie d'extinction et qu'en somme il s'agit là du prix à payer pour progresser. À la place, les exploitations familiales de petite envergure détiennent la clé menant à un accroissement de productivité, de durabilité environnementale et de l'emploi.

Le chapitre *Oubliés de la nature* démontre à quel point la vision commerciale de l'agriculture a potentiellement généré des conséquences catastrophiques à la fois pour la nature et pour l'exploitation agricole. Une augmentation des échanges en biens agricoles transfrontaliers mènera probablement à une expansion accrue de l'agriculture industrielle à grande échelle, avides d'eau et de terre. En outre, cela remet en question le futur même de l'agriculture puisque la base environnementale s'effrite et que l'un des principaux ingrédients de l'agriculture industrielle – le pétrole à faible coût – disparaît.

En concentrant notre attention sur les négociations commerciales, *La liberté d'action des entreprises* avance que la philosophie du libre-échange repose sur l'hypothèse que les seules barrières empêchant d'ouvrir le commerce proviennent des actions menées par les états. Cependant, la concentration d'entreprises et le pouvoir de marché illimité sont des problèmes de la même envergure. Là où les entreprises dominent, les producteurs rencontrent les plus grandes difficultés à vendre leurs produits, non en raison des barrières tarifaires ou des subventions publiques, mais parce que les entreprises transnationales contrôlent les prix et les normes. Par conséquent, la déréglementation des marchés coïncide avec les intérêts des multinationales. En démantelant les protections des frontières nationales, la libéralisation a abouti à la consolidation accrue des cartels transnationaux.

Et enfin, le chapitre *Imprescriptibles asymétries* traite des énormes inégalités du système commercial actuel. La formule de la « taille unique » visant à éliminer les barrières tarifaires désavantage les pays moins compétitifs puisque cela contraint les acteurs faibles et forts à concourir au sein de la même ligue. En outre, ce qui a euphémiquement été nommé des conditions de concurrence égales ne sont en fait qu'un ensemble de règles truquées qui font pencher le terrain de la concurrence en faveur des puissants cartels et pays. Dans un tel contexte, il a été démontré que c'était une erreur pour de trop nombreux pays d'orienter leur production agricole vers les exportations et le marché mondial. Pourtant, ne plus trafiquer les règles du jeu ne suffit pas car le libre-échange fait le jeu des puissants. En lieu et place, les règles commerciales ne deviendront justes que si elles favorisent les faibles par rapport aux forts.

La **Troisième partie** ébauche les **solutions**. Celles-ci incluent des options visant à effectuer une refonte des règles commerciales agricoles ainsi qu'un certain nombre d'instruments destinés à orienter les flux transnationaux de produits agricoles. Les propositions reposent sur l'idée que les problèmes de dignité humaine et d'intégrité de la biosphère doivent être ajoutés à l'architecture de règles commerciales. L'OMC exprime son irresponsabilité structurelle lorsqu'elle limite ses compétences aux seules questions commerciales et demande aux gouvernements nationaux de prendre à leur charge les problèmes sociaux et écologiques tandis qu'elle diminue parallèlement leur autorité par le biais de politiques de déréglementation.

Premièrement, les pays ont besoin d'un *Élargissement de l'espace politique national*. Après des décennies passées à obliger la politique nationale à renoncer à ses compétences, le pouvoir doit être rendu aux communautés et aux gouvernements nationaux afin qu'ils façonnent les flux commerciaux en fonction de leurs préférences collectives. Il est par-dessus tout important qu'ils regagnent l'autorité leur permettant de gouverner leurs importations de biens, de services et d'investissements.

Comme l'agriculture demeure la source principale de subsistance pour la majorité des individus vivant dans les pays en développement, la libéralisation des importations doit s'effacer lorsque les capacités de subsistance nationales et la sécurité alimentaire sont en péril. C'est pourquoi les pays ont besoin d'un libre espace par rapport aux règles d'échange internationales afin de protéger les marchés nationaux d'accroissements subits d'importations par l'instauration de politiques de contrôle aux frontières comprenant des tarifs douaniers, des quotas, et des mesures de sauvegarde dont le déclenchement est tributaire d'un certain prix et volume. De plus, les pays doivent conserver une certaine autorité pour, par exemple, pouvoir influencer les flux d'investissements étrangers, orienter les activités des entreprises transnationales, associer la production intérieure à des normes de sécurité alimentaire et environnementale strictes ou bien encore pour concevoir des programmes de soutien permettant de maintenir une économie rurale prospère. Il n'est pas efficace en termes de bien commun, ni légitime en termes de souveraineté démocratique que ce soient les intérêts commerciaux qui se trouvent à l'origine des orientations politiques et de celles de la société. Les « Obstacles au commerce » ne sont les bienvenus que dans la mesure où ce sont des dispositions bénéfiques pour le public.

Deuxièmement, l'agriculture – en fournissant à la fois une richesse privée et commune – n'a que peu d'espoir de prospérer s'il n'y a pas assez d'*investissement dans la multifonctionnalité*. Toutefois,

garantir la multifonctionnalité sociale et environnementale requiert l'octroi de soutiens au domaine agricole. C'est donc une erreur de militer pour la suppression intégrale des programmes de soutien nationaux. L'élément déterminant est donc d'identifier à quel niveau et quel type de structure d'investissement et de régulation il convient d'appliquer à l'agriculture et non d'éliminer le rôle de l'État.

Le soutien peut soit être d'ordre institutionnel, soit d'ordre financier. Les soutiens institutionnels peuvent comprendre l'amélioration des politiques fiscales, la promotion du savoir, la fourniture d'infrastructures, et l'incitation à la recherche – tous ces instruments étant cruciaux dans le cadre d'une transition vers la durabilité. Les soutiens financiers, à l'inverse, peuvent inclure des versements aux exploitants, mais dans des conditions bien définies. Selon le principe de responsabilité extraterritoriale, les programmes de soutien ne devraient pas nuire indûment aux opportunités d'autrui sur les marchés étrangers. Dans tous les cas, les subventions à l'exportation sont illégitimes. Si le recours au dumping agricole n'est pas fermement condamné, une institution multilatérale devrait établir un « Mécanisme d'alerte au dumping » qui avertirait les gouvernements lorsque le dumping menace de saper la base économique des exploitants de pays importateurs.

Troisièmement, les exploitants pauvres ou riches, du Nord ou du Sud, souffrent tous des prix faibles et volatiles appliqués à leurs produits. *Stabiliser les prix* à des niveaux suffisants est indéniablement la mesure phare pouvant permettre aux petits paysans de subvenir à leurs propres besoins et d'échapper à une extinction graduelle. Cependant, en raison du caractère unique de l'agriculture en tant que secteur économique, les réponses de l'offre aux changements de prix sont habituellement lentes et imparfaites. La gestion de l'offre représente un outil puissant qui permet d'aider au soutien de prix raisonnables à la fois pour le producteur et le consommateur.

La gestion de l'offre a été pratiquée dans de nombreux pays : elle tente d'équilibrer la production avec la demande du marché. Pour qu'elle fonctionne de manière appropriée, elle nécessite la mise en place d'un mécanisme d'ajustement flexible qui détermine la quantité de quotas et le prix par produit dans le but de faire correspondre la production avec les besoins du marché. Si un cadre légal soutient un tel programme, s'il est garanti à toutes les parties prenantes la possibilité d'exprimer leur opinion en toute équité et si les mécanismes de contrôle et d'application assurent la conformité, alors la gestion de l'offre peut constituer une solution viable à la gestion des crises de prix dans l'agriculture. Au niveau international, un « Cadre multilatéral de coopération destiné à équilibrer l'offre du marché mon-

dial » est proposé comme plateforme de gestion collaborative de l'offre de la part des plus grands pays exportateurs de produits agricoles.

Quatrièmement, l'*Établissement de normes*, plus précisément la création de processus de durabilité et de normes de production, constituera une part essentielle de toute politique publique qui cherche à aligner la recherche de gains privés avec la protection de la biosphère et des droits sociaux fondamentaux. Le démantèlement des mesures protectionnistes a trop longtemps rimé avec la protection des plus impitoyables. Tant qu'il ne sera pas requis que les coûts de production incorporent le coût de la sauvegarde des biens communs, le libre-échange continuera à accélérer le rythme de marginalisation des pauvres et le déclin de la biosphère. Faire du commerce à l'échelle internationale doit être compris comme un privilège qui doit être compensé en internalisant les coûts sociaux et environnementaux.

Tout d'abord, il est conseillé aux pays de promouvoir le développement de normes de durabilité indépendantes et de systèmes de certification pour les agriculteurs et les transformateurs au sein de l'économie nationale ; les normes d'agriculture biologique en sont un exemple. Ensuite, ils doivent faire que ces normes deviennent des exigences obligatoires auxquelles doivent se conformer tous les producteurs nationaux. Une fois qu'ils auront réalisé cela, ils peuvent établir des normes de durabilité correspondantes pour l'accès qualifié au marché afin de donner la préférence aux marchandises durables plutôt qu'à celles qui sont produites en nuisant aux aspects sociaux et environnementaux. De tels programmes d'accès qualifié au marché doivent se conformer à des « méta-normes » au niveau multilatéral qui définissent des critères communs pour le processus d'instauration de normes participatives. Dans un même temps, un « Centre de médiation des différends lors de conflits sur les normes » effectuerait des médiations de différends sur les normes de durabilité entre les pays. Enfin, des revenus issus de tarifs douaniers appliqués à des produits nuisibles émanant de pays plus riches seraient canalisés vers un « Fonds de développement rural durable » international qui soutiendrait la transition vers des pratiques de production et d'exportation durables dans les pays en développement.

Cinquièmement, *Démocratiser la chaîne alimentaire* est la perspective de réforme qui répondrait au fait que ce sont souvent les entreprises et non les gouvernements qui structurent le marché au désavantage des petits producteurs et des activités commerciales locales. L'idée est de transférer davantage de pouvoir aux producteurs et artisans tout en s'assurant que toute intervention d'entreprises étrangères sur les marchés locaux se produise sous le

contrôle de la concurrence et des politiques nationales d'investissement.

Trois instruments multilatéraux sont proposés pour guider la conduite des entreprises multinationales : en premier, une base de données accessible au public et contenant des informations relatives à la taille et au champ d'action des grandes industries agroalimentaires, ainsi qu'aux fusions, acquisitions et co-entreprises du système alimentaire ; en second, un « Organisme antitrust » qui surveille de près les fusions et acquisitions et empêche les abus de pouvoir de marché, et en troisième, une série de « Bureaux de contrat de développement » qui supervisent l'établissement de contrats entre différents acteurs des chaînes de produits transnationales pour établir une répartition équitable des bénéfices. En outre, des mesures visant à re-régionaliser les flux commerciaux sont recommandées, y compris des politiques de gestion de contenu local, exigeant des entreprises transnationales qu'elles s'approvisionnent auprès de fournisseurs locaux afin d'inclure les transformateurs locaux ou de vendre à des distributeurs locaux.

Et enfin, *Redresser les asymétries* met en valeur les propositions faites en termes de politiques d'exportation et d'accès au marché qui visent à fortifier la position des petits exploitants dans le cadre des flux de commerce internationaux. Il est douteux qu'un libre-échange intégral – se fondant sur l'hypothèse que le protectionnisme des pays du Nord soit aboli – crée quoi que ce soit qui puisse s'apparenter à de réelles conditions de concurrence égales car les asymétries existant entre nations et au sein même des pays sont tout simplement trop importantes.

Pour commencer, la généreuse attention portée à la promotion des exportations tend à dissimuler le fait que les exportations ne parviennent pas à bénéficier à la majorité des producteurs, et notamment les petits paysans, tout comme elles impliquent généralement d'énormes coûts environnementaux. En réponse, ce rapport fournit des orientations pour l'instauration d'une politique d'exportation durable. Une telle politique devra tout particulièrement placer la sécurité alimentaire nationale avant les exportations et donner la priorité à la production de subsistance ou aux marchés intérieurs plutôt qu'à la production destinée aux marchés étrangers. En outre, afin de parvenir à une plus grande équité entre les nations, les acteurs plus faibles ont besoin d'un système de préférence et non pas seulement de chances égales. Si l'on se conforme au principe de justice commerciale, un traitement spécial et différencié devrait donc devenir une caractéristique structurelle faisant partie intégrante du régime commercial. Des règles d'accès au marché qui utilisent une combinaison de tarifs douaniers et de quotas sont proposées. Les taux tarifaires différencient les

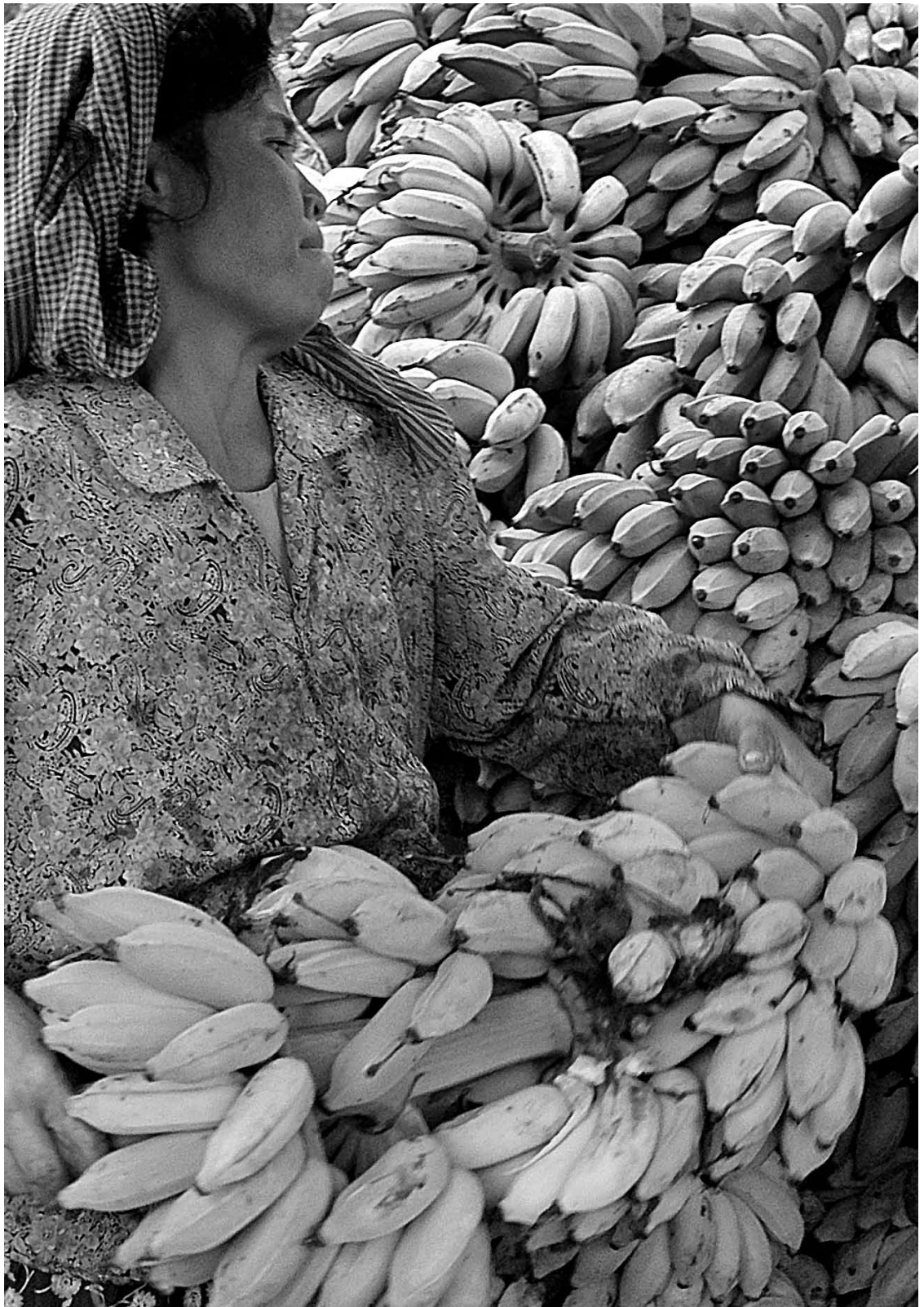
produits en fonction de leur qualité, tandis que pour chaque taux tarifaire sont prévus des quotas destinés aux produits des économies plus faibles, au cas où un pays souhaiterait importer un produit. Dernier point mais non des moindres, il n'est pas gravé dans le marbre que le commerce transfrontalier doive nécessairement trouver son impulsion dans la recherche de profits ; il peut également être mené dans un esprit de réciprocité et de solidarité mutuelle. Que se passerait-il si les pays du Sud faisaient le choix de sortir de la concurrence commerciale et tissaient entre eux des accords commerciaux régionaux qui chercheraient à mettre en place des échanges solidaires ?

Pour conclure, la **Quatrième Partie** de ce rapport met l'accent sur les vastes contours d'une **architecture post-OMC** du commerce agricole. Les auteurs de ce document soutiennent le point de vue qu'un cadre multilatéral pour le commerce est indispensable. Toutefois, l'OMC sous sa forme institutionnelle actuelle ne remplit pas les exigences d'un tel cadre. Par conséquent, l'OMC se voit dans l'obligation de se réinventer – ou de finalement déléguer l'institutionnalisation des règles commerciales agricoles à d'autres institutions à l'intérieur du contexte des Nations Unies.

Au vu des analyses et des recommandations de ce rapport, une nouvelle institution devrait inclure au moins cinq départements : le département de coordination, le département qualité, le département de gestion des prix, le département antitrust et le département de règlement des différends. Ces départements exécuteraient les cinq fonctions d'une organisation de commerce travaillant réellement dans l'intérêt du public : fournir un cadre aux négociations intergouvernementales, garantir un socle de qualité aux flux commerciaux sur la base de métanormes multilatérales, contrôler les prix du marché international au travers d'un mécanisme de coopération se fondant sur la gestion de l'offre, superviser la concurrence grâce à des mesures antitrust et fournir un mécanisme de règlement des différends. Sur-tout, alors qu'actuellement l'objectif global est de supprimer les barrières entravant le commerce pour créer un marché mondial unifié, une future institution placera au centre de ses préoccupations la coordination des intérêts divergents des nations. Son objectif principal sera de gérer le commerce et non de le déréglementer.

Introduction

Le Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l'Environnement



*« Et qu'aurais-je à faire, messieurs, de vous démontrer ici l'utilité de l'agriculture ?
Qui donc pourvoit à nos besoins ?
Qui donc fournit à notre subsistance ?
N'est-ce pas l'agriculteur ?
Car comment nous vêtirions-nous, car comment nous nourririons-nous sans l'agriculteur ? »*

Le Conseiller Lieuvain posa ces questions de vive voix à la multitude indisciplinée qui écoutait avec attention sur la place du village de Yonville, hormis Emma et son amant Rodolphe, tous deux plongés dans leurs propres pensées, qui n'avaient très probablement que peu de rapport avec l'agriculture.

La question que le Conseiller Lieuvain de Gustave Flaubert a posé il y a plus de 150 ans (dans *Madame Bovary*, partie 2, chap.8) n'a pas perdu une once de sa pertinence. En effet, si un romancier contemporain décidait de créer une histoire similaire au siège de l'OMC sur les bords du lac de Genève, il ou elle pourrait plausiblement faire poser le même genre de questions à son héros ou héroïne à un aréopage de diplomates identiquement attentifs mais pourtant agités. Car il apparaît que le monde du commerce et de la finance a perdu de vue les multiples emplois de l'agriculture, même si pourtant elle occupe le haut de l'ordre du jour du cycle de négociations de Doha.

La vision étriquée du commerce

Comme l'a signalé le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, dans le contexte des négociations de Doha, l'agriculture est le problème le plus délicat pour les gouvernements qui luttent pour se mettre d'accord sur la réforme des règles commerciales mondiales. Le thème de l'agriculture est au cœur d'un problème sans issue : les pays du Sud (indépendamment des différences les caractérisant entre eux) demandent à avoir accès aux marchés d'exportation et les pays du Nord qui souhaitent également un accès aux marchés défendent dans un même temps de hauts niveaux de soutien public pour l'agriculture. L'autre point au centre du débat sur l'agriculture est le défi fondamental concernant les modalités pour garantir une véritable équité au sein du régime de libre-échange. Si aucun compromis n'est trouvé pour l'agriculture, tout l'ensemble du pack de négociations se délitera et aura pour conséquence de mettre à mal d'importants accords dans des secteurs essentiels comme l'industrie et les services. L'agriculture n'est pas simplement cruciale pour le régime de commerce mondial, elle est également le pivot de tout cadre de règles pour l'économie mondiale dans son ensemble.

Pourtant, en dépit de l'extrême importance de l'agriculture dans les négociations commerciales

mondiales, il apparaît que ni l'état, ni le destin de l'agriculture mondiale ne préoccupent démesurément les diplomates du commerce. Ils ne prêtent guère attention aux difficultés que connaissent les paysans en Inde, à la perte de variétés de pommes de terre dans les Andes, ou à l'impact du réchauffement planétaire sur les rendements en riz du Vietnam. De la même manière, dans d'autres domaines de la réforme commerciale, qu'il s'agisse des programmes d'ajustement structurel ou d'accords commerciaux régionaux – les mécanismes de l'économie commerciale mondiale sont débattus sans que le monde de l'exploitation agricole et l'importance de l'environnement naturel ne soient réellement intégrés. Les problèmes quotidiens de subsistance qui menacent les exploitants et leurs familles sont pour ainsi dire absents des tables de négociations.

L'attention est à la place portée sur des sujets tels que les tarifs douaniers à l'importation ou les subventions à l'exportation, sur les normes d'accès et les mécanismes de sauvegarde, dont la plupart se caractérisent par une incroyable complexité. Ceci ne devrait pas nous surprendre puisque les négociateurs commerciaux s'inquiètent principalement de l'augmentation de la valeur et de l'efficacité des flux commerciaux transfrontaliers dans le but de pouvoir fortifier la compétitivité de leurs pays respectifs sur les marchés internationaux. Pour ces acteurs, le monde de l'agriculture est en parfait équilibre lorsque la concurrence mondiale peut être exercée de manière à ce que les producteurs qui parviennent à atteindre la combinaison la plus efficace des facteurs de production, seront finalement ceux qui domineront. En d'autres termes, la politique commerciale telle qu'elle est actuellement régulée traite l'agriculture comme un commerce qui produit des marchandises à vendre en l'échange de devises étrangères. Il est évident que de cette façon la lumière est faite sur une dimension de l'agriculture qui autrement demeurerait dans l'obscurité. Néanmoins, l'ombre qui entoure le halo de lumière est énorme si l'on considère ses proportions et l'étendue de ses impacts. Comme en témoignent les pourparlers commerciaux, les négociateurs utilisent les exportations agricoles comme un outil leur permettant d'accroître les performances économiques de leurs pays, mais sont étonnamment extrêmement peu concernés par les conséquences de cette straté-

gie sur les exploitants et les écosystèmes. Dans leur empressement à maximiser les opportunités économiques nationales, les négociateurs minimisent l'importance de la participation en pourcentage du secteur agricole dans le PIB, et bien souvent, de sa part dans les valeurs exportées.

Cependant, il est très fréquent que la valeur monétaire du chiffre d'affaires des marchés soit considérée comme un indicateur approprié quant au poids de l'agriculture par rapport aux autres secteurs économiques. Puisque la part de l'agriculture dans le produit national brut baisse dans de nombreuses économies industrialisées, et n'atteint souvent que 2 à 5%, l'agriculture est de plus en plus souvent perçue comme un secteur qui s'évanouit et devient économiquement insignifiant. « Pourquoi les activités commerciales européennes devraient-elles être freinées par quelque chose d'aussi marginal que les intérêts agricoles ? » ont proclamé les représentants de l'industrie en observant que leurs opportunités d'exportation se réduisaient en raison de la défense des intérêts agricoles par la Commission européenne au cours des récentes négociations commerciales. Ce type d'assertion erronée est tout aussi peu convaincant que d'affirmer que le cœur de l'être humain, parce qu'il ne représente que 2 à 3% du poids du corps, n'est pas important pour la santé générale d'un individu.

Malgré toutes les conséquences qui découlent de l'ignorance de l'importance et de la signification de l'agriculture, la vision étriquée qui caractérise le commerce de l'agriculture en tant que commerce présente d'autres problèmes d'importance. Car la régulation partielle de l'aspect commercial a de sérieuses conséquences sur la régulation du secteur dans son ensemble. L'effort qui consiste en la création de marchés mondiaux unifiés en éliminant les prétendues « barrières au commerce » projette une grande ombre sur le secteur agricole en général. Soutenue en outre par la crainte des sanctions de l'OMC ou par la pression des conditions d'emprunt du Fonds Monétaire International, la vision étriquée du commerce prétend avoir une priorité ontologique sur les préoccupations non commerciales. Autrement dit, c'est une petite minorité qui continue à se faire obéir. C'est ce défaut qui rend le nouveau cadre émergent de l'agriculture inapproprié pour le 21^{ème} siècle.

Nos préoccupations

Ce rapport présente une vue d'ensemble sur les éléments constitutifs d'un cadre dédié au commerce agricole qui favoriserait non seulement la réalisation des objectifs d'égalité sociale et de durabilité de l'environnement, mais également la croissance économique nationale. Le rapport souligne l'importance

particulière des droits de subsistance et d'intégrité environnementale contre la compétitivité économique des nations, laquelle constitue fréquemment la priorité des réformes commerciales instiguées par le FMI, l'OMC ou par des accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Ce qui est en revanche indubitable, c'est que la lutte pour opérer des gains sur les marchés d'exportation dirige les négociations à l'exact opposé des importants droits à l'alimentation, de la subsistance agricole durable ou des écosystèmes prospères qui, dans le meilleur des cas, bénéficient d'une attention momentanée et, dans le pire des cas, sont sacrifiés sur l'autel de la croissance économique illimitée.

Les auteurs de ce projet rejettent le modèle dominant qui vise à favoriser la croissance économique plutôt que l'importance de répondre aux besoins humains et de protéger l'environnement. Les auteurs sont convaincus que la déréglementation commerciale de l'alimentation, des fibres et des combustibles ne concourt pas à rendre le monde plus sain, sécurisé ou durable. Elle rend plutôt le monde beaucoup moins accueillant, non seulement pour les générations futures mais aussi dès maintenant pour les générations actuelles.

Le libre-échange dans l'agriculture aggravera la crise de la pauvreté mondiale. Puisque l'exploitation agricole est chaque fois plus intégrée dans les relations de marché mondiales, les rangs des pauvres, des marginaux et des dépossédés augmentera exponentiellement à travers le monde. Il est sûr que les entreprises agricoles plus grandes et que les industries de l'agro-alimentaire seront idéalement placées pour bénéficier de gains significatifs, tandis que la masse des petits propriétaires terriens, des agricultrices et des artisans ruraux seront susceptibles d'être encore plus marginalisés dans la pénombre. La libéralisation commerciale promet de transformer le monde en un endroit socialement explosif. A l'inverse, le cadre prônant la justice décrit dans ce rapport, a pour objectif de fortifier la position économique des exploitations de petite et moyenne envergure ayant des pratiques agricoles durables ainsi que des commerces ruraux. Le rapport est sceptique pour ce qui concerne l'augmentation inconditionnelle du commerce transfrontalier qui aidera uniquement ceux qui sont d'ores et déjà puissants et, à la place, soutient une politique commerciale socialement responsable qui permette aux gouvernements de combiner un mélange de protections contre les importations et de mesures de promotion des exportations. Les auteurs soutiennent en outre que les politiques en faveur des pauvres requièrent que les gouvernements trouvent des solutions pour intégrer l'importance économique et sociale des exploitations de petite et moyenne envergure pratiquant une agriculture durable dans l'économie

nationale, en garantissant prioritairement l'accès des petits agriculteurs aux marchés internes. Par-dessus tout, les auteurs de ce rapport sont en désaccord avec la fréquente insinuation qui tend à faire croire que les petits paysans sont en train de devenir une relique d'un lointain passé. Au contraire, les auteurs maintiennent qu'une économie florissante composée de petits exploitants ruraux constitue l'un des piliers fondamentaux qui permet non seulement de garantir la subsistance d'un nombre croissant d'individus mais aussi de soutenir la diversité de la base de la culture et du savoir au sein des sociétés. Ce sont tous des éléments précieux et essentiels d'un monde véritablement post-industriel.

Le libre-échange agricole aggravera également la crise mondiale que traverse la biosphère. Des échanges déréglementés, entre pays lointains, d'importants volumes de produits agricoles et de viande, en dehors des cas particuliers que représentent le cacao et le café, tendent à faire croître l'agriculture industrielle à la fois dans les pays du Nord et du Sud. Pourtant, l'agriculture industrielle conventionnelle est source de graves conséquences environnementales. Elle consomme beaucoup de terre, d'eau et de carburants et émet également de fortes quantités de produits chimiques et de nitrates. Bien qu'une réduction des subventions puisse parfois dissuader d'avoir recours à une intensification de l'agriculture, une expansion générale des flux commerciaux est susceptible d'accélérer le déclin de la santé de la biosphère. A l'opposé, ce rapport considère les agriculteurs et les éleveurs comme des acteurs qui fournissent des biens tout en promouvant continuellement la santé des écosystèmes, des animaux et des individus. C'est pourquoi il propose un régime commercial conçu pour stimuler la responsabilité environnementale dans les pratiques agricoles.

Puisque les systèmes agricoles durables sont plus adaptés à un avenir après le pétrole et le gaz, il est possible de déduire que les régimes agricoles qui font fi des facteurs environnementaux sont historiquement dépassés. Les auteurs de ce rapport réclament donc des règles d'échange qui garantissent une norme minimale de qualité environnementale pour le commerce et les investissements se déroulant à l'échelle mondiale. Placer les hommes et la planète avant la croissance du PNB requiert toutefois que les gouvernements ralentissent leur impulsion pour obtenir davantage de revenus de leurs exportations – impulsion qui a été jusqu'ici l'objectif principal de la réforme du commerce. Alors que toute proposition visant à repositionner la signification de la croissance créera une certaine nervosité chez quelques participants au débat, les conséquences ne sont pas aussi désespérantes que peuvent le prétendre les économistes classiques.

En premier lieu, il est aujourd'hui considéré comme acquis – exception faite de quelques cercles commerciaux – que la croissance économique ne pourra par elle-même conduire au développement en termes humains et sociaux. Le développement humain est tributaire du contexte institutionnel de la croissance économique. Ce qui est prépondérant, c'est l'existence de l'état de droit et de l'intervention de politiques publiques qui favorisent le capital social et naturel. Un régime commercial ne peut prétendre faire progresser le développement dans le monde si son unique objectif est de promouvoir la croissance économique. La croissance doit être encadrée par l'intérêt public pour d'une part parvenir à satisfaire les besoins humains fondamentaux et d'autre part garantir un environnement sain et sécurisé. En outre, étant donné que le schéma de la demande se modifie, et notamment dans le secteur alimentaire, une croissance qui est en faveur des pauvres et de l'environnement est davantage susceptible d'aboutir au succès qu'une croissance qui se concentre uniquement sur l'accroissement du PIB. Les marchés d'intrants deviennent de plus en plus coûteux avec le pic des prix des matières premières, tout comme les marchés de produits deviennent plus exigeants sur la qualité, particulièrement dans le segment des prix élevés. Mettre la croissance en perspective est la clé du développement des sociétés sur le long terme et de la santé ainsi que de l'intégrité de l'environnement mondial – et c'est ce sur quoi les institutions multilatérales de commerce devraient se concentrer le plus rapidement possible !

Puisque la déréglementation du commerce mondial est très clairement une mauvaise approche pour établir des sociétés justes et durables, les auteurs de ce rapport ne fondent que peu d'espoir dans le cycle de négociations de Doha organisé par l'OMC pour parvenir à répondre aux deux défis que sont la pauvreté et le déclin environnemental. Au contraire, ces défis continueront à s'amplifier et généreront une encore plus grande souffrance humaine si le cycle actuel se poursuit sans restriction. Cependant, si le cycle se désintègre finalement, les différentes parties auront la possibilité de retourner travailler à l'ébauche de la réforme. Au lieu de tenter de ressusciter la dépouille du cycle de Doha, il serait grand temps d'élaborer une nouvelle architecture de règles commerciales mais en partant depuis un point de départ distinct. Si cela se produit, les futurs historiens ne considéreront pas l'échec de Doha comme une défaite mais comme une bénédiction déguisée. Quelle que soit l'issue, il est temps de mobiliser les efforts pour entamer un processus de négociation orienté vers un Accord général sur le Commerce durable. Ce rapport est une contribution à cette entreprise.

Notre processus

Ce rapport est le résultat de dialogues, de consultations et d'échanges extensifs qui ont eu lieu sur divers continents et ont compté avec la participation de multiples organisations de la société civile. Les 12 auteurs sont issus de tous les continents – des Amériques à l'Australie, de l'Afrique à l'Asie – de petits pays ou de grandes puissances commerciales, du Nord comme du Sud. La plupart des intervenants sont issus de la société civile ; dans leur vie professionnelle, ils travaillent en tant qu'analystes commerciaux pour des organisations non gouvernementales, comme promoteurs de l'agriculture durable au niveau des organisations se trouvant sur le terrain, comme chercheurs dans des universités, ou bien encore en tant que conseillers pour des parlements et des gouvernements.

C'est à la suite de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun en septembre 2003 que la Fondation Heinrich Böll et MISEREOR, toutes deux basées en Allemagne mais comptant sur des bureaux et des organisations partenaires partout dans le monde, ainsi que l'Institut pour le climat, l'environnement et l'énergie de Wuppertal comme facilitateur scientifique, ont décidé de lancer le Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l'Environnement. En avril 2005, sous la large fronde de fleurs violettes des jacarandas sur le campus de l'Université de Chapingo à côté de la ville de Mexico, les auteurs se sont réunis pour la première fois, réunion qui fut suivie de quatre autres rencontres respectivement organisées en Allemagne, au Sénégal et au Mexique. Au travers d'un commun effort, nous avons essayé de donner un sens aux actuelles négociations commerciales, nous nous sommes penchés sur le sinistre destin de l'agriculture en cours d'industrialisation, nous avons médité les expériences

des petits fermiers avec les réformes commerciales sur le terrain, nous avons évoqué les conséquences néfastes de l'agriculture sur la biosphère, et nous avons exploré de nouvelles orientations pour les règles commerciales au-delà du paradigme du libre-échange.

Plusieurs documents de soutien ont accompagné les auteurs dans l'évocation des thèmes centraux. Ces documents peuvent être consultés sur le site internet suivant : www.ecofairtrade.org. En outre, au cours de l'année 2006, sept conférences de parties prenantes ont été organisées dans différents pays et différentes situations afin de débattre des découvertes préliminaires avec un ensemble d'experts locaux et professionnels de tout niveau, qu'ils soient issus d'organisations présentes sur le terrain ou d'instances de décision au sein des gouvernements. Afin de refléter les réalités des diverses régions du monde, ces conférences ont été organisées au Sénégal pour l'Afrique de l'Ouest, en Thaïlande pour l'Asie du Sud-Est, au Brésil, au Mexique et aux États-Unis pour le Sud, le Centre et le Nord de l'Amérique ainsi qu'en Belgique et en Allemagne pour l'Europe. Grâce à ces conférences, nous avons pu entrer en contact avec plus de 250 personnes de par le monde qui ont fourni des informations et des commentaires précieux et permis que nous élaborions les diverses propositions de réforme que renferme ce rapport. Enfin, un contact régulier a été instauré avec un cercle plus large d'experts, le « Bureau consultatif international » composé de 28 experts internationaux et décideurs qui ont révisé les documents, conseillé sur des questions spécifiques et participé aux conférences. Dans ce rapport, nous sommes fiers de présenter le fruit de ces débats aux décideurs politiques, aux organisations de la société civile ainsi qu'au grand public.



Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue en 2003 à Cancun, de nombreuses organisations de la société civile ont demandé à ce que l'agriculture soit exclue de la sphère de compétence de l'OMC. Nous aimerions rejoindre ceux qui l'expriment différemment et pensent qu'il est temps de faire sortir l'OMC de l'agriculture. Cette formule met en exergue le fait que la philosophie de

libre-échange sur laquelle se fonde l'OMC amène des changements dans le domaine de l'agriculture contraires à son bon fonctionnement. A la suite de l'instauration dans les pays en développement dans les années 80 et 90 des programmes d'ajustement structurel préconisés par les institutions financières internationales, l'OMC est devenue une instance prépondérante. Elle donnait ainsi corps aux efforts

qu'avaient déployés les principales nations exportatrices pour transformer le monde en un marché dénué de frontières où l'efficacité économique régnerait en maître absolu. L'attente était que ce soit le marché qui fixe les règles du jeu tandis que la politique n'aurait d'autre choix que de battre en retraite. Il est certain que cette approche ne manque pas de mérite. Elle avait mûri à une époque où les bureaucraties d'état, soit celles des pays communistes, des démocraties sociales ou bien encore des pays en développement, pesaient de tout leur poids sur les sociétés. Or, aujourd'hui cette approche du tout-marché a fait long feu car le panorama des enjeux a changé. Au cours de la première décennie du XXIème siècle, le monde ne se préoccupe guère du risque de voir des états-nations dominer les marchés. En lieu et place, celui-ci craint d'avantage la perte de puissance des états, la paupérisation accrue des populations et l'accentuation des catastrophes écologiques, sans oublier de mentionner l'éternel danger que représentent des entreprises commerciales en passe de prendre le pas sur les démocraties.

Au vu de l'évolution de ces défis, il est absurde que la politique générale se consacre uniquement à l'amélioration des procédés permettant de maximiser les gains privés. A l'inverse, la politique devra retourner à sa fonction première, celle qui consiste en la promotion du bien commun. Confrontés à ces changements de priorité, quels sont les principes fondamentaux qui doivent régir dans le domaine de l'agriculture l'élaboration d'un cadre pour un commerce équitable respectueux de l'environnement ?

Multifonctionnalité

Il arrive parfois que l'étymologie soit explicite : considérons le vocable « agriculture » : déjà, le substantif « culture » dans « agri-culture » recouvre un concept dont la portée va bien au-delà de la notion de cultures agricoles et d'étables. En outre, le terme latin « cultura » révèle un lien étroit entre l'exploitation agricole (lat. : colere) et le culte (lat. : cultus). En effet, la culture des plantes est, depuis la nuit des temps, rattachée à la fois aux modes de vie et aux manières d'appréhender le monde. Le terme « agriculture » exprime cette dualité. Il témoigne effectivement du fait que l'agriculture est une activité polyvalente que l'on ne peut uniquement réduire par le langage à la production agricole et à l'argent.

L'exploitation agricole ne se limite pas uniquement à la production de tonnes de maïs ou de viande, mais génère également des moyens de subsistance, des paysages et donne un sens aux choses. En d'autres termes, l'agriculture remplit de nombreuses fonctions. Elle génère de biens commerciaux tels que des boisseaux de blé, des litres d'hui-

le d'olive ou des sacs de café prêts à être vendus à des transformateurs et des grossistes. Au-delà de cela, l'agriculture fournit également des moyens de subsistance, fait perdurer les habitudes alimentaires, soutient l'activité artisanale, influe sur les relations au sein de la communauté et sous-tend les cérémonies et rituels humains. Différents types de systèmes d'exploitation agricole coproduisent des contextes sociaux distincts ; néanmoins, la production de biens économiques est dans la plupart des cas étroitement liée à la (re-)production de biens sociaux communs. De même, l'agriculture influe sur les cycles de l'eau, fournit des terres, conditionne le patrimoine de la faune et de la flore, et façonne collines et vallées. Une fois encore, même si différents systèmes d'exploitation coproduisent des contextes naturels distincts, la production de biens commerciaux demeure étroitement liée à la (re-)production de biens écologiques communs. Puisque les biens communs sont indispensables à une vie saine, les gaspiller aveuglément porte atteinte à notre bien-être en général. Toutefois, à la différence des biens publics tels que les ponts et les écoles, les biens communs ne sont pas produits à dessein ; ce sont des atouts, tels que la cohésion sociale ou les pêcheries qui sont produits de manière non intentionnelle soit par les hommes, soit par la nature. Nous avons l'habitude de les considérer comme des acquis et sommes ainsi portés à les négliger plus facilement.

L'agriculture n'est pas une activité isolée, elle est même intrinsèquement liée aux tissus naturel et social. Considérée depuis cet angle, la multifonctionnalité de l'agriculture nous conduit à l'évidence qu'il existe plusieurs sources à l'origine du bien-être de la société ; la vraie richesse est à la fois tributaire de la disponibilité en biens commerciaux et en biens communs. En d'autres termes, c'est le capital social et naturel associé au capital monétaire qui sont à l'origine de la richesse des nations.

Afin de protéger à la fois la richesse privée et la richesse commune, les marchés doivent être encadrés par la politique. Rien ne peut rivaliser avec l'efficacité des marchés pour produire et fournir des biens et des services. En revanche, ils n'ont en aucun cas été créés pour générer de la communauté ou de l'équité, de la sécurité ou de la pérennité, un caractère sacré ou une quelconque beauté. Il appartient donc aux citoyens, gouvernements et législateurs de s'assurer que ces biens communs sont aussi prudemment préservés que les biens privés le sont par les entreprises et les consommateurs. Il s'agit véritablement d'un devoir politique car les biens communs ne peuvent être quantifiés si ce n'est de manière rudimentaire ; leur protection doit donc être assurée par la capacité de jugement plutôt que de reposer sur des estimations. Depuis cette perspective, le réel objectif de tout régime commercial mul-

LE CAPITAL SOCIAL ET NATUREL ASSOCIÉ AU CAPITAL MONÉTAIRE SONT À L'ORIGINE DE LA RICHESSE DES NATIONS

tilatéral doit être de définir un ensemble de règles qui permette la mobilisation du capital financier sans pour autant affecter le capital social et naturel.

Droits de l'Homme

Depuis la Seconde Guerre Mondiale, l'importance de la protection des biens communs n'est plus simplement une idée de second ordre mais bien au cœur de l'établissement de la réglementation internationale. Outre le droit commercial international qui a été pour la première fois codifié par le GATT puis de fait par l'OMC, plusieurs autres trains de normes et d'institutions ont vu le jour afin de guider la société mondiale émergente – et notamment la législation sur les droits de l'homme. En effet, le canon de la législation internationale sur les droits de l'homme qui comprend la Déclaration

Universelle des Droits de l'Homme ainsi que les Pactes Internationaux relatifs aux Droits Civils et Politiques et aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, énumère les principales normes qui arbitrent les rapports entre l'état et les individus – peut être considéré comme sous-tendant la constitution de la société mondiale. Il codifie l'idée que les droits des personnes sont supérieurs aux droits des états ; ceci a pour conséquence que les états – ainsi que d'autres acteurs déterminants telles les entreprises transnationales, comme cela peut être revendiqué en période de mondialisation¹ – ont le devoir d'assurer des conditions favorables en matière de sécurité économique fondamentale et de participation sociale des citoyens. Comme l'établit la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, et les soins médicaux » (Article 25). En l'absence de ces conditions, les individus seraient privés de leur droit dès la naissance, à accéder à une vie saine et prospère. C'est pourquoi les états se sont engagés à respecter, protéger et donner effet à ces droits.

Pour ce qui concerne par exemple le droit à l'alimentation, l'obligation de « respect » implique que les états ne peuvent empêcher les individus d'accéder à une alimentation appropriée et doivent par ailleurs s'assurer qu'ils ne souffrent pas de la faim. De la même manière, l'obligation de « protection » implique que des tiers, et donc les acteurs économiques puissants tels que les entreprises, n'ont en aucun cas le droit de priver les individus d'accès à l'alimentation. Cela signifie que les hommes devraient pouvoir accéder à la fois physiquement et économiquement, et ce dès qu'ils le désirent, à une alimentation adéquate en quantité et en qualité de façon à pouvoir mener une existence saine et active.

Pour finir, en s'assurant que les groupes vulnérables sont en mesure soit de s'alimenter seuls, soit en dernier recours d'être alimentés, les états respectent leur obligation de « donner effet » à ce droit². Il est important de noter que le respect des droits de l'homme implique d'indiscutables obligations. Par essence, ce sont des fins en soi qui ne peuvent donner lieu ni à un compromis politique, ni à des concessions économiques. En particulier, elles ne peuvent être annulées par des considérations de rentabilité qui feraient accepter de courir des risques dans le présent pour de possibles amas de gains futurs.

Cependant, il n'existe aucune mention des droits de l'homme dans les statuts ou règlements de l'OMC. L'Organe d'appel ne les a pas non plus mentionnés.³ Cela est vraiment sidérant, d'autant plus que la législation sur les droits de l'homme se trouve être l'élément fondateur du système des Nations Unies. Cela montre à quel point l'OMC s'est isolée des valeurs communes sur lesquelles repose le système des Nations Unies. Par conséquent, aucun examen systématique de l'impact des politiques de libéralisation commerciale sur la capacité des individus à exercer leurs droits fondamentaux à l'échelle mondiale, n'a jamais été mené. Néanmoins, il existe suffisamment de preuves pour deviner que la perte des protections dans le cadre d'importations ou que le pouvoir accru des entreprises sur les marchés, a plutôt tendance à diminuer les capacités de subsistance ainsi que la sécurité économique basique d'une grande partie des populations des pays du Sud. En revanche, il ne fait aucun doute que le choix des politiques commerciales doit être effectué en fonction des obligations établies par les instruments internationaux de défense des droits de l'homme. C'est pourquoi il sera nécessaire de prévoir un cadre au commerce qui garantisse que les conditions de vie des citoyens les moins favorisés soient notablement améliorées ou pour le moins qu'elles n'empirent en aucune façon.

Intégrité environnementale

L'agriculture est à la base de l'approvisionnement en biens communs tant dans le domaine social que naturel. C'est principalement par le biais de l'agriculture que l'être humain entre en contact avec la nature. D'un côté, les hommes ont la capacité de pouvoir notablement modifier les espèces, les cours d'eau et les paysages ; de l'autre, ils reçoivent de la nature ses ressources vitales et des services participant au maintien de leur vie. Que cela soit pour le meilleur ou pour le pire, l'agriculture façonne largement la richesse naturelle commune. Dans les années à venir, après l'énergie, c'est la manière dont les pratiques agricoles seront mises en œuvre qui déterminera le sort de la biosphère.

LE CANON DES DROITS DE L'HOMME PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME SOUS-TENDANT LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ MONDIALE

LA FAÇON DONT EST MENÉE L'ACTIVITÉ AGRICOLE DÉTERMINE LE SORT DE LA BIOSPHÈRE

Les accords commerciaux continuent d'ignorer la relation étroite qui existe entre l'agriculture et l'environnement. Cette négligence peut avoir des conséquences désastreuses à la fois pour la nature et pour l'exploitation agricole. D'une part, l'augmentation du commerce transnational des biens agricoles est susceptible d'accélérer la diffusion de l'agriculture industrielle qui repose fortement sur l'utilisation d'intrants extérieurs tels que semences génétiquement modifiées, engrais, pesticides, carburants et irrigation. D'autre part, le manque de pérennité des pratiques agricoles augmente fortement les risques de dégradation environnementale et remet donc en question le devenir de l'exploitation agricole. Les sols ne peuvent être renouvelés, la biodiversité agricole diminue, le manque d'eau rend l'irrigation improbable et l'imminence du pic de la production pétrolière mondiale prive l'agriculture industrielle de sa principale composante : un pétrole à faible coût. L'agriculture industrielle «est en train de scier la branche sur laquelle elle est assise». Dernier point, mais non des moindres, et qui concerne en particulier l'hémisphère Sud, le réchauffement de la planète est susceptible de réduire l'espace de terre fertile disponible ainsi que la productivité – cette seule perspective devrait permettre que les négociations commerciales sortent de leur torpeur et du tunnel dans lequel elles sont plongées.

Étant donné ce contexte, il devient absolument nécessaire de modifier l'orientation fondamentale de l'agriculture. Alors que pendant des décennies, le standard par excellence a été le rendement maximal par hectare, la gestion et la protection de l'environnement sont désormais devenues prépondérantes. Ce n'est plus seulement la production pour le marché qui est déterminante, mais aussi la pérennisation de la santé des écosystèmes proches et lointains. D'innombrables exemples de travaux dans les champs et d'élevage d'animaux nous l'enseignent ; mais il ne fait aucun doute que les pratiques agricoles appliquées à travers le monde – justes quelques décennies après avoir été persuadées d'utiliser des intrants industriels – devront être à nouveau remaniées. La viabilité de l'environnement requiert que l'on prenne en considération l'interaction complexe existant entre différents écosystèmes cohabitant dans les milieux agro-écologiques. Cela implique également de passer d'une attitude de contrôle et de dominance envers la nature à une conduite visant à la préservation et fondée sur le respect de celle-ci. Les systèmes d'exploitation agricoles adaptés à leur région et à la biodiversité seront probablement plus à même d'effectuer une transition vers une agriculture post-fossile où les cultures mixtes remplaceront l'utilisation des produits chimiques et où l'intelligence humaine devra trouver un substitut aux carburants. Dans tous les cas, le bénéfice concomitant

que l'on peut espérer de tout système agricole durable est qu'il associe parallèlement la régénération de la terre, de l'eau et de la biodiversité au recouvrement des investissements sous forme de terre, d'animaux et de travail.

Souveraineté démocratique

Le principe de souveraineté démocratique est un principe universel central dans les relations internationales. A une extrémité du spectre se trouve le concept de souveraineté démocratique qui se réfère à la capacité d'un état-nation à ne pas se trouver sous l'emprise d'un pouvoir extérieur ou d'être capable d'agir sans interférence. A l'autre extrémité du spectre, la notion de souveraineté démocratique est le fait de considérer la souveraineté et la légitimité d'un état comme émanant de la communauté de citoyens ; la fidélité de l'état appartient également à cette communauté.

Depuis des temps immémoriaux, le principal intérêt des grandes puissances économiques a été que les marchés étrangers s'ouvrent à l'export de biens et d'investissements. Ces objectifs ont même été encore plus assidument poursuivis sous l'ère du GATT et de l'OMC. La force de persuasion dissimulée derrière ces négociations résultait de l'ambition inébranlable de la triade dominante – Etats-Unis, Union Européenne et Japon – et de leur désir de faire main basse sur des marchés abrités derrière des frontières étrangères afin de doper leur propre croissance économique. Dans l'intervalle, ils ont été rejoints par d'autres pays, notamment les pays du Sud ayant des exportations industrielles ou agricoles de grande ampleur comme la Corée du Sud et la Chine ou l'Argentine et le Brésil. Tout l'intérêt porté aux exportations par ces pays résulte d'une utopie commune qui consiste en la création d'un monde sans frontière où ils pourraient déplacer les biens et services tout autour de la terre en étant libérés de règles spécifiques à un endroit ou à une communauté en particulier. La libéralisation commerciale a dans une très large mesure permis que les exportations deviennent un droit pouvant être supérieur à tous les autres droits.

Mais les exportations d'un pays sont également les importations d'un autre pays. Ce qui apparaît comme une barrière commerciale au pays exportateur peut aussi être perçu comme une préférence collective par le pays importateur. Le désir d'exporter entre souvent en conflit avec le droit démocratique des nations et des communautés à gérer leurs propres affaires intérieures. Si les importations ne sont pas régulées, elles peuvent affecter ce que l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC appelle timidement «des considérations autres que d'ordre commercial». Pourtant cette phrase somme toute assez ano-

dine dissimule ce que la plupart des sociétés considèreraient comme des problèmes du plus haut intérêt public : la sécurité alimentaire, le bien-être des régions rurales, l'état de l'environnement et le potentiel futur du développement. Ce qu'il advient de l'agriculture influe largement au niveau de la nutrition, de la santé, de l'égalité des sexes, de la nature et de l'économie locale.

Ce sont des biens communs de la plus haute importance pour tous les citoyens d'un même pays. Et il incombe à la juridiction souveraine des états-nations d'assurer l'approvisionnement de ces biens au sein de la société. Néanmoins, si les états souhaitent exercer leur droit de souveraineté démocratique, ils ne peuvent devenir les victimes de dommages collatéraux potentiellement générés par des importations déréglementées de produits et investissements.

Le principe de souveraineté démocratique inclut la capacité à contrôler le flot d'importations. Ainsi, l'espace politique disponible, dans le cadre des règles d'échange commercial, pour protéger les communautés locales habituellement représentées par les gouvernements nationaux, doit être suffisamment vaste pour permettre aux citoyens d'exprimer leur préférence collective sur la manière de définir les politiques commerciales et d'investissements qui influent sur leur vie quotidienne. C'est en réalité une erreur d'économiste libéral que de croire que les marchés ne sont la propriété de personne et qu'ils devraient être disponibles pour quiconque le souhaite. Car les marchés, loin de fonctionner dans un vide social, sont associés à des sociétés spécifiques qui ont le droit de les adapter à leurs besoins. En d'autres termes, les marchés ne sont pas autonomes et leur action doit être cadrée par la politique générale. Cela est vrai à la fois pour les sociétés du Nord et du Sud.

Responsabilité extraterritoriale

Il va sans dire que la notion de souveraineté nationale, qu'elle soit démocratique ou non, a été modifiée par le phénomène de mondialisation économique. Le monde – pas partout et pas avec la même intensité – est devenu interdépendant. L'état-nation, dans sa version idéalisée, a autrefois englobé un territoire défini par des frontières, dirigé par un unique gouvernement central, une seule économie, une seule nation et une seule culture. A l'instar d'un container, il maintenait la société tout entière à l'intérieur d'un espace clairement identifié. Mais avec la mondialisation ; le container s'est ouvert. Les biens, l'argent, l'information, les images et les individus circulent par delà les frontières, ce qui provoque l'émergence d'un espace transnational au sein duquel des interactions surviennent, comme si les

espaces nationaux n'existaient plus. Dans ce contexte, les états-nations ne sont plus que des acteurs parmi tant d'autres qui évoluent dans un vaste panel de réseaux transnationaux. A moins que ces états ne s'engagent dans une coopération supranationale et agissent sur la base de la souveraineté partagée, il ne fait aucun doute qu'ils perdront de leur influence et de leur légitimité pour intervenir sur le cours des événements.

Pourtant, lorsque l'argent, les individus et les biens circulent tranquillement par delà les frontières, le concept de responsabilité ne devrait-il pas prendre un caractère transfrontalier ? Poser cette question nous approche encore un peu plus de la solution. Dans la mesure où la sphère d'action est devenue transnationale, la sphère de responsabilité ne peut demeurer strictement nationale, isolée ainsi par les événements se déroulant à l'extérieur des frontières de l'état. Cela s'applique également à des états dont les actions ou celles de ses habitants ont des incidences bien au-delà de leurs frontières. Il existe toutefois deux possibilités pour cadrer la responsabilité mondiale dans ce contexte. Elle est soit exercée de manière omnipotente, soit de façon modérée. Si l'hégémonie domine dans le premier cas, l'équité caractérise le deuxième. C'est le cœur même du principe d'équité que de ne pas chercher à obtenir des avantages aux dépens d'autrui ; pareillement, la responsabilité mondiale est fondée sur le fait de ne pas causer de tort à autrui. Dans un monde globalisé, les états-nations et les acteurs puissants doivent respecter les citoyens d'autres pays et principalement dans le sens négatif du terme ; ils devraient éviter de nuire aux citoyens des pays étrangers. Ceci est l'essence même du Principe 21 de la Déclaration de Stockholm de 1972 qui a depuis été largement accepté comme norme de la législation internationale.

Toutefois, lorsque l'on en vient à aborder la politique commerciale, les pays, individuellement ou multilatéralement, prennent généralement des mesures qui nuisent à d'autres pays, en ayant par exemple recours au dumping mais aussi au travers de leurs investissements et de leurs exportations. Ces effets importent s'ils sont en contradiction avec les obligations découlant d'un traité international qu'il soit de nature économique, sociale ou environnementale. Par exemple les obligations nées du respect des droits de l'homme pour les états et les acteurs non étatiques ne s'arrêtent pas aux frontières d'un territoire ; leur portée géographique concerne l'ensemble des pays. Comme l'a récemment déclaré le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur le droit à l'alimentation : « Les gouvernements doivent reconnaître leurs obligations extraterritoriales relatives au droit à l'alimentation. Ils devraient éviter de mettre en œuvre des

**L'ESPRIT MÊME DE LA
RESPONSABILITÉ
MONDIALE EST DE NE
PAS CAUSER DE TORT
À AUTRUI**

LORSQUE LES RÉSEAUX DE PRODUCTION OCCUPENT UN ESPACE GÉOGRAPHIQUE IDENTIQUE À CELUI DES COMMUNAUTÉS POLITIQUES, ALORS LA DÉMOCRATIE EST FAVORISÉE

politiques ou des programmes qui pourraient avoir un impact négatif sur les droits à l'alimentation des individus vivant hors de leurs frontières». ⁴ Le recours au dumping illustre bien ce point : Lorsque l'Union Européenne écoule ses produits laitiers subventionnés au Burkina Faso ou au Brésil, réduisant ainsi la production alimentaire intérieure dans les pays réceptionnant ces produits, les droits de survie fondamentaux sont mis en péril. Pareillement, les investissements directs étrangers qui sont effectués au mépris du droit du travail entrent en contradiction avec les obligations énoncées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), de même que des investissements portant atteinte à l'environnement peuvent contrevenir aux obligations adoptées lors des Conventions des Nations unies sur les changements climatiques ou la biodiversité. Les exportations peuvent non seulement représenter une forme de dumping économique, mais aussi environnemental ou social si elles sont produites en ignorant les obligations édictées par différents accords internationaux.

Subsidiarité économique

Le principal risque de conflit entre la souveraineté démocratique et la responsabilité extraterritoriale – à savoir qu'un pays devrait avoir la capacité de maîtriser ses importations tandis que parallèlement ces mesures d'importation ne devraient aller à l'encontre de quiconque – est illustré par le principe de subsidiarité économique. Selon ce principe, les échanges économiques devraient prendre place de préférence à une échelle locale ou nationale, tandis que les échanges continentaux ou mondiaux ne devraient avoir qu'une fonction subsidiaire. La subsidiarité économique a pour but de produire localement et de consommer les produits locaux chaque fois que cela est possible et raisonnable. A la lumière de ce principe, la mondialisation actuelle est largement discutable, puisqu'elle promeut les échanges de produits et services à longue distance alors qu'ils pourraient être fournis localement ou à l'échelle nationale. Les chaînes de production courtes sont généralement préférées aux longues pour des raisons de démocratie, de développement et d'écologie.

Des considérations sur la démocratie suggèrent que les réseaux de production ne devraient pas à leur échelle géographique totalement excéder l'échelle politique des communautés. A moins bien sûr que les gouvernements fonctionnent à un niveau multilatéral, les activités économiques qui se déroulent au-delà des frontières des communautés politiques dépassent largement la zone d'influence normalement accessible par les citoyens et les gouvernements. Pourtant, les citoyens sont plus à même d'identifier et d'exprimer leurs préférences lorsqu'ils

ont une compréhension et un contrôle total des activités économiques les affectant. Ainsi, les réseaux de production et les flux commerciaux centrés au niveau local ou national sont susceptibles d'avoir un plus haut degré de légitimité démocratique.

Aussi, les considérations sur le développement humain devraient encourager les institutions internationales à reconsidérer l'importance de la re-régionalisation des flux commerciaux dès que cela s'avère possible – même si cela doit limiter le potentiel de l'efficacité économique. L'efficacité de la répartition des biens n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer la pérennité de la subsistance et du bien-être économique des individus. Plutôt que de mettre en danger des communautés en faisant de celles-ci des centres d'extraction de capital, de biens et de ressources, la régionalisation des flux commerciaux sert de catalyseur pour stimuler le développement durable au niveau local – en particulier si la production bénéficie d'intégrations verticales vis-à-vis d'autres secteurs de l'économie locale tels que des fournisseurs d'intrants, des transformateurs et des points de vente au détail. Là où le petit exploitant agricole est bien intégré dans l'économie locale et où les emplois ruraux non agricoles travaillant à la production de biens et services à l'extérieur des exploitations sont stimulés, alors la régionalisation des flux commerciaux aura des ramifications positives importantes pour la lutte contre la pauvreté. ⁵

Enfin, depuis une perspective environnementale, les longues chaînes de production impliquent de longues distances de transport. S'il existe une once de vérité dans le fait que la période de mondialisation sera un jour considérée comme l'été indien de l'ère du pétrole, alors il deviendra nécessaire de reconsidérer l'échelle géographique des marchés agricoles. Environ les trois quarts de l'énergie consommée par le système alimentaire le sont en dehors de la ferme, et l'énergie utilisée pour approvisionner en denrées alimentaires les pays riches de la planète 365 jours par an indépendamment des saisons, représente une partie significative de la consommation totale d'énergie du système alimentaire. Si l'on considère sérieusement le changement climatique, la réduction des distances parcourues pour le transport alimentaire grâce à la re-régionalisation des chaînes de production doit être la pierre angulaire des politiques commerciales, énergétiques et d'infrastructures qui guideront la réforme du système alimentaire industriel.

Justice commerciale

Traiter des individus inégaux équitablement peut mener à une réelle injustice. Alors qu'il est évident dans le domaine de la boxe ou du football que des opposants de poids différents ou des joueurs aux

DANS UN MONDE INÉGAL, LA JUSTICE COMMERCIALE REQUIERT L'OCTROI DE DAVANTAGE D'OPPORTUNITÉS AUX ACTEURS PLUS FAIBLES

talents distincts ne peuvent participer à un même championnat, le libre-échange lui ne fait pas montre d'un tel truisme ou d'une telle équité. Sa philosophie consiste plutôt à rassembler sur un même terrain tous les joueurs, qu'ils soient faibles ou forts. Alors qu'au cours de ses premières années d'existence le GATT a eu une majorité de membres issus des pays riches, cela a probablement été une erreur d'étendre le modèle du GATT à un monde reposant sur toutes sortes de disparités sociales. Car dans un monde tel que celui-là, l'égalité des chances finit toujours par favoriser ceux qui sont déjà forts. Par conséquent, un renversement des asymétries actuelles requiert l'établissement d'une inégalité des chances pour favoriser les pays faibles.

Néanmoins, les marchés transnationaux pour l'agriculture sont actuellement structurés de telle sorte qu'ils continuent à désavantager les producteurs des pays du Sud. La concentration d'un pouvoir de marché dans les mains de quelques entreprises agroalimentaires transnationales alliée à l'utilisation de subventions à l'exportation, de l'aide alimentaire, et de certaines formes de soutien interne versées par les riches gouvernements à leurs agriculteurs, participent à faire chuter les prix dans les pays pauvres, ruinant ainsi leurs industries et paysans locaux. Exercer un pouvoir par l'argent de cette façon est absolument injuste. Cela revient à ignorer la responsabilité extraterritoriale qui incombe à toute nation et permet de sauvegarder le respect des droits de l'homme dans les domaines sociaux et économiques, et de renforcer la position des pays désavantagés. Puisque les pays riches n'ont pas assez pris ce problème à cœur, il n'est pas étonnant que les pourparlers de Doha aient connu une issue fatale.

Dans un monde drastiquement inégal, il est nécessaire de mettre en place des mesures positives qui puissent contrebalancer les injustices historiques des approches discriminatoires passées. Jusqu'à ce que la communauté internationale parvienne à faire de la pauvreté de l'histoire ancienne, il ne fait aucun doute que le traitement spécial et différencié doit devenir la norme et non simplement l'exception. Un des biais pour l'instaurer serait d'accorder des droits d'accès inégaux aux marchés. Les pays économiquement plus puissants – indépendamment de leur classification en tant que pays développés ou en développement – devraient octroyer un accès privilégié aux pays plus faibles, tandis que les pays plus faibles devraient avoir plus de latitude pour contrôler leurs importations et investissements. De plus, il faudrait que des groupements de pays disposent d'un espace privilégié leur permettant d'entamer des relations de coopération et de se garantir des avantages entre eux. Si de tels schémas sont élaborés et que leur conception repose sur un esprit d'assistance mutuelle, il est alors possible que des avantages similaires soient légitimement refusés aux pays plus riches. Dans ce cas, le principe de non-discrimination ne pourrait s'appliquer. Et enfin, il faudra institutionnaliser différentes formes de redistribution financière des pays plus riches vers les pays plus pauvres. Toutefois, ce sont les politiques fiscales mondiales plutôt que les politiques d'aide qui devraient canaliser ce type de soutien. Un double dividende pourrait même être obtenu si des pénalités étaient distribuées aux sur-consommateurs environnementaux ; ces revenus pourraient être redistribués aux pays économiquement faibles.



2.1 Zoom commercial sur l'agriculture

Les négociations commerciales dans le domaine de l'agriculture abordent toutes sortes de thèmes excepté l'agriculture elle-même. Que cela soit au travers de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC, des règlements mis en place au cours de nombreux accords commerciaux régionaux et bilatéraux, ou des politiques commerciales mises en œuvre par le biais des conditions d'octroi de prêts élaborées par les institutions financières internationales, il n'en demeure pas moins que les

milieux agricoles et ruraux sont largement ignorés. En lieu et place, les politiques commerciales se concentrent uniquement sur le rôle de l'agriculture en tant que secteur économique pouvant stimuler la croissance et générer des entrées de devises étrangères. Pourtant, cette vision étriquée a un prix. Elle néglige en particulier que le rôle de l'agriculture va bien au-delà de la feuille comptable. En réalité, l'agriculture est le pilier de la vie rurale, tout comme elle fait partie intégrante de la biosphère mondiale.

Elle fournit bien plus que des biens commerciaux, car elle coproduit des biens sociaux et environnementaux communs. Néanmoins, la vision obtuse des politiques d'échanges commerciaux actuelles empêche de considérer les aspects non financiers de l'agriculture. Puisque l'agriculture est un commerce intrinsèquement attaché à la terre et qui est en rapport constant avec la vie, elle ne concorde que rarement avec la théorie économique basique et les attentes qui en découlent. Par conséquent, l'agriculture rencontre de grandes difficultés pour résister à la concurrence des secteurs industriels, requérant un soutien public pour survivre.

Pilier de la vie rurale

Les négociations commerciales ignorent généralement le rôle important que l'agriculture joue en étant à la base de l'approvisionnement en biens communs tant dans le domaine social que naturel. En termes sociaux, l'agriculture est le pilier de la vie rurale qui, elle-même, comprend bien plus que l'agriculture. Avant tout, le monde rural est fondé sur l'économie rurale qui se compose de plusieurs strates telles que l'économie de subsistance qui fournit l'alimentation, des abris et des échanges hors du système monétaire, mais aussi le secteur informel qui procure les besoins quotidiens, les petites entreprises qui fournissent des biens et des services, et les industries qui satisfont aux besoins des marchés plus importants. L'exploitation agricole et l'élevage d'animaux offrent également des opportunités économiques et de travail, mais en outre, l'agriculture fournit la base de l'emploi et du revenu dans des secteurs locaux qui lui sont liés. Il est important de noter que les exploitants – de par le monde, mais en particulier dans les régions marginales – ne produisent pas seulement des biens dans le but d'un retour monétaire ou encore en réponse à la demande émanant des marchés. Ils cultivent bien évidemment avant tout pour assurer la sécurité alimentaire de leur famille. De plus, ils cultivent afin de produire leurs propres semences, d'alimenter leurs animaux en fourrage, de planter des arbres pour en obtenir du bois à usage de combustible, de faire pousser des plantes médicinales, et aussi de produire des vêtements (coton, laine), ou des matériaux de construction (bois, bambou). Les paysans sont rarement uniquement guidés par leur propre besoin d'argent ou par ce que le marché pourrait leur offrir en échange de leurs produits. Bien au contraire, exception faite du contexte industriel, les paysans produisent une majeure partie de leur « capital » en nature non rémunéré, qui ne figure ni dans les statistiques de commerce, ni dans les rapports fiscaux ou financiers.

En outre, l'économie rurale en particulier ne consiste pas uniquement en des activités liées au

marché mais aussi en des activités se rapportant à la communauté, tels que des échanges entre parents et des travaux communaux. La subsistance du monde rural repose à la fois sur les marchés et les communautés. C'est pourquoi, il est trompeur de considérer le monde rural uniquement en termes de productivité et de rendement. Par exemple, des paysans peuvent choisir d'entretenir leurs relations avec leur collectivité en investissant l'argent gagné par les cultures en dépenses dédiées aux mariages, funérailles, cadeaux ou soirées bière, assurant ainsi leur place au sein de la communauté ainsi que la possibilité de faire appel à de l'aide en des temps difficiles.⁷ Les investissements réalisés dans la communauté sont tout autant des investissements dédiés à l'agriculture.

De plus, l'exploitation agricole promeut une culture rurale qui façonne le monde matériel et l'imagination sociale. Les habitudes alimentaires, la connaissance et les techniques agricoles, les modes d'implantation, les conceptions de logement, les rythmes de travail, les festivals et les approches globales sont susceptibles d'être définis par la tradition et la culture attachées à un endroit. Par exemple, dans le Mexique rural, le maïs n'est pas juste une céréale à cultiver, il est au cœur de la culture alimentaire et donne par ailleurs lieu à des cérémonies, tout comme la pomme de terre dans les Andes, le riz aux Philippines, le blé en Italie ou le millet au Mali. Comme le suggère le sens premier du substantif agriculture, la terre et l'esprit sont étroitement liés. Encore une fois, il est possible que les habitudes locales suivent une logique différente de la rationalité économique. Par exemple, en Afrique centrale, où le café et les haricots sont cultivés de manière intercalaire, le café tend à être contrôlé par les hommes, tandis que les haricots le sont par les femmes. Modifier les modèles de culture influencerait en même temps sur les relations entre les sexes. Et comme

**LES
INVESTISSEMENTS
EFFECTUÉS DANS LA
COMMUNAUTÉ SONT
TOUT AUTANT DES
INVESTISSEMENTS
DÉDIÉS À
L'AGRICULTURE**

« Nous devrions centrer notre débat sur l'encadrement mondial et les dispositions mondiales actuelles. Toutefois, nos discussions ne devraient pas se limiter à la façon qu'a l'OMC d'envisager les choses. Nous avons besoin d'aller bien au-delà de l'OMC. Nos discussions ne devaient être limitées que par le champ des possibles... »

Mario Aguja, représentant d'Akbayan au Congrès des Philippines, lors de la Conférence régionale asiatique, mai 2006

cela est bien connu, dans la plupart des systèmes agraires, la terre est avant tout considérée comme un pont reliant les occupants actuels avec, à la fois, leurs ancêtres et leurs descendants ; ce n'est que dans un deuxième temps qu'elle est considérée comme un facteur de production attendant d'être destiné à une utilisation optimale. Dans ce contexte

**PUISQUE LES
SYSTÈMES
AGRICILES CRÉENT
UNE VALEUR
D'INTÉRÊT PRIVÉ, IL
EST POSSIBLE QU'ILS
NUISENT AUX BIENS
COMMUNS**

de culture et d'économie rurales, il est évident que la valeur de l'agriculture dépasse la valeur monétaire de ses cultures et de ses champs. Ainsi, toute intervention ne visant qu'à accroître la valeur monétaire de l'agriculture est susceptible de faire chuter ses valeurs économiques, sociales et culturelles non financières.

Les défenseurs d'une libéralisation inconditionnelle des échanges commerciaux ignorent souvent l'existence de ce contexte plus vaste dans lequel l'agriculture joue un rôle prépondérant. Ils militent pour une économie agricole emmenée par la concurrence, sans prendre en compte le sort du monde rural. Cela est notamment le cas lorsque l'on considère les pays industrialisés où l'élan de concurrence menace de tout éradiquer à l'exception de quelques exploitations agricoles industrialisées. Pourtant, ce problème est encore plus vrai pour des pays moins industrialisés où l'économie rurale doit agréer à la majorité des citoyens. Il se trouve que les accords sur le libre-échange ainsi que les programmes d'ajustement structurel n'ont souvent pas été assez sensibles au fait qu'à l'échelle mondiale, environ 2,5 milliards d'êtres humains dépendent – et ce, depuis des millénaires – de l'agriculture pour assurer leur subsistance. Quelque 70% des individus les plus pauvres au monde vivent et travaillent dans des zones rurales ; d'aucuns pourraient croire qu'étant donné le poids de ce paramètre, celui-ci pourrait figurer de façon plus marquée dans les négociations sur les échanges agricoles. A la place, les questions plus généralistes, qui se réfèrent à l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC, sont fort commodément mises de côté sous la pseudo-dénomination de « considérations autres que d'ordre commercial »,

« Bien sûr, l'agriculture est bien plus qu'un commerce. Pourtant, nous devons néanmoins mettre en avant cet aspect commercial, puisque les paysans sont aujourd'hui obligés de quitter leur terre car ils ne peuvent plus gagner leur vie grâce à l'agriculture. Si ces personnes abandonnent leur travail agricole, elles abandonnent également de fait les multiples fonctions que l'agriculture fournit aux communautés humaines et au monde naturel. »

Bruce Ross, Ross Gordon consultants, Belgique, lors de la Conférence régionale européenne, novembre 2006

en dépit du fait qu'elles sont intimement liées au respect des droits de l'homme dans les domaines économiques, sociaux et culturels d'une vaste proportion de la population mondiale, notamment pour ce qui concerne la sécurité alimentaire.

Malgré cette poignante réalité, les négociateurs commerciaux demeurent détachés du fait que la libéralisation des échanges commerciaux exacerbe le dualisme entre paysans, c'est-à-dire entre les paysans aisés qui bénéficient de nouvelles opportunités

commerciales, et la majorité des autres qui dépérissent et deviennent prisonniers d'un cercle vicieux de stagnation et de pauvreté. Exposer le monde rural à la pression toujours plus forte des marchés mondiaux peut également saper la viabilité des secteurs non agricoles de l'économie rurale. Cela est particulièrement vrai car l'économie mondiale a tendance à déplacer les entreprises localement établies en les remplaçant par des systèmes de distribution transnationaux. En conséquence, la vie rurale se sclérose, tout comme les actifs qui sont d'indispensables préalables aux économies diversifiées et à la pérennité des subsistances.

Partie intégrante du monde naturel

Outre le fait que l'agriculture permette d'assurer la viabilité de la vie rurale, elle produit également des biens environnementaux communs. Étant donné que 40% de la surface terrestre mondiale est utilisée comme terre agricole ou de pâturage, il n'est pas exagéré de dire que la majorité des interactions que l'homme a avec la nature se fait par le biais de l'agriculture. La plupart des économies rurales ont émergé grâce aux champs, aux bois, aux ruisseaux, au complexe que constituent les sols, les pentes et les pluies qui caractérisent un paysage en particulier. Et la plupart des économies rurales laissent leur empreinte spécifique sur la biosphère, en façonnant les cours d'eau, les espèces végétales et animales, la géométrie des sols, et les microclimats. En outre, c'est par l'exploitation agricole que les hommes pourvoient habituellement à leurs besoins alimentaires fondamentaux. L'alimentation et la fibre obtenues par la culture sont des carburants essentiels au métabolisme humain. A l'inverse de toute autre industrie, l'agriculture existe au travers d'une relation symbiotique avec le bien-être naturel.

L'agriculture peut être considérée comme un écosystème géré intensément, qui – comme cela est le cas pour tous les écosystèmes – offre une gamme multifonctionnelle d'avantages aux individus. Si l'on reprend la classification suggérée par l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, ces bénéfices comprennent : les services d'approvisionnement tels que la nourriture, le bois ou la fibre ; les services de régulation tels que la régulation du climat, des inondations, des déchets et de la qualité de l'eau ; les services culturels tels que les bienfaits récréatifs et esthétiques ; et enfin les services de soutien tels que la formation des sols, la photosynthèse et le cycle des éléments nutritifs.⁸ Alors que les services de production de l'agriculture ont énormément augmenté au cours des dernières décennies, en revanche les services de régulation, culturels et de soutien ont régulièrement décliné. L'élément conducteur prépondérant de cette transformation a été la

conversion des zones forestières et humides en zones agricoles, avec l'utilisation parallèle de technologies à forte intensité de capital et d'énergie et également par les pratiques mises en œuvre pour augmenter la productivité de l'exploitation agricole et de l'élevage d'animaux.⁹ Cela a eu pour conséquence de créer une relation «destructive» entre l'agriculture et les ressources naturelles. En d'autres termes, puisque les systèmes agricoles créent une valeur d'intérêt privé en produisant de plus en plus de biens commercialisables comme de la nourriture ou de la fibre, il est possible qu'ils nuisent aussi aux biens d'intérêt commun tels que la qualité de l'eau, la capacité de photosynthèse ou la beauté. Ne mettre l'accent sur la croissance agricole qu'en terme de valeur monétaire oblitère facilement la diminution possible de sa valeur non-financière ; cette tendance exacerbera sûrement le déclin régulier de la biosphère.

Toutefois, il est relativement évident que la dégradation du capital naturel affaiblit non seulement les écosystèmes mais aussi l'économie agricole. Après tout, aucun autre secteur de l'économie n'est aussi dépendant des révolutions silencieuses que subit la nature que l'agriculture. Les processus fondamentaux de production tels que la formation des sols, l'arrosage, la croissance des plantes, la reproduction, les apports en éléments nutritifs et la lutte anti-parasitaire, reposent sur des écosystèmes complexes. Si les services vitaux de l'écosystème viennent à faillir, l'exploitation agricole encourt un risque économique en raison de la dégradation des écosystèmes. La perte d'agro-biodiversité, par exemple, amoindrit la capacité de la nature à faire face aux parasites. Une baisse du niveau des nappes phréatiques rend l'irrigation agricole plus aléatoire. Dans de nombreux cas, la réponse de multiples paysans est de remplacer les services défaillants des écosystèmes par des intrants d'origine chimique ou à base de pétrole, ce qui les expose d'autant plus aux hausses de prix du pétrole et des ressources – et par là même au risque d'endettement et de perte de terres.

Ce n'est pas uniquement dans le domaine de l'agriculture que la viabilité de la production de valeur privée est tributaire de l'approvisionnement en biens écologiques communs. Cela est particulièrement le cas pour l'agriculture de subsistance. Personne n'est plus dépendant des espaces communs naturels que le pauvre du monde rural. Pourtant, les services des écosystèmes profitant aux pauvres sont habituellement négligés dans les statistiques nationales et dans les évaluations sur la pauvreté. Par exemple, une récente étude synthétisant des données récoltées dans 17 pays a démontré que 22% du revenu par foyer des communautés rurales implantées dans des régions boisées proviennent de sources généralement non incluses dans les statistiques

nationales, telles que la cueillette d'aliments sauvages, le bois de chauffage, le fourrage, les plantes médicinales, et le bois¹⁰ ; les familles les plus pauvres ont, elles, un plus fort pourcentage que les familles plus aisées. En somme, l'ignorance de la nature est la meilleure façon de mener à l'insécurité économique dans le domaine de l'agriculture.

« Au Chili, deux des principaux problèmes environnementaux sont d'une part, ce que nous appelons « l'inondation verte » des monocultures de pin et d'eucalyptus destinés à l'export qui poussent les petites exploitations agricoles familiales vers les zones urbaines, et d'autre part, l'élevage industriel de saumons destinés à l'export. Les impacts découlant de ces activités sont dévastateurs et détruiront la base de la ressource naturelle à moyen et long termes tout en s'accompagnant de désastres naturels et de conflits sociaux. »

Mario Rivas, DAS, Chili, Conférence régionale sud-américaine, août 2006

Mais la majorité des politiques commerciales, que cela soit les programmes d'ajustement structurel, les Accords sur l'Agriculture de l'OMC ou bien encore les accords commerciaux régionaux, sous-estiment la relation étroite existant entre l'agriculture et l'environnement. Cette négligence peut avoir des conséquences catastrophiques pour l'environnement mondial, et non pas seulement pour la nature ou l'exploitation agricole locale. Les hausses du commerce transfrontalier pour les biens agricoles sont susceptibles d'accélérer la diffusion de l'agriculture industrielle, la consommation d'intrants externes tels que les semences génétiquement modifiées, des engrais à forte densité énergétique, des pesticides nocifs, de l'électricité, des carburants et l'irrigation. Il est attendu que ces tendances se généralisent – en générant à leur tour toute une série de conséquences absolument néfastes pour la biosphère. Plus important encore, il est aujourd'hui admis que l'agriculture industrielle est à la fois l'instigatrice notoire et la victime des changements climatiques, car ses pratiques provoquent une émission beaucoup plus importante de gaz à effet de serre que cela n'est le cas pour les formes traditionnelles ou biologiques d'exploitation agricole.¹¹ Ainsi, la politique commerciale qui fait fi des importantes considérations environnementales, est manifestement mal équipée pour se confronter à la nouvelle génération de défis de l'ère du chaos climatique et de l'amenuisement des actifs biologiques. L'humanité ne peut plus se permettre de traiter l'agriculture comme un simple commerce. Seuls les systèmes agricoles qui régénèrent et améliorent les biens écologiques communs tout en fournissant de la nourriture, de la fibre et des combustibles, seront à même de répondre aux besoins pressants à la fois humains et écologiques générés par une planète en péril.

**L'AGRICULTURE EN
TANT QUE COMMERCE
NE PARVIENT PAS À
RÉPONDRE AUX
ATTENTES
MENTIONNÉES DANS
LES MANUELS
ÉCONOMIQUES**

Le caractère unique de l'économie agricole

L'agriculture n'est pas seulement plus qu'un commerce, mais elle se différencie aussi de tout autre type de commerce. Car l'agriculture ne suit pas au pied de la lettre la théorie économique fondamentale, ni les attentes qui en découlent. Les modèles inscrits dans les manuels sur les dynamiques de l'offre et de la demande sur des marchés parfaits, tablent sur la libre mobilité des facteurs de production. La promesse du marché de s'accommoder au mieux des ressources limitées repose sur la capacité des acteurs à continuellement échanger leurs modes de production pour l'acquisition d'applications plus efficaces. Et c'est un fait que les marchés savent bien mener à l'utilisation efficace des ressources de production dans l'économie. Ils jouent cette carte de manière optimale lorsque les ressources peuvent être déplacées d'un endroit à un autre sans causer de friction, sous la forme d'une réponse flexible au changement de la demande. Par conséquent, dans les économies de marché, les secteurs qui se caractérisent par des ressources hautement mobiles à l'instar des marchés financiers, ont un avantage structurel en comparaison avec des secteurs qui ont des ressources moins mobiles comme l'industrie qui est tributaire de ses usines et de ses employés. Cette hiérarchie de la mobilité se fait particulièrement sentir sur les marchés à grande couverture géographique, comme cela est le cas pour les marchés mondiaux. Lorsque l'on en vient à identifier le meilleur emplacement sur la planète, il n'est pas étonnant que les facteurs de production rapides et mobiles prennent les devants sur ceux qui sont lents et immobiles. La règle est donc que les propriétaires

« La terre est en réalité un bien commun qui est fixé à un endroit et ne peut être déplacé. Cependant, les entreprises transnationales d'agroalimentaire sont extrêmement mobiles ; elles exportent et exploitent les ressources naturelles et se réimplantent ailleurs après les avoir épuisées. »

David Cardoso, Sobrevivencia, Paraguay, lors de la Conférence régionale sud-américaine, août 2006

de facteurs de production mobiles bénéficient de la trans-nationalisation tandis que les propriétaires de facteurs figés se trouvent largement désavantagés.

Considérée sous cet angle, l'agriculture présente un autre handicap fondamental. La majorité de ses facteurs de production sont relativement inertes. Il est vrai que même les marchés financiers ne se conforment pas totalement aux modèles mentionnés dans les manuels, mais l'agriculture est vraiment en mauvaise posture. Les champs, et dans une

moindre mesure, les individus sont liés à un endroit. Tandis que dans de nombreuses industries et services, les ressources de production peuvent être doucement réimplantées et réassociées en fonction des conditions du marché, dans le domaine de l'agriculture en revanche, la terre ne peut être déplacée ou destinée à une utilisation différente si facilement. On peut ici mentionner l'exception que représentent les installations d'élevage industriel, qui peuvent et sont donc déplacées à travers le monde et ne se différencient pas tant des unités de production de voitures ou de puces informatiques. Mais un producteur de maïs ou de blé a beaucoup moins de latitude qu'un fabricant de fauteuils de bureaux n'en aurait s'ils étaient tout deux confrontés à une baisse de prix sur le long terme. Alors que la société de fauteuils de bureaux peut décider de reconfigurer sa chaîne de montage pour produire des cabines d'ascenseur, ou de déplacer sa production dans un pays à faibles coûts, le fermier aurait beaucoup plus de mal à passer à la pisciculture ou à se réimplanter dans des pays où les prix pourraient probablement lui permettre de faire quelques bénéfices.¹²

Outre le fait que la terre est fixée à un endroit précis, cela est également le cas de la qualité des sols, de la disponibilité en eau, du nombre d'heures d'ensoleillement et du climat. En outre, certaines plantes à la physiologie distincte sont plus acclimatées à une zone qu'à une autre. La culture de plantes s'associe à des cycles biologiques et saisonniers qui en déterminent la reproduction, la maturation et la décomposition. Il est impossible d'arrêter et de redémarrer ces cycles à la demande, et il faudrait avoir recours à la génétique pour accélérer ces processus. Il est certain que l'agro-technologie a été récemment utilisée à grande échelle afin d'atténuer certains de ces problèmes en ayant par exemple recours à l'utilisation d'engrais, aux techniques d'irrigation, aux cultures hors-sol, mais ces applications ont leur limite. Dans le domaine de l'agriculture, les chances sont contre les processus d'accélération et de mobilité.

La raison sous-jacente à cela peut être expliquée par les lois de la thermodynamique. L'agriculture, comme l'a révélé le mathématicien et économiste Nicholas Georgescu-Roegen il y a quelque quarante ans, se nourrit du flux de basse entropie (c'est-à-dire le flux d'énergie précieuse) qui atteint la terre sous la forme de radiation solaire, tandis que l'exploitation minière – l'autre source de richesse naturelle disponible et accessible à l'homme – se nourrit des réserves de diverses formes de basse entropie situées dans la croûte terrestre. Comme il l'explique, il existe cependant une asymétrie fondamentale entre ces deux sources d'énergie précieuses. Alors que la richesse minérale peut être à tout moment transformée en un flux, la quantité de flux provenant

de la radiation solaire et de la photosynthèse, ne peut que marginalement être contrôlée par l'homme. Par conséquent, les activités industrielles et agricoles sont profondément différentes.¹³ Inversement, ce facteur permet d'expliquer pourquoi «l'agriculture industrielle» et l'élevage d'animaux en batterie sont au centre des préoccupations. Puisqu'ils requièrent des carburants fossiles pour leurs tracteurs et leur technologie, des phosphates pour les engrais et des minerais pour la machinerie, et puisqu'ils se réimplantent dans le monde grâce à leur énorme capacité de mobilité, les installations industrielles faisant une utilisation intensive de capital et de ressources, supplantent constamment les exploitations agricoles extensives et fixées géographiquement.

Il existe une raison supplémentaire pour expliquer pourquoi l'agriculture en tant que commerce se distingue des autres activités économiques et ne remplit pas les attentes des manuels d'économie. La théorie économique suppose généralement que l'interaction de l'offre avec la demande génère les meilleurs prix sur le marché. En réponse, les économistes et négociateurs commerciaux ont présumé que le libre jeu des mécanismes du marché garantirait des prix de marchandises raisonnables. Pourtant, la main invisible ne fonctionne vraiment pas bien pour les marchés agricoles. Les économistes peuvent appeler cela un défaut de marché, mais toujours est-il que dans le domaine de l'agriculture, ni l'offre ni la demande ne se corrigent d'elles-mêmes correctement.¹⁴ Alors que dans de nombreuses industries, la capacité de production, une fois développée, peut en dernier ressort être réduite en ralentissant la production pour répondre aux signaux du marché, ou en démantelant les usines et en vendant les actifs à d'autres industries. Par contraste, dans l'agriculture, le rendement annuel total change sur une période de temps bien plus longue. Si des producteurs (nouveaux) surproduisent, ou si les politiques de soutien intérieur ou de subvention à l'exportation provoquent un excès de production sur le marché mondial, ou si de nouvelles technologies améliorent la productivité, cela provoque au final une chute du prix des marchandises. En revanche, cela ne réduit en rien la production. Car sur le court terme, les terres qui ont étéensemencées devront bien être récoltées, et ce, quelle que soit la configuration des prix à ce moment-là. Même si quelques paysans quittent le métier, la production ne changera pas si les terres sont reprises par un autre exploitant agricole. Tout au plus, dans des régions aux densités de population élevées comme en quelques endroits d'Europe et d'Asie, la terre peut être sur le long terme destinée à une autre utilisation en étant transformée en espace urbain par exemple. Mais à court ou moyen terme, elle restera une terre

de production agricole. En outre, il est fort probable que la terre des vastes espaces ruraux que comptent l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, ou les États-Unis demeure sur le long terme une zone d'exploitation agricole puisque aucune autre alternative d'utilisation n'existe.

Non seulement l'offre est particulièrement non élastique, mais la demande est également habituellement maintenue à un niveau relativement constant. Car les consommateurs n'ont pas tendance à manger plus si les prix de l'alimentation baissent. La demande peut doucement augmenter en raison d'un changement d'habitude alimentaire, comme dans le cas des régimes carnés. Les entreprises transnationales de l'alimentaire peuvent dépenser des milliards de dollars dans la publicité d'en-cas ou de plats tout préparés, ce qui peut dans une certaine mesure amener les individus à manger plus – et a donc été l'un des premiers facteurs à l'origine de l'augmentation du nombre de personnes obèses à travers le monde. Pourtant, à l'inverse de la demande en voitures, maisons, ou vêtements, doubler le revenu des consommateurs n'aura qu'un faible impact quant à leurs besoins alimentaires. Pour ce qui concerne l'alimentation, l'agriculture est condamnée à être un commerce avec une demande limitée. Toutefois, avec l'avènement d'un nouveau marché pour la bioénergie, la demande non-alimentaire pour des cultures peut potentiellement devenir illimitée dans le futur, menaçant à son tour la production d'aliments pour les hommes et de fourrage pour les animaux. Si la demande en carburant croît, les perspectives économiques de l'activité agricole culturelle vont probablement considérablement augmenter. Pour le moins, l'agriculture de grande échelle se transformerait en un commerce à la demande expansible. Mais pour l'heure, à la fois la demande et l'offre sont moins élastiques que dans d'autres secteurs de l'économie, ce qui provoque une baisse constante des prix – qui affecte bien plus les petits paysans impuissants que les grandes exploitations.

L'agriculture est unique. Ce n'est pas un commerce comme un autre, et dans un même temps, elle est bien plus qu'un commerce. Son caractère particulier crée de sérieux défis dans la majorité des pays. Il est attendu d'elle qu'elle fournisse des biens communs sans contrepartie de rémunération, tandis qu'elle doit lutter contre une baisse des prix à la production et des mécanismes de marché dysfonctionnants. Pourtant, la pérennisation de la soi-disant multifonctionnalité de l'agriculture rend l'intervention publique indispensable. C'est pourquoi à l'ère de l'industrialisation, les gouvernements du monde entier sont obligés de soutenir l'agriculture afin de garantir la production alimentaire et d'aider les exploitations agricoles familiales.

2.2 Au mépris des subsistances

LA MONDIALISATION FRAPPE LES PAYSANS PRINCIPALEMENT AU TRAVERS D'AFFLUX D'IMPORTATIONS À BAS PRIX

En relatant l'histoire du 20^{ème} siècle, l'historien britannique Eric Hobsbawm décrit de manière extensive les ruptures et les révolutions, les guerres et les massacres de ce qu'il appelle «l'Age des extrêmes». Pourtant, au travers de sa vision, le plus profond changement survenu au cours de ce siècle, celui qui sépare définitivement le monde moderne de l'ancien, est la mort à l'échelle mondiale de la paysannerie. Car la seconde moitié du 20^{ème} siècle a marqué la fin de plusieurs milliers d'années d'évolution culturelle pendant lesquelles la grande majorité de la population a survécu en faisant pousser son alimentation, en pratiquant l'élevage ou bien encore en moissonnant la mer comme pêcheurs. En réalité, à l'exception d'une très faible proportion de la population, les paysans de l'Europe et du Japon rural ont plus ou moins cessé de travailler la terre.¹⁶ Pourtant, de vastes étendues d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique demeurent dominées par des sociétés paysannes, où une grande proportion de la population gagne sa vie grâce à l'agriculture. La population mondiale travaillant dans l'agriculture a en fait augmenté ces cinquante dernières années, en passant de 1,5 à 2,5 milliards d'individus.¹⁷ Toutefois, il est vrai que ces sociétés paysannes sont exposées à de réelles menaces d'appauvrissement, et pourraient même rapidement suivre la voie de leurs homologues du Nord. L'apparition des mythes et la perspective d'une vie meilleure amènent ou forcent les indi-

« En Équateur, les importations alimentaires ont augmenté et les prix des producteurs locaux ont diminué. Les producteurs sont chassés de leurs entreprises. Ces dernières années, un quart des personnes économiquement actives ont quitté le pays. Un large pourcentage de l'agriculture menée par les petits exploitants a été laissé aux mains des plus pauvres, des femmes, des personnes âgées et des jeunes. »

Francisco Hidalgo Flor, SIPAE, Équateur, lors de la Conférence régionale sud-américaine, août 2006

vidus dont les sols se dégradent, les revenus baissent et l'endettement croît, à quitter leur terre en direction d'agglomérats urbains, pour y trouver une nouvelle façon de vivre ou pour alors être emportés par une pauvreté encore plus profonde. La mondialisation et le commerce sont en partie responsables de l'actuelle mort de la paysannerie. Si le monde ne veut pas être le témoin d'une perte encore plus grande, il est primordial que soit mis en place un régime de commerce agricole alternatif, ayant à cœur de s'intéresser à la crise mondiale que traverse l'agriculture.

Les conséquences de la libéralisation

L'un des plus durs impacts de la mondialisation sur les exploitants a été engendré par les importations à bas prix qui ont fait chuter les prix nationaux de sorte que les paysans ne peuvent plus faire face à la concurrence. Il y a à peine dix ans, l'Indonésie bénéficiait d'un système d'exploitation agricole prospère qui parvenait brillamment à assurer l'autosuffisance du pays. Mais avec la mise en place des réformes de politique libérale à la suite de la crise financière asiatique, la globalité des importations alimentaires a augmenté de manière significative ; par exemple, l'importation des graines de soja a augmenté de 50%. Dans le seul secteur du soja, deux millions de personnes se sont retrouvées au chômage.¹⁸ La Jamaïque a, quant à elle, vu ses importations d'huiles végétales doubler après 1994, alors que la production intérieure diminuait de deux tiers. Aux Philippines, les importations de riz continuent d'inonder le marché national depuis 1995, et ce, bien que le riz soit cultivé dans tout le pays. Les importations de purée de tomates du Sénégal ont été multipliées par quinze après 1995, ce qui a conduit à diminuer la production nationale de moitié. Il existe de nombreux exemples tels que ceux-ci.¹⁹ Depuis les années 80, la libéralisation des échanges ainsi que les politiques de stabilisation et de privatisation ont fortement contribué à la réforme des systèmes agricoles et des schémas commerciaux. L'afflux constant d'importations à bas prix du marché mondial a dévasté la production agricole et animale locale et a entraîné la faillite de nombreux paysans.

Diverses raisons expliquent pourquoi les pays ont libéralisé leurs marchés. De nombreux pays ayant besoin d'un renflouement financier, tels que les Philippines ou l'Indonésie, se sont soumis aux programmes d'ajustement structurel imposés à la fois par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, qui ont exigé la suppression des mesures protectionnistes en contrepartie de remises de fonds. D'autres pays ont ouvert leurs marchés comme préalable à l'établissement d'accords d'échanges commerciaux bilatéraux ou régionaux, tandis que d'autres encore ont unilatéralement libéralisé leurs marchés en adoptant le «Consensus de Washington» et en se fiant à la promesse de taux de croissance plus rapides préconisés par leurs conseillers économiques. Au cours du processus de libéralisation des échanges, les pays ont réduit leurs tarifs et éliminé les quotas, privatisé les entreprises commerciales d'État et maîtrisé le soutien des gouvernements, ce qui a parfois abouti à une fragilisation des législations et régulations nationales réglemant la politique

sociale, la sécurité alimentaire, l'environnement, ou la santé humaine. Presque tout cela s'est produit hors du champ du GATT et de l'OMC. Mais avec l'établissement de l'OMC en 1994, le niveau de libéralisation atteint jusque-là par ces pays a été scellé et entériné par la législation internationale, y compris les sanctions à appliquer dans l'hypothèse où ces pays réintroduiraient des mesures protectionnistes. En outre, l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC a obligé les gouvernements à convertir toutes leurs barrières commerciales non tarifaires pour l'agriculture en consolidations tarifaires qu'il faudrait réduire avec le temps ; l'OMC leur a en outre intimé de réduire l'aide agricole ainsi que les programmes de subvention.

Bien qu'il existe toujours un espace politique disponible au sein de l'OMC, aujourd'hui de nombreux pays ne l'utilisent pas pour instaurer des politiques visant à stabiliser les prix de l'alimentaire, ou pour accroître la productivité intérieure et l'autosuffisance. Quelle que soit la raison, démocratie défailante, dispositions institutionnelles inadéquates, politiques ne s'adressant qu'à une minorité, ou analyses déficientes des problèmes, il est évident que trop d'interventions gouvernementales mal conçues dans de nombreux pays du monde exposent leur secteur agricole aux dures conséquences que génère une concurrence non régulée sur le marché mondial. Avec le vide politique restant, et notamment dès lors que les entreprises commerciales d'État et que les offices de commercialisation alimentaire sont de plus en plus privatisés, les entreprises transnationales sont maintenant idéalement placées pour consolider leur pouvoir et leur contrôle sur les prix mais aussi sur l'approvisionnement de l'ensemble de la chaîne alimentaire (chapitre 2.4).

L'impact est encore plus flagrant sur les pays pauvres. C'est notamment le cas des pays à bas revenus ou en insuffisance alimentaire, dans lesquels l'agriculture est la principale source de subsistance pour 50 à 90% de la population. Des preuves tangibles démontrent que de nombreux pays pauvres ont eu à faire face à un accroissement des importations et à une stagnation de leur production intérieure, tandis que les recettes d'exportation agricole ont à peine augmenté. Ces vingt dernières années, le coût des importations des pays en développement a drastiquement augmenté et a même triplé pour les pays les moins avancés, les entraînant dans une spirale grandissante de déficits commerciaux.²⁰ Seuls quelques pays du Nord tels que les États-Unis, le Canada ou l'Australie ainsi que quelques pays du Sud comme le Brésil, l'Argentine, le Chili ou l'Afrique du Sud se partagent ces nouveaux marchés. En outre, leurs exportations impliquent pour les pays importateurs des déplacements massifs de paysans ainsi que des pertes d'emploi dans le monde rural. Les éleveurs de volaille de l'Afrique de l'Ouest sont perdants vis-à-vis

des producteurs de poulets brésiliens qui en écoulent les cuisses à un prix proche de zéro sur leurs marchés, puisque pour eux ces cuisses ne sont que les sous-produits de la production de blancs de poulet destinée aux consommateurs nord-américains. Le blé égyptien au prix exagérément bas force les céréaliers kenyans à se retirer du marché, alors que tout un faisceau de présomptions pèse de plus en plus fort sur le fait qu'il puisse s'agir en réalité de blé américain ou issu de l'Union européenne, qui ne fait que transiter par l'Égypte pour bénéficier du Marché Commun d'Afrique orientale et australe, et qui n'est autre qu'un accord régional de libre-échange auquel appartiennent à la fois le Kenya et l'Égypte.²¹ Dans l'ensemble, la libéralisation des échanges agricoles actuellement en vigueur n'est pas à la hauteur des promesses envisagées par le père de la théorie sur le libre-échange, David Ricardo. A la place, cela a créé une situation gagnant-perdant.

Toutefois, le problème ne relève pas uniquement de pays gagnants et d'autres perdants. Au sein même des puissants pays exportateurs de produits agricoles, de nombreux petits exploitants souffrent des prix qui dégringolent alors que seule une minorité de grandes unités de production agricole industrialisées bénéficie en réalité d'une activité florissante. Au cœur même du Brésil par exemple, des millions de petits producteurs de soja ont été contraints de se retirer du marché en raison de l'activité des énormes entreprises qui font baisser le prix des graines de soja sur le marché mondial. Les femmes en particulier sont incapables de faire face ; ceci est parfaitement illustré par le fait que la pauvreté sévissant dans les zones rurales de par le monde est encore bien pire pour les foyers entretenus par les femmes. Et pourtant, ce sont les femmes qui produisent au moins 65% de la nourriture consommée à travers le monde – chiffre d'autant plus impressionnant lorsque l'on sait qu'elles le font en plus de s'occuper des travaux du foyer et de l'éducation des enfants.²² Étant donné que le revenu agricole continue à être déprimé, les femmes n'ont maintenant d'autre choix que d'accepter de travailler hors de l'exploitation afin de compléter leur revenu familial. En l'absence de règlements et de conditions clairement définis, il est évident que la libéralisation des échanges commerciaux dans l'agriculture ne participe en rien à la richesse des nations, mais sert plutôt celle des négociants.

Ce que la libéralisation laisse derrière n'a pas uniquement trait aux faibles performances économiques nationales, comme des termes de l'échange négatifs. Cela concerne également la pauvreté de millions de petits paysans et de familles pastorales à travers le monde. Ils sont souvent contraints pour juste survivre de vendre leurs terres et de quitter leurs communautés dans l'espoir de gagner de l'ar-

**L'APPAUVRISSMENT
DES ZONES RURALES
EST SUSCEPTIBLE DE
DEVENIR LA PLUS
GRANDE MENACE
PESANT SUR LE
SYSTÈME
ALIMENTAIRE FUTUR**

**LA LIBÉRALISATION
DES ÉCHANGES
COMMERCIAUX
AGRICOLÉS N'EST PAS
À LA HAUTEUR DES
PROMESSES FAITES
PAR RICARDO ; À LA
PLACE, CELA A CRÉÉ
UNE SITUATION
GAGNANT-PERDANT**

gent dans des plantations industrielles ou au sein des zones urbaines. Selon les données des Nations unies, ceci explique pourquoi il est attendu que la population urbaine passe à 5 milliards d'habitants en 2030, soit deux milliards de plus qu'à l'heure actuelle, tandis que la population rurale devrait, elle, baisser et atteindre 3 milliards d'individus.²³ Ce sont en

« La monoculture industrielle au Brésil est à l'origine de trop d'injustices sociales telles que la dévastation du milieu de vie naturel, la disparition des moyens de subsistance, la criminalisation des organisations et des mouvements, et la promulgation de lois qui pérennisent ce modèle de production non viable. »

Rita Zanotto, MST, Brésil,
lors de la Conférence régionale sud-américaine, août 2006

particulier les jeunes qui quittent la ferme de leurs parents pour partir pour la ville, laissant derrière eux essentiellement des personnes âgées qui ne peuvent avoir d'activité agricole que de manière marginale et à temps partiel. Un nombre croissant de ménages – et même des villages entiers – dans les zones rurales sont obligés de choisir entre conserver une main-d'œuvre suffisante pour garantir une production agricole ou bien envoyer tous les membres de leur famille vers les villes.²⁴ Cet appauvrissement et ce dépeuplement des zones rurales constitueront probablement la plus grande menace pour le système alimentaire futur, alors qu'un nombre croissant de citadins dépendra d'une minorité chaque fois plus ténue d'individus habitant les zones rurales en charge de leur approvisionnement en nourriture. Puisque ces minorités ne peuvent plus vivre de leur activité agricole, la vie rurale et les économies rurales peuvent totalement s'effondrer. Quelles en seront donc les conséquences pour notre sécurité alimentaire au 21^{ème} siècle ?

Les conséquences de l'industrialisation

Certains soutiennent, en pointant du doigt la situation actuelle des pays industrialisés, que deux ou trois pour cent de la population pour assurer l'alimentation des autres devraient être juste suffisants. Ils considèrent que l'élimination des petits paysans est certes regrettable mais qu'elle est un mal nécessaire : le prix du progrès en somme. Cet argument relève pourtant totalement du domaine de l'utopie ; Il est parfaitement irréaliste que les centaines de millions d'individus investissant massivement les agglomérations urbaines aujourd'hui ou dans les décennies à venir, parviennent à être absorbés par les autres secteurs économiques en un laps de temps aussi court. C'est pourquoi s'assurer que ces personnes demeurent dans le domaine de l'agriculture – au

moins sur le court et moyen terme – n'est pas une simple option, mais le moyen le plus sûr de garantir l'emploi dans une grande majorité de pays. Même dans des pays tels que le Brésil, où 77% de la main-d'œuvre rurale est employée dans de petites exploitations agricoles, et d'autant plus dans de nombreux pays d'Afrique où ce chiffre varie entre 78 et 86%, les petites exploitations sont les seules structures à même de garantir les emplois et le maintien des subsistances.²⁵ Inversement, l'incessante industrialisation de l'agriculture, dont l'objectif est de remplacer la main-d'œuvre par le recours aux machines et aux produits chimiques, ne fera qu'aggraver le déplacement des populations. Une agriculture à dominance industrielle et tournée vers l'export constitue même une menace pour l'emploi dans ces quelques pays où elle est prospère, tels que le Brésil. Là-bas, le Ministère du Développement Agricole a découvert que l'agriculture domestique générerait en moyenne un emploi tous les 8 hectares, tandis que les entreprises agricoles n'en créaient qu'un seul tous les 67 hectares.²⁶

Il est possible de penser que l'intensité de travail des petites exploitations agricoles est inefficace. Si les exploitations agricoles industrielles produisent plus en ayant recours à moins de main-d'œuvre, ne sont-elles pas plus rentables ? Une analyse précise de la réalité économique nous enseigne qu'elles ne le sont pas. Contrairement à ce qui est communément admis, les économies d'échelle ne tiennent pas la route dans le domaine de l'agriculture. Un nombre impressionnant d'études empiriques démontrent une relation inverse entre la dimension de l'exploitation et la productivité de la terre, et également entre ladite productivité et l'intensité de capital.²⁷ Les petites exploitations produisent plus d'aliments sur moins d'hectares et avec moins de capital mais plus de main-d'œuvre. Que cela soit la production par hectare ou par unité d'investissement qui soit considérée comme indicateur d'efficacité, les petites exploitations agricoles font mieux que les grandes ou plus industrialisées. Cela n'est pas seulement le cas des pays en développement qui ont facilement accès à de la main-d'œuvre agricole très bon marché. Même aux États-Unis, il a été démontré que les plus petites exploitations agricoles étaient 100 fois plus efficaces que celles aux capacités les plus importantes.²⁸

Cela est en partie dû à l'existence d'une main-d'œuvre familiale non rémunérée qui « subventionne » souvent les petites exploitations. Pourtant, la majeure partie du potentiel d'efficacité est réalisée par le recours à des pratiques agricoles employant une part importante de main-d'œuvre et ayant une utilisation optimale de la terre. Alors que la pratique de la monoculture de grande envergure maximise le rendement d'une seule plante par culture, les exploitations faisant de la polyculture, de la culture de cou-

verture ou de l'agroforesterie à petite échelle maximisent la densité de plantes à l'hectare et tirent un total bénéfique des interactions existant entre les plantes.²⁹ Alors que la croissance démographique est l'un des défis majeurs de ce 21^{ème} siècle, l'amélioration du potentiel des petits exploitants est la meilleure solution pour garantir une sécurité alimentaire au monde entier.

Toutefois, il va sans dire qu les petits systèmes d'exploitation actuels – hautement hétérogènes puisque disséminés de par le monde – sont loin de travailler à une productivité maximale. Dans de nombreux pays, la non-productivité de l'agriculture explique à elle seule la stagnation économique des zones rurales ainsi qu'une production alimentaire intérieure déficiente. Pourtant, la réponse ne réside pas dans le remplacement des systèmes de petite échelle par l'agriculture industrielle. En revanche, augmenter la productivité des petits exploitants au travers de pratiques agricoles viables et accessibles à moindre coût devrait orienter la réforme des politiques agricoles car cela permettrait de maximiser leur contribution à la sécurité alimentaire.³⁰

Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on intègre à ce panorama les impacts environnementaux. Les techniques d'exploitation agricole industrielle, et plus encore les élevages intensifs d'animaux en batterie, exercent d'énormes pressions sur les ressources naturelles et polluent l'environnement. Il est par ailleurs vrai qu'aujourd'hui de nombreuses petites exploitations agricoles sont loin d'être viables. Les petites exploitations sont également à l'origine d'impacts sur l'environnement. Par exemple, dans de nombreux cas, les petits exploitants peuvent être contraints de cultiver des terres marginales ; ils peuvent manquer soit d'équipements adéquats soit d'informations sur la façon de mener des pratiques agricoles pérennes. Pour d'autres, la Révolution Verte leur a fait miroiter de plus hauts rendements en contrepartie de l'utilisation de produits agrochimiques. Et s'il est vrai qu'une proportion importante d'exploitants agricoles a pu radicalement accroître ses rendements grâce aux technologies disponibles via la Révolution Verte, cette amélioration s'est faite cependant aux dépens de l'environnement, en accélérant la perte de biodiversité et en aggravant la pollution des sols, des eaux naturelles et de l'atmosphère.

Néanmoins, il existe suffisamment de preuves scientifiques qui démontrent que le futur de l'agriculture raisonnée repose sur les petits exploitants. Au sein de ce qui a probablement été l'étude la plus vaste jamais menée sur les pratiques agricoles dura-

bles, Jules Pretty et un groupe de scientifiques ont conclu, après avoir étudié 286 projets agricoles en cours ou aboutis, que les petits exploitants parvenaient à augmenter le rendement des cultures d'environ 79% en ayant simplement recours à l'utilisation de techniques environnementales durables telles que la rotation des cultures et l'agriculture biologique. Le recours à ces pratiques leur a permis de réduire leur utilisation en engrais et pesticides, de maintenir et même de rehausser la fertilité des sols, et aussi d'augmenter l'efficacité dans l'utilisation de l'eau et de la terre et la séquestration du carbone.³¹ Si l'on compare les nombreux petits exploitants qui continuent à produire de manière non raisonnée aux exploitations industrielles de grande échelle ayant un recours intensif aux intrants, il n'en demeure pas moins que ce sont les premiers qui détiennent le meilleur potentiel pour amener l'agriculture à régénérer les communautés sociales et l'environnement naturel, d'autant plus s'ils sont incités à pratiquer une agriculture qui repose sur la diversité biologique.

La portée des bénéfices que peuvent amener les petites exploitations agricoles peut être considérable. Ceux-ci comprennent la création d'emplois et de revenus significatifs dans les zones rurales, ce qui permettra incidemment de réduire le flux migratoire. Ils renferment également un potentiel considérable pour produire de manière plus efficace et pérenne et ainsi faire face à la demande mondiale croissante de nourriture. En outre, les petits exploitants ont une vertu politique à faire valoir. La lutte pour parvenir à un développement durable et à un système d'échanges commerciaux agricoles qui prenne en compte les défis mondiaux auxquels devra se confronter le monde rural n'aura de sens dans le futur, qu'à la seule condition qu'elle soit inclusive et participative. Si ce combat doit laisser de côté les 2,5 milliards de personnes qui tirent leur subsistance de l'agriculture, leur voix ne sera pas représentée et leurs connaissances et expériences ne pourront contribuer à combattre efficacement ce défi qu'est l'alimentation mondiale. Tant que ces individus continuent à se coucher le ventre vide, ils sont dans l'incapacité de participer à l'échelle communautaire ou nationale aux prises de décision vitales concernant par exemple le développement rural, la sécurité alimentaire, et l'utilisation des ressources naturelles. Accorder un pouvoir aux exploitants agricoles, au travers de règles d'échanges équitables mais également par d'autres biais, est un devoir démocratique.

**CE SONT LES PETITS
SYSTÈMES
D'EXPLOITATION QUI
PEUVENT LE MIEUX
AMENER
L'AGRICULTURE À
RÉGÉNÉRER LES
COMMUNAUTÉS
SOCIALES ET
L'ENVIRONNEMENT
NATUREL**

2.3 Oubliés de la nature

Comme jamais auparavant, le 21^{ème} siècle confrontera l'agriculture à une série de défis audacieux. En particulier, quatre pressions spécifiques sur l'agriculture augmenteront de manière exponentielle et leurs interactions feront peser des menaces encore plus importantes sur la biosphère. Premièrement, le changement climatique mondial constituera une réelle menace pour les conditions de maintien de la vie essentielles aux systèmes agricoles dans de nombreuses régions. Cela ébranlera par conséquent la capacité du secteur agricole à répondre aux besoins

« En Indonésie, nous avons dû faire face à de graves problèmes posés par les plantations de palmiers à huile. Des milliers d'hectares sont la propriété de compagnies étrangères, les forêts sont abattues et les habitants des forêts sont expulsés de leurs terres. Alors que ces plantations sont supposées produire une ressource régénérative, elles exploitent en fait la base des ressources et provoquent une dévastation et une pollution de l'environnement. »

Delima Hasri Azahari, consultant, Indonésie, lors de la Conférence régionale asiatique, mai 2006

alimentaires croissants. Deuxièmement, dans l'ère de l'après pic pétrolier, l'exploitation de cultures bioénergétiques et la plantation de biomatériaux feront peser de très lourdes pressions sur l'agriculture. Troisièmement, la demande en nourriture et combustible ne fera que croître en raison de l'augmentation constante de la population mondiale, qui devrait atteindre d'ici 2050 environ 9 milliards d'habitants. Et enfin, les pratiques agricoles non durables continueront d'abuser de la base environnementale comme si non pas une, mais trois planètes étaient à notre disposition pour cultiver. La combinaison de tous ces périls rend l'avenir de l'agriculture plutôt morose. Mais les échanges menés dans le domaine agricole ainsi que les règles commerciales actuelles sont liés à ces changements. Est-il possible d'anticiper un régime commercial conçu de manière à ce qu'il puisse faire face à ces défis?

Fardeau sur la biosphère

Aucune autre activité humaine n'a autant altéré la face de la terre que l'agriculture. Il n'est pas surprenant que longtemps avant l'avènement de l'agriculture industrielle, les exploitants aient de manière récurrente abattu les forêts et épuisé les sols. Les Andes, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient en sont de parfaites illustrations ; ces zones ont par moment été outrageusement cultivées jusqu'à en être dégradées. Même aujourd'hui encore, les petits paysans

sont responsables d'une grande partie des problèmes environnementaux, tels que la déforestation des forêts tropicales du Brésil à l'Indonésie, car ils sont perpétuellement contraints de cultiver les terres qu'occupe la forêt vierge pour subvenir à leurs besoins. Ce qui est en revanche nouveau, c'est la façon dont les pratiques modernes surexploitent systématiquement les ressources naturelles et polluent l'environnement. L'agriculture industrielle est une forme exacerbée d'agriculture qui fait appel à un haut niveau d'intrants. En tant que telle, elle repose sur des variétés hybrides ou génétiquement modifiées « à haut rendement » – cultivées dans des monocultures et indépendamment des conditions locales. Elle nécessite également le recours aux produits agrochimiques, fait usage de grandes quantités d'engrais, et consomme souvent beaucoup plus d'eau que l'agriculture traditionnelle ne le requerrait. Par conséquent, l'agriculture industrielle engendre un ensemble de menaces pour la biosphère.

Pour commencer, la plupart des gaz à effet de serre émis par l'homme sont provoqués par la combustion de combustibles fossiles. Toutefois, les changements opérés dans l'utilisation des sols dans le domaine agricole et forestier ainsi que les émissions découlant de l'exploitation agricole et de l'élevage d'animaux jouent également un rôle significatif. L'agriculture à elle seule – sans prendre en compte l'intégralité du système alimentaire – contribue à plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre anthropiques mondiaux³², en relâchant en particulier dans la nature du méthane, de l'oxyde nitreux, et dans une moindre mesure du dioxyde de carbone. Même au sein de l'UE, qui en tant que région est responsable de l'émission des plus hauts taux mondiaux de gaz pour les transports, l'industrie et les ménages, on impute à l'agriculture 10% du total des émissions de gaz à effet de serre.³³ La transformation des forêts tropicales et des savanes en terres agricoles accroît encore davantage les taux d'émission, principalement en raison de la combustion de la biomasse présente sur ces terres et de la libération dans les airs de carbone organique jusqu'alors prisonnier des sols.³⁴ Ensuite, en raison de la gravité de son impact sur l'environnement, vient la production animale. Environ 25% des émissions de méthane anthropiques proviennent du bétail et sont environ 20 fois plus susceptibles, de par leur puissance, de conduire à un réchauffement climatique que cela n'est le cas pour le dioxyde de carbone. En outre, le passage des animaux des pâtures aux étables intensives et le nombre de bovidés, cochons et volailles d'élevage en perpétuelle augmentation pour s'aligner sur les besoins croissants nécessaires aux régi-

mes alimentaires carnés, provoquent une libération supplémentaire de méthane issu de la fermentation entérique et des déchets d'origine animale. Les animaux nourris au fourrage émettent moins de méthane que le bétail nourri à base d'aliments hautement enrichis en protéines.³⁵ De plus, une importante quantité d'émissions de méthane résulte de l'expansion des rizières inondées, comme cela est aussi le cas des émissions d'oxyde nitreux qui découlent de la décomposition des engrais, du fumier et de l'urine du bétail. Ces deux derniers éléments participent également au détraquement du système climatique mondial.

L'ensemble du système alimentaire contribue beaucoup plus au changement climatique anthropique que l'exploitation agricole ou l'élevage d'animaux. Les gaz à effet de serre sont émis par la production et l'utilisation de produits agrochimiques, de la machinerie agricole et de l'irrigation sous pression, qui représentent à elles trois plus de 90% de l'énergie directe et indirecte totale consommée par l'agriculture. Étant donné que les intrants agricoles requièrent beaucoup d'énergie pour être produits, une tonne de céréales ou de légumes cultivée par le biais de l'agriculture industrielle nécessite 6 à 10 fois plus d'énergie que dans le cadre de l'application de méthodes agricoles plus traditionnelles ou durables.³⁶ En outre, les activités situées en aval telles que le transport, la transformation, l'emballage, et la vente directe au détail ont besoin d'encore plus d'énergie que la production agricole elle-même. Par exemple, aux États-Unis, ces activités requièrent deux fois plus d'énergie que l'agriculture dans les champs n'en consomme. Et presque 75% des produits agricoles américains sont transformés de telle sorte que leur consommation en énergie représente un quart à un tiers de l'énergie totale utilisée par l'ensemble des systèmes alimentaires.³⁷ Finalement, dans un marché agricole se mondialisant rapidement, les émissions issues du transport de l'alimentation sont en constante augmentation. Chaque produit alimentaire voyage aujourd'hui 50% de plus que cela n'était le cas en 1979, car les moyens de transport aériens modernes émettent bien plus de dioxyde de carbone que le transport maritime ou routier. Puisque les consommateurs aisés adoptent une alimentation « diététique estivale » toute l'année, la distance totale parcourue par les légumes importés et achetés hebdomadairement par une seule famille peut aisément correspondre à une distance équivalente à plusieurs voyages autour de l'équateur.³⁸ Lorsque l'on considère tous les types d'impacts que les pratiques agricoles génèrent au niveau de la crise du changement climatique mondial, il est possible d'assurer que l'industrialisation de l'agriculture dans son ensemble, ainsi que les longues distances de distribution et la transformation industrielle se révèlent

être des éléments déterminants du chaos climatique.

Comme nous avons pu en être récemment les témoins, le climat mondial commence à riposter avec une énorme violence. Le réchauffement mondial a déjà eu pour conséquence de faire augmenter la température moyenne mondiale de 0,8 degré Celsius en comparaison avec les températures préindustrielles. Pourtant, on attend que l'augmentation atteigne 6,4 degrés d'ici la fin du 21^{ème} siècle si l'activité commerciale se maintient à ce niveau.³⁹ Il est évident que la planète n'est pas simplement en train de se réchauffer. Outre les prédictions d'augmentation de la température mondiale, le changement climatique aura d'autres conséquences d'importance, telles que la hausse du niveau de la mer, une augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes, comme des tempêtes, des inondations plus marquées, ou bien encore des irrégularités dans les schémas de mousson, et également la fonte de la couverture neigeuse et des calottes glacières, ou bien encore une baisse de la circulation thermohaline des océans.⁴⁰

Le changement climatique aura de multiples répercussions sur l'agriculture. La culture des plantes sera la filière la plus touchée par une modification des températures et du régime de précipitations, en devenant plus vulnérable aux maladies, aux insectes et parasites, par une vulnérabilité croissante face à la dégradation des sols et des ressources en eau, et par la pression exercée sur la biodiversité indigène. Les scénarios pour les cultures céréalières révèlent que dans certaines zones tempérées, les rendements agricoles augmenteront probablement avec une hausse légère des températures, mais diminueront

« Le modèle industriel de production n'est pas durable. Nous ne pouvons pas continuer à importer des graines de soja génétiquement modifiées du Brésil pour nourrir la volaille de l'UE, volaille qui est ensuite écoulée sur des marchés tiers dans le Sud – ce qui oblige les exploitants brésiliens à surexploiter leurs terres, les Européens à polluer les sols situés à proximité des exploitations industrielles, et les petits paysans du Sud à être exclus de la production. »

François Dufour, Confédération Paysanne, France, lors du débat d'experts dans le cadre du dialogue sur le commerce équitable respectueux de l'environnement à Hong Kong, décembre 2005

avec des écarts plus marqués. Cependant, dans la plupart des régions subtropicales et tropicales, il est attendu que les rendements baissent même s'il ne se produit qu'une hausse minimale des températures, car ces plantes poussent déjà à leur optimum thermique.⁴¹ Là où il est attendu que les précipitations diminuent drastiquement, et notamment dans les zones de terres sèches subtropicales et tropicales et là où

se situent les systèmes agricoles reposant sur une irrigation par les pluies, tels qu'au Sahel, la Corne de l'Afrique, les Andes chiliennes, ou certaines parties d'Asie centrale, d'Asie de l'Est et d'Afrique du Sud, les rendements agricoles seront encore plus sévèrement affectés. Cependant les dommages que peut provoquer l'eau dans le domaine de l'agriculture ne sont pas seulement associés à une diminution des précipitations, mais aussi à une amplification des ruissellements. Une étude comparative menée sur cinq régions agricoles majeures que sont le nord-est de la Chine, le Brésil, la ceinture du maïs américaine, le delta du Danube et l'Argentine, indique que des excédents d'eau pourraient avoir un impact bien pire que la sécheresse.⁴² Au vu des impacts drastiques associés au changement climatique pour les régions qui en seront affectées de manière disproportionnée, le chaos climatique pourra potentiellement déclencher un chaos socio-économique pour des communautés agricoles entières.

Toutefois, l'agriculture n'est pas uniquement une victime du changement climatique et peut également faire partie intégrante de la solution à ce problème. L'agriculture n'émet pas seulement du gaz à effet de serre, elle peut – si pratiquée d'une manière adéquate – fournir d'importants puits de carbone. Des études démontrent par exemple, que passer de pratiques industrielles conventionnelles à une exploitation biologique contribue de façon significative à l'atténuation des changements climatiques, non seulement grâce à des émissions moindres provenant des intrants et des pratiques agricoles, mais aussi par l'augmentation du stockage du carbone dans le sol.⁴³ Dans un même temps, des systèmes d'exploitation diversifiés et durables sont moins vulnérables et bénéficient d'un énorme potentiel d'adaptation pour pouvoir répondre aux changements climatiques. En outre, l'agriculture peut fournir la base d'une économie post-carbone dans le futur. Par l'intermédiaire de l'exploitation agricole, les biomatériaux peuvent se substituer aux énergies fossiles alimentant les systèmes de transport, et peuvent par ailleurs aider à mettre à l'index les produits et processus industriels qui requièrent une consommation importante de ressources. En particulier, les approvisionnements en biogaz et en biocarburants destinés à l'usage des industries, des ménages et des transports constituent des solutions pour que nos sociétés portent moins atteinte au climat. Toutefois, l'agriculture prise dans le contexte d'une économie reposant sur le solaire doit développer d'autres qualités environnementales plutôt que de se cantonner uniquement à la protection du climat mondial. Les pratiques de production favorables à l'environnement doivent s'assurer que la production de bioénergie et de biomatériau n'entame pas les capacités de charge des sols et des écosystèmes.

A l'heure actuelle, la capacité de l'agriculture à aider à se prémunir contre une détérioration aggravée des écosystèmes est loin d'être atteinte. Les systèmes agricoles intensifs utilisant beaucoup d'intrants sont des éléments déterminants de l'aggravation de la dégradation des sols, du manque d'eau, de la pollution et de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale. Par exemple, la monoculture nécessite d'importantes utilisations de pesticides et d'engrais qui polluent les sols et les eaux souterraines. Les monocultures évincent le bétail des systèmes de culture et les concentrent dans des espaces confinés, ce qui provoque un surplus de fumier qui est ensuite souvent épandu en trop grandes quantités sur les terres avoisinant les usines à bétail et finit par s'écouler et polluer les eaux situées à proximité. De plus, l'utilisation de machinerie lourde dans les champs entraîne un tassement des sols et empêche la pousse des racines, limite le drainage des sols, qui à son tour peut aboutir à des écoulements, une érosion marquée des sols et au transfert des polluants vers les eaux de surface. Aux endroits où la terre est irriguée, la salinisation est un facteur important de détérioration des sols car cela provoque une accumulation de sels dans la terre ; on estime qu'environ 20% des surfaces agricoles irriguées sont ainsi contaminées par la salinisation, avec des taux de concentration en sels suffisants pour amoindrir nettement le rendement agricole.⁴⁴ En outre, dans de nombreuses zones, l'irrigation est en train d'épuiser les aquifères souterrains plus rapidement qu'ils ne se renouvellent ; dans certains cas, comme dans le Middle West américain, l'agriculture dépend même « d'aquifères fossiles » qui contiennent majoritairement de l'eau datant de la dernière ère glaciaire et qui ne se rechargent que peu voire pas du tout.⁴⁵

En plus de la dégradation des sols, de la pollution et de la surexploitation des ressources en eau, les systèmes de production agricoles industriels ont fortement fait diminuer la biodiversité – tant au travers de pratiques agricoles que via la sélection des plantes cultivées. L'exploitation sous forme de monocultures est particulièrement néfaste pour la biodiversité ; en réalité, les monocultures sont les « antithèses de la diversité ».⁴⁶ Elles requièrent d'importantes quantités d'engrais, de pesticides, de fongicides, et d'herbicides pour favoriser un rendement élevé et maîtriser la présence d'insectes et de parasites, ce qui transforme littéralement ces terres en « déserts agricoles » en éradiquant presque tout ce qui n'est pas la plante cultivée elle-même. La perte de la diversité des plantes cultivées due à l'utilisation de semences hybrides ou génétiquement modifiées revêt également un caractère d'importance. Au cours des millénaires, les agriculteurs ont sélectionné leurs semences et façonné la faune et la flore locales ; mais aujourd'hui, seules neuf plantes différentes repré-

sentent les trois quarts des plantes consommées par l'homme.⁴⁷

Le commerce comme moteur

La libéralisation des échanges dans le domaine de l'agriculture mène-t-elle à une expansion encore plus poussée de modes de culture néfastes pour l'environnement ? Si l'on se fie aux preuves accumulées, la réponse est indéniablement oui, même s'il est nécessaire de faire un certain nombre de mises en garde.⁴⁸ Tout d'abord, en raison de la libéralisation et donc de l'augmentation des flux d'importation et d'exportation, un accroissement du volume total de transport est attendu. Selon toute vraisemblance, la moyenne des distances parcourues augmentera ; davantage de blé voyage des États-Unis vers l'Égypte, des légumes frais en provenance de l'Inde sont exportés vers l'Europe et les expéditions de soja depuis le Brésil vers la Chine augmentent. Toutefois, on peut espérer une réduction des transports si l'escalade tarifaire est supprimée. Dans ce cas précis, la transformation des produits serait encouragée dans des pays qui ont été jusqu'ici davantage des nations exportatrices de matières premières, ce qui permettrait d'obtenir des cargaisons plus légères et moins volumineuses. Cependant, de manière générale, l'explosion des distances parcourues par les aliments est le talon d'Achille d'un marché agricole mondialisé, ce qui le rend d'autant plus vulnérable aux augmentations vertigineuses des prix du pétrole et aux impacts résultant des changements climatiques.

Ce qui est par ailleurs moins clair, ce sont les effets de la suppression des subventions dans les pays industrialisés. D'un côté, la réduction des subventions est considérée comme une situation classique de gagnant-gagnant.⁴⁹ Puisque l'essentiel des subventions conventionnelles a pour objectif de réduire le coût des intrants pernicieux pour l'environnement tels que les engrais chimiques, les pesticides, l'eau destinée à l'irrigation, et les carburants, leur élimination serait donc bénéfique à la fois au commerce et à l'environnement – sans parler des contribuables et des consommateurs. En outre, à moins qu'il ne soit lié à des limitations de production, le soutien des prix encourage la production de plus grands volumes de rendement ; son abolition permettrait ainsi de réduire les contraintes d'environnement en faisant chuter la production globale. De plus, la biodiversité en serait également bénéficiaire car la pression exercée pour étendre les cultures à des zones sensibles serait moindre. Toutefois, d'un autre côté s'il existe moins de soutien, il est possible que les exploitants décident de passer à la culture de plantes de plus de valeur et requérant davantage d'intrants, déclenchant ainsi un cycle de spécialisation accrue et un degré de concentration tel qu'il conduise à l'existen-

ce de moins de fermes pour un niveau constant de rendement. Par exemple, lorsque la Nouvelle-Zélande a décidé en 1984 de ne plus recourir au soutien des prix, l'utilisation des pesticides et engrais a dans un premier temps diminué de façon notable, pour finalement mieux reprendre après dix années de restructuration de l'industrie agricole.⁵⁰ En outre, une concurrence accrue est susceptible de diminuer le nombre d'exploitations agricoles plus extensives qui participent à la conservation d'une plus grande variété de plantes, de haies, d'arbres et de paysages culturels.⁵¹ Poussée à l'extrême, l'agriculture peut en grande partie disparaître, et ne plus se concentrer que dans les zones les plus lucratives. De toutes les façons, la concurrence sans frontière tend à menacer les systèmes agricoles intégrés, de petite échelle et tributaires de leur emplacement géographique car ce type d'exploitation peut être trouvé partout dans le monde, exception faite d'une majeure partie de

« Ce qui survient dans un régime de libre échange ne consiste pas uniquement en la mondialisation des marchés mais également en la mondialisation des échecs des marchés. L'agriculture est en proie aux échecs des marchés et aux externalités environnementales en partie dues à l'existence de l'agriculture industrielle qui a un recours intensif aux intrants. Le fait que la libéralisation des échanges commerciaux répande le modèle de l'agriculture industrielle à travers le monde est bien documenté. Cela a de fait engendré de très graves problèmes environnementaux. »

Timothy Wise, Tufts University, États-Unis,
lors de la Conférence régionale nord-américaine, septembre 2006

l'Australie, du Canada, des États-Unis et de quelques pays de l'ex-bloc communiste. Sauf cas particuliers, le commerce mène à la marginalisation des choix d'exploitation autres que l'agriculture industrielle à grande échelle.

Pour les pays du Sud, les perspectives environnementales associées à la déréglementation des échanges sont aussi mitigées. Le transfert partiel attendu de la production agricole des pays industrialisés vers les pays en développement en raison de l'accès déréglementé aux marchés des pays du Nord revêt une importance particulière.⁵² D'un côté, certains prétendent que ce succès pour le Sud peut rendre les pratiques agricoles pérennes plus viables pour les producteurs, car l'accès aux marchés du Nord renforce les bénéfices réalisés dans le domaine de l'agriculture pour les pays du Sud.⁵³ Mais d'un autre côté, ce transfert géographique va très probablement s'accompagner du passage d'une production alimentaire de base à celle de plantes destinées à l'export, comme par exemple du passage de la production de graines à celle de viande et d'aliments transformés. Cela accentuera la pression sur la nécessité d'agrandir les zones de culture, et entraînera le déboisement de forêts

L'EXPLOSION DES DISTANCES PARCOURUES PAR LES ALIMENTS EST LE TALON D'ACHILLE D'UN MARCHÉ AGRICOLE MONDIALISÉ

L'OUVERTURE À L'EXPORT IMPOSE LE PASSAGE À UNE AGRICULTURE AVIDE D'INTRANTS

vierges pour obtenir des terres arables, la conversion de prairies naturelles en zones de culture et de pâture, et l'assèchement des zones humides destinées à l'irrigation et à la culture.⁵⁴ En outre, il est possible que seules les exploitations plus spécialisées ayant recours à de plus grandes quantités de pesticides, d'engrais, d'eau et de carburants et misant plus particulièrement sur une petite sélection de plants génétiquement modifiés soient celles qui rencontrent le succès sur les marchés mondiaux. L'ouverture à l'export impose le passage à une exploitation agricole avide d'intrants. C'est la raison pour laquelle les études empiriques menées au Chili et au Mexique par exemple, font part d'une utilisation accrue de terres, de forêts vierges, d'eaux de surface et d'aquifères, de produits agrochimiques et mentionnent également l'érosion des sols et la perte de patrimoine génétique.⁵⁵ Si l'on résume, la libéralisation des échanges commerciaux est corrélée à l'expansion du modèle agricole industriel – qui s'accompagne des conséquences néfastes à la fois pour la santé des hommes et de la biosphère.

Enfin, un commerce accru est susceptible d'augmenter la quantité de « ressources virtuelles » consommées par les nations. Le terme « ressources virtuelles » se réfère à la quantité de terre, d'eau et

« Sur le nouveau marché des biocarburants, nombre des problèmes mentionnés dans le rapport du commerce équitable respectueux de l'environnement soulignent ceux que provoque le système dans son ensemble : nous devons nous confronter à des problèmes tels que les modes d'exploitation agricole non raisonnés, la baisse des prix au départ des exploitations, les concentrations d'entreprises dans le marché et les asymétries des relations commerciales. Pour ce qui est relatif au commerce agricole en général, nous avons besoin, dans le cadre des biocarburants, d'un commerce équitable régulé plutôt que d'une libéralisation des échanges. »

Suzanne Hunt, Worldwatch Institute, lors de la Conférence régionale nord-américaine, septembre 2006

d'autres ressources contenues par les biens agricoles produits par les pays étrangers. Les pays importateurs utilisent ainsi la bio-capacité émanant d'un pays tiers pour alimenter leurs propres économies. Si un pays est un importateur net, c'est-à-dire qu'il puise davantage de ressources virtuelles de l'étranger qu'il n'en fournit aux autres, celui-ci s'octroie une part disproportionnée de ressources terrestres. D'un point de vue environnemental, cela n'est pas nécessairement un problème tant que le pays exportateur dispose d'abondantes ressources. Toutefois, si exporter signifie user les écosystèmes à un point tel qu'il devienne localement ou nationalement impossible de régénérer les capacités, le pays est, en effet, en train d'exporter une destruction environnementale. Cela conduira à un transfert de fardeaux envi-

ronnementaux à travers le monde et créera de nouvelles catégories de gagnants et de perdants. Déjà en l'an 2000, l'UE qui ne comptait à l'époque que 15 états membres utilisait alors 43 millions d'hectares d'espaces agricoles précieux dans le Sud, ce qui équivaut à 30% des champs et des pâtures au sein de l'Union européenne.⁵⁶ L'UE bénéficie ainsi du soja latino-américain, du cacao africain et de l'huile de palme asiatique. Le scénario est similaire pour l'approvisionnement en eau virtuelle. En fonction des conditions climatiques spécifiques, la production, par exemple, d'un kilogramme de blé requiert de 1 000 à 2 000 litres d'eau, 1 kilogramme de fromage en nécessite 5 000 à 5 500 litres, et 1 kilogramme de bœuf consomme jusque 16 000 litres d'eau.⁵⁷ Les principaux exportateurs d'eau virtuelle sont les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Argentine et la Thaïlande tandis que le Japon, le Sri Lanka, l'Italie, la Corée du Sud et les Pays-Bas sont d'importants importateurs nets.⁵⁸

Les conséquences à la fois avérées et potentielles liées au commerce sont particulièrement graves avec l'avènement du marché mondial des biocarburants. Il ne fait aucun doute que les pays tropicaux humides offrent des conditions plus propices que les zones tempérées à la production de biocarburants dérivant de plantations énergétiques. La demande en biocarburants croît rapidement, notamment dans les différents centres urbains de par le monde, et cela en réponse à la pénurie prévue en carburants à base de pétrole et à la nécessité de voir la proportion de carburants fossiles dans la consommation globale baisser par rapport aux carburants renouvelables. Si les barrières tarifaires sont supprimées, les perspectives économiques des agro-exportateurs s'avèreront très réjouissantes. Par conséquent, il est possible que l'agriculture entre dans une nouvelle ère de raffermissement des échanges commerciaux. En effet, le Brésil est en position de devenir le plus important exportateur de bioéthanol produit à partir de la canne à sucre. De plus, l'Argentine est en train de planifier la culture de soja à grande échelle, à l'instar de l'Indonésie et de la Malaisie qui intensifient leur production d'huile de palme depuis laquelle elles tirent leurs exportations de biodiesel.⁵⁹ Toutefois il existe un fort risque que des échanges déréglementés en biocarburant conduisent le monde vers une nouvelle série de mesures d'intensification agricole, de conversion des terres et d'expansion des hectares virtuels. La culture du sucre et du soja véhicule déjà aujourd'hui un lourd poids environnemental – ainsi qu'un poids social. Un boum économique des biocarburants ferait empirer la situation. De plus, les herbages et les forêts sont susceptibles d'être transformés sur une grande échelle en champs destinés à la production d'énergie dans des pays tels que le Brésil et l'Indonésie, à moins qu'il ne soit demandé aux fermiers de se concentrer sur la

productivité et sur le recyclage agricole des déchets. Et enfin, l'expansion des hectares virtuels pourrait être à l'origine de conséquences environnementales graves et irréversibles pour de nombreux pays exportateurs. Il est improbable que les échanges internationaux en matière de biocarburants remplissent leurs promesses en termes de richesse des nations à moins que des mesures visant à s'assurer que les plantations destinées à la bioénergie ne s'étendent pas par des procédés de réquisition de terre, de des-

truction d'écosystèmes précieux, et d'éviction des populations autochtones et des communautés locales. Le commerce de biocarburant deviendra un élément déterminant supplémentaire dans le déclin environnemental à moins, d'une part, qu'il ne réponde aux plus hautes normes de qualité environnementale et sociale et que d'autre part son expansion soit corrélée par un renforcement simultané des zones indigènes et protégées, et également du droit à la terre des petits paysans.

2.4 La liberté d'action des entreprises

Les états-nations sont les principaux acteurs sur la scène diplomatique ; en revanche sur le marché mondial, ni les états ni les entreprises étatiques ne sont des acteurs prépondérants et cèdent plutôt la place aux entreprises privées. Il y a quatre cents ans, la East India Company est devenue la première entreprise multinationale. Aujourd'hui, il existe plus de 60 000 sociétés transnationales à travers le monde et un total de 870 000 filiales. Non seulement elles emploient 53 millions de personnes, mais en plus, elles contrôlent des millions de fournisseurs locaux ainsi que des sociétés de services.⁶⁰ Sur les marchés agricoles en particulier, le pouvoir dominant des entreprises transnationales s'est manifesté comme un défi de premier ordre. De hauts niveaux de concentration dans le commerce, la transformation et la vente au détail du secteur alimentaire n'ont pas que des conséquences sur la capacité de subsistance des exploitations agricoles, mais également sur la façon dont sont pratiqués l'agriculture et l'élevage d'animaux ainsi que sur le type et la qualité des aliments qui parviennent jusqu'aux consommateurs. Les accords sur le libre échange, tels que l'Accord sur l'agriculture de l'OMC ou les accords régionaux comme l'ALENA ou l'ALEAC sont fondés sur la supposition que le principal obstacle au libre-échange est l'intervention de l'état sur les marchés. En réalité, la concentration de pouvoir de marché est devenue la raison même du dysfonctionnement des marchés. Alors que la libéralisation avait pour objectif de démanteler les protections douanières, elle a en réalité eu pour effet de renforcer les cartels transnationaux. Les règles relatives à un commerce équitable respectueux de l'environnement devront inclure des options politiques cherchant à re-démocratiser la chaîne alimentaire et à fortifier les économies locales vis-à-vis des entreprises transnationales.

Les visages du pouvoir

« Nous sommes la farine de votre pain, le blé de vos nouilles, le sel de vos frites. Nous sommes le maïs de

vos tortillas, le chocolat de votre dessert, l'édulcorant de votre boisson non alcoolisée. Nous sommes l'huile de votre sauce salade et le bœuf, le porc ou le poulet que vous mangez au dîner. Nous sommes le coton de vos vêtements, le tissu de fond de votre moquette et l'engrais de votre champ. »

Cette citation émane de la brochure d'entreprise de Cargill (2001), entreprise dont le siège est aux États-Unis, l'un des géants de l'agroalimentaire mondial – et la seconde plus grande entreprise privée en termes de chiffre d'affaires. Cargill existe depuis 1865. Depuis sa création, elle a progressivement pris la tête de plusieurs segments de l'économie alimentaire. Par exemple, elle est l'unique et le

ALORS QUE LA LIBÉRALISATION AVAIT POUR OBJECTIF DE DÉMANTELER LES PROTECTIONS DOUANIÈRES, ELLE A EN RÉALITÉ EU POUR EFFET DE RENFORCER LES CARTELS TRANSNATIONAUX

« Au cours des différentes visites que j'ai pu effectuer en Europe, j'ai appris que la situation de l'agriculture dans le Nord et dans le Sud compte de nombreuses similarités. Surtout, comme dans notre région, les exploitants familiaux européens ont du mal à faire face à la concentration des entreprises et au pouvoir de l'agroalimentaire. »

Felipe Iñiguez, MAELA, Mexique, lors de la Conférence régionale centraméricaine, octobre 2006

plus important négociant en maïs au monde et contrôle un quart du marché mondial pour le maïs. Elle a la plus grande capacité d'entreposage portuaire de toutes les entreprises aux États-Unis et bénéficie d'énormes capacités au Canada, en Argentine et également au Brésil. Elle figure parmi les trois plus gros producteurs de bœuf aux USA et est un acteur important de la production de volaille dans le monde entier. Pour ce qui concerne ses diverses activités, elle détient une entreprise de transport mondiale avec des bateaux, des poids lourds, des péniches, des autorails et des élévateurs à grains. Mais l'empire Cargill ne se restreint pas uniquement à la vente et à la transformation de produits ; il propose aussi un large éventail de services tels que la banque, les prêts, les investissements, les échanges de devises, l'assurance de risques et les expéditions.⁶¹

Cargill n'est cependant qu'un géant parmi tant d'autres, intervenant dans le secteur du commerce et de la transformation comme ses concurrents Archer Daniels Midland (ADM), Bunge et Louis Dreyfus. D'autres secteurs du système alimentaire obéissent eux aussi à la loi de la concentration de marché, et ce, en particulier dans les domaines des fournisseurs d'intrants, des transformateurs, et – plus récemment – parmi les distributeurs et les supermarchés. Au nombre des fournisseurs d'intrants, il s'avère que les 10 premiers semenciers multinationaux contrôlent la moitié des ventes de semences à travers le monde, tandis qu'environ 10 entreprises se partagent 80% du marché mondial des pesticides. Un groupe, Monsanto, contrôle à lui seul 41% du marché mondial des semences de maïs commercial, un quart du marché mondial des semences de soja, et c'est lui le fournisseur de semences pour la proportion non négligeable de 88% des surfaces de cultures génétiquement modifiées dans le monde.⁶² Le niveau de concentration parmi les transformateurs est également extrêmement élevé. Par exemple aux États-Unis, les cinq plus gros abattoirs de bovins se partagent 89% du marché. Et au Brésil, trois entreprises fournissent à elles seules 86% de l'huile de soja raffinée.⁶³ Peut être que l'évolution la plus radicale survenue dans la concentration de marché est l'émergence de distributeurs et de supermarchés en tant qu'acteurs prépondérants sur la scène internationale. Ils grossissent très rapidement et de manière continue et déjà en 2003, les 30 premiers distributeurs se partageaient 19% du marché asiatique et océanique, 29% du marché latino-américain et 69% du marché européen.⁶⁴

« La crise agricole résulte en grande partie de la concentration du marché. Au Canada, les bénéficiaires des exploitations ont atteint leur plus bas historique tandis que ceux des firmes sont à leur plus haut historique. Les puissantes entreprises peuvent priver le marché de tous ses profits au détriment des exploitants et des employés agricoles. »

Darrin Qualmin, NFU, Canada,
lors de la Conférence régionale nord-américaine, septembre 2006

Inutile de dire que ces firmes exercent une influence énorme sur le marché. Aujourd'hui, la concentration et la mondialisation croissantes de certains segments de l'économie alimentaire ont rendu les produits agricoles et les marchés alimentaires très inégaux. Beaucoup de ces marchés s'apparentent à un sablier constitué à sa base d'un grand nombre d'exploitants vendant leurs produits, à un petit nombre de grands groupes mondiaux de transformateurs, distributeurs et supermarchés extrêmement puissants, qui à leur tour vendent à un grand nombre de consommateurs situés en haut.⁶⁵ Sur un tel marché, les entreprises agroalimentaires ont souvent à la fois

des fournisseurs dépendants (c'est-à-dire des fournisseurs qui ne peuvent vendre leur production nulle part ailleurs) et des acheteurs dépendants. Dans cette situation, le plus grand risque est que les intervenants puissants accroissent leurs bénéfices sur le dos de tous les autres acteurs, et au détriment de l'efficacité et de l'équité globale du système.

Le pouvoir du marché n'est pas un concept nouveau dans le domaine de l'agriculture. Par exemple dans le négoce de céréales, quatre des cinq premières sociétés actuelles dominaient déjà le marché il y a un siècle. Mais de nos jours, le pouvoir de marché est passé à un autre niveau et présente des caractéristiques nouvelles et essentielles, reflétant les tendances économiques mondiales plus larges qui ont marqué la fin du 20^{ème} siècle. Les innovations biotechnologiques dans les domaines de l'approvisionnement en intrants et en plantes génétiquement modifiées, ainsi que les progrès technologiques dans le transport et les communications ont révolutionné la production alimentaire, la transformation et la distribution, et ont par ailleurs facilité la concentration du pouvoir aux points de la chaîne alimentaire où ces technologies sont contrôlées. De par le monde, les consommateurs, en raison notamment de la mondialisation des communications et des stratégies marketing, sont attirés par les aliments transformés disponibles dans les hypermarchés et par les en-cas et rafraîchissements que vendent les épiceries plutôt que par des denrées alimentaires produites localement, ce qui fait le jeu des producteurs mondiaux plutôt que celui des locaux. Les règles commerciales ont également favorisé l'émergence de grands groupes dans le secteur de l'alimentaire. L'allègement des mesures et tarifs douaniers a ouvert les marchés de telle façon que les entreprises sont encouragées à se développer à l'international. Cette tendance va probablement s'accroître. La libéralisation accrue des services entérinée par l'Accord sur le commerce et les services de l'OMC et la libéralisation supplémentaire qui résultera des accords régionaux et bilatéraux empêcheront la régulation des firmes au niveau national. Dans l'intervalle, les petits exploitants, les producteurs indépendants, les petites et moyennes entreprises, les détaillants locaux, les vendeurs sur les marchés, les petites coopératives, les exploitants familiaux et les consommateurs rencontrent tous des difficultés pour faire face aux conséquences de ce pouvoir de marché croissant et à la consolidation poussée de quelques entreprises alimentaires dans leur secteur d'activité – et au défi effrayant consistant à sauver leurs moyens de subsistance.⁶⁶

Un aspect important du pouvoir de marché est l'asymétrie qui existe entre les différentes parties du système de production dans l'accès à l'information. Puisque les sociétés transnationales tendent à

contrôler le goulot d'étranglement du sablier par lequel la majeure partie de la production, de la transformation et du commerce doivent passer, elles contrôlent de fait les informations du marché. Lorsqu'elles négocient des accords commerciaux ou signent des contrats avec des exploitants, les entreprises peuvent tirer profit des informations qu'elles détiennent pour élargir le fossé des prix entre les fournisseurs et les acheteurs successifs ou jouer sur les prix par d'autres moyens. Grâce au pouvoir de marché, les firmes sont capables de tirer des profits des exploitants, de concentrer les profits sur des activités à valeur ajoutée et sur la vente alimentaire au détail ainsi que sur les technologies toujours plus élaborées destinées à la production agricole qu'elles proposent, incluant les semences génétiquement modifiées, les herbicides, pesticides et engrais onéreux ou les systèmes de positionnement à capacité globale qui déterminent quelle quantité de quel intrant doit aller à quel endroit de l'exploitation. Ces intrants peuvent parfois permettre d'augmenter la récolte. Mais puisque les coûts des intrants industriels augmentent tandis que les prix au départ de l'exploitation diminuent, la façon d'opérer des grands groupes fait qu'il devient d'une part très difficile pour les exploitants de gagner décemment leur vie et que cela aboutit à drainer les capitaux hors de l'économie rurale dans son sens large.⁶⁷

Le déséquilibre des pouvoirs sur le marché permet non seulement aux entreprises de contrôler les prix mais également d'établir des normes de qualité des produits et procédés de production. Que cela soit dans les secteurs du textile, du matériel informatique ou des produits alimentaires, ces dernières années, un grand nombre de systèmes de normes mis au point par les firmes ont émergé. Nombre de ces normes sont régies directement et seulement par les firmes, sans que les gouvernements n'aient pris part à leur élaboration et sans que l'avis des parties prenantes n'ait été pris en considération. Les supermarchés ont même développé en réponse à l'intérêt croissant de leurs consommateurs aisés, leurs propres lignes de produits de commerce équitable et d'aliments bio. Cependant, la plupart d'entre eux manquent d'une participation significative de leurs fournisseurs.⁶⁸ Tandis que certains des systèmes de normes établis par les entreprises ont réussi à brillamment instaurer le respect des droits fondamentaux de l'homme ou du travail dans la production, la plupart expriment les préoccupations majeures des firmes multinationales, à savoir les objectifs relatifs au marketing et à la durée de conservation des produits. Les préoccupations des exploitants ou l'utilisation durable des ressources ne sont absolument pas prises en compte. Par exemple, Nestlé et Parmalat ont, à elles deux, évincé 50 000 producteurs laitiers de ce commerce au Brésil lorsqu'elles

ont racheté des coopératives laitières dans les années 90 et changé les normes de manutention et de stockage du lait avant achat. Elles ont insisté pour que les fermiers désirant leur vendre du lait installent leurs propres unités de réfrigération dans leurs exploitations – avec un coût d'investissement prohibitif pour la plupart d'entre eux et absolument pas justifié par rapport au rendement qu'ils avaient en tant que producteurs à petite échelle.⁶⁹

Dans l'ensemble, l'émergence de normes établies par l'industrie sans en référer aux gouvernements a une profonde incidence sur l'identité de ceux qui peuvent vendre leurs produits et en quel endroit. Par exemple, EurepGAP, un ensemble de normes développé par des distributeurs européens, a été adopté par la majorité des distributeurs les plus importants au sein de l'UE. Les exploitants qui ne se conforment pas à ces normes ne peuvent pour ainsi dire pas accéder au marché européen – et ce, indépendamment des conditions d'accès au marché que prévoit officiellement l'UE. Les programmes d'accès aux marchés en franchise de droits conçus pour réparer les asymétries existantes, comme par exemple l'initiative « Tout sauf les armes » lancée pour les pays les moins avancés, peuvent perdre tout sens si les systèmes de normes créés par les firmes instaurent des conditions d'accès aux marchés qui leur sont propres.

Bien pire que l'introduction de normes émanant des sociétés, c'est une production entrepreneuriale à laquelle font complètement défaut des normes appropriées. Les efforts faits pour saper les tentatives des gouvernements pour instaurer des normes de qualité dans les domaines de la transformation et de la production sont également un problème. Les négociants et détaillants transnationaux, et en particulier les éleveurs industriels, transfèrent de plus en plus les investissements qu'ils effectuent dans la production alimentaire vers des pays où les exigences environnementales et sociales sont moindres et font venir leurs produits de zones où les lois et les normes ne sont pas correctement appliquées ou surveillées.⁷⁰ Dans un même temps, ils mettent les gouvernements au déficit, et notamment ceux des pays plus pauvres, en les menaçant de cesser leurs investissements si les normes ne sont pas maintenues à un bas niveau d'efficacité. Puisqu'ils peuvent amener les pays à s'opposer les uns aux autres sur le marché mondial, ils garantissent une sorte d'inertie politique, qui résulte en une tendance à maintenir au plus bas les normes et contrôles de qualité.⁷¹

De même, les firmes influent sur l'instauration des réglementations au niveau national et international grâce au lobbying des entreprises. Par exemple, Dan Amstutz, l'un des anciens vice-présidents de Cargill, a écrit le premier jet du texte initial de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC ; Rufus Yarxa était l'ambassa-

**LES ENTREPRISES
AGROALIMENTAIRES
DRAINENT LES
CAPITAUX HORS DE
L'ÉCONOMIE RURALE**

deur américain rattaché au GATT et a été pendant un temps employé en tant qu'avocat par Monsanto, puis est devenu directeur adjoint de l'OMC responsable des questions de propriété intellectuelle. La facilité avec laquelle les cadres de l'agroalimentaire entrent et sortent des services des gouvernements dans de nombreux pays est problématique. Il est d'une part possible qu'ils négligent l'intérêt public afin de mieux servir ceux du secteur des entreprises. De manière plus globale, il existe un problème quant au fait que le milieu professionnel dont ils sont issus et leur expérience acquise soient en surreprésentation, tandis que l'expérience des petits exploitants, des syndicats de travailleurs agricoles, ou des consommateurs ne soit que trop rarement représentée dans les plus hauts échelons des administrations gouvernementales et supranationales. Pourtant, la politique commerciale continue à être déterminée par la collusion existant entre d'un côté les exportateurs et importateurs et de l'autre les fonctionnaires chargés du commerce. Aujourd'hui encore plus qu'hier, il devient primordial que les fonctionnaires de l'OMC soient amenés à répondre des mesures prises pour protéger l'ensemble des préoccupations relatives à l'agriculture, notamment pour ce qui relève de l'intérêt public dans la cadre d'un système alimentaire durable, juste et sécurisé.

Les chaînes de produits transnationales

A l'époque coloniale, lorsque les entreprises ont commencé à tisser leurs réseaux d'affaires à travers le monde, elles importaient habituellement des intrants introuvables par ailleurs ou exportaient des produits spécifiques vers des marchés étrangers. De l'or et des billes de verre, des épices et des textiles traversaient les frontières et étaient transmis des producteurs aux négociants puis aux consommateurs. Plus tard, d'importantes sociétés ont commencé à installer des bureaux dans plusieurs pays, et se sont graduellement transformées en firmes multi-nationales. Ford, Fendt ou John Deere pour ne citer qu'eux, ont construit des usines dans de nombreuses régions du monde afin de produire leurs tracteurs et machinerie à proximité du marché final. Au cours des vingt dernières années, l'ère de la mondialisation a précipité l'augmentation du nombre d'affaires opérant à une échelle trans-nationale. Les entreprises transnationales identifient des fournisseurs en matières premières et produits intermédiaires dans le monde entier et font produire un seul produit donné à des installations de production dans de multiples pays.

Les chaînes de produits transnationales sont de plus en plus habituelles dans toutes les facettes de la vie économique, et le domaine de l'agriculture ne fait pas exception. De même qu'un vêtement peut

être fabriqué avec du coton américain, assemblé et cousu en Chine pour finalement être vendu en Europe, les supermarchés offrent à leurs consommateurs aisés toujours plus de denrées alimentaires hors saison provenant des exploitations avec lesquelles ils sont sous contrat à l'autre bout de la terre. Les produits traditionnels sont également peu à peu intégrés dans les filières de denrées transnationales, à l'instar du soja cultivé au Brésil qui est broyé et transformé en gâteau dans l'Union Européenne et est ensuite exporté à nouveau à destination d'exploitations industrielles asiatiques comme aliment pour animaux, tandis que l'huile de soja restante est destinée à des entreprises de transformation des produits alimentaires dans l'UE. Par conséquent, la mondialisation des relations économiques est avant tout effective entre et au sein des entreprises. Aujourd'hui les deux tiers de l'ensemble du commerce international sont réalisés par des firmes transnationales, et plus de la moitié s'effectue uniquement entre les différents sites de production d'une même entreprise éparpillés dans le monde entier.⁷²

Dans les chaînes de produits transnationales, le pouvoir de marché revêt une nouvelle forme. Conventionnellement – et cela prévaut toujours dans le domaine de l'agriculture aujourd'hui – une firme obtient un pouvoir de marché par une intégration horizontale ; l'entreprise contrôle alors un point donné de la chaîne de production, comme par exemple, le marché du matériel agricole lourd. Plus récemment, la concentration verticale s'est imposée comme étant une source importante de pouvoir de marché dans les systèmes agroalimentaires. La concentration verticale se réfère à la domination d'une société sur plusieurs, voire tous les stades de la chaîne de produit. Par exemple, 90% du poulet américain est produit via une chaîne verticalement intégrée, dans laquelle une firme passe un contrat avec un producteur de volailles et l'approvisionne en tout ce dont il a besoin – poussins, alimentation, services vétérinaires, vaccins – et lui achète ses poulets ; c'est du moins le cas de ceux qui s'en montrent à la hauteur.⁷³ Ce modèle se répand maintenant dans le monde entier, et particulièrement en Asie, où le Charoen Pokphand Group (CP), entreprise transnationale dont le siège est en Thaïlande s'est imposée comme la plus grande société agro-industrielle. CP est à la tête de plusieurs activités dans les domaines de l'élevage, des fruits et légumes, des graines et produits d'alimentation pour le bétail, des épicerie et supermarchés, des centres commerciaux et des restaurants à service rapide, tandis que la volaille est le « produit » le plus important du Groupe. A une extrémité de la chaîne, CP a installé en Chine 109 broyeurs d'aliments pour animaux, qui fournissent, entre autres, de la nourriture aux poulets tandis qu'à

l'autre extrémité, CP dirige les franchises de Kentucky Fried Chicken dans treize des plus grandes villes chinoises. A la fin des années 90, ces franchises servaient 75,5 millions de volailles par an à leurs consommateurs. CP exporte aussi de grandes quantités de produits à base de poulet à des distributeurs étrangers comme Tesco, le plus grand supermarché britannique.⁷⁴

A l'instar de la volaille, les chaînes de produits transnationales ont toutes pour objectif de trouver partout dans le monde des fournisseurs pour chaque activité économique, depuis les intrants agricoles, en passant par la production, la transformation, la distribution et la vente au détail afin de découvrir où les coûts sont les plus faibles et par conséquent où les plus gros bénéfices peuvent être réalisés. Par le biais de la réimplantation et de la recherche de fournisseurs à l'échelle mondiale, les firmes sont donc capables de maximiser leurs coûts externes, et d'éviter de faire face à des dépenses environnementales, sociales et de santé qu'elles devraient normalement assumer là où les normes de production et les coûts de main-d'œuvre sont élevés. L'externalisation des coûts est encore plus évidente dans l'industrialisation des pratiques agricoles et d'élevage. En fait, la consolidation dans le système alimentaire est l'élément clé de l'industrialisation de l'agriculture partout dans le monde. De même qu'un transformateur plus centralisé et consolidé préférera généralement traiter avec des distributeurs plus centralisés qu'avec divers points de vente d'un marché traditionnel, de la même manière il est peu disposé à traiter avec des milliers de petits exploitants qui proposent différentes plantes en relativement petites quantités. Par exemple, presque 90% des aliments que vend Carrefour en Indonésie sont des produits nationaux, mais la majorité d'entre eux sont élaborés par les différentes unités de production de Unilever, Nestlé et Procter & Gamble.⁷⁵

L'un des instruments permettant aux sociétés de contrôler les chaînes de produits est le contrat d'exploitation. Par exemple, grâce aux contrats, Dole instaure des relations directes avec les cultivateurs d'asperges philippins qui alimentent le marché japonais ; de même, Shop Rite, le supermarché géant sud-africain signent des contrats avec les petits producteurs de haricots verts zambiens via sa filiale zambienne Freshmark.⁷⁶ Les exploitants sont souvent enclins à établir des contrats qui les prémunissent du risque de prix incertains. Verrouiller un prix par l'intermédiaire d'un contrat peut être un énorme atout, même si cela signifie renoncer à la chance de voir surgir une aubaine si les prix sont élevés au moment de la récolte ou de l'abattage. Malheureusement, à l'heure actuelle, la principale caractéristique des contrats d'exploitation est l'exploitation plutôt que la coopération. La production de porcs et de pou-

lets aux États-Unis par exemple, est dominée par des contrats qui ne servent pas correctement les intérêts des producteurs, ni ceux du public dans son sens large. Les éleveurs gagnent à peine suffisamment d'argent pour boucler les fins de mois, et les animaux sont maintenus dans d'épouvantables conditions.⁷⁷

« Le petit paysan est toujours le maillon le plus faible de la chaîne de production. Par exemple au Brésil, dans le secteur du tabac, 90% de la production est aux mains d'exploitants familiaux, mais ces producteurs sont à la merci de fortes fluctuations des prix et des conditions que leur imposent le groupe « American Tobacco » ainsi que d'autres entreprises de l'industrie du tabac. »

Altemir Tortelli, Fetraf-Sul, Brésil,
lors de la Conférence régionale sud-américaine, août 2006

Le cas des contrats d'exploitation passés avec des producteurs de marchandises à forte valeur au Kenya nous enseigne que les exploitants sont contraints de maximiser les rendements, ce qui accentue drastiquement l'érosion des sols et la pollution environnementale, tandis que leurs familles demeurent pourtant menacées par une insécurité alimentaire grandissante puisqu'ils sont obligés de consacrer toutes leurs terres à l'exportation plutôt qu'à la culture vivrière.⁷⁸ Les contrats sont souvent rédigés de manière à faire peser le risque de prix bas sur l'exploitant, avec des ajouts d'options permettant aux acheteurs de moins payer les producteurs si les prix sont en baisse lors de la livraison. Passer des contrats d'exploitation de la sorte devient un moyen de conforter la marginalisation plutôt que l'intégration durable dans l'économie mondiale.

Ce sont quelques-unes des façons dont le commerce déréglementé fortifie les avantages des entreprises transnationales. Pour ce qui concerne les entreprises agroalimentaires transnationales, la suppression des barrières douanières nationales est vitale car elles seront alors libres d'accéder à un approvisionnement en marchandises à la fois abondant et bon marché en n'importe quel point du globe. Étant donné que de plus en plus de commerce transfrontalier s'effectue au sein d'une même entreprise, les barrières douanières deviennent un coût interne pour la société, accroissant d'autant plus son désir de les supprimer. Ainsi, les marchés déréglementés servent directement les intérêts des firmes transnationales. Toutefois, les exploitants et les transformateurs locaux se trouvent confrontés à davantage de risques lorsque les frontières sont ouvertes. Si les gouvernements souhaitent concevoir un régime commercial qui puisse accorder du pouvoir aux exploitants, gérer ces risques requiert l'établissement de règles qui répriment le pouvoir de marché des entreprises transnationales et qui renforcent les

**LA CONSOLIDATION
DANS LE SYSTÈME
ALIMENTAIRE EST LE
MOTEUR DE
L'INDUSTRIALISATION
DE L'AGRICULTURE
PARTOUT DANS LE
MONDE**

petits et moyens acteurs ruraux. Des directives claires qui régissent la mise en place de contrats le long de la chaîne de production transnationale peuvent constituer une solution pour d'une part s'assurer

que les petits exploitants s'approprient une part équitable de marché, et d'autre part garantir que les firmes se conforment aux normes de production et de transformation sociales et environnementales.

2.5 Imprescriptibles asymétries

**LA PLUPART DES PAYS
ARIDES NE PEUVENT
PAS FAIRE JEU ÉGAL
AVEC LES
SUPERPUISSANCES
AGRICOLLES DES
RÉGIONS
SUBTROPICALES ET
TEMPÉRÉES**

Imaginez un court moment la célèbre star du golf Tiger Woods jouant contre vous. Il met la balle en trois coups, tandis que vous en êtes à lutter pour tenir votre fer correctement et que vous avez besoin de ces trois mêmes coups pour réussir à taper ne serait-ce qu'une seule fois dans la balle... Est-ce que cette compétition vous amuserait ? Ou, imaginez le FC Barcelona, vainqueur de la Ligue des champions jouant un match contre l'équipe de Tlaxcala, minuscule ville du Mexique, sur un terrain de football en pente du côté du terrain occupé par Tlaxcala. Cela vous semble-t-il être une partie équitable ? Qui souhaiterait voir un tel match à la télévision ? Ce sont pourtant globalement les règles qui prévalent dans l'arène commerciale mondiale. Hong Kong contre Haïti, le Brésil contre le Bénin, les États-Unis contre le Niger. La formule de l'approche unique qui consiste en la suppression de barrières douanières des pays sans prendre en compte leur vitalité économi-

commerciaux plus faibles devraient toucher des indemnités non accessibles par les plus forts.

Les différents degrés d'asymétrie

Avant de s'attacher aux règles, mieux vaut considérer les faits. Car même en l'absence de règles, il existe des asymétries en vigueur qui influencent largement les chances d'un pays engagé dans la « ligue » de la concurrence commerciale mondiale. Les asymétries géographiques sont les piliers des asymétries commerciales, mais la structure socio-économique du secteur agricole ou les capacités institutionnelles des pays en diplomatie de négociation doivent être respectivement prises en considération.

En survolant doucement le cyberspace avec GoogleEarth, il est possible de cliquer sur des images qui révèlent la destinée du système agricole de chaque pays. Les dotations topographiques, climatiques, et écosystémiques varient fortement, avec des régions montagneuses ici, des plaines fécondes là, avec des climats chauds et secs dans ces pays-ci, et des climats tempérés et humides dans ces pays-là. Puisque l'agriculture est une entreprise reposant sur l'existence d'écosystèmes, la performance du secteur d'un pays dépend largement de ses dotations naturelles. Et ces dotations – comme cela est le cas du capital construit par l'homme tel que, les chemins de fer, les canaux, et le savoir-faire – déterminent à leur tour le degré de compétitivité d'un pays sur le marché mondial. Tandis que les ceintures tempérées et subtropicales des deux hémisphères bénéficient de conditions optimales, l'Afrique subsaharienne est un bon exemple des limites qu'imposent les dotations naturelles. Seuls 11% de la surface terrestre dans ce sous-continent sont dédiés à la culture, et 29% sont des pâtures permanentes. Le reste est constitué de forêts et de zones boisées, de savanes, de terres nues, ou de déserts, en plus d'un petit pourcentage qu'occupent les zones urbaines. Ainsi, de par leur nature intrinsèque, la plupart des pays avec peu de ressources d'eau ou arides ne peuvent pas faire jeu égal avec les superpuissances agricoles des régions subtropicales et tempérées.

Cependant, ces asymétries géographiques ont été exacerbées par les activités humaines. Ce sont justement les pays les plus dotés en terres fertiles et

« Il est trompeur de ne se focaliser que sur les asymétries entre les pays. Nous devons nous concentrer sur les asymétries existant entre les intérêts des différents secteurs de la population, et des divers acteurs du marché. Renégocier les relations commerciales entre pays ne suffirait pas à régler le problème des asymétries. »

Bishelly Elías, CIPCA, Bolivie,
lors de la Conférence régionale sud américaine, août 2006

que, désavantage nettement les nations moins compétitives ; cela force les pays faibles et forts à entrer en lice dans une même ligue. En outre, ce que l'on appelle euphémiquement des conditions égales de concurrence commerciale est en réalité un ensemble de règles truquées qui incline le terrain du côté des pays puissants. Pourtant, décider de ne plus trafiquer les règles du jeu n'est pas suffisant car le libre-échange fait le jeu des puissants. En lieu et place, dans des conditions de flagrante inégalité, les règles ne sont justes que si elles favorisent les faibles plutôt que les forts. A l'instar du golf qui octroie aux joueurs plus faibles des coups supplémentaires (un « handicap ») pour un parcours en particulier afin de permettre aux golfeurs de niveaux différents de jouer les uns contre les autres à armes égales, dans un système d'échange équitable, les partenaires

en conditions climatiques adaptées qui ont le plus lourdement investi afin d'améliorer leur productivité agricole. Les exploitants de l'UE, des États-Unis et du Canada ne sont pas seulement bénis d'être nés sur la terre qu'ils occupent, ils ont également reçu des investissements et des soutiens massifs pour pouvoir la travailler de la meilleure manière qui soit.⁷⁹ Globalement, ils jouissent de la faculté de pouvoir travailler dans un environnement économique et social sécurisé. Inversement, de nombreux secteurs agricoles de pays de l'hémisphère Sud sont frappés par des taux de pauvreté, de maladie et d'insécurité élevés. Sur le marché mondial, ces conditions économiques et sociales précaires œuvrent en fait à désavantager les capacités de compétitivité d'un pays. Comment un paysan malien utilisant la faucille avec moins d'1 hectare de terre cultivable, ayant un accès difficile à l'eau et aucun accès au crédit ou à un quelconque soutien, peut-il concurrencer un producteur de blé canadien ayant un grand apport de capital et plus de 100 hectares de terres cultivables ? En outre, les inégalités sociales à l'intérieur d'un pays peuvent prédéterminer qui tirera profit du commerce et qui finira perdant. Les moindres capacités des petits paysans pour pénétrer les marchés étrangers en comparaison avec les exploitants plus importants ou des entreprises locales par rapport aux entreprises de plus grande envergure, ainsi que l'inégalité des sexes constituent un obstacle majeur en ce sens, et aboutissent à une surreprésentation des femmes, des petits producteurs et négociants de petite échelle parmi les perdants.⁸⁰

Dans les négociations ayant lieu au sein de l'OMC ainsi que dans les négociations commerciales bilatérales ou régionales, ces asymétries géographiques et socio-économiques sont associées à des asymétries institutionnelles et politiques. Par exemple, onze des trente pays les moins avancés, ainsi que neuf pays en développement ne peuvent se permettre de maintenir des délégations en poste à l'OMC. De nombreux autres pays en développement n'ont qu'un voire deux délégués permanents qui participent hebdomadairement à une multitude de réunions de l'OMC et représentent leurs gouvernements auprès de toutes les autres institutions internationales présentes à Genève. Pendant ce temps, les États-Unis, le Japon ou l'Union Européenne ont à leur disposition des armées d'employés – attachés commerciaux, avocats, consultants universitaires et conseillers spéciaux – qui décortiquent tous les aspects des négociations au microscope. Les choses se sont quelque peu améliorées depuis la Conférence ministérielle de Cancun en 2003 ; les pays du Sud se sont fédérés en groupes qui leur permettent d'être représentés au cours des négociations. Le Brésil et l'Inde par exemple ont réussi à former des délégations hautement compétentes et appartiennent maintenant au « céné-

cle du pouvoir » lors des négociations informelles de l'OMC qui compte avec la présence permanente des États-Unis, de l'UE, de l'Australie et du Japon. Pourtant, les différences patentes de capacités de négociation permettent à cette minorité de pays de faire

« Une analyse fondée sur les avantages comparatifs est trompeuse car un pays en tant que tel n'est qu'une abstraction. Si nous nous intéressons aux différents intervenants au sein d'un même pays, ils nous enseigneront que la libéralisation des échanges commerciaux n'a pas jusqu'ici contribué à l'avancement de la richesse des nations, mais a en lieu et place, fait progresser les grandes entreprises transnationales ainsi que le degré de contrôle qu'elles exercent sur le marché. »

Sergio Schlesinger, FASE, Brésil,
lors de la Conférence régionale sud-américaine, août 2006

pencher le terrain de jeu vers la majorité, et leur donnent l'opportunité d'élaborer les règles qui leur conviennent. Pour de trop nombreux pays, les asymétries géographiques, socio-économiques et institutionnelles se cumulent et forment un triple désavantage.

Les règles truquées

Le fait que l'intégralité du processus de négociation commerciale prenne place au sein d'un réseau international complexe de politiques de force et non dans les limbes, donne de la latitude aux intervenants dominants pour abuser de ces asymétries. Depuis la mise en place du GATT et spécifiquement après que de plus en plus de pays en développement y aient adhéré depuis 1960, les quelques pays économiquement puissants et institutionnellement compétents ont exercé des pressions permanentes et directes sur les pays les plus faibles. En dépit du principe « un pays, un vote » et des garanties de consensus édictés d'abord par le GATT puis par l'OMC, ces pays influent dès le départ sur la direction que vont prendre les négociations : de par la manière dont ils vont établir l'ordre du jour, via l'importance portée aux propositions des pays au cours des négociations, jusque l'acceptation finale des règles. Mais, bien trop souvent, ces négociations sont le lieu de pressions informelles, comme des appels au gouvernement dans les capitales ou des menaces de réduction des flux d'aide. Cette constellation – qui ne se limite en rien aux négociations commerciales – a abouti à la mise en place de « règles truquées et de normes à double tranchant » au sein du régime d'échange qui sont au désavantage de la plupart des pays.⁸¹

Continuant à prendre au premier degré la promesse d'obtenir des conditions de concurrence équitables dans le cadre d'un commerce mondial dominé

**LES PAYS DU NORD
REFUSENT DE SE
SOUMETTRE AUX
RÈGLES DE LIBRE-
ÉCHANGE QU'ILS ONT
ÉDICTÉES**

par le Nord, les pays du Sud ont obstinément fondé leurs espoirs sur un accès plus simple et plus important de leurs produits sur les marchés des pays riches. Les gouvernements escomptaient exporter et donc se sortir du sous-développement qui les frappait. Cependant les pays du Nord persistent à s'investir dans le protectionnisme ciblé et le dumping à l'export. Au cours des négociations commerciales du cycle de l'Uruguay par exemple, lorsque l'agriculture a été négociée pour la première fois par le GATT, les pays du Nord ont accepté de supprimer un certain nombre de barrières non tarifaires. Cependant, ils ont remplacé ces mesures par des tarifs douaniers absolument prohibitifs, ce qui empêcha globalement de créer de nouvelles opportunités commerciales. En outre, comme il était requis que les réductions portent sur le niveau moyen des tarifs douaniers, les pays du Nord pouvaient remplir cet objectif en réduisant les tarifs sur des produits peu stratégiques en appliquant un pourcentage élevé, tandis que les tarifs douaniers des produits plus sensibles étaient proportionnellement moins abaissés. En fait, les pays du Sud ne pouvaient pas prendre vraiment avantage de ces marchés où au moins quelques-uns d'entre eux auraient été compétitifs, comme dans les textiles et l'agriculture. Dans un même temps, beaucoup avaient été obligés d'ouvrir largement leurs frontières en s'alignant sur les programmes d'ajustement structurel instaurés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. En devenant eux-mêmes les exceptions aux normes de libre-échange qu'ils imposent aux autres nations, les pays du Nord refusent de se soumettre aux règles du jeu qu'ils ont édictées.

Non seulement les règles privilégient les joueurs puissants, mais cela est également le cas de l'application des règles au travers de l'Organe de règlement des différends. Cet organe est l'une des particularités saisissantes de l'OMC, puisqu'il permet à un État membre de dénoncer et de se venger d'un autre lorsque les règles de l'OMC ont été enfreintes. Malheureusement, l'efficacité de ce mécanisme a été toutefois sérieusement sapée par le manque de capacité d'un certain nombre de membres de l'OMC à instaurer une commission pour solutionner ces doléances. Des contraintes

techniques et financières ajoutées à la faiblesse politique sont des obstacles permanents pour les pays pauvres qui souhaiteraient tenter une action contre une nation puissante. En outre, pour ce qui concerne l'agriculture, les pays du Nord ont inclus la fameuse « Clause de paix » – une carte blanche pour enfreindre les règles et continuer à accorder de copieuses subventions agricoles en toute sécurité sous le couvert que ces infractions ne pourraient être contestées pour une durée de neuf ans dans le cadre de l'Accord sur les subventions de l'OMC. En résumé,

pour le commerce agricole, cette « Clause de paix » prolonge le droit du Nord à nuire au Sud.⁸²

L'utopie de l'ouverture à l'exportation

En dépit des conditions de concurrence particulièrement inégales, les diplomates chargés du commerce continuent de considérer l'export comme la panacée pour lutter contre le sous-développement économique et atténuer la pauvreté. Il est escompté que les exportations soient un moyen de sauver les économies en difficulté de l'endettement, du manque de devises étrangères, de la stagnation, et de l'inefficacité. Il est dit en particulier que les exportations jouent un rôle clé dans l'apport de devises étrangères qui permettent l'acquisition, au travers des importations, de produits nouvellement accessibles qui sont nécessaires pour accentuer la croissance économique et le dynamisme technologique, et enfin favorisent la productivité intérieure. Ainsi, de nombreux pays qui possèdent prétendument leur avantage comparatif dans le domaine de l'agriculture ont axé leur secteur agricole sur l'ouverture à l'export. Toutefois, avec les asymétries existantes et les règles truquées en vigueur, seuls quelques pays en développement ont *de facto* ressenti que leurs revenus d'exportation augmentaient après la libéralisation des échanges. La plupart d'entre eux ont soit vu le volume de leurs exportations stagner ou les prix en terme de valeur d'exportation chuter. En réalité, entre 1961 et 2001, les prix réels des marchandises agricoles sur le marché international ont baissé d'environ deux pour cent par an, mais les prix moyens de produits agricoles vendus par les pays les moins avancés ont chuté de presque 70 pour cent en comparaison avec les produits manufacturés.⁸³

On peut se demander cependant si des conditions de concurrence égales dans une agriculture tournée vers l'exportation peuvent générer des avantages explicites. Dans de nombreuses régions du Sud en particulier, l'agriculture orientée vers l'export a provoqué des problèmes considérables. Dans des pays où une quantité insuffisante de nourriture est produite pour le marché intérieur, la production agricole axée sur l'exportation a englouti des terres qui auraient pu autrement être dédiées à la production d'aliments de base ; ainsi, l'ouverture à l'exportation a souvent été corrélée à une augmentation des importations alimentaires pour nourrir la population. Puisque seule une minorité au sein de la population bénéficie des exportations, l'ouverture à l'exportation n'a souvent pas réduit la pauvreté, mais l'a en fait décuplée. Car, dans la majorité des pays, les bénéfices potentiels liés aux exportations sont très mal répartis entre les divers groupes agricoles, et entre les hommes et les femmes. Comme l'enseigne une vaste littérature, les principaux bénéficiaires des

exportations sont les entreprises agro-industrielles, et notamment celles qui sont impliquées dans la transformation basique des aliments, tels que les rizeries, les raffineries de sucre ou les abattoirs de volailles, ainsi que des agro-industries plus modernes dans le secteur laitier, la transformation des fruits, la préparation d'huile, et autres activités similaires.⁸⁴ A l'inverse, les petits exploitants qui sont plus tournés vers la vie locale et ayant un accès limité aux ressources naturelles, capital et infrastructures, et tout particulièrement les femmes, sont les grands oubliés des recettes d'exportation. Entre ces deux groupes se trouvent les producteurs de taille moyenne qui bénéficient de certaines capacités de gestion, comme les producteurs de café, de fruits, de plantes ornementales, ou de cultures maraîchères. Si pour s'ouvrir aux exportations, les exploitations s'agrandissent et atteignent la dimension requise pour intégrer le commerce d'exportation, cette consolidation en grande exploitation provoque une fois encore le départ d'individus de leurs terres. Dans un même temps, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a montré que le nombre de personnes réintégrées dans d'autres emplois comme par exemple travailleur dans des exploitations tournées vers l'exportation, est moindre que celui des individus déplacés. Ainsi, comme le souligne clairement la FAO, plus le nombre de personnes travaillant dans le secteur agricole d'un pays donné est élevé, moins il convient d'orienter ce secteur vers l'ouverture à l'exportation.⁸⁵

Ceci explique pourquoi même les pays où les exportations agricoles sont florissantes n'ont le plus souvent pas réussi à atténuer la pauvreté et à favoriser le développement humain. Cela est vrai pour des pays riches comme, par exemple, le Canada qui enregistre actuellement ses plus bas revenus agricoles depuis la Grande Dépression des années 30, tandis que les bénéficiaires de l'agroalimentaire canadien atteignent leur plus haut historique⁸⁶; et c'est encore plus vrai pour les pays du Sud. La Thaïlande par exemple, fréquemment citée comme l'histoire d'une réussite, est devenue le plus important exportateur alimentaire d'Asie, le plus grand exportateur de riz au monde et la quatrième nation exportatrice de volailles. Pourtant, tandis que les exportations augmentaient de 52% entre 1995 et l'an 2000, environ 40% de la population rurale demeurait sous le seuil de pauvreté. Pour de nombreux riziculteurs dont les exportations prospèrent, l'insécurité alimentaire reste une réalité. Le revenu agricole réel n'a pas augmenté depuis 1977 car les prix au départ de l'exploitation sont toujours bas alors que les dépenses en semences, engrais et équipement ont augmenté parallèlement. De nombreux paysans ont dû financer leur production par des emprunts, mais les prix

en sortie d'exploitation ne leur permettent pas de payer les taux d'intérêt, de rembourser les emprunts et de subvenir en même temps aux besoins alimentaires de leurs familles. C'est ainsi que nombre d'entre eux se sont endettés et ont été contraints de vendre leur terre et d'abandonner complètement

« Il existe une grande différence entre l'export d'excédents et l'ouverture à l'exportation. A partir du moment où un pays a pour objectif de se tourner vers l'exportation, il modifiera son modèle d'agriculture, et la structure du secteur agricole. Le cas de la production de tomates sénégalaises est une parfaite illustration du fait que les fermiers sont moins gagnants que perdants lorsqu'ils privilégient l'exportation. »

Emmanuel Ndione, ENDA – Graf, Sénégal,
lors de la Conférence régionale d'Afrique de l'Ouest, février 2006

l'agriculture. Un processus de concentration s'est enclenché dans lequel seules les exploitations les plus prospères et les plus grandes ont réussi à se maintenir en maximisant les rendements sans s'attarder sur les conséquences sociales et environnementales.⁸⁷ La Banque asiatique de développement conclut : « La croissance passée de la Thaïlande s'est fondée sur des schémas d'exploitation des ressources naturelles et des systèmes environnementaux destructeurs... L'environnement a été si drastiquement endommagé que cela peut mettre en péril la poursuite du développement économique. L'intensification a mené à un certain nombre de problèmes sociaux, et contribué à la consolidation biaisée des richesses tout en augmentant le nombre de personnes sans terre, sans emploi et une migration urbaine d'individus non-qualifiés et malchanceux. »⁸⁸

En réalité, les impacts environnementaux sont souvent la sordide contrepartie des exportations. Les exportations en sucre du Mozambique, pour citer un exemple, ont fourni d'importantes quantités d'opportunités d'emplois et ont transformé la région la plus pauvre du pays, Sofala, en celle ayant le taux de pauvreté le plus bas – même si les rémunérations et les conditions de travail sur les plantations et dans les sucreries sont encore très mauvaises.⁸⁹ Pourtant, en dehors du fait que ces revenus issus des exportations dépendent largement de l'accès au marché « artificiel » de prix garantis au sein de l'UE, et qui va maintenant être démantelé, la production intensive de canne à sucre s'accompagne de graves dégradations des sols et d'un épuisement des nappes phréatiques dans ce pays aux rares ressources en eau.⁹⁰ De telles exportations ne sont pas durables. Elles provoqueront certainement des coûts sociaux et environnementaux sur le long terme et amputeront les chances des générations futures.

PLUS LE NOMBRE DE PERSONNES TRAVAILLANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE D'UN PAYS DONNÉ EST ÉLEVÉ, MOINS IL CONVIENT D'ORIENTER CE SECTEUR VERS LES MARCHÉS D'EXPORTATION

Évidemment le commerce à lui seul ne peut être tenu responsable de tous les problèmes issus de pratiques agricoles non pérennes. L'Oxfam a même suggéré qu'il serait possible de rendre compatibles les exportations de sucre du Mozambique avec une production plus raisonnée : « Il semble qu'il existe à la fois en Zambie et au Mozambique diverses possibilités pour optimiser l'utilisation de l'eau. L'irriga-

« L'entrée sur les marchés internationaux des petits exploitants n'est pas la solution ; leur problème est avant tout le manque d'accès à leurs propres marchés locaux qui sont inondés de produits importés à bas prix. L'ouverture à l'exportation a conduit à l'abandon de la campagne et à la marginalisation des zones rurales. »

Ramiro Téllez, La Vía Campesina, Honduras,
lors de la Conférence régionale d'Amérique centrale, octobre 2006

tion par ruissellement est maintenant utilisée sur la vaste majorité des terres, ce qui implique la consommation d'importantes quantités d'eau et provoque une perte soutenue des engrais se trouvant dans les champs de canne à sucre et aggrave plus encore la pollution. L'irrigation au goutte-à-goutte, technique plus onéreuse mais requérant moins de main-d'œuvre, pourrait radicalement réduire les pertes en eau et en engrais, les dépenses financières et enfin la

pollution. »⁹¹ Pourtant, il s'avère trop souvent que la mise en place de ces importantes mesures durables soit ignorée lorsque l'agriculture est consacrée à l'exportation – l'ouverture à l'export a plutôt tendance à intensifier la production et donc à aggraver les problèmes d'exploitation agricole non durable. Dans la plupart des pays, le problème réside dans le fait que les exportations ont été le principal moteur et centre d'attention et non un élément de la stratégie de développement nationale globale. Dès lors, les autres objectifs sont restés à l'état de projet et n'ont pas participé à l'essor de l'économie dans son sens large.

Bien au contraire, la réalisation de gains potentiels à l'exportation requiert l'instauration d'un cadre de politique intérieure global dans lequel les activités relatives aux exportations figurent parmi d'autres moyens. Un tel encadrement devrait garantir le droit à l'alimentation ainsi que le respect des droits de l'homme dans les sphères économiques, culturelles et sociales et s'assurer également que les potentiels bénéfiques économiques issus des exportations soient équitablement répartis entre les différents acteurs du système alimentaire ; parallèlement la production destinée aux exportations ne devrait ni entamer la capacité de résistance des écosystèmes agricoles, ni épuiser la base de la ressource naturelle de sorte qu'elle ne puisse plus se renouveler.



3.1 Élargissement de l'espace politique national

La libéralisation commerciale dépossède les politiques nationales de leur pouvoir et l'octroie aux entreprises transnationales. Cela revient à dire que lorsqu'il s'agit de promouvoir le bien commun, les échecs des états sont bien supérieurs à ceux du marché. Par conséquent, les programmes d'ajustement structurel, les obligations édictées par l'OMC ainsi que par d'autres accords de

**LA BONNE
GOUVERNANCE DES
IMPORTATIONS
PARTICIPE D'AVANTAGE
AU BIEN-ÊTRE D'UNE
SOCIÉTÉ QUE CELA
N'EST LE CAS DE LA
FACILITATION DES
EXPORTATIONS**

libre-échange visent à réduire la portée des politiques nationales au travers de la régulation des flux transfrontaliers afin de supprimer les barrières douanières empêchant la libre circulation des biens et des investissements. De plus, comme l'OMC concentre non seulement son attention sur les protections telles que les tarifs et les quotas instaurés aux frontières, mais aussi sur les barrières non tarifaires comme les contrôles de prix, les règles d'investissement ou les normes sanitaires, le pouvoir des sociétés à défendre l'intérêt général en prenant en compte leurs préférences collectives est sérieusement affaibli.⁹² Cela contredit le principe de Souveraineté Démocratique qui reconnaît le droit d'une société à s'autogouverner et à se diversifier. Plus précisément, lorsque les gouvernements sont confrontés aux pressions générées par la déréglementation commerciale, ils tendent à minimiser l'importance de prévoir un accès universel aux biens communs sociaux et environnementaux.

De fait, on ne voit pas vraiment comment les biens communs essentiels peuvent effectivement être pourvus sauf à ce que la politique ne s'en préoccupe au niveau national et infranational. Par exemple, la sauvegarde du droit des hommes à s'alimenter peut exiger la révision des lois qui régissent le régime foncier. D'un autre côté, réorienter les pratiques agricoles vers une agriculture régénérative peut demander

« On prend trop souvent pour acquis que les gouvernements ont la voix de leurs citoyens. Toutefois, les gouvernements sont souvent concentrés sur l'équilibrage de leurs comptes nationaux et s'inquiètent peu de savoir si les petits exploitants sont lésés ou non. Les gouvernements abusent de la plupart des espaces politiques pour soutenir les groupes d'intérêt puissants et les élites corrompues. »

Babacar Ndao, FONGS / CNCR, Sénégal,
lors de la Conférence régionale d'Afrique de l'Ouest, février 2006

l'instauration d'un système particulier d'incitations et de dissuasions économiques, ou bien encore, l'association de la culture de plantes à l'industrie peut requérir des changements dans les politiques d'investissement. Pour ce qui concerne spécifiquement les droits de subsistance, la protection environnementale et le développement économique durable, seul un espace national permet de mettre en vigueur des politiques spécifiques adaptées à chaque situation, lesquelles ne sont pas seulement le fruit d'un consensus politique mais plutôt de la connaissance du terrain et de l'engagement local. Si aucun sentiment d'appropriation n'existe de la part de la communauté politique, il est probable que les biens communs ne seront pas correctement protégés et feront basculer la balance commerciale du bien-être dans le rouge. Des arguments similaires sous-tendent le

concept « d'espace politique » de la 11^{ème} Session de la CNUCED tenue en 2004, même si celui-ci tend à seulement se référer aux pays en développement.⁹³

Depuis cette perspective, et notamment dans le cas des pays en développement, il est évident que les réformes commerciales sont peu judicieuses si elles privilégient la promotion de l'exportation à la gouvernance des importations. Car la gestion des importations participe davantage au bien-être d'une société que cela n'est le cas de la facilitation des exportations. La question n'est pas de savoir – comme cela s'en est suivi après le Consensus de Washington – ce dont les pays ont besoin pour être intégrés au marché mondial, mais ce qui leur est nécessaire pour parvenir à un développement équitable et durable. Puisque les pays économiquement moins puissants sont particulièrement vulnérables aux importations à faibles coûts et à faible valeur ajoutée, il doit leur être garanti le droit de réguler l'accès à leurs marchés intérieurs afin de mieux protéger leurs besoins de développement humain. Croire que l'équité au sein du marché mondial est atteinte simplement en facilitant l'accès pour les pays du Sud aux marchés agricoles de l'hémisphère Nord a toujours été une erreur. Ce qui a en revanche beaucoup plus d'importance est la capacité des pays plus faibles à réguler leurs importations pour mieux protéger, si nécessaire, les jeunes industries, les petits fermiers ou une base environnementale fragile.

Cependant, il faut admettre que la demande d'une marge de manœuvre politique nationale plus vaste peut devenir contre-productive dans le cas de l'existence de gouvernements autoritaires ou corrompus. Malheureusement, de nombreux gouvernements ne sont pas le fruit de régimes démocratiques ou quand ils le sont officiellement, continuent à servir la cause des élites minoritaires plutôt que celle de l'ensemble des citoyens. Dans d'autres cas, de nombreux gouvernements ne fonctionnent tout simplement pas de façon efficace ou manquent de capacités institutionnelles pour instaurer des politiques adaptées. Néanmoins, la marge de manœuvre politique demeure la base pour que les forces sociales nationales puissent demander et sécuriser leurs droits démocratiques.

Pour le bien de la sécurité de subsistance

Puisque l'agriculture reste la principale source de subsistance pour la majorité des populations dans la plupart des pays en développement, la politique la plus raisonnable que doivent mettre en place les gouvernements ou autres décideurs, est celle qui s'assure que la libéralisation des importations passe au second plan lorsque les capacités de subsistance nationales et la sécurité alimentaire sont en danger. En outre, si l'on se réfère au droit des hommes à

s'alimenter, les autorités politiques sont dans l'obligation – et par conséquent ont le droit, en se conformant aux règlements internationaux – de protéger, de maintenir et d'encourager la mise en place des conditions nécessaires pour favoriser la production de quantités suffisantes de nourriture saine tout en respectant la terre, l'eau et l'intégrité écologique d'un endroit, et de respecter et d'encourager la subsistance des producteurs.⁹⁴

Par-dessus tout, cette obligation requiert une marge de manœuvre suffisante dans la gouvernance des importations afin de protéger les petits exploitants et artisans d'un déferlement dévastateur d'importations. Les nombreux pays en développement qui ont perdu cette marge de manœuvre en se soumettant aux ajustements structurels sont maintenant souvent dans l'incapacité de contrôler le volume d'aliments à bas prix et de produits faisant l'objet de dumping qui sont écoulés sur leurs marchés. De plus, la disponibilité en produits importés bon marché n'assurera en aucun cas la sécurité alimentaire nationale si la production agricole intérieure est sapée par les importations de plantes à destination alimentaire ou non-alimentaire. En Inde par exemple, l'accélération des importations de produits à base d'huile comestible a chassé un nombre incalculable de producteurs d'huiles de tournesol, de noix de coco et de palme ; au Ghana, les éleveurs et les bouchers ne peuvent survivre depuis que l'Europe exporte d'énormes quantités de viande à bas prix dans ce pays ; et au Mexique les producteurs de maïs ont été mis au pied du mur par les exportations subventionnées en provenance des États-Unis. Les importations qui font baisser les prix intérieurs réduisent les coûts à la consommation pour les citoyens mais entament également les capacités de subsistance d'une grande quantité de personnes travaillant dans les domaines de la production agricole ou alimentaire. Dans de telles situations, il est plus judicieux de la part des gouvernements de réduire les échanges commerciaux plutôt que de mettre en péril la subsistance d'un grand nombre d'individus issus du monde rural.⁹⁵

Bien que les gouvernements aient tenté de relever les protections douanières, les remèdes disponibles au sein de l'OMC et des accords bilatéraux sont limités. Les divers accords de l'OMC incluant le GATT et l'Accord sur l'Agriculture offrent théoriquement aux États Membres des possibilités d'application de mesures de sauvegarde et de normes de qualité. Mais dans la pratique, leur utilisation dans les pays s'est avérée être limitée et elles se sont révélées totalement inadéquates pour régler les problèmes d'instabilité des prix sur le marché international.⁹⁶ Au cours du Cycle de négociations de Doha, les pays appartenant au « Groupe des 33 » ont présenté un mécanisme spécial de sauvegarde (MSS) dont le

déclenchement reposait à la fois sur des critères de prix et de volume ; toutefois, aucune proposition de restriction quantitative des importations ne figurait à l'ordre du jour. En réalité, la suggestion d'un mécanisme de sauvegarde a été obli-térée en raison de la

« Comment et pourquoi devrions-nous produire pour d'autres quand nous ne sommes même pas capables de subvenir à nos propres besoins ? Il est plus important que nous développiions nos marchés internes plutôt que de chercher à accéder à des marchés étrangers. Il est pour cela indispensable que nos pays puissent se protéger des importations agricoles. »

Éloi Nombé, Confédération paysanne du Burkina Faso, lors de la Conférence régionale d'Afrique de l'Ouest, février 2006

focalisation du Cycle sur le libre accès aux marchés du Nord comme du Sud. Une telle focalisation implique que les tarifs douaniers et autres instruments de protection aux frontières soient graduellement supprimés plutôt que d'être redéfinis de façon à créer un espace au sein duquel l'économie nationale peut se développer. Par opposition avec une politique de frontières ouvertes, ce rapport maintient que les pays devraient se doter d'une marge de manœuvre politique plus grande pour mettre en œuvre des restrictions quantitatives et tarifaires. Cela peut comprendre des tarifs dont l'application dépend à la fois de critères de prix et de volume, des tranches de prix, ainsi que des restrictions quantitatives (par exemple les quotas) ou bien encore d'autres mécanismes de sauvegarde.⁹⁷

Pour le bien de la durabilité

En plus de sécuriser les capacités de subsistance des exploitants en les protégeant d'un déferlement dévastateur d'importations, les pays ont besoin de marges de manœuvre politiques pour instaurer des mesures et des politiques qui balisent la voie qu'ils ont eux-mêmes choisie pour parvenir au développement durable. Cela est en accord avec le principe adopté par le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg qui établit qu'« il incombe au premier chef à chaque pays d'assurer son propre développement durable et on ne pourra jamais trop souligner le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales ».⁹⁸ Si l'on se fie au principe de subsidiarité économique tel qu'il a été proposé, une telle approche requiert des politiques qui fassent de la production nationale, de la transformation de la nourriture et du développement des marchés intérieurs, des priorités. En outre, si l'on suit le principe d'intégrité environnementale, celui-ci exige la mise en place de politiques visant à réduire la pollution et

LES PAYS ONT BESOIN DE MARGES DE MANŒUVRE LEUR PERMETTANT DE METTRE EN PLACE DES POLITIQUES QUI BALISENT LA VOIE QU'ILS ONT EUX-MÊMES CHOISIE PARVENIR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique nationale a besoin d'une plus grande marge de manœuvre :

- Pour protéger les petits systèmes d'exploitation d'un déferlement d'importations par la mise en place de politiques de contrôle aux frontières comme les tarifs, les quotas, les mesures de sauvegarde dont le déclenchement repose à la fois sur des critères de prix et de volume ;
- Pour assurer le fonctionnement des politiques de soutien comme la gestion de l'offre ou les entreprises commerciales d'État, par des mesures sélectives de contrôle aux frontières ;
- Pour permettre une réglementation nationale sur la sécurité et la qualité alimentaire, ainsi que sur la sécurité environnementale ;
- Pour maintenir des conditions de concurrence égales entre des producteurs et des importateurs nationaux responsables, au travers de conditions de qualité correspondantes sur les importations ; et
- Pour mettre en place des directives à l'intention des entreprises étrangères comprenant des politiques de préférence nationale ou des conditions relatives aux investissements étrangers directs afin d'accroître la création de valeur nationale.

la surexploitation des sols et de l'eau, tout en favorisant la transition vers une agriculture fondée sur la biodiversité. Si l'on considère les objectifs de développement durable, la gouvernance des importations ne se résume pas uniquement à limiter les importations à faibles coûts, mais plutôt à combiner l'impor-

« La création d'un espace politique ne signifie pas que nous nous isolions du reste du monde. Cela nous permet d'élaborer nos politiques conformément aux conditions particulières qui caractérisent un pays ou une région, en se concentrant et en donnant la priorité au respect du droit des individus à consommer des produits agricoles durables, sains et adaptés à leur culture. »

Eva Carazo, Movimiento de Agricultura Orgánica Costarricense, Costa Rica, lors de la Conférence régionale d'Amérique Centrale, octobre 2006

tation des biens, des services et du capital avec des considérations de durabilité. Les pays doivent par exemple conserver une certaine autorité pour influencer sur les flux d'investissements étrangers, guider les activités des groupes transnationaux, lier la production nationale à des normes sociales et environne-

mentales strictes ou concevoir des programmes de soutien qui assurent la croissance d'économies rurales florissantes.

Au cours des vingt dernières années, la régulation nationale a de plus en plus été freinée par la mise en œuvre de politiques d'ajustement structurel dans les années 80, par le nombre croissant d'accords annexes au GATT, puis par l'OMC, et notamment par l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (accord OTC ou accord TBT), l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), l'Accord général sur le commerce des services (AGCS ou GATS), ou l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIMS ou MIC). Comme ces accords ainsi que d'autres restreignent les régulations techniques, les mesures de soutien nationales ou l'application des normes sanitaires et sociales, la politique générale perd son aptitude à soutenir la société en protégeant les biens publics. En outre, comme l'AGCS – et aussi d'autres accords bilatéraux et régionaux tels que l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) – étend le principe de non-discrimination aux biens et services et en plus aux entreprises, cela crée de sérieux problèmes et notamment dans la régulation des services (agricoles), comme l'activité bancaire et autres services attenants qui sont essentiels à la sécurité des subsistances.

Cependant, les pays doivent affirmer leur autorité lorsqu'il s'agit de restreindre les activités des firmes étrangères si elles entrent en conflit avec la législation nationale antitrust ou si elles abusent de leur pouvoir de marché pour manipuler les prix ou pour établir des cartels. Par la suite, les gouvernements nationaux auront peut être besoin de réguler l'activité des sociétés dans le but de protéger les intérêts des producteurs nationaux. Par exemple, le contrat d'exploitation passé par un supermarché étranger pourrait avoir comme contrepartie qu'une quantité non négligeable des bénéfices soit destinée aux fermiers locaux. Les gouvernements peuvent désirer améliorer le tissu relationnel entre fermiers, transformateurs locaux, petits détaillants et consommateurs de mêmes zones rurales, ainsi qu'entre les entreprises étrangères et les économies locales de façon à conserver le plus de création de valeur possible dans la région et ainsi lutter contre la fuite de capitaux. C'est pourquoi la marge de manœuvre politique servant à élaborer des politiques à dimension nationale ou à établir des législations sur les préalables nécessaires à l'établissement d'une entreprise en participation avec des sociétés locales, doit être conservée (plus de détails au chapitre 3.5).

De même, la marge de manœuvre politique doit être préservée pour que des mesures de soutien spécifiques puissent exister. Par exemple, les programmes de gestion de l'offre à l'échelle nationale ne

prendront réellement effet que s'ils sont étroitement liés à des mesures de contrôle douanier visant à réduire le flux d'importation des produits faisant l'objet du programme (plus de détails au chapitre 3.3). Cela s'applique également aux entreprises commerciales d'État ou aux bureaux de commercialisation d'État. Si ces institutions doivent vraiment soutenir les fermiers dans la distribution et la commercialisation alimentaire, garantir des prix minimums et stabiliser les prix au travers de stocks régulateurs et d'entrepôts, elles auront besoin de législations nationales correspondantes qui contrôleront les prix et les quantités des produits importés, et mandateront une administration du même type pour assurer une gestion des flux commerciaux au niveau national (plus de détails au chapitre 3.5).

En outre, les pays doivent être capables de défendre leur droit à imposer des mesures visant à préserver la sécurité et la qualité alimentaire ainsi que la sécurité environnementale car ce sont des mesures importantes qui permettent d'éviter tout risque de maladie d'origine alimentaire et de protéger la base des ressources naturelles ainsi que la préservation

des écosystèmes. Il est alors nécessaire que les pays accroissent leur capacité à développer non seulement des mesures de régulation plus fortes et efficaces à l'instar des normes de procédés et de production pour l'agriculture durable, la transformation et la vente au détail mais aussi des normes visant à l'installation de systèmes de contrôle et d'évaluation des risques. Si ces mesures nationales devaient faire l'objet d'un mécanisme d'examen multilatéral qui se prononcerait sur la nécessité sans parler du bien-fondé de leur existence, alors, cela remettrait profondément en cause le principe de Souveraineté Démocratique. En outre, une fois que les pays ont mis en place une législation stricte, il est nécessaire qu'ils bénéficient d'une marge de manœuvre politique qui leur permette d'imposer ces normes aux importations. Il est indispensable d'octroyer davantage de pouvoir aux nations afin qu'elles puissent conditionner l'accès à leurs marchés en prenant en compte des paramètres de durabilité pour empêcher les producteurs nationaux d'être désavantagés face aux importateurs (plus de détails au chapitre 3.4)

3.2 Investir dans la multifonctionnalité

Dans la plupart des pays, l'agriculture est dans une situation catastrophique. D'un côté, les fermiers luttent contre la baisse des revenus agricoles et la concentration d'entreprises, mais de l'autre, il est attendu d'eux qu'ils fournissent d'indispensables avantages publics sans contrepartie de rémunération. En particulier, les petites et moyennes exploitations installées dans des environnements écologiques fragmentés sont très vulnérables à la pression de la concurrence qui résulte de politiques agricoles et de subventions biaisées appliquées à l'agriculture industrielle ainsi qu'au mauvais fonctionnement des mécanismes de marché à l'échelle mondiale. Pour ce motif, les gouvernements du monde entier sont dans l'obligation de fournir des soutiens institutionnels ou financiers à l'agriculture afin d'assurer la production alimentaire et d'octroyer des moyens de subsistance aux exploitations agricoles familiales. A moins que ne soient mises en place des mesures de politique générale, et exception faite des pays qui bénéficient de vastes surfaces agricoles et de peu d'exploitations traditionnelles, il est peu probable que les exploitations agricoles de petite taille et familiales survivent. En outre, le soutien qui est destiné à maintenir la viabilité des biens communs sociaux est tout aussi indispensable pour assister l'approvisionnement en biens communs environnementaux. Dans des conditions de concurrence, les paysans doivent être rémunérés pour la production de ce que les éco-

nomistes appellent des externalités positives, comme de l'eau salubre, de la biodiversité et des paysages ruraux. Dans les deux cas, c'est la fameuse multifonctionnalité de l'agriculture qui est en jeu et qui distingue justement le secteur agricole de tout autre secteur commercial.

De cette toile de fond, l'éternel débat sur la réduction des soutiens intérieurs dédiés à l'agriculture, qui est aussi le second pilier de réforme de l'Accord sur l'Agriculture, se détache sous un nouveau jour. Tandis qu'un certain nombre d'économistes et de politiciens voient les politiques de soutien intérieur comme des bastions du protectionnisme qu'il faut impérativement supprimer, l'appréciation des dimensions non négociables de l'agriculture laisse supposer à un changement des perceptions. Car assurer la multifonctionnalité de l'agriculture – à la fois dans son sens social et environnemental – requiert l'existence de soutiens à l'échelle nationale. Dans la mesure où cette idée est considérée avec sérieux, la quête de règles commerciales justes et équitables change de direction. L'attention sera portée sur la définition adéquate du niveau et de la structure du soutien interne plutôt que sur les moyens de l'éliminer.

Néanmoins, il va sans dire que les systèmes actuels de soutien interne sont lamentablement inadaptés à la promotion de la multifonctionnalité. Quant à son aspect social, les subventions agricoles

ASSURER LA MULTIFONCTIONNALITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'AGRICULTURE REQUIERT L'EXISTENCE DE SOUTIENS À L'ÉCHELLE NATIONALE

aux États-Unis et au sein de l'UE (ces deux pays figurent au nombre des nations détenant le plus de puissance d'échange et octroient chacun les plus hauts taux de subvention) parviennent principalement aux grands propriétaires terriens industriels, aux distributeurs et à l'industrie alimentaire au lieu d'atteindre les exploitations familiales et de participer au développement rural durable. L'éligibilité aux subventions aux États-Unis ne dépend pas du niveau des revenus, mais des types de plantes cultivées par l'exploitant. 90% des versements sont destinés aux producteurs de maïs, de blé, de soja et de riz, tandis que ceux qui produisent 400 autres variétés de plantes ne reçoivent aucun soutien financier.⁹⁹ Depuis la dernière réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) au sein de l'Union Européenne, les versements directs effectués aux exploitants sur la base d'un hectare permettent aux sociétés d'inclure ces subventions à leur calcul de prix, c'est-à-dire aux machines et intrants chimiques mais également aux faibles prix au départ de l'exploitation que les industries de transformation versent. Puisque les versements effectués sur la base de l'hectare ne sont le plus souvent pas corrélés à l'emploi ni à des conditions environnementales, 80% du total des subventions versées continuent à bénéficier à moins de 20% des exploitations.¹⁰⁰ Cela explique pourquoi les grandes exploitations intensives et les entreprises agroalimentaires tournées vers l'export sont celles qui profitent le plus des versements publics. Pour ce qui concerne l'aspect environnemental de la multifonctionnalité, les mêmes causes génèrent les mêmes effets. Étant donné que les fonds publics continuent à être utilisés pour intensifier la production agricole, ils participent par conséquent pleinement au déclin des écosystèmes. La subvention des intrants chimiques, de la machinerie, de l'irrigation et des exploitations industrielles répercute les effets négatifs de ces aides sur l'environnement et sur les coûts supportés par la société dans son ensemble.

Dans ce contexte, il devient urgent de redéfinir les programmes de soutien interne actuels. La première étape dans cette tentative est de faire clairement la distinction entre au moins trois types de soutien différents. Le premier type est le soutien des prix du marché au sein duquel les prix pour le producteur et le consommateur sont tributaires de toute une gamme de politiques, que cela soit par exemple par la garantie des prix pour certains produits, l'application de tarifs douaniers ou de prélèvements pratiqués sur les importations ou bien encore des quotas. Le soutien des prix sur le marché n'a pas uniquement été critiqué en raison du fait que de telles mesures « dirigistes » ne sont pas compatibles avec le paradigme de libre-échange ; leur défaut principal est qu'elles incitent à surproduire et encouragent donc le recours au dumping et contribuent à la dépression des prix

sur les marchés étrangers. Une solution viable serait de mettre en place des programmes de gestion de l'offre : ils stabilisent les prix sans pour autant créer de surabondance de l'offre (cf. chapitre 3.3).

Un second type de soutien interne consiste en des versements financiers effectués directement aux exploitants, argent qui passe des contribuables aux producteurs sans alimenter la hausse des prix pour le consommateur. Par le passé, en raison des exigences de l'OMC, tant les programmes de gestion de l'offre que d'autres mesures de soutien des prix du marché ont été très largement remplacés par des quantités croissantes de versements directs. Pourtant, ces versements sont à l'origine d'autres problèmes. Puisque l'agro-industrie, en pleine phase de concentration, parvient à utiliser indirectement ces subventions en faisant baisser les offres de prix des produits en sortie d'exploitation, cela incite une production accrue car les exploitants agricoles peuvent continuer à produire sans se soucier de leur manque de compétitivité. C'est pourquoi les versements directs ne doivent être octroyés qu'à la condition expresse qu'ils améliorent les pratiques de production durables, créent de l'emploi et réduisent le recours au dumping.

Une troisième catégorie de soutien interne consiste en l'application de mesures de soutien spécifiques destinées aux économies rurales comme par exemple dans les domaines de la recherche, de la vulgarisation, de l'éducation, de l'amélioration des infrastructures ainsi que du développement du monde rural et des programmes agro-environnementaux. Cette catégorie de soutien, si elle est orientée de la bonne manière, c'est-à-dire de façon à favoriser les petites exploitations familiales en concordance avec l'environnement, peut combiner à la fois des politiques et des mesures visant à créer « un cadre réglementaire habilitant » pour parvenir à une agriculture durable.¹⁰¹ En sachant que les fermiers devraient majoritairement tirer leurs revenus de l'exploitation de la terre et non du gouvernement, la réforme des programmes de soutien interne devrait être guidée par une combinaison de versements directs liés à des aspects écologiques et sociaux, à la gestion de l'offre ainsi qu'à un cadre réglementaire habilitant.

Cadres d'orientation politique visant à favoriser une exploitation familiale durable

La stratégie à suivre par les gouvernements souhaitant faciliter l'accès des exploitants familiaux aux marchés intérieurs – qui est plus important que l'accès aux marchés étrangers – devrait être réalisée en soutenant les petits paysans, et en particulier les femmes, dans leur demande d'accès sur le long terme aux marchés locaux et nationaux. Avant tout,

cette stratégie nécessite l'existence de politiques qui s'étendent au-delà du commerce et protègent le droit à la terre des communautés ainsi qu'un accès aux ressources naturelles de base, en renforçant notamment le droit des femmes et celui qu'elles ont à la terre. En outre, au fur et à mesure que les pays cessent de dépendre de l'export et des importations, les gouvernements auront besoin de s'assurer que les infrastructures rurales décentralisées peuvent favoriser une commercialisation locale. Ils doivent également vérifier que les zones urbaines et rurales sont suffisamment reliées de façon à amener l'arrière-pays à être le principal fournisseur alimentaire des villes.

De plus, si la production à petite échelle doit être privilégiée à la monoculture de grande envergure, ces exploitants auront besoin d'un soutien pour parvenir à une « taille économique critique » au travers de formes associatives d'activité économique et couvrant par exemple des activités telles que la transformation, la commercialisation et le stockage communs. Le Syndicat des producteurs de lait Anand (AMPU) en Inde, était si prospère que le Conseil national de développement du secteur laitier indien l'a pris pour modèle. L'AMPU, propriété d'un groupement de coopératives de petits producteurs laitiers, à leur tour détenues par des centaines de femmes issues du monde rural – dont quelques unes possèdent une seule vache laitière, dirigeait une grande installation laitière moderne qui fournissait différents types de produits laitiers avec une marque de qualité reconnue à travers toute l'Inde.¹⁰² Des exemples similaires peuvent être trouvés dans les pays du Nord ; en Allemagne par exemple, dans le domaine de la commercialisation des produits laitiers biologiques et équitables, de petites exploitations se sont associées dans quelques régions pour faire fonctionner ensemble leur propre installation laitière de manière à maintenir un prix équitable pour leur lait. Les gouvernements devraient fournir des soutiens institutionnels et financiers, y compris des financements publics de programmes de microcrédit et de prêt afin de favoriser l'essor de ce type d'associations.

De la même façon, les gouvernements seraient bien avisés d'accorder du pouvoir aux organisations d'exploitants et aux coopératives de producteurs pour les aider à jouer un rôle déterminant sur les marchés locaux et régionaux. Dans diverses régions d'Amérique latine par exemple, la participation directe des exploitations familiales sur les marchés locaux a été améliorée grâce à des initiatives individuelles et au soutien des ONG qui ont abouti à la création de marchés écologiques hebdomadaires (Ferias Ecológicas). Des soutiens en infrastructures et en savoir relativement petits – comme la fourniture d'étales de marché ou de transport dans les délais, des supports

publicitaires et des stages de comptabilité basique – ont eu d'énormes incidences. De la même manière, diverses tentatives réussies d'organisation de réseaux commerciaux locaux et régionaux se sont produites, y compris dans des pays industrialisés.

En outre, les améliorations des petites productions dépendent beaucoup plus de la propagation du socle de savoir que de l'expansion de l'utilisation d'intrants agricoles. Une analyse a ainsi démontré que dans les pays qui connaissent des augmentations réussies de leur productivité agricole, les investissements publics dans la recherche et le développement agricole et dans les infrastructures rurales étaient les éléments les plus prépondérants. Néanmoins, les dépenses en recherche agricole sont encore très limitées, notamment dans les pays en développement. Plus problématique encore, indépendamment du fait que cela soit dans l'hémisphère Nord ou Sud, c'est que la recherche se trouve toujours plus sous le joug des entreprises. La plupart des fonds issus du secteur privé et destinés à la recherche agricole sont utilisés par d'importants fournisseurs ou transformateurs d'intrants, alors que dans un même temps, il s'avère que ce sont aussi les firmes qui sont les principales bénéficiaires de la recherche publiquement financée. Par conséquent, la plupart des travaux de recherche et développement se sont concentrés sur l'agriculture à forte consommation de capital et à haut niveau d'intrants, comme la modification (manipulation) génétique des plantes à l'aide de biotechnologies modernes – secteurs dans lesquels les entreprises peuvent faire le plus de bénéfices.¹⁰³ Grâce aux brevets, que les firmes utilisent comme instruments de commerce pour refinancer leurs investissements et pour empêcher les exploitants de réutiliser les produits déjà développés tels que les semences, les sociétés créent de nouvelles dépendances sur la base du savoir d'entreprise et contribuent de cette façon à l'amenuisement du savoir-faire agricole local.¹⁰⁴

En plus de demander que la recherche et le développement soient réorientés, les gouvernements, les instituts de recherche ainsi que les coopératives agricoles devraient faire progresser le développement technologique à faible coût et adapté à sa zone d'emploi ; cela améliorerait à la fois la productivité et la viabilité environnementale de systèmes agricoles se fondant sur un savoir traditionnel local plus étendu. Une recherche plus à l'écoute des exploitants devrait être réorientée afin de répondre aux besoins des exploitations familiales de petite envergure et d'une agriculture durable. En outre, la recherche devrait professionnaliser l'échange de savoir traditionnel, et notamment pour les agricultrices, car dans une période de changement environnemental mondial et d'évolution rapide des restructurations économiques, le savoir traditionnel lié à la sélection des

**LES GOUVERNEMENTS
DEVRAIENT FAIRE
PROGRESSER LE
DÉVELOPPEMENT DE
TECHNOLOGIES À
FAIBLE COÛT QUI
AMÉLIORENT LA
PRODUCTIVITÉ DES
SYSTÈMES
D'AGRICULTURE
PAYSANNE**

semences, aux pratiques agricoles durables, et aux stratégies de commercialisation à petite échelle doit être constamment amélioré par un partage de l'apprentissage interculturel et de l'information.

Enfin, il est nécessaire que les exploitants soient soutenus dans leur constante transition vers des pratiques agricoles pérennes. Au Nord comme au Sud, les exploitants auront besoin de conserver leur base de production naturelle et de continuer à produire des produits sains et de qualité s'ils souhaitent conserver leur activité sur le long terme. De multiples stratégies visant à désindustrialiser l'agriculture ont été développées ces dernières décennies comme l'agriculture durable, l'agriculture biologique ainsi que l'agroécologie qui est le moyen le plus efficace pour restaurer les cycles nutritifs au sein des exploitations et pérenniser les pratiques agricoles biodiverses.¹⁰⁵ Si l'on prend en considération la position délicate dans laquelle se trouve aujourd'hui l'écologie, il est plus que temps que ces stratégies deviennent la ligne de conduite des exploitants prévoyants du Nord et du Sud.

Les gouvernements doivent soutenir cette transition en mettant en place diverses politiques et mesures qui se sont avérées être viables par le passé.¹⁰⁶ Par exemple, si les pratiques polluantes sont pénalisées par des taxes et des prélèvements, ce seront les pollueurs eux-mêmes qui paieront pour les coûts environnementaux qu'ils auront générés, et cela permettra ainsi de réduire la pollution dans son ensemble. Des taxes pourraient également être prélevées sur les intrants agricoles industriels comme les engrais et les pesticides de façon à accélérer la transition vers des cycles nutritifs fermés dans les exploitations. Dans un même temps, les gouvernements

« Soyez prudents lorsque vous demandez à obtenir davantage de recherche sur la durabilité sans insister sur l'identité de ceux qui devraient la conduire. De nombreuses grandes entreprises mettront au point des OGM en affirmant qu'ils sont la solution au problème de durabilité. Mais les OGM créent de nouvelles dépendances. Il est nécessaire que la recherche d'une agriculture durable soit menée par les fermiers afin d'étoffer le savoir des exploitants et de décupler leurs capacités. »

P.V. Satheesh, Deccan Development Society, Inde, lors de la Conférence régionale asiatique, mai 2006

pourraient proposer des emprunts à faibles taux d'intérêt dans le cadre d'investissements dans les technologies peu gourmandes en ressources et pourraient également mener des programmes de réhabilitation de l'environnement afin de restaurer la capacité des écosystèmes locaux. Si les stages agricoles et les champs-écoles paysans visant au développement des pratiques agricoles durables sont soute-

nus, et si les capacités des ONG présentes sur le terrain sont décuplées, cela permettra de catalyser des activités supplémentaires au sein des communautés agricoles et de favoriser l'appropriation des processus au niveau local. Dernier point mais non des moindres, les stratégies de communication qui fournissent une information de qualité au public permettront une mutation des schémas de consommation qui s'orienteront vers l'intégration dans les régimes alimentaires de produits générés localement et de façon durable. Ce qui est encore plus important, c'est que les gouvernements devraient encourager le développement de programmes locaux et reposant sur la société civile qui visent à promouvoir des normes de durabilité en matière de procédés et de production et à développer des stratégies pour s'assurer que ces normes soient intégrées à tous les aspects de la production agricole (cf. chapitre 3.4).

Conditionnalité stricte pour les versements directs

Puisque les programmes de gestion de l'offre et les cadres réglementaires habilitants corrigent les tendances du marché allant actuellement à l'encontre de l'exploitation agricole familiale durable, il est bien moins nécessaire d'effectuer des versements compensatoires aux paysans. Néanmoins, des subventions gouvernementales limitées peuvent être nécessaires dans certains cas. Par exemple, comme les exploitants font face à des coûts d'ajustement lorsqu'ils passent à une agriculture plus durable, il serait bon que les gouvernements les subventionnent pendant cette période de transition. Cependant, les programmes actuels de versements directs massifs doivent être réformés, et lorsqu'ils sont appliqués, leurs conditions d'octroi doivent répondre à des critères stricts. Puisque qu'actuellement, la majorité des versements continuent à encourager la maximisation des rendements, et donc la surproduction, il est impératif de les réformer profondément. En outre, l'éligibilité aux versements directs devrait être dépendante de la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, tandis que la hauteur du versement devrait être tributaire du nombre d'emplois créés sur l'exploitation.¹⁰⁷ Cela permettrait de promouvoir l'emploi rural et bénéficierait aux exploitations qui ont une forte main-d'œuvre et des pratiques agricoles durables.

Et pourtant, même après avoir mené l'importante réforme des systèmes de soutien au Nord et au Sud, les chances demeurent totalement inégales entre les puissants pays économiques et les autres nations plus faibles. Cela est notamment le cas pour les pays à l'aise financièrement dont les niveaux de subvention et de financement sont excessivement hauts. Malgré la mise en place de conditions strictes, les

pays économiquement faibles ne seront pas capables d'atteindre les niveaux de soutien que les pays plus riches peuvent se permettre d'octroyer, même s'il est vrai que tous les soutiens n'ont pas nécessité à être d'ordre financier. C'est pourquoi, le thème de la composition des subventions continue à être à l'ordre du jour. Jusqu'ici les discussions relatives aux subventions de la « boîte verte » ayant eu lieu dans le cadre des négociations de l'OMC se concentrent principalement sur leurs effets négatifs de « distorsion sur les échanges ». ¹⁰⁸ Cela n'est pas surprenant puisque l'effet de distorsion des versements de la boîte verte sur la production mondiale et les échanges est correctement analysé. ¹⁰⁹ Les critères de la boîte verte doivent donc être réformés. Pourtant, les discussions doivent prendre en compte les effets sociaux et environnementaux positifs que les subventions se devraient d'avoir dans le cas où ces aides seraient maintenues. Si une « véritable volonté verte de réactualisation de la boîte verte » figurait en haut de l'ordre du jour, les acteurs en faveur de subventions visant à soutenir la multifonctionnalité sociale et environnementale de l'agriculture pourraient même envisager de collaborer avec ceux en faveur d'une réduction des « distorsions sur les échanges ». Puisque ni « l'aide au revenu découplée », ni « l'aide à l'investissement », catégories actuellement admises au nombre des mesures incluses dans la boîte verte, ne contribuent à la durabilité à moins qu'elles ne soient couplées à d'autres conditions – alors même ces subventions peuvent provoquer des effets pervers si elles laissent la possibilité aux exploitants de perpétuer des pratiques non viables.

Soutien oui, dumping non

Dans les débats actuels, les programmes de soutien gouvernementaux sont souvent blâmés pour deux motifs : d'une part, le soutien est prétendument à l'origine d'une distorsion des prix et d'une augmentation de la production nationale et diminue donc la part de marché des importations. D'autre part, le soutien serait à la source des pratiques de dumping sur d'autres marchés. Dans le cadre d'un régime d'échanges commerciaux équitable et respectueux de l'environnement, et par égard pour les principes de souveraineté démocratique et de subsidiarité économique, le premier des deux motifs ne constitue pas une priorité car aucune société au monde, que cela soit au Nord ou au Sud, ne devrait être contrecarrée dans sa volonté de parvenir à l'autosuffisance alimentaire par ses propres moyens. Cependant, un régime commercial multilatéral qui respecte le principe de responsabilité extraterritoriale devrait s'assurer que les programmes de soutien ne font de tort à personne. Car le dumping de produits, qu'il soit effectué dans le pire des cas au travers de sub-

Les éléments d'un « mécanisme d'alerte au dumping » :

- Un mécanisme d'alerte au dumping avertit les gouvernements lorsque des exportations vendues à perte sont susceptibles d'amoindrir les capacités de subsistance des fermiers dans les pays importateurs ;
- Les pays exportateurs sont enregistrés auprès d'un organisme multilatéral et il leur est demandé de fournir des informations sur les quantités de soutien octroyées chaque année ;
- L'organe multilatéral vérifie ces données et publie, pour chaque pays exportateur, la quantité de dumping réalisée ;
- Les pays importateurs sont informés et il leur est conseillé de relever leurs tarifs douaniers vis-à-vis des pays qui pratiquent le dumping.

ventions à l'exportation ou via des versements inclus dans la boîte verte, est de toutes les façons illégitime. Jusqu'à ce que le dumping agricole soit interdit dans les faits, un palliatif à celui-ci serait de créer une institution multilatérale qui aurait le droit d'instaurer un « mécanisme d'alerte au dumping » qui avertirait les gouvernements lorsque le dumping risquerait de porter atteinte aux affaires commerciales des exploitants dans les pays importateurs. Sur la base de cette information, les pays importateurs devraient être avertis et avoir la possibilité de protéger leur secteur intérieur en ajoutant par exemple un tarif douanier sous forme de pourcentage équivalent à la marge de dumping réalisée sur leur niveau tarifaire.

Néanmoins, le penchant des systèmes de soutien actuels pour la promotion des privilèges et de la dégradation est renforcé par l'inclination inhérente à la définition de dumping dans le cadre de l'OMC. Les mesures de soutien gouvernementales sont considérées comme étant les éléments prépondérants qui interviennent dans la distorsion des prix conduisant au dumping. C'est la valeur d'un produit sur le marché mondial qui sert de critère pour calculer la distorsion que provoquent les mesures de soutien ; si un soutien, quel qu'il soit, se situe au-delà de 5% de la valeur de production, il est alors considéré comme exerçant une distorsion des échanges et devient donc illégitime. Cependant, il est possible que le prix de référence que fournit le marché mondial soit trop bas, et ce, notamment lorsque les four-

AUCUNE SOCIÉTÉ AU MONDE NE DEVRAIT ÊTRE CONTRECARRÉE DANS SA DÉMARCHE POUR PARVENIR À L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE PAR SES PROPRES MOYENS

**L'IDÉAL DU « PRIX
UNIQUE » MONDIAL
EST INCOMPATIBLE
AVEC LES PRINCIPES
DE DURABILITÉ**

nisseurs les plus importants oublient d'inclure les coûts des dommages sociaux et environnementaux. Par exemple, aucun des coûts liés à l'appauvrissement irréversible des nappes phréatiques des aquifères fossiles destinées à l'irrigation du Middle West américain, ni ceux découlant de la déforestation des forêts vierges du Cerrado brésilien pour en faire des pâtures puis des monocultures de soja destinées à l'exportation ne sont intégrés aux calculs de l'OMC ou de l'OCDE. En dépit de cette faille fondamentale, il est nécessaire de reconnaître que l'intégralité des coûts de la production agricole durable – dans un monde où les écosystèmes et les environnements

« En tant que tel, le soutien public de l'agriculture n'est pas un problème dans la mesure où il ne conduit pas à la pratique du dumping. Certaines mesures de soutien comme l'investissement public dans la recherche, les infrastructures ou des soutiens alternatifs dans l'agro-écologie et les programmes de reforestation ne génèrent pas de dumping. »

Tania Vanegas, Centro Humboldt, Nicaragua, lors de la Conférence Régionale d'Amérique centrale, octobre 2006

sociaux sont particulièrement différents – peuvent uniquement être définis à une échelle nationale (voire même régionale) et non planétaire. Le coût que peut avoir le soutien des exploitations familiales et de la base des ressources naturelles dans une région bénéficiant de conditions optimales peut ne pas être suffisant au maintien des systèmes agricoles d'une zone où la terre n'offre que peu de rendements agricoles. Ainsi, l'idéal du « prix unique » mondial qui maximise l'efficacité entre toutes les économies est incompatible avec les principes de durabilité.

Dans ce contexte, il est important de prendre en

compte les impacts supplémentaires que peut générer le dumping de produits qui sont vendus à des prix artificiellement bas qui n'incluent pas tous les coûts de production sociaux et environnementaux. Dans un régime d'échanges commerciaux équitable respectueux de l'environnement, un produit serait considéré comme ayant été vendu à perte s'il était vendu en deçà du prix de marché affiché par les pays producteurs qui incluent les coûts sociaux et environnementaux. Ce nouveau concept de dumping empêcherait les tendances actuelles de gonflement des coûts d'externalisation. Même les théories économiques conventionnelles envisagent le « libre-échange » sur la base de l'intégralité des coûts de production, qui excluent les externalités sociales et environnementales. A l'inverse, un régime d'échanges commerciaux équitable respectueux de l'environnement permettrait uniquement les échanges de biens à des prix qui prendraient en compte tous les coûts liés à une production durable. Une méthode de calcul d'un repère pourrait s'appuyer sur les efforts scientifiques existants qui ont permis d'évaluer le coût intégral de la production dans le domaine de l'agriculture. Un groupe de chercheurs a par exemple estimé le coût global de la production agricole au Royaume-Uni, en intégrant même les coûts inhérents aux maladies d'origine alimentaire, à la pollution environnementale ou à la crise de l'ESB.¹¹⁰ En utilisant cette mesure, le « mécanisme d'alerte au dumping » pourrait sur le long terme chiffrer la différence entre les coûts de production durable, et les prix réels d'exportation pour chaque produit exporté depuis un pays donné, et publier ces données afin d'alerter les pays importateurs de problèmes de dumping.

3.3 Stabiliser les prix pour protéger les modes de subsistance agricoles

**LES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
DOIVENT
PRIORAIREMENT
RÉSOLUERE LE
PROBLÈME DE LA
VOLATILITÉ ET DU
DÉCLIN DES PRIX AU
NIVEAU MONDIAL**

Le problème majeur des producteurs agricoles à travers le monde est le déclin mondial du prix de marché des aliments de base. Les familles d'exploitants partout dans le monde, qu'ils soient pauvres ou riches, du Nord ou du Sud, souffrent des énormes variations de prix et de prix toujours plus bas qui dépriment leur revenu et menacent leur subsistance. Les sociétés devraient dans tous les cas protéger leurs secteurs agricoles des augmentations subites d'importations et promouvoir le soutien des exploitations familiales durables. Toutefois, ces mesures ne suffiront pas à stabiliser les niveaux de prix mondiaux tant que d'autres pays continueront à surapprovisionner le marché mondial. De plus, l'un des

principaux facteurs responsables des faibles prix au départ des exploitations n'est pas la surproduction mais le pouvoir des entreprises et leur contrôle du marché. Sur ce qui est nommé le marché d'acheteurs, les puissantes firmes de transformation ou de commercialisation peuvent fixer les prix en fonction de leurs désirs et ainsi constamment déprimer les prix au départ des exploitations (chapitre 2.4). Les négociations commerciales internationales doivent prioritairement résoudre le problème de la volatilité et du déclin des prix au niveau mondial.

Gestion de l'offre nationale

La réponse standard à la crise des bas prix dans le domaine de l'agriculture, du moins pour les pays riches, est de compenser les pertes de revenus des exploitants par d'énormes subventions gouvernementales. Toutefois, comme le démontre l'histoire récente, la réduction ou la suppression de ces subventions ne conduit pas à des réductions marquées de la production. Au contraire, la production augmente fréquemment.¹¹¹ Par exemple, après que plusieurs programmes de gestion de l'offre ont été supprimés avec l'entrée en vigueur de la Loi agricole américaine [US Farm Bill] en 1996, les prix des produits agricoles ont chuté au plus bas comme cela ne s'était plus vu depuis les années 70. Et pourtant la superficie cultivée n'a pas subi d'ajustement notoire à la baisse. De même au Canada, ni l'impopulaire réduction des subventions pour le transport des céréales de 1995, qui avait été l'unique important mécanisme de soutien gouvernemental pour l'agriculture, ni les énormes pertes de revenus découlant du déclin des prix de marché mondial après l'instauration de la Loi Agricole américaine de 1996, n'ont réduit la superficie cultivée. À la place, cette dernière est restée incroyablement stable. Étant donné le manque d'alternative pour un usage des terres à des fins non agricoles dans les principaux pays exportateurs tels que les États-Unis, le Canada, l'Argentine ou le Brésil, la plantation de différentes variétés de plantes demeure la seule solution envisageable par les agriculteurs. Ainsi, au Canada entre 1991 et 2001, la production de blé – première céréale canadienne – a chuté de 23% tandis que la production d'oléagineux a augmenté de 143%. Et pourtant toute la surface de terre disponible à la production agricole n'a que peu été modifiée, ce qui démontre que ni les subventions gouvernementales ni l'arrêt de celles-ci n'offrent de solutions fonctionnelles pour pallier les défauts du marché.¹¹²

La gestion de l'offre appliquée à l'agriculture a été expérimentée par de nombreux pays dans le passé, et continue à l'être à l'heure actuelle. En général, cela correspond à équilibrer la production avec la demande émanant des marchés. Par conséquent, les systèmes de gestion de l'offre doivent s'accompagner de mesures de contrôle aux frontières. Depuis les années 60 au Canada par exemple, les bureaux nationaux de production d'œufs, de poussins et de volailles se sont efforcés d'équilibrer les intérêts de toutes les parties prenantes dans leurs chaînes de production respectives. L'élément central de ces programmes est un système de quota de production par lequel les exploitants achètent une licence les autorisant à produire un volume déterminé d'un produit donné. Les bureaux conservent la propriété légale de ces quotas et peuvent quelque peu les réajuster. Les

licences de quotas peuvent être transférées à d'autres exploitants, mais la concentration de marché des détenteurs de quotas est limitée car cela protège ainsi les exploitations familiales de regroupements d'entreprises. Les prix réels des produits

« Une fois que l'on a appliqué un quota laitier à la production de lait de mes 25 vaches par exemple, personne ne peut plus m'enlever ce marché. Je suis même persuadé que j'ai droit à cette part de marché, qui a aussi appartenu à mon père, et mes aïeux. »

Bruce Saunders, Dairy farmers of Canada,
lors du débat d'experts pour le dialogue sur le commerce équitable respectueux de l'environnement, décembre 2005

sont négociés entre les bureaux de commercialisation et les transformateurs et se fondent sur les coûts de production mais sont dans tous les cas établis de façon à ce que les exploitants réalisent un bénéfice honorable. L'administration de ce système est financée grâce à un impôt prélevé sur tous les biens produits. Ces programmes de gestion de l'offre ont, avec le temps, grandement participé à la prospérité du secteur agricole canadien. La garantie sur le long terme de revenus stables a stimulé l'arrivée de jeunes exploitants qui s'attèlent à produire les biens que couvrent ces programmes. Il est étonnant de s'apercevoir que les prix à la consommation, de lait par exemple, sont même plus bas que les prix américains, pays qui a pour sa part abandonné sa gestion de l'offre. Dans un même temps, la gestion de l'offre canadienne a eu pour effet de limiter les pratiques de dumping puisqu'il n'y a plus de surproduction massive et donc plus de besoin d'exporter.

En général, un programme de gestion de l'offre est viable s'il inclut trois composantes. En premier lieu,

« Au Nicaragua, nous avons un prix garanti que nous appliquons aux producteurs de riz nationaux ; celui-ci a été négocié entre les petits producteurs, ceux ayant une activité plus industrielle et l'industrie de transformation. On octroie aux producteurs certains quotas et s'ils ne sont pas capables de répondre à la demande, les transformateurs sont alors autorisés à importer la part manquante sans application de tarifs douaniers. Des programmes identiques existent au Salvador pour le maïs, le riz et le sorgho. Toutefois, avec l'ALEAC, tous ces accords sont en train d'être supprimés. »

Raúl Morales, Fenaccoop, Nicaragua,
lors de la Conférence régionale d'Amérique Centrale, octobre 2006

il doit comprendre un programme sur le long terme qui contrôle que l'intégralité de la capacité de production est bien utilisée. Deuxièmement, il requiert un programme de contrôle de la production sur le court terme qui permette d'effectuer des ajuste-

Les étapes nécessaires à la création d'un « Cadre multilatéral de coopération destiné à équilibrer l'offre du marché mondial » :

- Identifier les pays ayant une influence non négligeable sur les prix du marché mondial comme participants du programme (par exemple l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, l'UE et les États-Unis) ;
- Se mettre d'accord sur les plafonds spécifiques à chaque culture qui détermineraient la capacité de production mondiale (par exemple, - 3% pour la production mondiale de blé) afin d'augmenter les prix du marché mondial au-dessus d'un certain niveau minimal ;
- Déterminer par pays les cibles de réduction spécifiques à une culture (par exemple - 8% pour les États-Unis, - 4% pour l'Union Européenne), en fonction de la part que chaque pays détient dans les exportations mondiales ;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle et de vérification pour s'assurer que les pays respectent les règles (par exemple au travers de vérifications menées en toute indépendance par des tierces parties), et ;
- Assurer une révision flexible du programme sur de courtes périodes pour effectuer des ajustements et des améliorations et également perfectionner la mise en place au niveau national.

solution viable pour gérer les crises de prix dans le domaine de l'agriculture.¹¹³

Un mécanisme de coopération pour équilibrer l'offre émanant du marché mondial

Au vu des progrès réalisés dans les rendements des cultures et de l'augmentation de la superficie cultivable dans des pays tels que le Brésil en raison de la persistance de l'agriculture intensive et orientée vers l'export, les plus grands pays exportateurs de produits agricoles du monde entier auront besoin sur le moyen terme de créer des mécanismes de coopération pour gérer la production.¹¹⁴ Au niveau multilatéral, des négociations pourraient être initiées afin d'adopter un « Cadre de coopération multilatéral destiné à équilibrer l'offre du marché mondial ». Ce cadre laisserait à la charge des législateurs nationaux la mise en place des programmes actuels de gestion de l'offre. Le cadre multinational garantirait non seulement que les programmes de gestion de l'offre soient bien appliqués par les pays exportateurs les plus puissants, mais pourrait également aider à résoudre le 'dilemme du prisonnier', c'est-à-dire que la gestion de l'offre du marché mondial ne peut être effective que si elle est le fruit d'une coopération.

Actuellement, le marché mondial des produits alimentaires de base, comme les céréales, les oléagineux, et des produits tels que le coton, le sucre ou le riz est dominé par juste une poignée de pays. C'est pourquoi un cadre multilatéral qui inclut les principaux exportateurs de ces produits agricoles serait viable et applicable. Par exemple six pays – l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, l'Union Européenne et les États-Unis – détiennent respectivement 47% et 58% de la capacité de production mondiale du blé et du maïs, et respectivement 52% et 64% du volume global d'exportation in 2003.¹¹⁵ Un cadre multilatéral avec ces pays comme parties principales constituerait véritablement une contribution très importante à une répartition plus juste des capacités de production, et aiderait de fait à réduire la pauvreté et à renouveler les économies rurales du monde entier.

Quels seraient les effets possibles d'un tel cadre ? Servirait-il les besoins légitimes des exploitants pauvres dans le monde tout en établissant de nouvelles exigences pour les pays y participant ? Est-ce que les autres pays producteurs continueraient à faire cavalier seul et profiteraient de prix plus élevés sans réduire leur production ? Fort heureusement, ce cadre profitera certainement à la fois aux exploitants et aux contribuables des pays participants. Ce sont les paysans qui produisent en premier lieu des plantes destinées à l'export qui souffrent le plus des prix bas et volatiles. Si ces paysans produisent en effet

ments annuels. Et troisièmement, il nécessite un bon programme de réglage qui gèrerait les variations annuelles au sein du marché. La clé de son fonctionnement repose sur l'existence d'un mécanisme d'ajustement flexible qui équilibre les besoins du marché aux capacités de production ; c'est-à-dire qui détermine la quantité de quotas nécessaire et fixe les prix des produits. L'absence d'un mécanisme qui effectue des corrections à la hausse ou à la baisse pour répondre à la demande du marché explique l'échec rencontré par nombre de ces programmes de quotas, et notamment ceux de l'Union Européenne. S'il existe un cadre légal de soutien bien défini, si toutes les parties prenantes ont l'assurance de jouer un rôle dans les négociations et les ajustements et si des mécanismes précis de contrôle et d'application sont instaurés pour s'assurer de la conformité, la gestion de l'offre constitue indubitablement une

**UN CADRE
PERMETTANT
D'ÉQUILIBRER
L'OFFRE ÉMANANT DU
MARCHÉ MONDIAL
SERAIT UNE
CONTRIBUTION TRÈS
IMPORTANTE À LA
LUTTE CONTRE LA
PAUVRETÉ DANS LE
MONDE**

moins mais ont des revenus plus élevés, le programme les mettra dans une meilleure posture. C'est pourquoi même les pays du Sud tels que le Brésil (soja, maïs), ou la Thaïlande (riz) seraient plus enclins à participer. Pour ce qui concerne les bénéficiaires aux contribuables, la pratique actuelle consistant en la compensation des pertes des exploitants par les pays riches prendrait fin. Des milliards d'euros et de dollars destinés à la compensation des revenus des exploitants seraient ainsi remplacés par un programme de gestion qui serait autofinancé par un impôt intégré aux produits pour lesquels s'appliquerait le programme. Enfin, même un transfert sournois de capacité de production depuis des pays appartenant au programme à des pays faisant cavaliers seuls continuerait à servir les intérêts des nations exécutant ce programme, car le bénéfice net réalisé sur les exportations serait plus élevé qu'il ne l'est dans les conditions bancales actuelles.

Dans un même temps, ce transfert de capacité de production à des pays qui dépendent des importations augmenterait la part de marché détenue par leurs exploitants, et améliorerait donc leur autosuffisance alimentaire nationale.

Il est vrai que ceux qui risqueraient de perdre le plus sur le court terme sont les pauvres des zones urbaines, notamment ceux des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires qui seraient probablement confrontés à une hausse des prix des produits alimentaires. Il serait toutefois important de noter que nombre de ces pays ont une population rurale qui oscille entre 50 et 80%, composée principalement de petits paysans qui sont tributaires des prix pour s'assurer un bénéfice raisonnable par rapport au travail fourni. C'est pourquoi une approche sur le court terme doit être évitée. Sacrifier

les capacités de subsistance des petits exploitants pour conserver des prix de produits alimentaires bas pour aider les pauvres des zones urbaines n'est pas une option envisageable. Soutenir à la place les consommateurs tandis que la production locale serait développée permettrait à la fois d'accroître

« Nous disons souvent des subventions à l'export qu'elles sont le mal incarné – et elles le sont. Pourtant, des pays tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont eu un impact beaucoup plus important sur le déclin du prix des produits laitiers mondiaux, et si l'on écoute leurs arguments, ils ne subventionnent pas leurs producteurs laitiers. Ce qui nous fait défaut, c'est un programme partagé de gestion de l'offre international. La question qui demeure est : Qui doit réduire la production et de combien ? »

Yves Leduc, Dairy Farmers of Canada,
lors de la Conférence régionale nord-américaine, septembre 2006

l'offre alimentaire et donc de soutenir des niveaux de prix réalistes et d'encourager le développement de l'emploi dans les zones rurales en soutenant le secteur agricole. Des mesures de correction transitoires peuvent s'avérer nécessaires pour mitiger les impacts de hausse de prix alimentaires dans les endroits où les produits vendus à perte sont retirés de la circulation. Par exemple, comme cela a été récemment proposé par le Groupe africain, un « mécanisme de financement des importations » peut être mis à la disposition des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires qui les aide à subventionner l'alimentation sur le court terme et à développer une production locale efficace qui les dispense de dépendre des importations sur le long terme.¹¹⁶

3.4 Établir des normes pour un commerce de qualité

Dans le domaine de l'agriculture et dans de nombreux autres secteurs, le système économique actuel est tout sauf un système de moindre coût.¹¹⁷ Au sein d'un véritable système de moindre coût, les pertes causées aux biens communs lors de la production de produits commerciaux seraient pondérées par les gains réalisés sur le marché. Depuis cette perspective, l'objectif de l'agriculture n'est donc pas seulement de produire des revenus mais aussi de contribuer à la santé de tous, en prenant en compte à la fois la nutrition des individus et la régénération des écosystèmes naturels. Les systèmes alimentaires doivent par conséquent être évalués pour s'inscrire dans un cadre de bien-être commun dont les perspectives principales seraient d'assurer à la fois la qualité des aliments et la santé des communautés et

des écosystèmes sur le long terme.¹¹⁸ Toutefois, étant donné que le libre jeu des forces de marché favorise les gains privés sur les biens communs, il dépend donc des politiques de rectifier ce déséquilibre. Des interventions de politiques publiques sont nécessaires pour garantir l'application des conditions fixées par le cadre et mettre sur un pied d'égalité la recherche de gains privés avec la protection de la biosphère et des droits de l'homme.

De plus, la réforme du commerce doit créer des conditions de concurrence égales dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale qui lie les exploitants aux entreprises. A l'heure actuelle, la déréglementation favorise indûment les pratiques agricoles ainsi que les décisions commerciales non durables, car les firmes localisent leurs activités

FAIRE DU NÉGOCE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DOIT ÊTRE COMPRIS COMME UN PRIVILÈGE QUI DOIT ÊTRE COMPENSÉ PAR L'INTÉGRATION DES COÛTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.

dans des endroits où les coûts sociaux et environnementaux sont plus faciles à externaliser. Le démantèlement du protectionnisme a trop souvent abouti à la protection des plus impitoyables. Par exemple, les employés dans le domaine du sucre au Brésil peinent à la tâche tandis que les chaînes de supermarché se font concurrence en baissant les prix. Par ailleurs, il

« Dans notre région, l'expérience a démontré que seuls les processus de certification participatifs peuvent être durables. Nous devons octroyer davantage de pouvoir aux syndicats d'exploitants et de producteurs afin qu'ils puissent créer leurs propres systèmes de contrôle de qualité. »

Fabiola Zerbin, FACES do Brazil, Brésil, lors de la Conférence régionale sud-américaine, août 2006

est possible que la disparition des mangroves optimise la production de crevettes destinées aux plats des classes moyennes, mais elle crée sans aucun doute des dangers environnementaux. Pour leur part, les pesticides utilisés dans les champs de coton pakistanais sont définitivement le prix masqué de l'abondance de vêtements dans les magasins de mode du monde entier, même s'ils sont pourtant synonymes de pollution des sols et des hommes. Tant que les coûts de production ne devront pas refléter le coût de la sauvegarde des biens communs, le libre-échange continuera à accentuer à la fois la marginalisation des pauvres et le déclin de la biosphère. Ce n'est que par la mise en place de normes minimales visant à sécuriser la dignité de la main-d'œuvre et l'intégrité de l'environnement mondial que pourront être jetées les bases plus équitables et plus sûres pour le 21^{ème} siècle. Au final, faire du commerce à l'échelle internationale doit être compris comme un privilège qui doit être compensé par l'intégration des coûts sociaux et environnementaux.

Processus de durabilité et normes de production

Tout d'abord, les politiques nationales devraient encourager le développement de programmes de contrôle et de vérification des normes. L'établissement de normes pour le processus de production est crucial pour minimiser la déforestation, la surexploitation des réserves en eau, la pollution chimique et l'émission de gaz à effet de serre. La possibilité d'instaurer des points de contrôle et d'évaluation dans les processus de production habituellement assurés par des organismes d'inspection et de certification, a été clairement démontrée par des initiatives du commerce équitable et de l'agriculture biologique. Les normes de l'IFOAM pour l'agriculture biologique en sont un exemple ; elles incluent un ensemble détaillé

de normes et de principes généraux avec des exigences concernant la culture de plantes et l'élevage d'animaux, y compris des critères d'évaluation et d'utilisation d'intrants sélectionnés provenant de l'extérieur des exploitations, et de normes de transformation, de manutention et d'étiquetage.¹¹⁹ Même si l'IFOAM est considérée comme étant la plateforme mondiale du mouvement de certification biologique, ses normes figurent au nombre d'une multitude d'autres qui ont été développées par des organisations nationales et privées. A l'heure actuelle, il existe dans plus de cent pays des organisations d'exploitants et des groupes de consommateurs qui ont mis au point leurs propres séries de normes biologiques et règles de certification – la plupart d'entre elles s'accordent sur les dispositions prises par l'IFOAM, mais elles sont néanmoins spécifiques et adaptées à leurs paramètres sociaux et environnementaux respectifs.¹²⁰ Les gouvernements devraient soutenir le développement de programmes de normes similaires.

Ensuite, les gouvernements devraient prévoir de développer des stratégies de transformation agricole nationales avec des normes qui deviendraient obligatoires quel que soit le type de production agricole concerné. L'accroissement vertigineux du volume de terres agricoles cultivées sous l'appellation certifiée d'agriculture biologique¹²¹ a débouché sur des améliorations significatives dans les domaines sociaux et environnementaux. Par exemple, l'agriculture biologique consomme moins d'eau, pollue moins la terre et engendre moins de risques pour la santé. Dans un même temps, la diversité des espèces est en moyenne 30% plus élevée que dans des systèmes d'exploitation conventionnels. Dans de nombreux cas, elle requiert davantage de main-d'œuvre en raison d'un nombre supérieur de rotations des cultures, de cultures associées, de pratiques de sarclage qui permettent une meilleure gestion durable des sols, et de traitements antiparasitaires préventifs qui se substituent à l'utilisation de pesticides chimiques.¹²²

Et pourtant, les critiques qui s'élèvent arguent que les programmes de normes environnementales appliqués aux processus de production sont socialement déséquilibrés. Car la certification peut être coûteuse et compliquée et tend donc à se pratiquer au détriment des petits exploitants. Les coûts peuvent être réduits si les exploitants s'assemblent pour former des groupes de producteurs ou des coopératives qui sont certifiés en tant que tels ; mais les frais peuvent néanmoins demeurer élevés, et les systèmes d'inspection internes peuvent venir se cumuler aux dépenses. Ainsi, puisque le contrôle de qualité reste indispensable, les gouvernements devraient prévoir le développement de programmes de certification de durabilité, indépendants adaptés aux exigences

locales. Les programmes locaux offrent la possibilité d'établir des mécanismes de contrôle et de certification qui soient plus adaptés aux structures des systèmes d'exploitation et aux capacités économiques des paysans ; ils peuvent ainsi mieux minimiser les coûts et les fardeaux réglementaires qui pèsent sur les petits producteurs.

En outre, les programmes locaux et nationaux indépendants pourraient être soutenus par un mécanisme qui transférerait les coûts de certification des exploitants s'étant engagés dans une production durable à ceux qui maintiennent des pratiques conventionnelles ou bien encore des exploitants aux consommateurs. L'expérience menée avec les lois sur l'alimentation en énergie, dans différents pays, qui catalysèrent une importante pénétration des systèmes d'énergies renouvelables onéreux sur le marché énergétique, sont des modèles qui pourraient être envisagés dans le domaine de l'agriculture. Des redevances pourraient par exemple être ajoutées à tous les produits conventionnels, qui à leur tour participeraient aux coûts de financement de la certification dans le domaine de l'agriculture durable et aideraient les petits exploitants à se mettre en conformité avec les normes et les exigences de certification.

Un accès qualifié au marché

Un régime commercial qui prend au sérieux la question de la durabilité devrait soutenir de telles normes de durabilité pas seulement au niveau national mais aussi international. En se fondant sur la mise en œuvre de procédés de durabilité et de normes de production éprouvés à l'échelon national, les gouvernements doivent avoir la compétence requise pour associer l'accès au marché à ces normes. Ainsi, le commerce de biens produits de manière plus durable pour l'environnement et le domaine social serait favorisé par rapport au commerce de biens produits plus conventionnellement. Il est vraiment urgent que les exigences sociales et environnementales relatives à l'accès aux marchés soient clairement reconues car les industries agroalimentaires et les distributeurs investissent toujours plus dans des pays où les obligations sociales et environnementales sont les plus faibles (chapitre 2.4). Une telle stratégie fait de ces acteurs des protagonistes de l'accès inconditionnel au marché dans des pays où les prix de l'alimentaire sont élevés, ce qui leur permet donc d'accroître leurs bénéfices sur les ventes, mais sape les capacités de concurrence des producteurs nationaux responsables. Les normes de durabilité instaurées aux frontières fonctionneraient tels des filtres commerciaux et réduiraient le dumping social et environnemental.¹²³ Les gouvernements pourraient faire miroiter une « carotte » aux producteurs durables et

accorder un accès préférentiel au marché pour les produits qui adhèrent à certaines normes de durabilité.¹²⁴ En d'autres termes, les biens commerciaux dont il a été démontré qu'ils ont été produits en utilisant des biens communs sociaux et environnemen-

« Si nous respectons le principe de souveraineté, nous devons bien évidemment accepter que les marchés du Nord ont également besoin d'être protégés. Quel que soit leur degré de richesse ou de pauvreté, les pays ont le droit de préserver leurs communautés ainsi que leur base naturelle de production de concurrents abusifs. »

Françoise Bangré, Fédération nationale des Femmes rurales du Burkina Faso, lors de la Conférence régionale d'Afrique de l'Ouest, février 2006

taux se verraient octroyer un avantage commercial, ce qui encouragerait de fait un passage à une production et à une commercialisation orientées vers l'utilisation de biens équitables et respectueux de leur environnement à l'échelle mondiale.

Il est toutefois nécessaire de se poser un certain nombre de questions. Par exemple, un programme destiné à un accès qualifié aux marchés qui reposerait sur des normes de durabilité édictées au niveau national pourrait-il se transformer en une nouvelle forme de protectionnisme pour les pays du Nord envers les pays du Sud ? Un accès qualifié aux marchés ne mènerait-il pas à une autre forme de discrimination commerciale puisque les pays industrialisés font actuellement montre d'un intérêt croissant pour l'établissement de normes environnementales ; ils ont des exploitants plus aisés qui peuvent se

« Pourquoi les acteurs qui enfreignent en permanence les accords internationaux pour l'environnement et l'emploi devraient être autorisés à poursuivre dans cette voie tandis que ceux qui les respectent et tentent d'améliorer les pratiques agricoles sont également ceux qui doivent supporter le poids des coûts additionnels. Nous avons besoin d'un système commercial qui prenne le contre-pied de cette situation inadéquate ! »

Anja Osterhaus, Bureau de plaidoyer du commerce équitable, Belgique, lors de la Conférence régionale européenne, novembre 2006

permettre de payer les coûts de mise en conformité ; et par le passé, ils ont utilisé la sécurité alimentaire et d'autres normes comme une forme de restriction commerciale déguisée.

Tout d'abord, il est probablement erroné de croire que les pays du Nord seraient moins touchés que les pays du Sud de voir des normes de désindustrialisation de l'agriculture être mises en vigueur. Cela peut être le cas aujourd'hui puisque les normes consistent principalement en des exigences compliquées d'hygiène et de santé pour les produits. Toutefois,

« Accès qualifié au marché » et « Fonds de développement rural durable » :

- Tout d'abord, les pays établiraient des normes de qualité et des systèmes de certification indépendants au niveau national. Ensuite, ils feraient de ces normes des exigences obligatoires pour les producteurs nationaux ;
- Une fois prouvée l'application de ces exigences obligatoires, les pays pourraient alors progressivement imposer leurs normes de qualité aux frontières et instaurer une différence entre les produits qui épousent les normes de durabilité exigées et ceux qui sont produits de manière non durable ;
- Les revenus issus des tarifs douaniers appliqués aux produits issus de pratiques non durables dans le Nord seraient consacrés à l'alimentation d'un « Fonds de développement rural durable » à l'échelle internationale qui soutiendrait le passage à des pratiques agricoles durables ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes d'accès qualifié aux marchés dans les pays en développement.

cela peut s'avérer différent lorsque tant les pays du Nord que du Sud se montrent intéressés à protéger leurs marchés du dumping social et environnemental. Toute tentative de passage à une agriculture durable sera vouée à l'échec si les biens étrangers à faible coût produits à l'aide de méthodes destructives sont acceptés sur le marché. A cet égard, il est de la responsabilité de l'hémisphère Nord de changer ses pratiques. Il n'est pas inconcevable de penser qu'un jour l'Inde sera à même d'établir ses propres normes environnementales de production pour ce qui concerne ses importations de volaille et que la Thaïlande en fera de même avec ses normes de pêche durables. Ce qui est certain, c'est que l'expansion de l'agriculture industrielle est mondiale, et même dans les pays pauvres, les régions qui sont correctement intégrées au marché mondial se caractérisent souvent par des systèmes de production agricole industriels. Cependant, l'agriculture dans son ensemble est beaucoup plus industrialisée au Nord que cela n'est le cas au Sud. Le niveau de mécanisation par exemple est presque quatre fois plus élevé dans les pays développés que dans les pays en développement. Pour ce qui concerne l'utilisation d'engrais synthétiques – et vraisemblablement également de

pesticides – cela est moins évident. Pourtant, exception faite de la Chine, du Brésil, de l'Inde et de quelques autres pays en développement, la majeure partie du monde en développement a moins recours aux engrais que les pays développés.¹²⁵ En outre, de nombreux pays du Sud comptant de vastes régions où l'agriculture biologique de petite échelle prédomine seront en meilleure position que les pays du Nord où la monoculture industrielle règne en maître.

L'accès qualifié au marché ne remettrait pas en question les régions ou les systèmes d'agriculture mais seulement les exportations issues de pratiques agricoles dommageables pour l'environnement. C'est pourquoi la question cruciale qui doit être posée est : d'où ces exportations sont-elles produites et à qui profite l'utilisation de ces piètres normes ? Même si l'ensemble des données réunies reste incomplet, il est probable que la majeure partie des exportations mondiales sont issues de systèmes industriels du Nord et de quelques régions du Sud ayant un important recours aux intrants.¹²⁶ Par exemple, les cinq premiers exportateurs de blé sont les États-Unis, la France, le Canada, l'Australie et l'Argentine – pays qui se caractérisent par des systèmes agricoles hautement industrialisés. Si toutes les exportations de blé de l'UE sont comptabilisées, environ 75% des exportations mondiales de blé de 2006 à 2015 seront produites à partir de systèmes agricoles utilisant de fortes proportions d'intrants.¹²⁷ De la même façon, les trois premiers exportateurs de soja sont les États-Unis, le Brésil et l'Argentine et ils représentent à eux trois 80% de la production mondiale de graines de soja et 70% de la production mondiale d'huile de soja.¹²⁸ Si leurs exportations sont concurrencées par le reste du monde au travers d'un accès qualifié aux marchés, les petits exploitants cultivant du soja ne seront pas affectés par cet accès ; en revanche les gros producteurs industriels qui effectuent la majorité des exportations de ces pays le seront. Il est également nécessaire que ces producteurs tout comme les groupes de transformation et de commerce transnationaux soient instamment incités à passer à des pratiques agricoles durables.

De plus, il est bon de rappeler que dans la pratique, outre les normes gouvernementales, celles établies par les entreprises comme l'EurepGap (chapitre 2.4) risquent de devenir des barrières douanières inappropriées. Les États de la Caraïbe se sont récemment plaints auprès de l'OMC de l'initiative des distributeurs européens qui, en se fondant sur des normes de transformation alimentaire et de longues durées de conservation des denrées discriminent de plus en plus les exportations en provenance des pays en développement. Au contraire, les mesures et instruments d'accès qualifié aux marchés qui visent à

**LE COMMERCE
TRANSFRONTALIER
DES ENTREPRISES
MULTINATIONALES
DOIT ÊTRE SOUMIS À
UN ACCÈS QUALIFIÉ
AUX MARCHÉS**

lutter contre le dumping social et écologique devraient être simultanément développés depuis le bas vers le haut par les initiatives de la société civile et de haut en bas par les gouvernements nationaux. Par exemple, des réseaux d'exploitants tels le RIAF de la région du MERCOSUR ont entamé une reconnaissance mutuelle des produits émanant des petits exploitants qui sont en partie reconnus par les états membres du MERCOSUR comme étant qualifiés pour que leur soient appliqués des tarifs douaniers réduits voire nuls ; les exploitants se reconnaissent en tant que « petits paysans » et sont parallèlement identifiés en tant que tels par d'autres états membres du MERCOSUR qui concèdent des accès préférentiels à leurs produits.

Finalement, il ne fait aucun doute que le concept d'accès qualifié aux marchés s'étend bien au-delà des produits agricoles. L'établissement d'un régime d'échanges commerciaux équitable et respectueux de l'environnement requiert que les investissements, les biens et les services qui franchissent des frontières répondent à des normes sociales et environnementales. Le secteur agricole lui-même comprend une gamme beaucoup plus vaste de biens que les produits agricoles qui ne sont que des dérivés de plantes ou d'animaux. Les entreprises qui produisent des engrais, des pesticides et des machines devraient être considérées comme le sont les transformateurs alimentaires et les sociétés de distribution. De même, le commerce transfrontalier de ces firmes multinationales doit être soumis à un accès qualifié aux marchés. Pourquoi le Kenya ne pourrait-il pas édicter des normes d'investissement pour les chaînes de supermarchés, l'Uruguay établir des normes de carburants pour les moissonneuses ou la Thaïlande développer des normes de production pour les engrais ? Il est certain que l'accès qualifié aux marchés ne peut être uniquement restreint aux biens agricoles et aux flux d'échanges entre le Sud et le Nord. Bien au contraire, étant donné le manque de durabilité des économies développées, il est probablement plus pertinent que ce type d'accès soit également appliqué aux biens non agricoles et aux flux commerciaux Nord-Sud.

Néanmoins, une comparaison menée entre différents pays sur les dispositions prises quant à l'instauration de lois environnementales nous donne à croire que ce sont les pays du Nord qui seront davantage susceptibles d'établir des programmes d'accès qualifié aux marchés, car la plupart des pays du Sud ne pourront bénéficier de capacités institutionnelles, de volonté politique ou de pouvoir suffisants pour s'atteler à cette tâche. Depuis cette perspective, même s'il est avéré que le concept d'accès qualifié aux marchés soit bénéfique à tous, il pourrait bien finalement n'avantager que les pays du Nord. Ce problème pourrait être pallié en établissant un mécanisme de financement qui soit corrélé à l'introduction

de normes aux frontières. Les revenus générés par la gestion de l'accès aux marchés dans les pays plus riches seraient réservés à un fonds qui se concentrerait sur l'aide structurelle nécessaire à la promotion d'un développement rural durable dans les régions marginales à faible rendement agricole.¹²⁹ De cette façon, les tarifs douaniers appliqués aux produits et pratiques nuisibles aux domaines sociaux et environnementaux seraient convertis en aides pour des programmes de développement rural durable. De même qu'il existe un Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), un « Fonds pour le développement rural durable » pourrait être conçu et comprendrait à la fois des organisations gouvernementales et non-gouvernementales qui établiraient des critères et des mécanismes de soutien qui faciliteraient le passage à des pratiques agricoles durables ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes d'accès qualifié aux marchés dans l'hémisphère Sud.

Méta-normes pour le processus de création de normes

Les tentatives de certains pays pour imposer des mesures protectionnistes aux autres nations au travers d'un accès qualifié aux marchés peuvent être jugulées par le développement de normes mondiales communes. Toutefois, le développement de normes internationales constitue un énorme défi et notamment dans un monde qui se caractérise par des agro-écosystèmes, des pratiques agricoles et des habitudes alimentaires extrêmement variés. Ce serait en effet une perte à la fois pour l'écologie et la culture si la mise en œuvre de normes mondialement harmonisées menait aussi à une harmonisation des pratiques de production dans le monde. Cela s'est produit dans des pays où les normes de certification biologique ont été développées puis ont été transférées à d'autres systèmes de production. Par exemple, les normes du label biologique de l'Union Européenne interdisent l'utilisation d'engrais synthétiques, mais dans certaines zones tropicales, une certaine quantité de ce type d'engrais s'avère nécessaire. En divers endroits, comme au nord de Sumatra, des groupes d'exploitants ont donc développé leur propre programme de normalisation biologique qui vise à réduire le recours aux engrais synthétiques sans pour autant les exclure totalement car un élevage intensif pour l'obtention de fumier dans cette région n'est tout simplement pas une option envisageable.¹³⁰ De plus, de nombreux programmes de normes biologiques se concentrent sur des pratiques agricoles spécifiques, mais ne prennent pas en compte des aspects sociaux et économiques tout aussi importants qui doivent être considérés lors de l'élaboration de pratiques agricoles durables, comme le besoin d'établir un équilibre entre l'agriculture des-

**LES MÉTA-NORMES
POUR LE PROCESSUS
DE DÉFINITION DE
NORMES PEUVENT
GARANTIR UN
ENSEMBLE DE RÈGLES
COMMUNES POUR UN
MONDE
EXTRÊMEMENT
DIVERSIFIÉ.**

« Méta-normes » et « Centre de règlement des différends lors de conflits sur les normes » :

- Au niveau multilatéral, les gouvernements conviendraient de méta-normes qui régiraient l'établissement de normes de processus et de production dans le cadre d'une agriculture durable ;
- Les méta-normes définiraient les éléments spécifiques nécessaires au processus, c'est-à-dire la durée, les termes de référence pour l'implication équilibrée de toutes les parties prenantes concernées, la publication des résultats, l'évaluation et la revue périodique des normes, etc. ;
- Un mécanisme de règlement des différends comme par exemple un « Centre de médiation des différends lors de conflits sur les normes » serait créé pour statuer sur les conflits de normes opposant des pays ;
- Une fois ces méta-normes instaurées, il sera soit exigé des gouvernements qu'ils développent et appliquent au niveau national des normes de durabilité pour les processus et méthodes de production dans le domaine de l'agriculture, soit qu'ils participent obligatoirement aux programmes de normes mis au point par les acteurs locaux.

tinée à l'export et l'agriculture de subsistance, ou celui visant à préserver et intégrer le savoir traditionnel. Enfin, les programmes de normes développés dans le Nord nécessitent l'instauration de systèmes de vérification et de contrôle coûteux. A l'inverse, sur les marchés locaux du Sud, les exploitants vendent directement leurs produits aux consommateurs ; c'est pourquoi des systèmes de normes et d'étiquetage moins onéreux seront plus appropriés. Ainsi, les normes de production devraient être élaborées localement afin de s'assurer que les paramètres environnementaux, économiques et sociaux ainsi que les capacités propres à la communauté agricole sont correctement pris en compte.

La solution réside peut être dans le développement de méta-normes. Les méta-normes n'harmoniseraient pas des normes de production et de procédés spécifiques. À la place, elles définiraient des normes communes nécessaires au processus de définition de normes. Le processus qui mène à l'élaboration de normes de qualité locales ou nationales est-il suffisamment démocratique ? Toutes les par-

ties prenantes importantes sont-elles incluses ? Après tout, la création de normes devrait refléter un effort concerté auquel auront participé les paysans, les consommateurs, les organisations non-gouvernementales, les distributeurs locaux et les petits vendeurs. Là où des critères communs servant aux processus de création de normes ont été développés, ils peuvent servir de base à une acceptation mutuelle des différents systèmes de normes locaux et nationaux dans le cadre d'échanges commerciaux internationaux. Plutôt que des normes de production, des normes de procédés universelles devraient être au cœur des négociations d'acceptation mutuelle de normes de production nationales afin de garantir un ensemble de règles communes en adéquation avec un monde hautement diversifié.

Des méta-normes ont été développées dans le contexte de l'agriculture par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), qui a commissionné le Service international d'accréditation biologique (IOAS) afin qu'il jette les bases d'une directive relative à l'acceptation des divers programmes de normes de l'agriculture biologique développés par l'IFOAM à l'échelon local et national. Une première avancée aurait lieu si les gouvernements du monde entier acceptaient d'appliquer au niveau national les systèmes de normes d'agriculture biologique accrédités par l'IOAS. Des directives plus générales sur des normes de processus ont aussi été développées par l'Organisation Internationale de normalisation (ISO) qui fournit un code général de bonnes pratiques de normalisation (guide 59 de l'ISO/IEC), ou par l'Alliance ISEAL (Alliance internationale pour l'accréditation et la labellisation sociale et environnementale) qui propose un code spécifique de bonnes pratiques destiné à l'établissement de normes sociales et environnementales.¹³¹ Des négociations portant sur de telles méta-normes pour des processus de fixation de normes agricoles durables garantiraient l'indépendance de la myriade de pratiques de production durables, et par ailleurs, fourniraient une base commune au commerce transfrontalier. Un organisme multilatéral de doléances indépendant pourrait être établi afin de gérer les conflits relatifs à des différences de normes entre pays. Un « Centre de règlement des différends lors de conflits sur les normes » pourrait par exemple être établi et effectuerait des médiations impartiales afin de statuer sur des plaintes et de régler les différends.

Bien que les méta-normes n'aient pas défini de normes de qualité pour les pratiques d'agriculture et d'élevage, elles en auront néanmoins besoin et cela permettra, dans un deuxième temps, d'élaborer une norme de qualité importante pour le commerce international. La création de telles normes pour le commerce est indispensable pour contrebalancer les

effets négatifs de la mondialisation. Jusqu'ici, la participation à l'économie transnationale a eu pour effet de faire baisser les normes car l'ouverture des frontières incite les entreprises à trouver des fournisseurs ou à s'implanter là où les normes sont les plus faibles. A l'inverse, des marchés mondiaux durables ne peuvent exister que s'ils rehaussent les normes appliquées aux entreprises y évoluant. Les marchés transnationaux devraient induire un nivellement par le haut plutôt que par le bas. La règle générale devrait être d'exiger davantage des multinationales que des

entreprises locales, et non l'inverse. L'entrée sur les marchés mondiaux doit être fonction d'un niveau minimum de performance de durabilité. Si tel n'est pas le cas, la concurrence demeure inéquitable pour les entreprises et exploitants responsables. Grâce à l'acceptation multilatérale de méta-normes, les pays seraient obligés d'établir et de faire appliquer au niveau national des normes de qualité pour la production agricole durable et d'élaborer ces normes en ayant recours à un processus ouvert, inclusif et démocratique.

3.5 Démocratiser la chaîne alimentaire

Si réguler le commerce signifie répondre aux nouveaux défis de la mondialisation, il s'avère nécessaire de solutionner les problèmes de pouvoir et de concentration de marché sur le marché mondial. Le défi des législateurs nationaux et internationaux pour répondre à ces problèmes correspond à résoudre l'équation métaphysique de la « quadrature du cercle ». Cela revient effectivement à cela, car le niveau de concentration déjà atteint sur les marchés agricoles et le pouvoir exercé par les entreprises représentent tous deux de sérieux obstacles. C'est pourquoi avant qu'une quelconque démarche multilatérale ne soit entreprise pour tenter de réguler l'attitude des sociétés, il est impératif de commencer par capter l'attention du public et de mobiliser la pression publique dans le but de mener une action politique. Il est crucial que trois paramètres figurent au sein d'un cadre juridiquement contraignant portant sur la responsabilité des entreprises et l'obligation de rendre des comptes : un mécanisme d'exécution contraignant de la loi antitrust au niveau national et international ; la création de bureaux mondiaux des marchandises qui imposent des normes de commerce équitable tout le long des chaînes de produits et qui obligent les multinationales à rendre des comptes ; et la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à régionaliser le commerce, à promouvoir et à protéger les économies rurales durables.

Loi antitrust et lois sur la concurrence

Deux préalables sont nécessaires pour que puisse exister un cadre efficace de régulation des entreprises. Le premier est l'accès à l'information, c'est-à-dire combler le manque d'informations relatives à la taille et au champ d'action des grandes sociétés agroalimentaires, la part de marché qu'elles contrôlent et les termes de leurs contrats. Tout comme l'OMC requiert des gouvernements qu'ils remplissent des questionnaires pour toute entreprise com-

merciale d'état se trouvant dans leur pays, il serait possible d'étendre cette approche à toute entreprise publique ou privée ayant atteint une certaine taille ou part de marché. Une institution multilatérale telle que la CNUCED ou la FAO pourrait collecter ces informations, les inclure à une base de données et les rendre accessibles au public ; elle fournirait des informations complètes relatives aux fusions, acquisitions et coentreprises existant au sein des marchés de l'agroalimentaire. Le second préalable est que les gouvernements closent les passerelles entre les sociétés transnationales et les agences gouvernementales. Ils pourraient y parvenir en requérant une transparence complète sur l'argent reçu par de

« La part « environnementale » d'un futur régime de commerce équitable respectueux de l'environnement pourrait être atteinte au travers d'une modernisation des politiques commerciales, y compris des instruments qui qualifient les flux commerciaux à l'instar d'un accès qualifié aux marchés. Toutefois, le paramètre « équitable » requerrait quant à lui une modernisation de la politique de concurrence qui disciplinerait le pouvoir des entreprises. »

Bill Vorley, IIED, Royaume-Uni,
lors de la Conférence régionale européenne, novembre 2006

potentiels hauts fonctionnaires, de firmes agroalimentaires ou de lobbies d'entreprises, ou en entreprenant d'assidûment vérifier les conflits d'intérêts avant que les affectations au sein du secteur privé ne soient effectuées. Des lois plus solides sont nécessaires pour assurer de plus longues périodes obligatoires de transition entre le secteur privé et le secteur public.¹³²

Les gouvernements seront mieux équipés pour édicter une législation antitrust plus stricte dans un climat politique où l'accès à l'information est garanti et l'influence des entreprises est sous contrôle. De même, il leur sera plus facile de participer aux négociations multilatérales visant à établir un cadre de

**LES NÉGOCIATIONS
ANTITRUST
MULTILATÉRALES NE
POURRONT
REMPORTER DE
SUCCÈS QUE SI DES
POLITIQUES DE
CONCURRENCE SAINES
SONT EN PLACE AU
NIVEAU NATIONAL**

règles antitrust. Un exemple important dans lequel la pression publique a eu un impact significatif est lors des discussions tenues par l'OMC sur les questions relatives à la concurrence. La raison de cette levée de boucliers s'explique par le fait que l'ordre du jour sur la concurrence établi principalement par l'Union européenne, les États-Unis et quelques autres pays membres de l'OMC privilégiait les moyens de faire progresser les intérêts des multinationales plutôt que de diminuer leur pouvoir et niveau de concentration sur le marché mondial. L'issue des négociations de l'OMC s'est soldée par une victoire à l'arraché des organisations de la société civile. Toutefois, les gouvernements des pays riches continuent à essayer de faire progresser l'ordre du jour relatif aux entreprises transnationales au sein de nombreux accords commerciaux bilatéraux et régionaux. D'autres forums multilatéraux ayant trait à la concurrence, tels que le « Groupe des Nations Unies » à la CNUCED, le Réseau international de la concurrence (RIC) ou le Comité de la concurrence de l'OCDE sont dans l'ensemble démunis pour endiguer la concentration de marché.¹³³ C'est pourquoi le défi consistant à déterminer quelle est la meilleure façon de se confronter aux problèmes de concurrence au niveau multilatéral demeure à résoudre.

L'établissement d'un « Organisme antitrust » multilatéral indépendant est essentiel si la loi antitrust vise à contrer l'augmentation rapide de la concentration sur le marché mondial. Un tel organisme devrait aider à ce que les multinationales ne puissent surpasser la puissance des gouvernements et s'implanter dans des régions où la législation nationale est faible. Cet organisme aurait la capacité de regarder de près les fusions et acquisitions, de les interdire le cas échéant, et de dissuader les sociétés transnationales d'abuser de leur position dominante sur le marché. Cet organisme ne devrait en aucun cas faire appel au secteur industriel, ni se laisser dominer par les pays industriels. En revanche, il serait dans l'obligation de référer à un bureau public constitué d'une majorité de représentants de (petits) exploitants et d'une minorité de représentants de consommateurs et d'entreprises.¹³⁴ Toutefois, les négociations antitrust multilatérales ne pourront remporter de succès que si des politiques de concurrence saines sont en place au niveau national, ou si elles peuvent mettre à profit des règles effectives au niveau des organisations régionales (UE, ANSEA), MERCOSUR, etc.).¹³⁵

Contrats de développement le long de la chaîne de produits

Avec la transnationalisation des relations commerciales, les chaînes de produits s'étendent maintenant à travers le monde, positionnant les acteurs individuels aux emplacements les plus favorables afin que la

somme des gains de rationalisation puisse assurer un avantage compétitif primordial sur le marché. Toutefois, les exploitants – notamment les petits paysans – sont souvent les maillons les plus faibles de ces chaînes. Il est possible de les extorquer lorsque quelques grandes entreprises dominent ce marché d'acheteurs, tandis que les paysans sont incapables d'investir leur « capital » – que cela soit la terre, le climat ou la force physique – autre part. Les phases de post production comme la transformation, la conception, la distribution, représentent l'essentiel de ce que les consommateurs sont prêts à payer. Les bénéfices et le pouvoir augmentent habituellement aux stades ultimes de production et de commercialisation, mais diminuent pour les fournisseurs de matières premières et les sous-traitants. Ce qui se produit souvent, selon les termes employés par un producteur de bananes, « c'est un transfert pervers de richesses, par certains supermarchés, depuis les paysans et travailleurs agricoles des pays en développement vers les consommateurs des pays développés ».¹³⁶

Au travers de différents aspects, la situation est proche du processus d'industrialisation qu'a connu l'Europe au 19^{ème} siècle. Après une période d'exploitation systématique, l'élite politique a finalement reconnu que le développement de règles claires permettant de gouverner les relations entre employés et employeurs serait effectivement bénéfique à la fois aux états et à l'économie. L'interdiction du travail des enfants, la limitation des heures travaillées, les systèmes de sécurité sociale dans le cadre de la santé et du chômage, les normes d'hygiène et de sécurité, et le droit au revenu minimum seraient au centre d'un système qui pourrait être décrit comme une économie sociale de marché. Il est plus que temps que les obligations relatives à l'équité des relations au sein des chaînes de production mondiales deviennent un élément déterminant de l'élaboration de cadres de responsabilisation des entreprises. L'assurance d'un échange sans recours à l'exploitation est une responsabilité majeure que doivent assumer les entreprises transnationales. Au-delà de leurs propres intérêts, les sociétés ont pour responsabilité civique de garantir l'intégration des entreprises qui les fournissent et des partenaires avec lesquels ils sont liés par contrats dans leur activité, et de s'assurer qu'une répartition équitable et juste des bénéfices a lieu, notamment lors d'interactions commerciales avec des communautés rurales du Sud. Pour ce motif, les chaînes de produits transnationales doivent être régies par des contrats de développement établis entre les petits producteurs et les acheteurs.

La régulation des flux commerciaux entre les acteurs du marché et le long des chaînes de production transnationales serait nouvelle dans le domaine des politiques internationales. Néanmoins, cette approche a pu être mise à l'épreuve avec succès pen-

dant des décennies par des organisations sur le terrain. En 1970, le « mouvement pour le commerce équitable » catalysait un processus de contrôle des flux commerciaux dans les chaînes de produits afin de garantir une relation plus équitable entre les producteurs de pays distants, principalement dans le Sud, et les consommateurs du Nord. Que le produit concerné soit la banane, du café ou des jouets pour enfants, le principe est toujours le même : un prix final plus élevé et une aide au financement de pré-investissement associés à des normes négociées pour que le processus de production assure une part équitable et de meilleures conditions de travail pour les producteurs, pour une amélioration de la qualité des produits, et pour une hausse des pratiques de « consommation éthique ». De plus, la notion de tarification juste ne doit pas uniquement être comprise comme une tarification au coût complet qui reflète tous les coûts de production. La tarification juste doit également être entendue comme un élément essentiel permettant de s'assurer que la santé des communautés et des écosystèmes naturels est protégée. Les initiatives de commerce équitable sont brillamment parvenues à établir des contrats dans le cadre de partenariats commerciaux de longue durée et peuvent constituer des précédents importants dans l'élaboration d'accords commerciaux internationaux.¹³⁷

L'idée n'est pas juste d'améliorer le « commerce équitable » et de simplement augmenter sa part de marché.¹³⁸ Il s'agit plutôt de reconnaître que ses éléments constitutifs peuvent servir de guide dans la possible négociation de règles communes dans le cadre d'un contrôle des chaînes de production transnationales. Les gouvernements peuvent faire le choix d'un mécanisme multilatéral qui améliore certains des éléments constitutifs du commerce équitable comme des pratiques obligatoires au sein des relations de commerce transnationales. Une première étape consisterait à obliger les entreprises à mener des négociations transparentes, ouvertes et participatives avec les fournisseurs et les sous-traitants au sujet de contrats de développement pour tout ce qui concerne les aspects de leurs activités transnationales. En se conformant aux principes de commerce équitable, ces contrats devraient répondre aux exigences suivantes : (1) payer un prix aux producteurs qui couvre les coûts de production et les modes de subsistance durables ; (2) payer une prime que les producteurs peuvent investir dans des priorités de développement ; (3) payer partiellement en avance lorsque les producteurs en font la demande, et ; (4) signer des contrats qui permettent des planifications et des pratiques de production durable sur le long terme. Il serait exigé des multinationales qu'elles fournissent leurs contrats aux « Bureaux de contrats de développement » nouvellement créés qui en assureraient la supervision et publieraient leurs termes

Trois institutions multilatérales pour réguler les entreprises multinationales:

- La CNUCED ou la FAO devraient établir une banque de données accessible par le public contenant les informations relatives à la taille et au champ d'action des grands groupes agroalimentaires ainsi que les informations ayant trait aux fusions, acquisitions et coentreprises du système alimentaire ;
- Un « Organisme antitrust » multilatéral devrait être créé afin de surveiller les fusions et acquisitions, et empêcher les multinationales d'abuser de leur pouvoir de marché (dans le contrôle des prix du marché par exemple ou dans l'émergence de cartels ;
- Des « Bureaux de contrats de développement » devraient être créés afin de superviser les contrats transfrontaliers qui garantiraient une distribution juste et équitable des bénéfices entre les différents acteurs des chaînes de production transnationales.

de références afin d'améliorer la transparence et l'information vis-à-vis du public.

Les entreprises devraient obtenir des accréditations auprès de ces bureaux. Des audits réguliers devraient garantir que les sociétés tout comme leurs fournisseurs se conforment à une norme basique d'équité.¹³⁹ De cette façon, les contrats de développement et également ses formes correspondantes de contrat d'exploitation, pourraient établir les conditions qui détermineraient lorsque les entreprises peuvent s'engager dans des activités commerciales transnationales. D'un autre côté, ils garantiraient que les exploitants et les petits fournisseurs jouissent d'une réelle participation sur les marchés internationaux et touchent un salaire décent en contrepartie du travail effectué. Dans un même temps, les informations rendues publiques au sujet de ces contrats aideraient les organisations de producteurs, les syndicats de paysans, les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile à adhérer à des relations commerciales équitables dans les chaînes de production transnationales et à faire part de leurs inquiétudes le cas échéant.

Étant donné la complexité de ces contrats, le commerce mondial deviendrait en effet un « commerce lent ». Toutefois, cette approche aurait le bénéfice de promouvoir la justice, la démocratie et la durabilité du commerce puisque ces agents de premier ordre de l'agriculture internationale que sont les entrepri-

LES OBLIGATIONS RELATIVES À L'ÉQUITÉ DES RELATIONS AU SEIN DES CHAÎNES MONDIALES DE PRODUCTION DEVRAIENT DEVENIR UN ÉLÉMENT DÉTERMINANT DE L'ÉLABORATION DU CADRE DE RESPONSABILISATION DES ENTREPRISES

ses transnationales seraient considérés comme ceux ayant à répondre de la régénération de l'agriculture dans le monde entier.

Régionalisation des chaînes de production

Le ralentissement implicite du commerce dans les chaînes de produits transnationales en raison de l'accréditation des contrats commerciaux auprès des bureaux de marchandises doit s'accompagner d'une transformation explicite et active des chaînes de produits transnationales en chaînes régionales conformément au principe de Subsidiarité économique. En dépit du fait que les activités économiques et commerciales tendent à de plus en plus s'instaurer le long des chaînes de produits transnationales, l'instance depuis laquelle les communautés et les sociétés peuvent exprimer leurs « inquiétudes non commerciales » demeure l'état-nation, la province, l'état ou la communauté locale. Les préférences collectives ainsi que la volonté politique continuent à être façonnées dans la sphère publique et non le long des chaînes mondiales de valeur économique.

Comme cela est le cas de la re-régionalisation des chaînes commerciales et de production, les pays doivent tout d'abord reconsidérer le rôle des entreprises commerciales d'état et des bureaux de commercialisation publics. Les entreprises commerciales d'état ont historiquement été créées par les gouvernements pour remplir un certain nombre d'objectifs de politique publique, comme le soutien des prix nationaux, la promotion des efficacités dans la production et la commercialisation agricole et aussi pour rendre accessible, à des prix abordables, des denrées alimentaires pour les populations à bas revenus. Par exemple, en Indonésie et aux Philippines, les entreprises commerciales d'état se sont engagées à acheter, importer et distribuer du riz. En Inde cependant, outre l'approvisionnement et le stockage de régulation, elles fournissent un soutien de prix minimum pour 24 produits. Ainsi, les entreprises commerciales d'état offrent aux pays un point d'entrée important pour réguler le marché. Puisqu'elles dépendent des mandats des gouvernements et sont soumises aux lois d'intérêt public, elles peuvent potentiellement jouer un rôle utile pour contrecarrer le pouvoir de marché des entreprises agroalimentaires mondiales. Néanmoins, dans les processus de déréglementation et de libéralisation des économies des pays en développement, les entreprises commerciales d'état – autrefois habituelles dans les secteurs agricoles à travers le monde – ont fait l'objet de sérieuses critiques. Il est vrai que les entreprises commerciales d'état ont été sujettes à la corruption et à des gestions défectueuses. Toutefois, les gouvernements ont besoin de revoir leur capacité à les réformer plutôt

que de simplement les supprimer. Étant donné le potentiel stratégique des entreprises commerciales d'état pour stabiliser l'offre, les prix et la qualité des denrées alimentaires, il convient plutôt de les rendre plus transparentes, responsables et de mieux les gérer. Au vu de l'énorme concentration de pouvoir et des perturbations de marchés provoquées par les grandes entreprises transnationales, il est important que les gouvernements disposent d'une marge de manœuvre politique suffisante pour améliorer et fortifier les entreprises commerciales d'état, notamment si l'on considère les installations actuelles, leur nombre infinitésimal dans la plupart des pays et leur faible influence sur les marchés lorsqu'elles existent.¹⁴¹ En outre, afin d'éviter toute corruption gouvernementale, il serait bon que les gouvernements accentuent l'implication directe des exploitants et des consommateurs dans les bureaux de commercialisation.

Des mesures visant à rétablir l'espace politique dans l'optique de l'instauration de politiques d'investissement durables feraient plus que de seulement contrebalancer le pouvoir des entreprises. Un certain nombre d'aspects abordés au cours des négociations menées à l'OMC dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services se réfèrent uniquement aux droits des investisseurs ; en adéquation avec l'Accord de l'OMC sur les mesures d'investissement liées au commerce, et encore davantage avec les chapitres sur l'investissement inclus dans des accords bilatéraux et régionaux, elles renforcent les droits des entreprises transnationales à s'établir dans des pays étrangers, à faire l'acquisition de sociétés locales, à fournir des visas de travail à leurs employés étrangers, etc. Les mesures de re-régionalisation du commerce et des chaînes de produits sont contraires à ces accords. Des politiques de gestion du contenu local permettraient aux communautés de maximiser les interpénétrations entre différents secteurs de l'économie rurale puisque les firmes seraient contraintes d'acheter leurs marchandises auprès de fournisseurs locaux – par exemple, des intrants alimentaires destinés à l'élevage ou des denrées alimentaires produites localement dans les services du tourisme rural –, afin d'inclure les transformateurs locaux et pour éventuellement vendre à des négociants ou distributeurs implantés sur place. De la même façon, les services apparentés devraient tant que possible être fournis localement, et dans certains cas, les multinationales devraient même être obligées de participer à la formation et à l'amélioration des fournisseurs de services locaux.

En outre, une politique de « l'implantation locale pour une vente locale » procure une information importante pour les gouvernements envisageant un investissement d'une firme étrangère.¹⁴² Les gouvernements pourraient insister pour que, lorsque cela est possible, une entreprise étrangère ne vende que

**LES PRÉFÉRENCES
COLLECTIVES
CONTINUENT À ÊTRE
FAÇONNÉES DANS LA
SPHÈRE PUBLIQUE ET
NON LE LONG DES
CHAÎNES MONDIALES
DE VALEUR
ÉCONOMIQUE.**

sur un marché en particulier dès lors qu'elle accepte de produire sur place. En d'autres termes, l'accès au marché par les entreprises transnationales serait fonction des sites de production en activité sur ce marché donné. Une telle politique devrait être envisagée dans des secteurs où la substitution des importations est possible. La Norvège par exemple, ne pourrait appliquer une telle politique dans le secteur du café ; en revanche le Ghana pourrait tout à fait considérer la possibilité d'imposer une politique « d'implantation locale pour une vente locale » dans le cas des produits transformés à base de tomates puisqu'il a pu constater que quelques firmes commerciales transnationales avaient profité de la clôture de la plupart des industries de tomates ghanéennes jadis florissantes. Une politique « d'implantation locale pour une vente locale » permettrait non seulement aux gouvernements de maximiser la production intérieure mais aussi de s'assurer que cette production est contrôlée au niveau national. Si une entreprise était obligée de produire localement ce qu'elle souhaitait vendre sur le marché local, ses activités pourraient être replacées sous le joug des communautés et des citoyens. Les sociétés commerciales seraient alors amenées à être plus transparentes et responsables à l'égard du pouvoir des parties prenantes et ne seraient plus uniquement tournées vers les intérêts de leurs lointains actionnaires. En outre, les menaces de réimplantation proférées par les sociétés dans le cas où les normes seraient relevées ou les salaires rehaussés n'auraient plus aucun sens, dans la mesure où le prix à payer par ces mêmes sociétés serait la perte de parts de marché au profit de leurs concurrents locaux. Si, grâce à cet ensemble de mesures ainsi que d'autres, les communautés obtenaient la possibilité d'implanter ces activités d'entreprises au sein de l'économie locale, elles pourraient récolter les bénéfices des transferts de technologie entre pays, partager les informations que les entreprises multinationales sont susceptibles d'apporter tout en réalisant le plein potentiel de leurs économies rurales respectives et en s'assurant une part équitable de création de valeur globale.

Finalement, les politiques qui rendent la distance plus coûteuse sont les pierres angulaires de la re-régionalisation des chaînes de production. Puisque le commerce agricole est très consommateur de transport, si l'on considère le nombre de kilomètres parcourus, l'expansion des marchés internationaux n'aurait pas été profitable sans la baisse des coûts de fret. En particulier, la concurrence de denrées étrangères dans les secteurs de marchés nationaux – par exemple, les pattes de poulets brésiliens contre la volaille locale, le blé américain contre la production de blé nationale – requiert des faibles coûts de transport ; sinon les coûts de production moins élevés à l'étranger seraient bientôt annihilés par des dépen-

ses de transport plus importantes. Pourtant outre l'augmentation des prix du pétrole que l'on peut attendre dans l'hypothèse d'un pic pétrolier mondial, la distance parcourue par les produits agricoles génèrent une contrainte sur la biosphère, et notamment par la pollution de l'air et de l'eau et par l'émission de gaz à effet de serre.

Jusqu'ici, les dommages endurés par la biosphère n'ont pas été correctement estimés puisque aucun propriétaire ne peut réclamer de compensations

« Il n'existe pas qu'une seule sorte de marché doté d'un système commercial spécifique. Il existe une grande variété de marchés dont les systèmes de production, d'échanges et de distribution sont distincts. Il est nécessaire que nous re-régionalisons le commerce, puisque la théorie de la taille unique qui permettrait de créer un unique marché mondial uniforme ne sert pas les intérêts du public. »

Josefa Francisco, IGTN Asia, Philippines,
lors de la Conférence régionale asiatique, mai 2006

pour les préjudices subis. Pour inverser cette situation, il est nécessaire d'élaborer une nouvelle génération d'instruments, comme des « redevances d'utilisation » lorsque des biens communs sont utilisés. De telles redevances ont déjà été mentionnées au cours de forums multilatéraux en commençant par le Sommet financier de Monterrey en 2000 et le Sommet mondial du développement durable de 2002. Par exemple, une taxe d'utilisation calculée sur la base des émissions de gaz des avions serait un mécanisme efficace et raisonnable pour contrôler le taux de pollution atmosphérique généré par l'ensemble de l'aviation. Une telle taxe ferait baisser la demande de transport aérien en incluant les externalités environnementales dans le prix de transport de passagers et de fret. En outre, les taxes d'utilisation serviraient de motivation pour mobiliser le potentiel d'efficacité dans les moteurs, les avions et les acheminements. De manière similaire, une redevance annuelle pourrait être collectée auprès de tous les navires, indépendamment de leur pavillon d'état ou de la localisation du siège de l'entreprise, afin de taxer l'utilisation de la haute mer dans le cadre du transport. Bien que moins dommageable pour l'environnement, le transport maritime a bien une incidence néfaste tant sur les océans que pour l'air. A cette fin, les taxes d'utilisation participeraient au retour à l'internalisation de certains coûts qui ont jusqu'ici été chaque fois plus externalisés grâce à la mondialisation. A l'instar des subventions et des normes, les taxes d'utilisation sont des outils que les gouvernements, conscients de l'importance de protéger les biens communs, devraient considérer afin de garantir sur le long terme une santé environnementale au commerce agricole.

3.6 Redresser les asymétries

**DANS UN VÉRITABLE
RÉGIME DE
COMMERCE
ÉQUITABLE
RESPECTUEUX DE
L'ENVIRONNEMENT,
LES EXPORTATIONS
AGRICOLES
POURRAIENT ÊTRE
RÉDUITES POUR NE
PLUS REPRÉSENTER
QU'UNE CATÉGORIE
RÉSIDUELLE**

Compenser les énormes asymétries entre les nations du monde entier a été l'un des objectifs spécifiques déclarés lors du Cycle de négociations de Doha, également connu sous le nom de « Cycle de Développement ». La promesse de conditions de concurrence égales dans le commerce mondial faite par le Nord est aujourd'hui considérée par les pays du Sud comme une voie viable – si elle n'était pas trahie par le protectionnisme et le dumping à l'export exercés par l'hémisphère Nord. Pourtant, même si l'on omet cette hypocrisie, il est peu probable qu'un véritable libre-échange puisse créer de quelconques conditions de concurrence égales en raison des trop importantes asymétries existant au sein des nations et entre les pays. Pour commencer, toute l'attention portée sur la promotion des exportations tend à faire oublier que les exportations bénéficient rarement aux petits exploitants, tout comme elles impliquent souvent de lourds coûts environnementaux. Dès lors, quelles pourraient être les directives pour fonder des politiques d'exportation durables ? De plus, pour parvenir à une plus grande équité entre les nations, les acteurs plus faibles doivent bénéficier de certaines préférences et non pas juste de chances égales. Si l'on suit le principe de Justice Commerciale, un « traitement spécial et différencié » devrait donc être la norme et non l'exception. Quelles règles d'accès aux marchés pourraient systématiquement profiter aux économies plus faibles ? Et enfin, le commerce transfrontalier n'est pas forcément animé par une recherche de profits ; il peut également être conduit dans un esprit de réciprocité et de solidarité mutuelle. Que se passerait-il si les pays du Sud faisaient le choix de sortir de la concurrence commerciale et tissaient entre eux des accords commerciaux régionaux qui chercheraient à mettre en place des échanges solidaires ?

Placer les exportations dans leur contexte

Il est concevable que dans un véritable régime de commerce équitable respectueux de l'environnement le volume des exportations agricoles diminuera pour ne plus être qu'une catégorie résiduelle. La politique agricole traitera les exportations comme un sujet d'inquiétude marginal lorsqu'il renforce l'accès des petits exploitants aux marchés locaux afin de maximiser le niveau de sécurité de l'agriculture et de l'alimentation nationale ; lorsqu'il régionalise les chaînes de production lorsque cela est possible afin de créer de nouvelles opportunités d'emploi et assurer la vitalité des économies rurales ; et enfin, lorsqu'il promeut la transformation en cours vers des pratiques agricoles plus durables.

Néanmoins, les exportations continueront à être prépondérantes pour le développement. Toutefois ce ne sont ni la valeur numéraire ni le volume qui font des exportations un outil précieux pour le développement durable, mais leur qualité particulière ainsi que leurs interpénétrations avec la production et la consommation intérieure. Les pays qui s'engagent dans le développement durable feront plus que simplement maximiser leurs activités d'exportation ; ils opteront pour l'intégration d'activités d'exportation sélectionnées avec soin dans la stratégie de développement nationale cohérente. Si les exportations doivent être destinées à participer activement à la réduction de la pauvreté et à la diversification économique sans pour autant détériorer les biens communs sociaux et environnementaux, il est nécessaire qu'elles soient incluses à un cadre de politique intérieure global. Un tel cadre doit être conçu en fonction de la conjoncture du pays, tout comme n'importe quelle promesse d'exportation doit être effectuée une fois évaluées les capacités, les dotations et la structure socio-économique spécifique de son secteur agricole. Quels sont alors les critères appropriés qui permettraient que les exportations agricoles soient bénéfiques au développement durable du pays ?

Avant tout, les pays confrontés à la pauvreté et à la faim sur leur propre territoire mais qui exportent néanmoins des biens agricoles, doivent se demander si l'affectation choisie pour ces ressources est vraiment optimale. De nombreux pays frappés par la faim produisent déjà suffisamment de calories, mais la majorité quitte le pays en tant qu'aliments pour animaux destinés aux exploitations industrielles étrangères au lieu d'être utilisée comme aliments de base dans l'alimentation locale. Dans l'avenir, il est probable que la production de cultures énergétiques destinées à l'exportation aggrave ce problème structurel. En revanche l'hypothèse selon laquelle les revenus en devises étrangères issus des exportations permettraient éventuellement à l'état d'investir afin de mieux contrôler la pauvreté ne s'est pas encore réalisée. Tout choix entre les besoins des pauvres actuels et les éventuels gains futurs de l'état est susceptible d'être effectué dans la mauvaise direction. À la place, les gouvernements pauvres ne doivent pas donner de priorité à la sécurité alimentaire nationale sur l'ouverture à l'exportation mais doivent plutôt instaurer des politiques qui redirigent la production et la distribution vers les marchés intérieurs et le développement de capacités au sein même du pays.

En outre, un cadre de politiques national doit s'assurer que la production des biens destinés aux

exportations ne repose pas sur une externalisation des coûts ou sur l'épuisement de ressources nationales non renouvelables. Les pays des régions arides par exemple, devraient s'inquiéter d'exportations usant de vastes quantités d'eau pour leur production qui épuisent les aquifères et les nappes phréatiques souterraines comme cela est notamment le cas des fleurs coupées et des légumes. L'utilisation des ressources doit être intégrée au prix du produit au travers de politiques environnementales appropriées telles que l'application de taxes et redevances. De plus, comme le commerce d'exportation s'accompagne généralement de pratiques agricoles industrielles intensives, les impacts générés par ces pratiques comme la pollution des sols et de l'eau par des résidus chimiques ou la perte de biodiversité devraient être interdites. Car un avantage comparatif reposant sur l'exploitation ou la destruction des ressources non renouvelables ne sera pas bénéfique sur le long terme.

De plus, un cadre de politique commerciale pertinent garantira que les bénéfices liés aux exportations soient réinvestis de façon à créer un cercle vertueux. Ce sont en premier lieu les pays les moins avancés, où les liens entre l'agriculture destinée à l'exportation et le reste de l'économie sont plutôt ténus, qui ont été les témoins du développement des enclaves d'exportation qui non seulement ne sont pas parvenues à stimuler les autres secteurs économiques mais n'ont pas non plus concouru à la croissance économique de ces pays. C'est pourquoi les gouvernements devraient inclure des éléments qui intègrent efficacement les activités d'exportation à l'économie rurale en général. Une composante d'exportation intégrée à la croissance agricole et au développement rural est d'autant plus efficace pour lutter contre la pauvreté et fortifier le développement rural, si l'exploitation agricole est correctement connectée à des entreprises à forte valeur ajoutée du système alimentaire, telles que les industries locales de transformation et de distribution, et aussi si l'ensemble du secteur agricole est fortement ramifié aux autres secteurs d'activité économique. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a découvert que l'agriculture « riche en ramifications » ne concordait jusqu'ici que rarement avec l'agriculture destinée à l'exportation. La FAO affirme que l'agriculture « riche en ramifications » est habituellement encouragée par des méthodes de production reposant plus sur une main-d'œuvre intensive que sur une utilisation intensive de capital, et également par une distribution plus homogène des revenus car les schémas de consommation favorisent davantage les biens et les services produits localement que ceux importés, et enfin au travers de liens établis avec d'autres marchés et notamment les marchés urbains de produits qui peuvent continuer à

absorber les augmentations de production sans pour autant que les prix des produits ne s'affaissent de trop.¹⁴³ Ce n'est que dans le cas de l'existence de ce type de cadre que les bénéfices liés aux exportations pourraient être effectivement utilisés pour améliorer et diversifier la base de la production agricole, tout en augmentant parallèlement considérablement un développement rural durable.

Les petits exploitants seront mieux placés pour recueillir les bénéfices des exportations en des endroits où les conditions de ces cadres sont en vigueur. À l'heure actuelle, les meilleures opportunités d'exportation se présentent dans les productions à petite échelle de denrées à forte valeur comme les fruits et les légumes. Ainsi, ces dernières années, les fermiers qui ont réussi à produire des plantes à destination des marchés étrangers sont également ceux qui ont connu les taux les plus rapides de réduction de la pauvreté.¹⁴⁴ Bien que les hommes soient largement plus présents dans le commerce d'exportation, dans certains cas des femmes sont parvenues à augmenter la base de leurs revenus, comme par exemple avec la production de beurre de karité ou de poisson fumé.¹⁴⁵ Ces exploitants ont réussi à diversifier leurs revenus, à créer des opportunités d'emploi et à

« Le commerce n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen de parvenir à un objectif plus large. La question est : Quel est le type de développement auquel nous prétendons, y compris la relation existant entre l'agriculture, l'économie et la société dans son ensemble. En répondant à cette question, nous devons déterminer le rôle que jouera le commerce en tant qu'un moyen parmi d'autres pour parvenir à ce développement. »

Biswajit Dhar, Indian Institute of Foreign Affairs, Inde, lors de la Conférence Régionale asiatique, mai 2006

réduire leur vulnérabilité. Au Ghana par exemple, les agricultrices aux bas revenus ont réussi à augmenter leurs revenus et à étendre leurs droits à la terre en participant à la production de cacao pour l'exportation grâce à la mise en place de systèmes de cultures intercalaires qui comprennent également des aliments de base. Une fois encore, la politique nationale détient la clé d'une répartition équitable des bénéfices issus des exportations. En l'absence d'institutions qui permettent que le marché soit favorable aux pauvres, on peut s'attendre à ce que la mondialisation accroisse les rendements d'échelle et exacerbe les inégalités. Ainsi, il est crucial que la politique commerciale soit considérée comme faisant partie intégrante des stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans lesquelles la redistribution des terres, la reconnaissance des droits communaux à la terre, le développement d'infrastructures de commercialisation et d'octroi de services – en parti-

UN CADRE DE POLITIQUES NATIONAL DOIT S'ASSURER QUE LA PRODUCTION DES BIENS DESTINÉS AUX EXPORTATIONS NE REPOSE PAS SUR UNE EXTERNALISATION DES COÛTS

LA POLITIQUE NATIONALE DÉTIENT LA CLÉ D'UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES ISSUS DES EXPORTATIONS

Directives pour une politique d'exportation durable:

- Donner la priorité à la sécurité alimentaire et non aux exportations et privilégier la production destinée à la subsistance et aux marchés nationaux plutôt que la production à destination des marchés étrangers ;
- Décourager le secteur des exportations dans ses velléités à occuper la terre et les ressources naturelles si cette occupation engendre des conséquences néfastes pour le secteur national ;
- Éviter la concentration des bénéfices issus de l'exportation dans les mains de quelques installations ou entreprises transnationales de grande envergure ;
- Inclure autant que possible les petits exploitants, les coopératives agricoles ainsi que les travailleurs sans terre à l'économie orientée à l'exportation tout en garantissant des relations commerciales équitables et des conditions de travail décentes ;
- Renforcer le pouvoir des femmes dans le commerce d'exportation et garantir l'égalité des sexes dans la répartition des bénéfices des exportations ;
- Empêcher l'industrialisation de l'agriculture et encourager l'expansion des pratiques de production agricoles ayant un recours intensif en main-d'œuvre et en savoir, comme l'exploitation agricole biodiverse et l'agroécologie ;
- Lier de manière effective l'agriculture destinée aux exportations aux autres secteurs économiques et l'inclure dans l'économie rurale dans son sens large.

culier aux agricultrices – jouent tous un rôle clé dans l'expansion des opportunités. Des mesures visant à réduire les coûts supportés par les petits exploitants au travers de meilleures infrastructures de transport, d'accès aux informations relatives aux marchés, et au crédit sont également vitales.

Traitement systémique différencié

Depuis que les pays en développement ont commencé à adhérer au GATT, ils ont demandé à bénéficier d'un traitement particulier qui prenne en compte leurs faiblesses et désavantages économiques. Ce traitement spécial a été reconnu pour la première fois par les règles du GATT en 1979. La « Clause d'ha-

bilitation » a été adoptée pour permettre un « Traitement spécial et différencié » (TSD) de certains pays en développement, tels que des accès aux marchés non assujettis aux tarifs douaniers ou aux quotas pour les pays les moins avancés. Toutefois, depuis qu'il a été édicté, le TSD n'a pas répondu aux attentes qui en étaient espérées.¹⁴⁶ Bien souvent, les dispositions du TSD concédées par les pays développés consistaient en « des engagements d'agir aux mieux de leurs possibilités » dont le but était que les pays en développement fassent des concessions supplémentaires dans d'autres domaines politiques. Dans d'autre cas les dispositions du TSD n'ont jamais été mises en œuvre. Néanmoins, ces dispositions qui favorisaient effectivement les pays en développement consistaient juste en des mesures correctives sur le programme commun. Par exemple, de plus longues périodes d'application des accords, ou des formules de réduction des tarifs douaniers plus douces n'ont pas infléchi la tendance mais seulement le délai de la libéralisation commerciale vis-à-vis des acteurs les plus forts. Au bout du compte, pays faibles et pays forts ont été traités de manière similaire, sur le principe de la taille unique.

De façon tout à fait ironique, l'écrivain Anatole France s'était moqué du « majestueux égalitarisme de la loi, qui interdit tant aux riches qu'aux pauvres de dormir sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain ». Cet aphorisme souligne les injustices qui peuvent survenir lorsque tout le monde est traité sur un même pied d'égalité, en appuyant le fait que finalement le résultat final est tributaire des conditions de départ. Le concept du TSD contient une once de cette sagesse. Car il implique qu'admettre que toutes les nations sont égales ne signifie pas obligatoirement les traiter de la même façon ; bien au contraire, il est juste de ne traiter équitablement que ceux ayant une force égale et inégalement ceux ayant une force différente. Vu sous cet angle, le TSD est une clé importante pour parvenir à une plus grande égalité dans les relations commerciales. Toutefois, il est nécessaire qu'il évolue pour devenir un « Traitement systémique différencié » au lieu de n'être qu'une mesure corrective en bout de chaîne, c'est-à-dire qu'il doit devenir une caractéristique systémique structurelle du régime commercial.

Identifier les critères permettant de différencier les pays en développement les uns des autres est un épineux problème. A l'heure actuelle, l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC distingue les pays importateurs nets de produits alimentaires et également les pays les moins avancés des autres pays en développement. Établir un traitement spécifique pour les pays les moins avancés comme le fait par exemple l'UE au travers de son initiative « Tout, sauf les armes » est tout à fait approprié. Mais qu'advient-il lorsqu'un pays réussit à sortir de ce groupe et se

retrouve traité sur un même pied d'égalité que les pays en développement les plus avancés ? Il est certain qu'une différenciation plus sophistiquée garantirait un plus haut degré d'équité au sein du système.

Une évaluation individuelle des pays permettrait que les nuances nécessaires de différenciation soient apportées, ce qui favoriserait la mise en place d'une répartition des potentiels bénéfiques commerciaux entre pays sur une base progressive. Un critère pourrait être la hauteur du PNB par habitant. Une différenciation menée sur ce critère faciliterait le traitement équitable entre pays développés et en développement, et permettrait de s'écarter de la tendance à distribuer les droits et les obligations le long de l'axe Nord-Sud. Par exemple, un pays aux revenus moyens comme l'Algérie se verrait octroyer un traitement spécial par l'Union Européenne mais devrait lui-même accorder un traitement spécial au Niger. De cette façon, les dispositions favoriseraient non seulement la réduction du fossé Nord-Sud mais aideraient aussi à équilibrer rapidement les asymétries en cours entre les pays en développement.¹⁴⁷ Néanmoins, de nombreux désavantages sont liés à un système de différenciation opéré avec le PNB comme référent. Les pays plus petits risquent d'être défavorisés par rapport à des pays plus grands. En outre, le PNB en tant qu'indicateur ne fournit pas d'informations relatives à la répartition des revenus au sein d'un pays donné, ni d'aperçus quant aux besoins réels de ces pays – en dehors de leur désir d'accroître leurs revenus.

Comme approche intermédiaire, le Bureau de l'Agriculture suédois a proposé, en se fondant sur de multiples critères, de scinder les pays en développement en cinq groupes.¹⁴⁸ Ces critères étaient : les pays pâtissant d'une insécurité alimentaire, ceux ayant une sécurité alimentaire relative, ceux bénéficiant d'une pleine sécurité alimentaire, une catégorie plus large de pays pauvres identifiés par leurs besoins de développement rural, et un nombre de pays faisant exception qui ne pourraient justifier d'un traitement spécial comme par exemple les pays en développement avancé et les pays exportateurs nets de produits agricoles. Au vu de la vaste quantité d'asymétries qui dominent les relations commerciales dans le domaine agricole, ce qui au final sera déterminant, et ce quel que soit le modèle de classification retenu, c'est qu'il devra permettre une différenciation systématique mais aussi nuancée, objective, pertinente et hautement vigoureuse des pays.

Quels seraient les éléments constitutifs d'un régime de traitement systémique différencié ? Il est évident que toute politique instaurée au nom d'une plus grande équité entre les pays devra être compatible avec les politiques de subsistance alimentaire et de protection de l'environnement. Augmenter

quantitativement le flux des exportations du Sud vers le Nord portera atteinte à ces objectifs à moins que la qualité ne soit également garantie. Pour ces raisons, ce rapport recommande que les normes de

« En Amérique Latine le modèle de l'ouverture à l'exportation qui a remplacé le modèle de substitution des importations a asservi l'économie qui est prisonnière du secteur primaire avec une production qui se concentre sur les matières premières. Nous devons inverser cette stratégie dédiée à l'export et nous concentrer sur le moyen de catalyser un développement économique plus diversifié et équilibré. »

Juan Luis Díaz, FUNDAPAZ, Argentine,
lors de la Conférence régionale sud-américaine, août 2006

production et de processus sociales et environnementales soient développées sous la rubrique des méta-normes acceptées multilatéralement (chapitre 3.4). De plus, ce rapport suggère que les pays devraient être habilités à qualifier l'accès à leurs marchés lors de conformité avec ces normes – par exemple, au travers de tarifs douaniers abaissés ou supprimés appliqués aux produits sains tant au niveau social qu'environnemental. Cependant, la question clé qui consiste en savoir si un programme d'accès qualifié aux marchés reposant sur des normes strictes de production et de processus durables pourrait être compatible avec le besoin de favoriser les opportunités commerciales des pays les plus pauvres et nécessiteux, demeure posée.

Deux solutions sont envisageables. Tout d'abord, les pays qui souhaitent importer un produit en particulier pourraient créer un système de contingentement tarifaire qualifié. Avec un tel système, ils classeraient d'abord les importations conformément aux niveaux tarifaires établis par leur programme d'accès qualifié aux marchés. Des mangues par exemple, produites de manière durable ne se verraient appliquer que peu ou pas de droits de douane, tandis que

« Les petits fermiers de notre région ont eu des expériences très variables avec les exportations vers l'Europe. Bien souvent, une agriculture trop orientée vers l'exportation a engendré des dépendances malsaines. Développer des relations commerciales équitables et durables avec nos pays voisins devrait être une question prioritaire. »

Assétou Kanouté, ADAF/Gallè, Mali,
lors de la Conférence régionale d'Afrique de l'Ouest, février 2006

des tarifs douaniers plus importants seraient à payer pour des mangues produites conventionnellement. Ensuite, au sein de chaque classe de tarif douanier, des quotas seraient instaurés et appliqués à des pays sur la base des critères de différenciation. En d'autres termes, les quotas seraient d'abord alloués

LE TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ DOIT DEVENIR UNE CARACTÉRISTIQUE SYSTÉMIQUE STRUCTURELLE DU RÉGIME COMMERCIAL

**LES LIENS
COMMERCIAUX
TRANSFRONTALIERS
DOIVENT ÊTRE
ÉTABLIS DANS L'IDÉE
D'UNE COOPÉRATION
ET NON À DESSEIN DE
CONCURRENCE**

aux pays plus faibles et ne permettraient des importations de pays plus riches que dans la mesure où les quotas seraient atteints. Par exemple, l'Algérie ne serait pas autorisée à exporter son millet vers l'Union européenne avant que le Niger n'ait épuisé son propre quota d'exportations de millet vers l'UE. Cela serait une option même dans des secteurs où les pays ont instauré un programme de gestion de l'offre. Par souci de justice commerciale, les pays du Nord par exemple ayant une capacité d'autosuffisance pourraient réduire l'offre nationale pour atteindre un niveau leur permettant de laisser une part de demande disponible pour les importations. Quant aux pays pauvres, ils auraient besoin d'assistance pour mettre en œuvre les normes de qualité et pour se conformer aux normes édictées par les pays plus riches au sein de leurs programmes d'accès qualifié aux marchés. Comme suggéré préalablement, un « Fonds international de développement rural » pourrait faciliter cette assistance en soutenant les producteurs du Sud de la planète dans la production de biens durables (chapitre 3.4).

Échanges solidaires

Il n'est pas essentiel que les réseaux internationaux d'échanges économiques englobent à la fois le Nord et le Sud, tout comme il ne figure dans aucune loi naturelle que leur évolution soit uniquement guidée par l'appât du gain. À la place, les groupements de pays du Sud pourraient bien s'avérer plus efficaces pour traiter les préoccupations communes sur le bien-être de l'homme et sur le développement durable. Le commerce transfrontalier n'a pas besoin d'être principalement guidé par la recherche de gains économiques. Les interactions peuvent également se produire autour d'actions entreprises pour mener à bien des projets sociaux importants dans des domaines comme la santé, les infrastructures, le logement, ou la production durable. Toutefois, un changement de paradigme est indispensable ; concrètement, les liens transfrontaliers doivent être établis dans l'idée d'une coopération et non à dessein de concurrence.

Trois approches principales existent pour vaincre les inégalités : en vainquant les pouvoirs hégémoniques avec leurs propres armes, en accumulant un plus grande part dans la répartition des bénéfices ; ou en se mettant en retrait de la course en redéfinissant les termes du succès. Les échanges solidaires nécessitent la mise en place de la dernière option. Ils font leurs adieux à l'idée que chaque pays doit à un moment ou un autre devenir un « pays développé » en se frayant un chemin vers le sommet en plein milieu de la concurrence. Dès qu'un pays entend par « développement » des notions bien plus larges que le PIB ou le revenu par habitant, et y inclut de forts

liens communautaires et communaux, une connexion riche avec la nature et l'environnement, et la prospérité des cultures, des langages et coutumes, alors différentes voies de coopération surgissent. Le respect total des droits de l'homme serait un point de départ évident à de tels échanges de coopération, en se fondant sur l'importante supposition que tous les pays doivent avoir la capacité de garantir les droits économiques, sociaux et culturels de leurs citoyens. Les ressources et les investissements doivent être mobilisés et les biens doivent être échangés pour assurer l'accès universel à l'alimentation, à la consommation d'eau, au logement, à l'emploi, à la santé et à l'éducation. De plus, il est évident qu'une transition massive vers des schémas de production et de consommation durables créera de très nombreuses opportunités de coopération et de collaboration transfrontalières.

Un régime commercial équitable facilitera les échanges solidaires. Cela provoquerait un changement fondamental du cadre qui favorise actuellement la concurrence et ouvrirait la voie à la création d'un cadre qui encouragerait la coopération. Au cours de ces 50 dernières années, un grand nombre de projets de coopération pour le développement ont été menés dans cet esprit, et aucune raison ne justifie le fait que de tels réseaux de coopération aient nécessité à être élaborés autour de l'axe Nord-Sud. A l'heure actuelle, l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), dont les porte-drapeaux sont Hugo Chavez et les leaders de Cuba, de Bolivie, d'Argentine et d'Équateur, peut être lue comme étant une tentative d'intégration régionale qui ne se fonde pas primordialement sur la libéralisation commerciale, mais sur une nouvelle vision de bien-être et d'égalité sociale.¹⁴⁹ Quoi que l'on puisse penser des échanges ambivalents entre pétrole vénézuélien et docteurs cubains ou entre du gaz naturel bolivien et le savoir-faire vénézuélien en matière d'infrastructures, il est suffisamment clair que le motif du profit a été remplacé par une éthique de solidarité. Pourquoi devrait-il être inconcevable que les organisations économiques telles que l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) ou que l'Union africaine reflètent ce changement de valeurs ? Après tout, en regardant de près l'Union européenne, on peut s'apercevoir qu'elle est bien plus qu'une simple zone de libre-échange. Elle a élaboré une architecture politique et sociale dont le but est d'équilibrer le but lucratif avec des valeurs sociales et environnementales. En effet, intégrer ces valeurs au cadre mondial du commerce ne servirait pas uniquement la cause de la justice commerciale, mais protégerait également l'ensemble de l'environnement et garantirait la subsistance durable de millions d'exploitants à travers le monde.

Conclusion

En route pour une architecture du commerce agricole post-OMC



Les auteurs de ce document maintiennent qu'un cadre multilatéral pour le commerce est indispensable. Toutefois, l'OMC dans sa forme institutionnelle actuelle ne parvient pas à satisfaire aux exigences d'un tel cadre. Par conséquent, l'OMC doit soit faire face au défi de sa propre réinvention, soit laisser l'institutionnalisation des règles commerciales à d'autres entités dans le contexte des Nations Unies. Nous exposons ci-dessous un certain nombre de suggestions préalables à l'élaboration d'une nouvelle architecture du commerce agricole qui se fonde sur les thèmes clés et les recommandations que nous avons pu formuler tout au long de ce rapport.

Sur les principes

Le GATT et l'OMC ont été fondés sur la base des principes de « Nation la plus favorisée » et de « Traitement national », ces deux expressions émanant du principe général de non-discrimination. Selon nous, la non-discrimination devrait continuer à être un principe sous-jacent, et ce, tant qu'il sera correctement compensé par le principe de souveraineté démocratique (voir chapitre sur les Principes). Pourtant, nous suggérons que la règle de Traitement national soit supprimée, du moins dans le domaine de l'agriculture. Nous croyons que l'éthique de solidarité mondiale et que le principe de Responsabilité extraterritoriale requièrent que les nations ne subis-

sent pas de discrimination, qu'elle soit positive ou négative. Toutefois, tous deux justifient la protection aux frontières des producteurs nationaux contre les concurrents étrangers. Depuis cette perspective, nous sommes d'accord avec le principe exprimé en 2004 dans l'avant-projet de la Convention sur la Souveraineté alimentaire : « La souveraineté alimentaire devient le droit des peuples et des communautés à décider et instaurer leurs politiques agricoles et alimentaires et leurs stratégies pour parvenir à une production et une distribution alimentaire durables. »¹⁵⁰ En effet, les politiques proposées pour régir les importations se fondent sur les principes de Souveraineté démocratique et de Subsidiarité économique, qui sont eux-mêmes incompatibles avec le principe de Traitement National.

En outre, le concept de « barrières non tarifaires » est difficile à concilier avec le principe de Souveraineté démocratique. Le concept a été introduit au moment de la transition entre le GATT et l'OMC. Il a été à l'origine d'interventions très importantes dans les politiques de soutien, les règles de brevetabilité, les services basiques et les lois de propriété, et a ainsi étendu l'influence des règles commerciales bien au-delà des frontières jusque dans les politiques nationales. Mais le poids donné au concept de « barrières douanières non tarifaires » entame le droit des peuples et des communautés à organiser leurs propres affaires – par exemple, le soutien aux exploitants, les droits de propriété intellectuelle et

les droits du régime foncier – en fonction de leurs préférences. L'expression « barrières non tarifaires » a un effet réducteur ; elle résume des arrangements politiques divers et complexes à de simples obstacles au commerce. Conformément au principe de Souveraineté démocratique, la réglementation des politiques commerciales ne devrait pas interférer avec les politiques nationales, mais devrait plutôt se concentrer sur les problèmes d'accès aux marchés et sur les normes de qualité des échanges internationaux.

Toutefois, le principe de Souveraineté démocratique est limité par le droit des autres peuples et communautés à bénéficier de leur propre droit à la souveraineté. En d'autres termes, la liberté d'une nation s'arrête là où commence celle d'une autre nation. C'est à ce moment précis qu'intervient le principe de Responsabilité extraterritoriale, c'est-à-dire que les nations doivent répondre des effets transfrontaliers que peuvent avoir leurs politiques notamment lorsqu'elles vont à l'encontre d'autres pays. Les exemples les plus patents sont les subventions des exportations, les soutiens intérieurs qui influent sur les prix des exportations, l'aide alimentaire, etc. qui mènent au dumping sur les marchés internationaux et étrangers. C'est en se fondant sur la Responsabilité extraterritoriale que de telles politiques doivent être abolies et non en fonction de l'établissement de conditions de concurrence égales à l'échelle mondiale.

De plus, le principe de Justice commerciale limite également le principe de Souveraineté démocratique. Ce second principe, notamment s'il est compris comme étant un traitement systémique différencié des pays, a pour objectif de résoudre les inégalités criantes entre les nations du monde entier ; il privilégie systématiquement les nations moins puissantes plutôt que les nations plus puissantes et exige que les droits et les devoirs soient répartis inégalement, c'est-à-dire en fonction des capacités et des besoins respectifs de chacun.

Finalement, quelle que soit la nouvelle institution multilatérale pour le commerce agricole, elle devra être créée sous les auspices des Nations Unies. C'est pourquoi les principes fondateurs enchâssés dans la Charte des Nations Unies régiraient naturellement la nouvelle institution commerciale. Par conséquent, tous les instruments des Nations Unies sur les droits de l'homme et notamment la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies serviraient également de fondement à la nouvelle institution commerciale. Par opposition avec la cible d'efficacité économique qui est actuellement l'objectif dominant de l'OMC, la nouvelle institution commerciale multilatérale serait guidée par les principes des Droits de l'Homme, d'Intégrité environnementale, de Justice commerciale, et de Subsidiarité économique. L'objectif d'efficacité économique devrait s'ef-

facier pour ne devenir qu'un moyen parmi tant d'autres disponibles pour maximiser les opportunités d'emploi et parvenir à une subsistance décente, ainsi que pour accroître la sécurité environnementale et la justice sociale.

Sur les fonctions

A l'heure actuelle, l'OMC remplit trois fonctions. Elle est le forum central des négociations intergouvernementales, elle promulgue des règles légalement contraignantes et elle règle les différends commerciaux. Tout nouvel arrangement institutionnel devra également remplir ces fonctions, ainsi que de nouvelles tout en changeant aussi les objectifs globaux. Au moins trois fonctions additionnelles devraient être développées. Celles-ci incluent le contrôle des prix du marché international au travers d'un mécanisme de coopération reposant sur la gestion de l'offre, le contrôle de qualité des flux d'échanges qui se fondent sur des méta-normes multilatérales, et la supervision de la concurrence grâce à des mesures antitrust. Alors que la tendance actuelle de l'OMC est la suppression des mesures tarifaires et non tarifaires commerciales dans le but de créer un place de marché mondiale unifiée, toute nouvelle institution devrait donner la priorité à la réconciliation des intérêts divergents entre les nations. Son objectif premier serait de gérer et non de déréglementer le commerce international.

Nous proposons que cette nouvelle institution comprenne au minimum cinq départements distincts : le département de Coordination, le département Qualité, le département Gestion des prix, le département Antitrust et le département de Règlement des différends.

La première tâche du département de Coordination serait d'équilibrer les préférences nationales avec les intérêts internationaux. Ce département devrait superviser la restauration de l'espace politique national dans le commerce. De plus, il devrait évaluer les effets générés par les politiques nationales à l'international, notamment lorsque celles-ci peuvent potentiellement être néfastes sur les marchés internationaux et étrangers. Par exemple, ce serait le département de Coordination qui serait détenteur du « Mécanisme d'alerte au dumping » (chapitre 3.2). Dans ce contexte, il devra établir des mesures qui garantissent que l'exercice de la souveraineté démocratique n'aille pas à l'encontre des intérêts des autres nations. C'est pourquoi, il abritera également le « Centre de médiation des différends lors de conflits sur les normes » (chapitre 3.4), organisme qui organiserait des médiations sur les conflits intervenant entre différents ensembles de normes de qualité nationales avant que la plainte ne soit présentée le cas échéant devant le département

de Règlement des différends. Cet organisme garantirait aussi que les pays n'utilisent pas leurs normes de qualité nationales comme des formes dissimulées de discrimination commerciale. En outre, le département de Coordination soutiendrait les négociations sur le « Traitement systémique différencié » (chapitre 3.6) afin de s'assurer que les besoins et considérations spécifiques des pays plus faibles aient bien été pris en compte. Il contrôlerait également les flux commerciaux dans le but de défendre le principe de Justice commerciale.

L'objectif du département Qualité serait de garantir une norme de qualité minimale sur les marchés mondiaux. Le département soutiendrait les négociations sur l'établissement d'un ensemble de « Méta-normes » qui fourniraient un cadre d'ensemble aux normes de production et aux processus de durabilité nationaux (chapitre 3.4) afin de prévenir la destruction des biens communs sociaux et environnementaux. Le département Qualité devra également instaurer des mécanismes de contrôle et de vérification. De plus, il abriterait un certain nombre de « Bureaux de contrats de développement » (chapitre 3.5) afin de superviser l'équité des contrats commerciaux transfrontaliers le long de certaines chaînes de produits spécifiques. L'accréditation auprès de ces bureaux serait une condition indispensable pour les entreprises souhaitant intervenir dans le commerce mondial. Puisque toutes les fonctions décrites ci-dessus ne pourraient pas devenir la charge exclusive de l'organisme des politiques commerciales, une collaboration étroite avec quelques organismes clés des Nations Unies, à l'instar de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Programme environnemental des Nations Unies, les régimes de traités environnementaux multilatéraux respectifs, ainsi que l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du travail et enfin, des organismes tels que le « Fonds de développement rural durable » (chapitre 3.4), qui canaliserait les revenus issus des programmes d'accès qualifié aux marchés aux frontières nationales pour soutenir les producteurs marginaux dans leur transition vers des pratiques agricoles durables. Le département Qualité serait également responsable de la mise en place de consultations systématiques avec les ONG du secteur privé et devrait aussi faciliter leur participation aux prises de décisions.

La tâche du département de Gestion des prix serait de contrôler les mouvements de balancier entre les pics et les baisses de prix sur le marché mondial en coordonnant la gestion de l'offre de produits agricoles. Plus précisément, le département soutiendra les négociations sur le « Cadre multilatéral de coopération destiné à équilibrer l'offre du marché mondial » (chapitre 3.3) afin de gérer le recours à la capacité de production dans le Nord et pour les

nations exportatrices de produits agricoles dans le Sud. Cela permettra de mieux contrôler les mouvements radicaux de prix. L'observation des fluctuations des prix, la négociation entre les partenaires concernés, la définition de tranches de prix et l'identification d'instruments adaptés pour influencer sur la capacité de production seront autant de domaines sur lesquels le département de Gestion des prix aura un droit de regard. De plus, le département de Gestion des prix collaborera avec le département Qualité pour surveiller que les prix mentionnés dans les « Contrats de développement » pour les producteurs sont justes et ce, tout au long de la chaîne de produits (chapitre 3.5).

Le département Antitrust sera responsable de la négociation et de la décision des politiques de concurrence à l'échelle mondiale. En particulier, il devra se confronter aux problèmes de concentration de marchés dans les secteurs de la production d'intrants, de la transformation, de la commercialisation et de la distribution. Le département tiendra à jour une base de données accessible au public qui contiendra les informations relatives à la taille et aux activités des entreprises transnationales, y compris les fusions et acquisitions. Avec « l'Organisme antitrust » (chapitre 3.5) en son centre, le département contrôlera – comme cela est le cas des politiques antitrust nationales – le pouvoir de marché des entreprises, définira les quantités de parts de marché au-delà desquelles on peut supposer l'existence de conditions oligopolistiques, instaurera des mesures pour infléchir la disparition de la concurrence sur certains marchés, et surveillera de près les fusions et acquisitions. Son activité devra être corrélée à celle d'un organe juridique comme un mécanisme de règlement des différends ou un tribunal international compétent dans le domaine du droit commercial.

Enfin, le département de Règlement des différends sera responsable du règlement des conflits entre états membres, et entre des états membres et des tiers comme les multinationales et les ONG. Dans l'ensemble, ce département continuera à établir des commissions dédiées aux conflits commerciaux, comme cela est actuellement le cas avec l'OMC. Si l'une des commissions est incapable de parvenir à un accord acceptable par toutes les parties, elle devra recourir en appel auprès d'un organe juridique indépendant. Garantir l'impartialité du mécanisme de règlement de différends sera essentiel puisqu'il devra se prononcer sur des conflits mêlant des valeurs sociales, environnementales et commerciales. Pour cette raison, il peut être conseillé que l'organe d'appel – qui équivaut à l'Organe d'appel permanent de l'OMC – soit retiré de l'institution en charge du commerce. En outre, cela s'avèrera nécessaire pour que les acteurs non étatiques soient à même d'exercer leur droit à porter plainte.

Documents de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement

Murphy, Sophia (2006) : Pouvoir de marché concentré et commerce agricole.

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.1

Les marchés sains dépendent de la concurrence, mais le degré de concentration de pouvoir de marché sur les marchés agricoles mondiaux a atteint une dimension critique. Sophia Murphy nous donne des pistes pour parvenir à des marchés de denrées agricoles responsables.

Glipo, Arze (2006) : Atteindre la sécurité alimentaire et de subsistance dans les pays en développement : le besoin d'une gouvernance des importations plus affirmée.

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.2

Les afflux d'importations agricoles à faibles coûts ont dévasté les capacités de subsistance des exploitants au Nord comme au Sud. Arze Glipo analyse comment la gouvernance des importations agricoles dans les pays en développement a été sérieusement mise à mal par la libéralisation des échanges, et identifie les principaux instruments et mesures permettant de restaurer l'espace politique des nations et donc la politique de gouvernance des importations.

Fanjul Suárez, Gonzalo (2006) : Le commerce et l'agriculture dans un monde asymétrique

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.3

Le libre-échange fait le jeu des puissants. Ne plus truquer les règles du jeu n'est donc pas suffisant pour établir un système commercial équitable. Gonzalo Fanjul explique dans son document de réflexion quelques-unes des principales asymétries et la manière de les redresser afin de pouvoir systématiquement favoriser les acteurs plus faibles vis-à-vis des acteurs plus puissants au sein de l'arène commerciale.

Malhotra, Kamal (2006) : Une approche de développement humain durable pour le rôle des exportations dans une stratégie de développement nationale

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.4

Alors que les exportations peuvent contribuer positivement à la fois à une réduction de la pauvreté et au développement humain durable, elles ne le sont réellement que dans la mesure où elles sont conçues en accord avec les circonstances particulières de chaque pays. Kamal Malhotra met l'accent sur l'interrelation macro-économique existant entre les exportations et le développement humain.

Lorenzen, Hannes (2007) : Accès qualifié aux marchés. Comment inclure les conditions sociales et environnementales dans les accords commerciaux.

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.5

L'actuel paradigme du libre-échange favorise une course vers les niveaux inférieurs des normes sociales et environnementales dans le domaine de la production agricole, et notamment depuis que les entreprises transnationales se délocalisent dans les pays où ces normes sont les plus basses. Hannes Lorenzen propose « l'accès qualifié aux marchés » comme instrument permettant de reconsidérer les tarifs douaniers et les quotas en fonction de leur capacité à protéger les biens communs.

De La Torre Ugarte, Daniel (2007) : Les contributions et les défis de la gestion de l'offre dans un nouveau cadre institutionnel de commerce agricole.

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.6

A la différence d'autres industries, dans le domaine de l'agriculture, l'offre et la demande sont très peu élastiques. Un régime commercial qui repose sur l'hypothèse que les ajustements du libre-marché fonctionnent dans l'agriculture, est peu judicieux. Daniel De La Torre Ugarte analyse donc le rôle potentiel de la gestion de l'offre dans un futur régime commercial.

Ong'wen, Oduor / Wright, Sarah (2007) : Les petits paysans et l'avenir de l'agriculture durable.

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.7

Le futur d'une agriculture véritablement durable, tant socialement qu'environnementalement repose sur les petits systèmes d'exploitation agricole, et tout particulièrement s'ils pratiquent une agriculture biodiversifiée. Oduor Ong'wen et Sarah Wright analysent les raisons et les moyens d'octroyer davantage de pouvoir aux petits agriculteurs – ainsi que l'aspect que les règles commerciales devraient avoir dans ce domaine.

Kwa, Aileen / Bassoum, Souleymane (2007) : Explorer les liens existant entre les exportations agricoles et le développement durable.

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.8

Projection

Sachs, Wolfgang / Santarius, Tilman (2007) : Le commerce mondial et la régénération de l'agriculture.

Document de réflexion du dialogue pour un commerce équitable respectueux de l'environnement No.9

Depuis que les hommes se sont sédentarisés, l'agriculture a été source de dégradation environnementale et de tensions sociales. Cependant, les pratiques agricoles industrielles agissent fortement sur l'environnement et sont hautement tributaires de ressources environnementales non renouvelables. Tilman Santarius et Wolfgang Sachs cherchent à découvrir de quelle façon l'agriculture industrielle s'imbrique dans l'actuel régime commercial et débattent des politiques commerciales qui pourraient aider à régénérer l'agriculture avec l'écosphère.

Notes de bas de page

- 1 O'Neill 2000
- 2 Smaller et al. 2005
- 3 Petersmann 2003
- 4 UNHCR 2005
- 5 FAO 2005b
- 6 Kunstler 2005
- 7 Fairhead/Leach 2005
- 8 Évaluation des écosystèmes pour le millénaire 2005
- 9 Évaluation des écosystèmes pour le millénaire 2005, p. 67
- 10 Évaluation des écosystèmes pour le millénaire 2005, p. 13
- 11 Kotschi / Müller-Sämamann 2004; Saunders 2004, Riethmuller 1999; Tisdell 1999
- 12 Schuh 2002
- 13 Georgescu-Roegen 1981, p. 303
- 14 Berndes 2003 ; Schütz / Bringezu 2006
- 15 De la Torre Ugarte 2007
- 16 Hobsbawm 1994, p. 289
- 17 FAOSTAT 2006
- 18 Glipo / Ignacio 2005
- 19 Voir Glipo 2006
- 20 FAOSTAT 2006
- 21 Glipo 2006 ; Raman 2004
- 22 FAO 1995 ; Ong'wen/Wright 2007
- 23 UN DESA 2004
- 24 Croll & Ping 1997 ; Gächter 2000
- 25 Nyangito 2003 ; Obschatko 2006
- 26 Ministère du développement agricole de la République fédérative du Brésil 2005
- 27 Sen 1964 Cornia 1985 ; Tomich / Kilby / Johnston 1995 ; Gilligan 1998 ; Heltberg 1998 ; Raghbendra / Chitkara / Gupta 2000; Singh / Kumar/ Woodhead 2002 ; voir Ong'wen / Wright pour un récapitulatif 2007
- 28 Clay 2004
- 29 Altieri / von der Weid 2000 ; Pretty / Hines 2001 ; Rosset 1999
- 30 Plateforme globale des bailleurs de fonds pour le développement rural (GDPRD) 2005
- 31 Pretty et al. 2006
- 32 GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) 2001 b
- 33 European Energy Agency (Agence de l'énergie européenne)
- 34 Steffen et al. 2004, P. 170 et suiv.
- 35 Saunders 2004 ; Kotschi / Müller-Sämamann 2004
- 36 Saunders 2004
- 37 Hendrickson 2004
- 38 Millstone / Lang 2003 ; Horrigan et al. 2004 ; Lang / Heasman 2004
- 39 GIEC 2007
- 40 GIEC 2007
- 41 GIEC 2001; Parry et al. 2004
- 42 Rosenzweig et al. 2004
- 43 Kotschi / Müller-Sämamann 2004 ; Stolze et al. 2000
- 44 FAO 2002b
- 45 Horrigan et al. 2002
- 46 Shiva 2002
- 47 Kimbrell 2002
- 48 Sachs / Santarius 2007
- 49 OMC 2004 ; Lingard 2002
- 50 OCDE 2000
- 51 Convention sur la diversité biologique (CBD) 2003
- 52 CBD 2002
- 53 OMC 2004
- 54 CBD 2003
- 55 Figueroa 1999, p. 28
- 56 Steger 2005
- 57 Hoekstra 2003
- 58 Chapagain / Hoekstra 2003
- 59 Schütz / Bringezu 2006; Worldwatch 2006
- 60 CNUCED 2003
- 61 Murphy 2006
- 62 ETC group 2003
- 63 Heffernan / Hendrickson 2002
- 64 Vander Stichele /van der Wal / Oldenzel 2005
- 65 Vorley 2003
- 66 Cainglet 2006
- 67 Murphy 2006
- 68 cf. par ex. Tallontire / Vorley 2005
- 69 Development policy review cité dans Action Aid International (AAI) 2005
- 70 Lorenzen 2007
- 71 Porter 1999
- 72 CNUCED 2003
- 73 Murphy 2006
- 74 Burch 2006
- 75 Vander Stichele 2006
- 76 Vellema 2002, Haantuba 2003
- 77 Murphy 2006
- 78 Opondo 2000
- 79 De la Torre Ugarte 2006
- 80 Fanjul 2006
- 81 Oxfam 2002
- 82 Fanjul 2006
- 83 FAO 2004
- 84 Mayrand / Paquin / Dionne 2005 ; Vorley 2002
- 85 FAO (2005a)
- 86 National Farmer Union 2005
- 87 Chomthongdi 2004
- 88 Banque asiatique du développement 2001
- 89 Oxfam 2004
- 90 Kwa / Bassoum 2007
- 91 Oxfam 2004, p.30
- 92 Wade 2005
- 93 South Centre 2006
- 94 Commission Internationale sur l'Avenir de l'Alimentation et l'Agriculture 2003
- 95 Malhotra 2006
- 96 Voir Glipo 2006 pour plus de détails
- 97 Glipo 2006, Malhotra 2006
- 98 SMDD 2002, par. 63
- 99 Baldwin 2005
- 100 Baldwin 2005
- 101 Pretty 1995, p. 238 et s.
- 102 Ong'wen / Wright 2007 ; Korten 1999
- 103 Tansey 2004
- 104 Cottier 1998
- 105 Voir pour plus de détails Sachs / Sartorius 2007
- 106 Voir Pretty 1995, p. 267 et suiv.
- 107 Reichert 2006
- 108 OCDE 2001 ; Action Aid International 2005 et al. ; Stuart / Fanjul 2005
- 109 Voir p. ex. Berthelot 2005 ; CNUCED Inde 2006
- 110 Voir Pretty et al. 2000
- 111 Ray /De la Torre Ugarte / Tiller 2007
- 112 De la Torre Ugarte 2007
- 113 De la Torre Ugarte 2007
- 114 Voir aussi Rosset 2006
- 115 FAOSTAT 2006
- 116 Fanjul 2006
- 117 Hawken et al. 1999
- 118 Dahlberg 2002
- 119 IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) 2002
- 120 Voir Barret et al. 2001
- 121 IFOAM (Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) 2006
- 122 Maynard / Green 2006 ; Dabbert 2006 / Häring / Zanoli 2002 ; Offermann / Nieberg 2000
- 123 Lorenzen 2007
- 124 Voir également Clay et d'autres 2005, p. 210
- 125 Cf. Statistiques de la FAO (2005b)
- 126 Sachs / Santarius 2007
- 127 Vocke / Allen / Ali 2005
- 128 Ash / Livezey / Dohlman 2006
- 129 Lorenzen 2007
- 130 Kotschi 2005
- 131 www.isealliance.org
- 132 Murphy 2006
- 133 Cainglet 2006
- 134 Action Aid 2003 ; Singh / Dhumalie 1999
- 135 Cainglet 2006
- 136 cité par Tallontire / Vorley 2005, p. 5
- 137 Wuppertal Institut 2005
- 138 Sur ces stratégies voir par ex. Jones et al. 2000
- 139 Monbiot 2003
- 140 Pour les détails voir chez Glipo 2006
- 141 FAO 2002 a ; Glipo 2006 ; Murphy 2006
- 142 Hines 2000 ; Woodin / Lucas 2001
- 143 FAO 2005
- 144 Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural (GDPRD) 2005
- 145 Kwa / Bassoum 2007
- 146 Stevens 2003
- 147 Stiglitz / Charlton 2005
- 148 Pour les détails voir Kasteng et al. 2003
- 149 Harris / Azzi 2006
- 150 §1.2, cité d'après Windfuhr / Jonsen 2005

Bibliographie

- A**
- Action Aid International (2005): Power Hungry: Six Reasons to Regulate Global Food Corporations. South Africa.
- ActionAid (2003): Competition Policy and the WTO. http://www.actionaid.org.uk/_content/documents/competition2_3132004_122256.pdf
- ActionAid/Caritas/CIDSE/Oxfam (2005): Green but not clean. Why a comprehensive review of Green Box subsidies is necessary. Joint NGO Briefing Paper from Action Aid International, Caritas Internationalis, CIDSE and Oxfam International.
- Asian Development Bank (2001): Thailand: Country Environmental Policy Integration Analysis Report. Available at www.adb.org/Environment/old/AEO/pub/documents/thailand.pdf
- Altieri, A./von der Weid, J. (2000): Prospects for agroecologically based natural-resource management for low-income farmers in the 21st century. http://agroeco.org/fatalharvest/articles/agroeco_resource_mgmt.html
- Ash, M./Livezey, J./Dohlman, E. (2006): Soybean Backgrounder. Economic Research Service (ERS) of U.S. Department of Agriculture. USA.
- B**
- Baldwin, Richard E. (2005): Who finances the Queen's CAP payments? CEPS Policy Brief, No. 88, December.
- Barrett, H.R./Browne, A.W./Harris, P.J.C./Cadoret, K. (2001): Smallholder Farmers and Organic Certification: Accessing the EU Market from the Developing World. In: *Biological Agriculture and Horticulture*, Vol. 19, pp. 183-199.
- Berndes, Göran et al. (2003): The contribution of biomass in the future global energy supply: a review of 17 studies. In: *Biomass and Bioenergy*, No.25, pp.1-28.
- Berthelot, Jacques (2005): The green box a black box which hides the gold box. December 9, 2005. Available at www.wto.org/english/forums_e/ngo_e/posp55_solidarite_e.doc
- Burch, David (2006): Presentation by David Burch of the Griffith University, Brisbane, Australia, during the Agrobusiness Accountability Initiative Asia Forum, Chiang Mai 27-29 May.
- C**
- Cainglet, Jayson (2006): From Bottleneck to Hourglass: Issues and Concerns on the Market Concentration of Giant Agrifood Retailers in Commodity Chains and Competition Policies. Global Issues paper No. 29. Berlin: Heinrich Böll Foundation.
- CBD (Convention on Biological Diversity) (2003): Domestic Support Measures and their Effects on Agricultural Biological Diversity. Note by the Executive Secretary. COP 7, 9-20 February 2004.
- CBD (2002): Assessing the Impact of Trade Liberalization on the Conservation and sustainable use of agricultural biodiversity. Note by the Executive Secretary, COP 6, 7-19 April.
- Chapagain, A.K./Hoekstra, A.Y. (2003): Virtual water flows between nations in relation to trade in livestock and livestock products. Value of Water Research Report Series No. 13. Delft.
- Chomthongdi, Jacques-chai (2004): Challenging the Market Access Agenda: A Case Study on Rice from Thailand. Bangkok: Focus on the Global South.
- Clay, Jason (2004): *World Agriculture and the Environment. A Commodity-by-Commodity Guide to Impacts and Practices*. Washington.
- Cornia, G. (1985): Farm size, land yields and the agricultural production function: an analysis for fifteen developing countries. In: *World Development* No. 13, Iss. 4, pp. 513-534.
- Cottier, Thomas (1998): The protection of genetic resources and traditional knowledge in international law. In: Past, present and future. *Journal of International Economic Law*, No.1, Iss.4, pp. 555-584.
- Croll, Elisabeth J./Ping, Huang (1997): Migration For and Against Agriculture in Eight Chinese Villages. In: *China Quarterly*, No. 149, pp. 128-146. United Kingdom.
- D**
- Dabbert, S./Häring, A./Zanoli, R. (2002): *Politik für den Öko-Landbau*. Stuttgart.
- Dahlberg, Kenneth A. (2002): Green Revolution. In: Ted Munn (ed.), *Encyclopedia of Global Environmental Change*. Chichester: Wiley, vol. 3, 347-352.
- De La Torre Ugarte, Daniel (2007): The Contributions and Challenges of Supply Management in a New Institutional Agricultural Trade Framework. EcoFair Trade Dialogue Discussion Paper No.6. www.ecofair-trade.org
- E**
- European Energy Agency (2006): Integration of environment into EU agriculture policy – the IRENA indicator-based assessment report. Brussels. http://reports.eea.europa.eu/eea_report_2006_2/en/IRENA-assess-final-web060306.pdf
- ETC Group (2003): Communiqué No. 82, November/December 2003. <http://www.etcgroup.org/documents/Comm82OligopNovDeco3.pdf>

- Fairhead, James/Leach, Melissa (2005): The Centrality of the Social in African Farming. In: IDS-Bulletin, vol. 36, June, 86-90.
- Fanjul, Gonzalo (2006): Agriculture and Trade in an Asymmetric World. EcoFair Trade Dialogue Discussion Paper No.3. www.ecofair-trade.org
- FAO (UN Food and Agriculture Organization) (2005a): Towards Appropriate Agricultural Trade Policy for Low Income Developing Countries. FAO Trade Policy Technical Notes No. 14. Rome.
- FAO (ed.) (2005b): Earth Trends Data Tables: Agriculture and Food. http://earthtrends.wri.org/pdf_library/data_tables/agr1_2005.pdf
- FAO (2004): State of agricultural commodity markets. Rome: Food and Agriculture Organization.
- FAO (2002a): Agricultural state trading enterprises and developing countries: some issues in the context of the WTO negotiations. In: FAO Papers on Selected Issues Relating to the WTO Negotiations on Agriculture Commodities and Trade Division. Rome.
- FAO (2002b): Crops and Drops. Making the best use of water for agriculture. Rome.
- FAO (1995): Dimensions of need: an atlas of food and agriculture. Rome.
- FAOSTAT (2006): Statistical Database of the UN Food and Agriculture Organization. Checked online November 30, 2006.
- Figuera, Eugenio (1999): Environmental Effects through Trade Liberalization in Agriculture: Analyzing the Empirical Evidence from Latin America. Draft for discussion at Harvard, Dec 1999.
- GDPDR (Global Donor Platform for Rural Development)(2005): The Role of Agriculture And Rural Development in Achieving the Millennium Development Goals. A joint donor narrative, prepared by Axel Wolz. Bonn.
- Georgescu-Roegen, Nicholas (1981): The Entropy Law and the Economic Process. Cambridge.
- Gilligan, D. (1998): Farm size, productivity and economic efficiency: accounting for differences in efficiency by size in Honduras. Paper presented at the American Agricultural Economics Meetings. Salt Lake City.
- Glipo, Arze (2006): Achieving Food and Livelihood Security in Developing Countries: The Need for a Stronger Governance of Imports. EcoFair Trade Dialogue Discussion Papers No. 2. www.ecofair-trade.org.
- Glipo, Arze/Ignacio, J. (2005): Public Sector Intervention in the Rice Sector in Indonesia: Implications on Food Security and Farmer's Livelihoods. In: State Intervention in the Rice Sector in Selected Countries: Implications for the Philippines. SEARICE and Rice Watch Action Network. Quezon City.
- Haantuba, Hyde (2003): Linkages between Smallholder Farmers and Supermarkets in Zambia: What role for Good Agricultural Practices? FAO, Rome.
- Hawken, Paul/Lovins, Amory/Lovins, Hunter (1999): Natural Capitalism. Creating the Next Industrial Revolution. Boston.
- Heffernan, William/Hendrickson, Mary (2002): Concentration of Agricultural Markets. http://www.nfu.org/documents/o1_o2_Concentration_report.pdf
- Heltberg, R. (1998): Rural market imperfections and the farm size- productivity relationship: Evidence from Pakistan. In: World Development, No. 26, Iss. 10, pp. 1807-1826.
- Hendrickson, John (2004): Energy Use in the U.S. Food System: a summary of existing research and analysis. Center for Integrated Agricultural Systems, University of Madison. Madison.
- Hines, Colin (2000): Localisation. A Global Manifesto. London.
- Hobsbawm, Eric (1994): The Age of Extremes. A History of the World, 1914-1991. New York.
- Hoekstra, Arjen Y. (2003): Virtual Water Trade between Nations: A Global Mechanism Affecting Regional Water Systems. IGBP Global Change News Letter, No. 54.
- Horrigan, Leo/Lawrence, Robert S./Walker, Polly (2002): How Sustainable Agriculture Can Address the Environmental Health Harms of Industrial Agriculture. In: Environmental Health Perspectives, Vol. 110, Iss. 5, pp. 445-456.
- IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements)(2002): IFOAM Norms for Organic Production and Processing: IFOAM Basic Standards. Victoria.
- IFOAM et al. (2006): The World of Organic Agriculture: More Than 31 Million Hectares Worldwide. Statistics and Emerging Trends 2006. Bonn.
- International Commission on the Future of Food and Agriculture (2003): Manifesto on the Future of Food. Florence: Region of Tuscany.
- IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2007): Climate Change 2007: The Physical Basis. Summary for Policy Makers. Geneva.
- IPCC (2001a): Climate Change 2001. Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge.
- IPCC (2001b): Climate Change 2001. Mitigation. Summary for Policymakers. Geneva: IPCC.

F

G

H

I

- Jones, Stephen/Bayley, Brendan of the Economic/Robins, Nick/Roberts, Sarah et al. (2000): Fair Trade: Overview, Impact, Challenges. Study to Inform DFID's Support to Fair Trade. Oxfam Policy Management and International Institute for Environment and Development. Oxford/London.
- K**
- Kimbrell, Andrew (ed.)(2002): Fatal Harvest. The Tragedy of Industrial Agriculture. Washington.
- Korten, David C. (1999): The Post-Corporate World: Life After Capitalism. San Francisco.
- Kotschi, Johannes (2005): Überregulierung im Öko-Landbau. Eine Herausforderung für die Bio-Bewegung. In: Ökologie & Landbau 133, Iss. 1, pp. 27-29.
- Kotschi, Johannes/Müller-Sämman, Karl (2004): The Role of Organic Agriculture in Mitigating Climate Change – A Scoping Study. Bonn: IFOAM.
- Kunstler, James H. (2006): The Long Emergency: Surviving the Converging Catastrophes of the Twenty-First Century. Atlantic Monthly Press.
- Kwa, Aileen/Bassoum, Souleymane (2007): Exploring the Linkages Between Agricultural Exports and Sustainable Development. EcoFair Trade Discussion Paper No.8. www.ecofair-trade.org
- L**
- Lang, Tim/Heasman, Michael (2004): Food Wars. The global battle for mouths, minds and markets. London
- Lingard, John (2002): Agricultural Subsidies and Environmental Change. In: Munn, T. (ed.), Encyclopedia of Global Environmental Change, vol 3. Chichester.
- Lorenzen, Hannes (2007): Qualified Market Access. How to include environmental and social conditions in trade agreements. EcoFair Trade Dialogue Discussion Paper No.5. www.ecofair-trade.org.
- M**
- Malhotra, Kamal (2006): A Sustainable Human Development Approach to the Role of Exports in a National Development Strategy. EcoFair Trade Dialogue Discussion Paper No.4. www.ecofair-trade.org
- Maynard, Robin/Green, Michael (2006): Organic Works. Providing more jobs through organic farming and local food supply. Study for the Soil Association. Online at [www.soilassociation.org/web/sa/saweb.nsf/ed0930aa86103d8380256aa70054918d/f194c3c4ae11f3578025716c00584962/\\$FILE/organic_works.pdf](http://www.soilassociation.org/web/sa/saweb.nsf/ed0930aa86103d8380256aa70054918d/f194c3c4ae11f3578025716c00584962/$FILE/organic_works.pdf)
- Mayrand, Karel/Paquin, Marc/Dionne, Stephanie (2005): From Boom to Dust? Agricultural Trade Liberalization, Poverty, and Desertification in Rural drylands: The Role of UNCCD. Unisfera International Centre.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005): Ecosystems and Human Well-Beings. Synthesis Report. Washington. Millstone, Erik/Lang, Tim (2001): The Atlas of Food. Who Eats What, Where and Why. London.
- Ministry of Agrarian Development of Federative Republic of Brazil (2005): Brazil 2nd National Land Reform Plan: Peace, Production and Quality Life in the Rural. Special Edition to the World Social Forum 2005.
- Monbiot, George (2003): The Age of Consent. A Manifesto for a New World Order. London.
- Murphy, Sophia (2006): Concentrated Market Power and Agricultural Trade. EcoFair Trade Dialogue Discussion Papers No. 1. www.ecofair-trade.org.
- N**
- National Farmer Union (2005): The Farm Crisis & Corporate Profits. A Report by Canada's National Farmers Union. November 30.
- Nyangito, Hezron O. (2003): Agricultural trade reforms in Kenya under the WTO framework. KIPPRA Discussion Paper No. 25. Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis. Nairobi.
- O**
- O'Neill, Onora (2000): Bounds of Justice. Cambridge.
- Obschatko, E. (2006): The importance of small farmers from an economic and labor perspective. Comuniica Online, Sixth Edition, April-June.
- OECD (Organization for Economic Cooperation and Development)(2001): Decoupling. A Conceptual Overview.
- OECD (2000): Domestic and International Environmental Impacts of Agricultural Trade Liberalisation. COM/AGR/ENV(2000)75/FINAL. Paris.
- Offermann, F./Nieberg, H. (2000): Economic Performance of Organic Farms in Europe. Organic Farming in Europe: Economics and Policy, Vol. 5. University of Hohenheim. Stuttgart-Hohenheim.
- Ong'wen, Oduor/Wright, Sarah (2007): Small Farmers and the Future of Sustainable Agriculture. EcoFair Trade Discussion Paper No.7. www.ecofair-trade.org
- Opondo, Mary Magdalene (2000): The Socio-Economic and Ecological Impacts of the Agro-Industrial Food Chain on the Rural Economy in Kenya. In: Ambio, Vol. 29, Iss. 1, pp. 35-41.
- Oxfam (2004): A Sweeter Future? The Potential for EU Sugar Reform to Contribute to Poverty Reduction in Southern Africa. November. Available at www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/downloads/bp70_sugar.pdf
- Oxfam (2002): Rigged Rules and Double Standards. Trade, Globalisation, and the Fight Against Poverty. London: Oxfam.
- P**
- Parry, M.L./Rosenzweig, C./Iglesias, A./Livermore, M./Fischer, G. (2004): Effects of climate change on global food production under SRES emissions and socio-economic scenarios. In: Global Environmental Change, Vol. 14, pp. 53-67.

- Petersmann, Ernst-Ulrich (2003): Theories of Justice, Human Rights and the Constitution of International Markets. European University Institute Working Paper Law Nr. 2003/17. Florenz.
- Porter, Gareth (1999): Trade Competition and Pollution Standards: "Race to the Bottom" or "Stuck at the Bottom"? In: Journal of Environment and Development, Vol. 8, No. 2, pp. 133-151.
- Pretty, Jules N. (1995): Regenerating Agriculture: Policies and Practice for Sustainability and Self-Reliance. London.
- Pretty, J./Brett, C./Gee, R./Hine, C./Mason, J./Morison, J./Rave, H./Rayment, M./Van der Bijl, G. (2000): An assessment of the total external costs of UK agriculture. In: Agricultural Systems, No. 65, Iss. 2, pp. 73-136.
- Pretty, J./Hine, R. (2001): Reducing food poverty with sustainable agriculture: a summary of new evidence. Final Report from the "Safe-World" Research Project, University of Essex.
- Pretty, Jules et al. (2006): Resource-Conserving Agriculture Increases Yields in Developing Countries. In: Environmental Science and Technology, No. 40, Iss. 4, pp. 1114-1119.
- Raghbendra, J./Chitkara, P./Gupta, S. (2000): Productivity, technical and allocative efficiency and farm size in wheat farming in India: a DEA approach. In: Applied Economics Letters vol. 7, pp. 1-5.
- Raman, Meenakshi (2004): Effects of Agricultural Liberalization: Experiences of Rural Producers in Developing Countries. Third World Network, Penang.
- Ray, Darryl E./De La Torre Ugarte, Daniel G./Tiller Kerry J. (2003): Rethinking U.S. Agricultural Policy: Changing course to secure farmers livelihoods worldwide. University of Tennessee. Tennessee.
- Reichert Tobias (2006): A Closer Look at EU Agricultural Subsidies. Developing Modification Criteria. Hamm/Berlin: ABL and Germanwatch. www.germanwatch.org/tw/eu-agro5e.pdf
- Riethmuller, Paul (1999): Environmental Impacts of the Livestock Industries of Indonesia, the Philippines and Thailand. In: Dragun, Andrew K./Tisdell, Clem (ed.): Sustainable Agriculture and Environment. Globalisation and the Impact of Trade Liberalisation. Cheltenham/Northampton, pp. 213-228.
- Rosenzweig, Cynthia/Strzepek, Kenneth M./Major, David C./Iglesias, Ana/Yates, David N./McCluskey, Alyssa/Hillel, Daniel (2004): Water resources for agriculture in a changing climate: international case studies. In: Global Environmental Change, Vol. 14, pp. 345-360.
- Rosset, Peter M. (2006): Food Is Different: Why the WTO Should Get out of Agriculture. London.
- Rosset, Peter M. (1999): The multiple functions and benefits of small farm agriculture. Policy Brief 4, Food First, The Institute for Food and Development Policy.
- Sachs, Wolfgang/Santarius, Tilman (eds.) (2007a): Fair Future. Resource Conflicts, Security and Global Justice. A Report from the Wuppertal Institute. London.
- Sachs, Wolfgang/Santarius, Tilman (2007b): World Trade and the Regeneration of Agriculture. EcoFair Trade Dialogue Discussion Paper No. 9. www.ecofair-trade.org.
- Saunders, Peter (2004): Industrial Agriculture and Global Warming. European Parliament Briefing 20.10.04. Download at: <http://www.indsp.org/IAWG.php>
- Schuh, Bernd (2002): Solutions within the Existing Theoretical Framework: Environmental and Trade Policy Measures. In: Wohlmeyer, Heinrich/Quendler, Theodor (eds.): The WTO, Agriculture and Sustainable Development. Aizlewoods Mill, pp. 300-310.
- Schütz, Helmut/Bringezu, Stefan (2006): Weltmarkt für Bioenergie und Flächenkonkurrenz. Studie im Auftrag des Forum Umwelt & Entwicklung. (Forthcoming in English.) Bonn.
- Sen, Armatya (1964): Size of Holdings and Productivity. Economic Weekly, Annual Number, vol. 16.
- Shiva, Vandana (2002): Monocultures of the Mind. In: Kimbrell, Andrew (ed.): Fatal Harvest. The Tragedy of Industrial Agriculture. Washington, p. 67.
- Singh, Ajit/Dhumalie, Rahul (1999): Competition Policy, Development and Developing Countries. Working Papers No.7. South Centre. Geneva. <http://www.southcentre.org/publications/workingpapers/wp07.pdf>
- Singh, R./Kumar, P./Woodhead, T. (2002): Smallholder Farmers in India: food security and agricultural policy. FAO, Bangkok.
- Smaller, Carin et al. (2005): Planting the Rights Seed: A human rights perspective on agriculture trade and the WTO. Backgrounder No. 1 in the THREAD series. Geneva: 3D, Minneapolis: IATP.
- South Centre (2006): Operationalizing the Concept of Policy Space in the UNCTAD XI Mid-Term Review Context. Geneva: South Centre.
- Steffen, Will et al. (2004): Global Change and the Earth System: A Planet under Pressure. Berlin.
- Steger, Sören (2005): Der Flächenrucksack des europäischen Außenhandels mit Agrarprodukten. Wuppertal Paper Nr. 152. Wuppertal.
- Stevens, Christopher (2003): From Doha to Cancun: Special and Differential Treatment. Brighton: Institute of Development Studies.

R

S

- Stiglitz, Joseph E./Charlton, Andrew (2005): *Fair Trade For All. How Trade Can Promote Development*. Oxford.
- Stolze, M./Piroo, A./Häring, A./Dabbert, S. (2000): *The Environmental Impacts of Organic Farming in Europe. Organic Farming in Europe: Economics and Policy, Vol. 6*. University of Hohenheim. Stuttgart.
- Stuart, Liz/Fanjul, Gonzalo (2005): *A Round for Free. How rich countries are getting a free ride on agricultural subsidies at the WTO*. Oxfam Briefing Paper No. 76. Oxfam.
- T**
- Tallontire, Anne/Vorley, Bill (2005): *Achieving Fairness in Trading Between Supermarkets and their Agrifood Supply Chains*. UK Food Group Briefing.
- Tansey, Geoff (2004): *Food, Power, Intellectual Property and Traditional Knowledge: A Food System Overview*. In: Twarog, Sophia/Kapoor, Promila (eds.): *Protecting and Promoting Traditional Knowledge: Systems, National Experiences and International Dimensions*. UNCTAD. New York and Geneva.
- Tisdell, Cem (1999): *Asia's Livestock Industries: Changes and Environmental Consequences*. In: Dragun, Andrew K./Tisdell, Clem (eds.): *Sustainable Agriculture and Environment. Globalisation and the Impact of Trade Liberalisation*. Cheltenham/Northampton, pp. 201-212.
- Tomich, T./Kilby, P./Johnston, B. (1995): *Transforming agrarian economies: opportunities seized, opportunities missed*. Cornell.
- U**
- UN DESA (United Nations Department of Economic and Social Affairs)(2004): *World Population Prospect: The 2004 Revision*. United Nations. New York
- UNCHR (United Nations Commission on Human Rights)(2005): *Rapport of the the Special Rapporteur on the Right to Food, Jean Ziegler. 24 January 2005, E/CN.4/2005/47*
- UNCTAD (UN Conference on Trade and Development)(2003): *World Investment Report 2003. FDI Policies for Development: National and International Perspectives*. New York.
- UNCTAD India (2005): *Green Box Subsidies: A Theoretical and Empirical Assessment*. Unedited version 28th Sept 2006.
- UNDP (UN Development Programme)(2003): *Making global trade work for people*. New York.
- V**
- Vander Stichele, Myriam/van der Wal, Sanne/Oldenziel, Joris (2005): *Who Reaps the Fruit*. SOMO. Amsterdam.
- Vellema, Sietze (2002): *Making Contract Farming Work? Society and Technology in Philippine Transnational Agribusiness*. Maastricht.
- Vocke, G./Allen, E. W./Ali, M. (2005): *Wheat Backgrounder*. Economic Research Service (ERS) of U.S. Department of Agriculture. USA.
- Vorley, Bill (2002): *Sustaining Agriculture: Policy, Governance, and the Future of Family based Farming. A Synthesis Report of the Collaborative Research Project "Policies that Work for Sustainable Agriculture and Regenerating Rural Livelihoods."* London.
- W**
- Wade, Robert (2005): *What Strategies are viable for Developing Countries Today? – The World Trade Organisation and the Shrinking of "Development Space"*. In: Gallagher, Kevin P. (ed.): *Putting Development First: The Importance of Policy Space in the WTO and IFIs*. London, pp. 80-101.
- Windfuhr, Michael/Jonsen, Jennie (2005): *Food Sovereignty – Towards democracy in localized food systems*. ITDG/FIAN International. Chippenham, Wiltshire.
- Wohlmeyer, Gerhard (1998): *Agro-eco-restructuring: Potential for sustainability*. In: Ayres, Robert U./Weaver, Paul M. (eds.): *Eco-restructuring: Implications for sustainable development*. Tokyo, pp. 276-310.
- Woodin, Mike/Lucas, Caroline (2001): *Protecting Britain against Globalisation. Vote Green for Localisation*. London. World Bank (2004): *World Development Report 2005*. Washington.
- Worldwatch (2006): *Biofuels for transportation. Global potential and implication for sustainable agriculture and energy in the 21st century*. Washington.
- WSSD (World Summit of Sustainable Development) (2002), *Plan of Implementation*.
- WTO (World Trade Organization) (2004): *Trade and Development at the WTO: Background Document*. Geneva. www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/envir_backgrnd_e

Participants aux Conférences régionales

Conférence régionale de l'Afrique de l'Ouest à Mbour au Sénégal en février 2006

Bah, Macky	Agency for Cooperation and Research in Development – Guinée (ACORD)	Guinée
Bangré, Françoise	Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER)	Burkina Faso
Coulibaly, Ismael	Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)	Mali
Diop, Abdoulaye	Agral Export	Sénégal
Goita, Mamadou	Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement (IRPAD)	Mali
Hama Garba, Mohamed	Environment Development Action in the Third World, Protection Naturelle des cultures (ENDA Pronat)	Sénégal
Kama, Joseph	Mouvement des Adultes Ruraux Catholiques du Sénégal (MARCS)	Sénégal
Kanouté, Assétou	Association pour Développement des Activités de Production et de Formation (ADAF-Galle)	Mali
Keïta, Modibo	Cabinet d'Études Keïta Kala Saba (CEK Kala Saba)	Mali
Marone, Sadibou	Le Soleil	Sénégal
Mayaki, Ibrahim	HUB, réseau de développement rural et agricole pour l'Afrique / WCA, Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Sénégal
Millogo, René	Service de Dialogue et de Concertation (SEDICO)	Burkina Faso
Ndao, Babacar	Fédération des ONG du Sénégal (FONGS) / Réseau des Organisations paysannes et des producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)	Sénégal
Ndione, Emmanuel	Environment Development Action in the Third World, Groupe de Recherche Action Formation (ENDA GRAF)	Sénégal
Niang, Thiendou	Réseau d'Expertise des Politiques Agricoles (REPA)	Sénégal
Nombré, Eloi	Confédération Paysanne du Burkina Faso	Burkina Faso
Ouattara, Bernadette	Institut Africain pour le Développement Économique et Social (INADES Formation)	Burkina Faso
Oudet, Maurice	Service d'Édition en Langues Nationales (SEDELAN)	Burkina Faso
Thees, Wilhelm	Service de Dialogue et de Concertation (SEDICO)	Burkina Faso

Conférence régionale de l'Asie à Chiang Mai en Thaïlande en mai 2006

Aguja, Mario	Phil. Congress/ AKBAYAN Party-List	Philippines
Bernardino, Naty	Asia Gender and Trade Network-Asia (IGTN)	Philippines
Cainglet, Jayson	Regional Consultant on Agriculture and Trade	Philippines
Chomthongdi, Jacques-Chai	Focus on the Global South/ Free Trade Agreements – Watch (FTA-Watch)	Thaïlande
Cruzada, Elisabeth	Magsasaka at Siyentipiko Para sa Pag-unlad ng Agrikultura (MASIPAG)	Philippines
Dhar, Biswajit	Indian Institute of Foreign Affairs, WTO-Center	Inde
Francis, Sheelu	Tamil Nadu Women's Collective	Inde
Francisco, Josefa	Asia Gender and Trade Network-Asia (IGTN)	Philippines
Geppert, Meike	Local Act	Thaïlande
Gronski, Robert	National Catholic Rural Life Conference	USA
Hasri Azahari, Delima	Expert to Minister for Institutional Relations and Foreign Cooperation, Ministry of Agriculture	Indonésie

Hoang Thi Huyen	Center for Sustainable Production and Promotion of Rural Trade, Gov.of Vietnam	Vietnam
La Van Ly	Agriculture Extension Centre – Lang Son province	Vietnam
My Lan	Vredeseilanden Country Office – Vietnam (VECO-Vietnam)	Vietnam
Napitupulu, Tina	Bina Desa	Indonésie
Narintarakul, Kingkorn	Thai Action on Globalization/ Free Trade Agreements – Watch (FTA-Watch)	Thaïlande
Nguyen Viet Khoa	National Agriculture Extension Centre, Ministry of Agriculture and Rural Development	Vietnam
Ofreneo, René	Fair Trade Alliance	Philippines
P.V. Satheesh	Deccan Development Society (DDS)	Inde
Pascual, Francisco	International South Group Network (ISGN)	Philippines
Pasimio, Judy	Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD)	Thaïlande
Pham Thi Thuy	Vredeseilanden Country Office – Vietnam (VECO-Vietnam)	Vietnam
Setiawan, Bonnie	Institute for Global Justice (IGJ)	Indonésie
Singh, Anil	South Asian Network for Secularism and Democracy (SANSAD)	Inde
Soe, Valentina	Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD)	Thaïlande
Soentero, Titi	Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD)	Thaïlande
Surono, Sulastri	University of Indonesia	Indonésie
Taneewut, Supanee	Rural Reconstruction Alumni and Friends Association (RRAFA), Southeast Asian Council for Food Security and Fair Trade (SEACON)	Thaïlande
Tañada, Lorenzo	Phil. Congress Liberal Party of the Philippines	Philippines
Tutu, Ashraf-Ul-Alam	Coastal Development Partnership (CDP)	Bangladesh
van Grisven, Marco	Vredeseilanden Country Office – Vietnam (VECO-Vietnam)	Vietnam
Weerapong, Dararat	Stockholm Environment Institute	Thaïlande

Conférence régionale de l'Amérique latine à Curitiba au Brésil en août 2006

Ahumada, Mario	Movimiento de Agricultura Ecológica en Latino América (MAELA)	Chili
Armas, Benjamín	Confederación Nacional Agraria (CNA)	Pérou
Batista, Germano	Departamento de Estudos Sócio-Econômicos Rurais (DESER)	Brésil
Bona, Luis Claudio	Assessoria e Serviços a Projetos em Agricultura Alternativa (AS-PTA)	Brésil
Brito, Jorge	Fundación CRATE	Chili
Cal, Daniel	Centro Latinoamericano de Economía Humana (CLAEH)	Uruguay
Campolina, Adriano	ActionAid	Brésil
Cardozo, David	Sobrevivencia	Paraguay
Cedro, Rafael	Ministério do Desenvolvimento Agrário (MDA)	Brésil
Amorim, Maria da Graça	Federação dos Trabalhadores na Agricultura Familiar da região Sul (FetraF-Sul)	Brésil
Delgado, Nelson	Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro (UFRRJ)	Brésil
Díaz, Juan Luis	Fundación para el Desarrollo en Justicia y Paz (FUNDAPAZ)	Argentine
Dilger, Gerhard	Journalist	Brésil
Elías, Bishelly	Centro de Investigación y Promoción de Campesinado (CIPCA)	Bolivie
Gomes, Rosemarie	Fórum Brasileiro Economia Solidária	Brésil
Hidalgo, Francisco	Sistema de Investigación de la Problemática Agraria Ecuatoriana (SIPAE)	Équateur
Lazo, Lalo	Foro Boliviano Medioambiente y Desarrollo (FOBOMADE)	Bolivie

López, Gualberto	Fundación Acción Cultural Loyola (ACLO)	Bolivie
Machado Araújo, Horacio	Bienaventurados Los Pobres (BePe)	Argentine
Mello, Ladislao	Pastoral Social	Paraguay
Mineiro, Adhemar	Rede Brasileira Pela Integração dos Povos (REBRIP) / Departamento Intersindical de Estatística e Estudos Socioeconômicos (Dieese)	Brésil
Nobre, Míriam	Sempreviva Organização Feminista – Mulheres em solidariedade Norte-Sul (SOF- MMM)	Brésil
Pedace, Roque	Argentina Sustentable	Argentine
Pereira, Sixto	Centro de Capacitación y Desarrollo Agrícola (CCDA)	Paraguay
Piepenstock, Anne	AGRECOL-Andes	Bolivie
Pinto, Francisco	Fundación Terram	Chili
Revers – Galego, Isidoro	Comissão Pastoral da Terra (CPT)	Brésil
Rivas, Mario	Departamento de Acción Social, Obispado de Temuco (DAS)	Chili
Rodríguez, Graciela	Instituto Equit	Brésil
Rodríguez, Francisca	Asociación Nacional de Mujeres Rurales e Indígenas (ANAMURI)	Chili
Santos, José Antonio	Associação de Agricultura Orgânica do Paraná (AOPA)	Brésil
Schlesinger, Sergio	Federação de Órgãos para Assistência Social e Educacional (FASE)	Brésil
Soto, Sergio	Programa Argentina Sustentable (PAS)	Argentine
Tortelli, Altemir	Federação dos Trabalhadores na Agricultura Familiar da região Sul (FetraF-Sul)	Brésil
Vélez, Hildebrando	Amigos de la Tierra Colombia – CENSAT	Colombie
Wehrle, Andrés	Centro de Educación, Capacitación y Tecnología Campesina (CECTEC)	Paraguay
Zanotto, Rita	Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem Terra (MST)	Brésil
Zerbini, Fabíola	Fórum de Articulação para o Comércio Ético e Solidário do Brasil (FACES do Brasil)	Brésil

Conférence régionale de l'Amérique du Nord à Washington D.C./ États-Unis en septembre 2006

Alpert, Emily	Oxfam America	USA
Anderson, Molly	Agribusiness Accountability Initiative	USA
Bramble, Barbara	National Wildlife Federation	USA
Dubois, James	Georgetown University Law Center	USA
Gronski, Robert	National Catholic Rural Life Conference	USA
Hansen-Kuhn, Karen	ActionAid USA	USA
Harkness, Jim	Institute for Agriculture and Trade Policy	USA
Hebebrand, Charlotte	International Food and Agricultural Trade Policy Council	USA
Hunt, Suzanne	Worldwatch Institute	USA
Kuhlmann, Katrin	Women's Edge Coaliton	USA
Leduc, Yves	Dairy Farmers of Canada	Canada
Mitchell, Larry	American Corn Growers Association	USA
Muller, Mark	Institute for Agriculture and Trade Policy	USA
Ozer, Kathy	National Family Farm Coalition	USA

Porterfield, Matt	Georgetown University Law Center	USA
Qualman, Darrin	National Farmers Union	Canada
Riley, Maria	Center of Concern	USA
Sampson, Kristin	Center of Concern	USA
Small, Reverend Andrew	US Conference of Catholic Bishops	USA
Spieldoch, Alexandra	Institute for Agriculture and Trade Policy	USA
Steenblik, Ronald	Institute for International Sustainable Development	Canada
Strickner, Alexandra	Institute for Agriculture and Trade Policy	Suisse
Tucker, Todd	Global Trade Watch	USA
Waskow, David	Friends of the Earth – US	USA
Wise, Timothy	Tufts University	USA

Conférence régionale Mexique et Amérique Centrale à Teotihuacan / Mexique en octobre 2006

Aguilar, José Luis	Pastoral de la Tierra Interdiocesana	Guatemala
Benítez, Sigfredo	FUNDACAFE	El Salvador
Carazo, Eva	Movimiento de Agricultura Orgánica Costarricense (MAOCO)	Costa Rica
Carlsen, Laura	International Relations Center (IRC)	Mexique
Castillo, William	Pastoral Social, Limón	Costa Rica
de Ita, Ana	Centro de Estudios para el Cambio en el Campo Mexicano (CECCAM)	Mexique
Espinoza, Juliana	Movimiento de Mujeres Campesinas	Costa Rica
Fernández, Mario	Universidad de Costa Rica	Costa Rica
Funes, Fernando	Grupo de Agricultura Orgánica (GAO) / Instituto de Investigaciones de Pastos y Forrajes	Cuba
Galicia, Luis	Asociación para el Avance de las Ciencias Sociales (AVANCSO) / Plataforma Agraria	Guatemala
Garóz, Byron	Coordinación de ONG y Cooperativas (CongCoop)	Guatemala
Gauster, Susana	Alianza Social Continental	Guatemala
Guerrero, Marcela	Consejo Consultivo Soceidad Civil PAC	Costa Rica
Guzmán Ordáz, Adolfo	Autogestión de las Comunidades de la Región Tojolabal Alta	Mexique
Iñiguez, Felipe	Movimiento Agroecológico Latinoamericano (MAELA)	Mexique
Keleman, Alder	El Colégio de México (colmex)	Mexique
Marielle, Cati	Grupo de Estudios Ambientales (GEA)	Mexique
Oliva Martínez, Leonides	Centro de Asesoría y Capacitación Integral Donajiac (CACID)	Mexique
Monterroso, Alberto	Comercializadora Aj Ticonel	Guatemala
Morales, Raúl	Federación Nacional de Cooperativas (Fenaccoop)	Nicaragua
Nadal, Alejandro	El Colégio de México (colmex)	Mexique
Pleitez, Jorge	Ministerio de Agricultura y Ganadería de El Salvador	El Salvador
Saldaña, Francisco	Foro Agropecuario	El Salvador
San Vicente, Adela	Partido de la Revolución Democrática, Congreso de México	Mexique
Stuart, Roberto	Grupo de Promoción de Agricultura Ecológica (GPAE)	Nicaragua
Suárez, Victor	Asociación Nacional de Empresas Comercializadoras de Productores del Campo (ANEC)	Mexique
Téllez, Ramiro	Vía Campesina	Honduras
Ticehurst, Simon	Oxfam	Mexique
Tolentino, José Angel	Fundación Nacional para el Desarrollo	El Salvador

Trápaga, Yolanda	Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)	Mexique
Uribe, Vladimir	Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura (IICA)	Mexique
Vanegas, Tania	Centro Humboldt	Nicaragua

Conférence régionale Allemagne à Berlin en octobre 2006

Datcharry, Gilles	Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz	Allemagne
Graefe zu Baringdorf, Friedrich-Wilhelm	Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft (AbL)	Allemagne
Höfken, Ulrike	Member of Parliament, Green Party, Chair of Agriculture Committee	Allemagne
Keyserlingk, Graf von Sebastian	Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz	Allemagne
Knirsch, Jürgen	Greenpeace e.V.	Allemagne
Kroll-Schlüter, Hermann	Katholische Landvolkbewegung (KLB)	Allemagne
Reichert, Tobias	Germanwatch	Allemagne
Thomsen, Berit	Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft (AbL)	Allemagne
Tovar, Margret	Netzwerk Afrika-Deutschland (NAD)	Allemagne
Wiggerthale, Marita	Oxfam Deutschland	Allemagne
Wilhelm, Birgit	Naturland e.V.	Allemagne

Conférence régionale Europe à Bruxelles / Belgique en novembre 2006

Adams, Richard	European Economic and Social Committee – Various Interests' Group	Belgique
Bode, Bart	Broederlijk Delen	Belgique
Choplin, Gérard	CPE – European Farmers Coordination	Belgique
Constantin, Anne-Laure	IATP	Suisse
Engelen, Gert	Vredeseilanden	Belgique
Geier, Bernward	COLABORA	Allemagne
Gjengedal, Hildegunn	Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives	Norvège
Hoff, Eivind	WWF-EPO	Belgique
Lebessis, Notis	European Commission – DG Agriculture	Belgique
Légaut, Guillaume	CIDSE	Belgique
Lines, Tom	Agribusiness Accountability Initiative	Royaume-Uni
Maertens, Miet	KU Leuven	Belgique
Osterhaus, Anja	Fair Trade Advocacy Office	Belgique
Rodriguez Ortega, Luisa Antonia	South Centre	Suisse
Ross, Bruce	Ross Gordon Consultants	Belgique
Schaps, Jens	European Commission – DG Trade – Unit G2	Belgique
Steel, Gareth	European Commission – DG Trade – Unit G3	Belgique
Vertriest, Isabel	Oxfam Wereldwinkels	Belgique
Vorley, Bill	International Institute for Environment and Development	Royaume-Uni

Les membres du panel d'experts



Souleymane Bassoum du Sénégal est le directeur d'AGRECOL-Afrique. C'est un expert reconnu dans le domaine des politiques d'agriculture durable dans toute l'Afrique de l'Ouest. Ses principaux secteurs d'activité sont l'agriculture écologique et le commerce équitable. C'est un praticien de l'agriculture biologique titulaire d'un diplôme d'agriculture.



Gonzalo Fanjul Suárez d'Espagne est coordinateur de recherche à Intermón OXFAM. Ayant suivi de très près les négociations concernant l'agriculture au niveau de l'OMC et les questions liées aux effets de la politique agricole commune de l'Union européenne sur le développement, il a acquis une grande expertise dans le traitement des questions relatives au commerce des produits agricoles. Il est diplômé en économie.



Arze Glipo des Philippines est directrice de Integrated Rural Development Foundation (IRDF/Philippines) et coordinatrice de Asia Pacific Network on Food Sovereignty (APNFS) qui regroupe plus de 30 organisations de la société civile. Elle s'intéresse tout particulièrement aux questions de pauvreté et d'égalité des genres liées au commerce mondial. Elle est titulaire d'un Master en économie du développement.



Aileen Kwa de Singapour, vivant à Genève, est consultante politique spécialisée dans les questions du commerce. Elle suit les négociations à l'OMC depuis la Conférence ministérielle de Singapour en 1996. Elle a travaillé avec des délégations de pays en développement à Genève, notamment sur les questions agricoles. Elle est co-auteur du livre intitulé « Behind the Scenes at the WTO. The Real World of International Trade Negotiations »



Hannes Lorenzen d'Allemagne est conseiller de la commission de l'agriculture et du développement rural au Parlement européen pour le compte du groupe des Verts/EFA et est, en tant que tel, spécialiste des politiques agricoles de l'Union européenne. Il a un Master en sociologie et en agriculture et un diplôme de troisième cycle en développement rural international.



Sophia Murphy, Britannique et Canadienne, vivant actuellement en Australie, est conseillère senior sur le commerce pour l'Institut pour l'agriculture et la politique commerciale (IATP) basé aux États-Unis. C'est une experte internationalement reconnue dans les domaines de l'alimentation et du commerce. Elle a publié un grand nombre d'articles et d'ouvrages traitant de la sécurité alimentaire, des règles du commerce mondial et de la structure des marchés agricoles mondiaux. Elle est titulaire d'un Master en politique sociale (spécialisation : planification et participation dans les pays en développement).

Oduor Ong'wen du Kenya est le directeur national de SEATINI (Southern and Eastern African Trade Information and Negotiations Institute). Entre 2000 et 2004, il a été le directeur exécutif de EcoNews Africa. Il est titulaire d'un Master en politique économique (option pays en développement) et d'un diplôme du premier cycle en mathématiques et chimie.



Anna Luiza Ferreira Pijnappel du Brésil est consultante au Département des affaires internationales du ministère brésilien du Développement rural (MDA). Dans ce cadre, elle suit de près les négociations sur le commerce des produits agricoles au niveau de l'OMC et du MERCOSUR. Elle s'intéresse particulièrement aux effets des accords commerciaux sur les exploitations rurales familiales au Brésil. Elle est titulaire d'un Master en affaires internationales.



Rita Schwentesius Rindermann, d'origine allemande, résidant depuis 20 ans au Mexique, est directrice du CIESTAAM (Centre de recherche sur les aspects économiques, sociaux et technologiques de la politique agricole internationale) à l'université de Chapingo. Elle est spécialiste du volet agricole de l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain). Elle est titulaire d'un Master en production végétale et d'un doctorat en économie agricole internationale.



Daniel De la Torre Ugarte, d'origine péruvienne, vivant depuis 15 ans aux Etats-Unis, est le directeur associé du Centre d'analyse des politiques agricoles de l'université de Tennessee. Dans son travail, il s'intéresse tout particulièrement à la gestion de la production agricole. Daniel De la Torre a publié une longue liste d'articles et d'ouvrages dont le rapport intitulé "Rethinking US Agricultural Policy : Changing Course to Secure Farmer Livelihoods Worldwide" (2003). Il est titulaire d'un doctorat en économie agricole.



Wolfgang Sachs (modérateur) d'Allemagne est chargé de recherche à l'Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie. Ses premiers domaines de recherche ont été la mondialisation, le développement durable, l'environnement et le développement. Il s'est également intéressé aux nouveaux modèles de richesse. Il a coordonné et fourni une contribution déterminante au rapport intitulé « The Jo'burg Memo. Fairness in a Fragile World » (Mémo de Jo'burg. L'équité dans un monde fragile) (2002). Il est titulaire d'un Master en sociologie et en théologie et d'un doctorat en sciences sociales.



Tilman Santarius (co-modérateur) d'Allemagne est chargé de recherche à l'Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie. Dans son travail, il se penche tout particulièrement sur les instruments économiques dans les politiques climatiques, la gouvernance mondiale et les questions liées au commerce et à l'environnement. Il est co-auteur, avec Wolfgang Sachs, du livre « Fair Future. Limited Resources, Security and Global Justice » (2007). Il est titulaire d'un Master en sociologie, anthropologie et économie.



Les Organisations

La Fondation Heinrich Böll fait partie du Mouvement politique des Verts qui s'est développé à l'échelle mondiale en réponse aux politiques traditionnelles du socialisme, du libéralisme, et du conservatisme. Nos principaux fondements sont l'écologie et la durabilité, la démocratie et les droits de l'homme, l'autodétermination et la justice. Nous concentrons particulièrement notre attention sur la démocratie des genres, c'est-à-dire sur l'émancipation sociale et les droits égaux entre hommes et femmes. Nous nous concentrons également sur l'égalité des droits pour les minorités culturelles et ethniques et sur la participation politique et sociale des immigrants. Enfin, nous promovons la non-violence et les politiques actives en faveur de la paix.

Pour atteindre nos objectifs, nous recherchons des alliances stratégiques avec ceux qui partagent nos valeurs. Nous sommes une organisation indépendante qui détermine ses propres priorités et politiques. Notre siège se situe en République Fédérale d'Allemagne, mais nous sommes néanmoins un acteur international, tant en termes pratiques que d'idées.

Notre nom Heinrich Böll est celui de l'écrivain et lauréat du Prix Nobel ; il personnifie les valeurs que nous défendons : défense de la liberté, courage civique, tolérance, débat ouvert, et valorisation de l'art et de la culture en tant que sphères indépendantes de la pensée et de l'action.

L'Oeuvre MISEREOR a été créée en 1958 pour lutter «contre la faim et la maladie dans le monde». Chargée au sein de l'Église catholique d'Allemagne de la coopération au développement, MISEREOR propose à tous les hommes de bonne volonté de s'associer à elle pour lutter contre la pauvreté et l'injustice dans le monde, se solidariser avec les pauvres et les opprimés et construire «un monde» vivable pour tous. MISEREOR a été mandatée par l'Église d'Allemagne pour

- ▶ lutter contre les causes de la misère et de la détresse, en particulier dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, quelles que soient leurs manifestations : famines, maladies, pauvreté, toutes formes de détresse humaine ;
- ▶ aider les populations concernées à vivre dans la dignité ;
- ▶ promouvoir, dans le monde, la justice, la liberté, la réconciliation et la paix.

L'aide apportée par MISEREOR est destinée à susciter et à soutenir l'autopromotion des populations. Elle doit permettre d'améliorer leurs conditions de vie de manière durable.

MISEREOR poursuit également un travail d'éducation, de sensibilisation, de plaidoyer et de lobbying dans les pays du Nord.

L'Institut de Wuppertal explore et développe des modèles, des stratégies et des instruments pour soutenir le développement durable local, national et international. La recherche sur la durabilité menée à l'Institut de Wuppertal se concentre sur l'écologie et sur sa relation avec l'économie et la société. Une attention toute particulière est portée sur « l'analyse et le soutien d'innovations technologiques et sociales qui déconnectent la prospérité et la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles ».

Ceci est la façon dont la déclaration de mission de l'Institut de Wuppertal décrit les activités de l'Institut. Fondée sur les disciplines scientifiques classiques, la recherche conduite à cette fin réunit les approches visant à générer des solutions pratiques orientées vers les acteurs. Les problèmes tout comme les solutions et les réseaux sont identiquement orientés au niveau mondial, national et régional/local.

L'Institut a été fondé en 1991 sous la direction du professeur Ernst Ulrich von Weizsäcker. Le professeur Peter Henricke dirige actuellement l'Institut en tant que président et directeur général de la recherche. La direction administrative est assurée par Brigitte Mutert-Breidbach. Le siège de l'Institut se trouve à Wuppertal mais est continuellement représenté à Berlin depuis 2004 avec l'ouverture de son bureau. En 2005, l'Institut Wuppertal et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ont cofondé à Wuppertal le Centre de collaboration PNUE/Institut de Wuppertal sur la production et la consommation durables.

HEINRICH BÖLL STIFTUNG

La Fondation de la
politique écologique

MISEREOR

• IHR HILFSWERK

L'Oeuvre de l'Église
catholique d'Allemagne
pour la coopération au
développement



Wuppertal Institut
für Klima, Umwelt, Energie
GmbH

L'Institut de recherche
sur la durabilité
appliquée

La réforme des règles commerciales agricoles est au centre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le but d'élaborer un cadre multilatéral pour l'économie mondiale. Toutefois, les réformes envisagées n'augurent rien de bon pour le futur de l'agriculture de par le monde. Elles aggraveront le désespoir des paysans dans le monde entier et mettront à mal les écosystèmes locaux et mondiaux. A l'inverse, ce rapport explore de nouvelles directions pour les règles commerciales, au-delà du paradigme du libre-échange. En plaçant les défis de l'agriculture et des communautés rurales au centre de l'attention, ce document propose des perspectives politiques et des instruments de politique dans le but de créer un système qui fournisse de véritables opportunités aux pauvres, préserve l'environnement et aide l'agriculture à franchir le pas la séparant de l'ère post-fossile.

Ce rapport est le résultat du Dialogue pour un Commerce équitable respectueux de l'Environnement, processus extensif de conférences et d'échanges de deux années qui a pris place sur tous les continents. Les propositions ont été débattues et améliorées par un grand nombre de représentants émanant d'organisations agricoles et d'initiatives sur le terrain, de la sphère politique, du monde académique et des organisations de la société civile. Il est urgent de parvenir à un changement de paradigme et d'entamer des négociations internationales orientées vers un Accord général sur le commerce durable ; ce rapport constitue une pierre de cet édifice.

www.ecofair-trade.org